mai 85 : les prisons françaises insurgées

pour MAI-moire

(Lire pages 9 à 22)

CAVALES

13F. BIMESTRIEL — LUTTER CONTRE LA REPRESSION — N° 1-Février 1986

L'ETAT D'EXCEPTION PERMANENT

« Nous voulons continuer à rêver et, jour après jour, à creuser les galeries de la Grande Evasion, une vague gigantesque en formation qui recueillera tous les projets de fuite, les connectera, les mettra en communication, afin qu'ils puissent forcer tous les barrages du labyrinthe aliéné et aller enfin, vagabonds, sur tous les chemins les plus beaux de la terre ».

Nos « Cavales » commencent avec ce numéro. Un numéro imparfait ; un numéro qui n'est encore que l'ébauche de ce que nous voudrions faire de ce journal. Mais dont nous espérons qu'il sera le premier d'une longue série, un premier pas sur la voie de la libération collective.

La répression, aujourd'hui, est partout. Dans les prisons, dans les usines, dans les quartiers et les cités, dans la rue. Elle est policière, carcérale, culturelle, économique, politique ou militaire. Elle traverse chaque aspect, chaque moment de la vie sociale. Elle en est devenue une dimension fondamentale, incontournable.

Incontournable, oui ! Car l'escalade répressive en cours n'a rien d'arbitraire, rien d'« irrationnel ». Le perfectionnement incessant, la multiplication permanente des techniques de pacification sociale, ne doivent rien à on ne sait quels obscures Docteurs Mabuse. Elle est, à l'heure de la crise, une nécessité absolue, vitale, pour la conservation du vieil ordre social.

C'est pourquoi il serait vain d'espérer pour demain un « retour à la normale ». C'est pourquoi il est aussi absurde de réclamer d'impossibles « espaces de liberté » que de demander à la comète de Halley de repasser dès l'an prochain ! Vaincre la répression, c'est vaincre le système qui la produit. Et chaque moment de résistance, chaque lutte, peut être -doit être !- un pas en avant dans cette direction. Telle est la « profession de foi » de « Cavales ».

« Cavales », sera donc un instrument d'information sur cette répression et sur ces résistances. Un lieu de réflexion, pour mieux comprendre et mieux combattre. Un moment de synthèse de nos expériences, de nos luttes. Mais surtout, « Cavales » veut être une arme pour l'action. Un point de rencontre, un lieu de débat et de confrontation, un véritable moyen d'organisation.

Nous le savons, « Cavales » sera frappée par la répression. Mais nous ne sommes pas de ceux qui pleurnichent lorsqu'ils prennent des coups. Dans la bataille, nous investissons tous nos moyens : pour que ce premier numéro ne soit pas le dernier. Pour que notre voix retentisse, demain, dans toutes les cellules, dans tous les quartiers, dans toutes les usines. Pour que s'élargisse sans cesse la résistance.

Dans le combat pour la libération, nous jetons toutes nos forces. Nous aurons aussi besoin des vôtres. ■

L'ÉTAT D'EXCEPTION PERMANENT

La peine de mort a été abolie en 1981. Les QHS ont été officiellement fermés. Les lois « Sécurité et Liberté » et « anti-casseur » (plus ou moins) abrogées. La Cour de Sûreté de l'Etat et les tribunaux militaires supprimés. La torture reste interdite en France. La prison préventive est une mesure « exceptionnelle ». La presse est libre et indépendante. Le racisme est interdit par la Constitution. Les fichiers informatiques sont strictement règlementés. Le droit de grève est reconnu et les syndicats autorisés. La France est une terre d'asile... Bref, la France est une démocratie. Un Etat de Droit, comme on dit. Et pourtant...

Et pourtant. Et pourtant des cités, des quartiers entiers sont soumis au quadrillage policier. A Paris, dans les secteurs de Barbès, Les Halles, Strasbourg-St-Denis, Pigalle, St-Michel, par exemple, des cars stationnent en permanence, des patrouilles sillonnent les rues, fusil à la main et chiens en laisse, « descendent » dans les cafés, « kidnappent » des passants.

Des rafles sont périodiquement organisées : 1.000 personnes embarquées à La Goutte d'Or, en décembre dernier, 1.000 autres dans le XIe arrondissement, l'hiver dernier, etc, etc. Des techniques bien rôdée dans le « laboratoire » de la répression qu'est le Pays Basque français, désormais totalement militarisé.

Les contrôles arbitraires — le plus souvent pour « délit de sâle gueule« - se multiplient. Dans le métro, dans la rue, sur les routes, avec ou sans chiens. Toutes les nuits à Paris, des centaines de policiers (800 le week-end) dressent des barrages, arrêtent les voitures, braquent et bousculent les passagers -« les mains contre la portières, les pieds écartés ! », contrôlent les identités, fouillent les véhicules et embarquent au hasard.

La torture fait dans les commissariats une réapparition remarquée. D'Annonay à Toulouse (pour ne citer que les cas les plus connus et récents), les « spécialistes » de l'interrogatoire « musclé » prolifèrent, affinent leurs méthodes (utilisation de la « matraque électrique, par exemple), sans être jamais ni inquiétés, ni sérieusement sanctionnés.

Les « bavures » policières, les « neutralisations » sur ordre (Eloi Machoro), les « opérations spéciales » (Rainbow Warrior, GAL au Pays Basque) ou plus simplement les meurtres dits « d'autodéfense », les ratonnades et crimes racistes deviennent si fréquents, leurs auteurs sont si peu poursuivis et si peu condamnés, que l'exécution sommaire semble aujourd'hui banalisée.

La police est sans cesse renforcée, ses moyens toujours accrus et modernisés. Des corps spéciaux (GIGN, GIPN. RAID, 11ème CHOC, etc) sont mis sur pied, suréquipés, surmilitarisés, directement liés au pouvoir exécutif et totalement « incontrôlables » (voir l'affaire des « Irlandais de Vincennes »). Les « plans d'urgence » se multiplient (« ECLAT » au Pays-Basque, « EPERVIER » en campagne, etc.) : policiers et militaires sont entrainés à prendre le contrôle d'un quartier, d'une ville, d'une région — du pays ?

Les CRS sont de plus en plus fréquemment utilisés contre les grèves, les occupations, les manifestations. Les « milices » repointent leur nez : vigiles, polices municipales, polices privées, « patrouilles » fascistes prolifèrent à vitesse fulgurante.

La population est mise en fiches, à l'usine (SKF, par exemple) comme dans sa vie sociale (fichiers du fisc, de la sécurité sociale, etc) ou politique (fichier VAT).

Moyen de paiement, carte d'identité, titre de transports, laissez-passer pour entreprise ou entrée d'immeuble, ticket de parking, dossiers scolaires et universitaire, dossiers fiscaux, de sécurité sociale et d'allocations familiales, compte en banque, casier judiciaire, abonnement au téléphone, sont déjà, à titre expérimental, intégrés dans une carte à mémoire unique, intégralement « lisible » lors de tout contrôle.

Les caméras vidéo fleurissent dans nos villes : dans le métro, dans les rues, dans les gares, dans les banques, la surveillance est permanente. Les écoutes téléphoniques sauvages se multiplient à une vitesse alarmante.

Les admnistrations et les services publiques — et donc les fonctionnaires — sont employés comme indicateurs : RATP-surface pour le contrôle des manifestations, employés de banques nationalisées pour le contrôle de la provenance et de l'utilisation des fonds déposés sur comptes, EDF pour la localisation des squatts, PTT pour maintenir à jour les fichiers d'adresses de la police, etc.

La « grande » presse est toujours plus aux ordres, directement alimentée (affaire Greenpeace), intoxiquée (affaire des réfugiés italiens en France), manipulée (la « fameuse » photo des « militants d'AD » dans Paris-Match) et utilisée (portraits-robots, fausses indications ou silence sur certains faits) par la police, l'armée et le pouvoir politique. Des « Renseignements Généraux deviennent journalistes et des journalistes... RG.

Les médias « différents » sont menacés, attaqués, détruits et leurs rédacteurs perquisitionnés (Molotov & Confetti), provoqués (Radio Mouvance), poursuivis et agressés (Otages), emprisonnés (L'Internationale).

Les luttes syndicales et les mouvements sociaux sont progressivement neutralisés et criminalisés (SKF, Renault-Douai et Billancourt, EDF-Sud-Est, mouvements anti-nucléaires, mouvements anti-carcéraux, mouvements anti-fascistes, etc) et leurs militants licenciés, poursuivis, condamnés...

Des réfugiés politiques sont refoulés (turcs, africains, haïtiens, etc), expulsés (italiens) ou extradés (basques). Pour beaucoup de ceux qui restent : jamais « régularisés », toujours contrôlés, toujours menacés et interdits d'activités (interdiction des conférences de presse d'opposants gabonais, de certaines manifestations, etc).

Les stalags des nouveaux « camps de rétention » (Lille, Toulouse, etc) « accueillent » toujours plus d'immigrés expulsés par la force, le plus souvent sans véritable droit de recours.

La détention préventive — autrement dit : l'emprisonnement sans procès — est désormais généralisée, touchant chaque année plus de 72.000 personnes dont, légalement, plus de 60% n'auraient jamais dû connaître la prison.

Les droits de la défense sont sans cesse bafoués et les défenseurs criminalisés : courrier piraté, téléphone écouté, avocats fouillés, cabinets perquisitionnés...

Les peines s'aggravent année après année : 392 perpétuités en 1984 — plus d'une par jour ! — , peines de réclusion à temps alourdies d'un tiers, peines d'emprisonnement correctionnel multipliées par trois, « peines de sûreté » ressuscitées...

Violences, racisme et humiliations pour les prisonniers soumis à l'arbitraire sans borne des matons, du prétoire et de l'Admnistration pénitentiaire. Les plus déterminés des prisonniers (politiques ou non) sont violemment réprimés (mitard, censure, etc), soigneusement « différenciés » et isolés (statut DPS, quartiers « disciplinaires » ou d'« isolement »), en attendant d'aller pourrir dans les nouvelles prisons « spéciales » (de « haute sécurité ») que le pouvoir leurs réserve (Versailles, Strasbourg, etc).

Etc, etc. Autant de mesures, de situations, de comportements qui devraient n'être qu'exceptionnels en Etat de Droit, mais qui pourtant, sont désormais quotidiens. Comment, dès lors, qualifier un Etat dans lequel l'exceptionnel est devenu la règle si ce n'est *d'Etat d'exception ?*

De la « sécurité » à la « contre-révolution préventive »

La répression n'est pas une pratique neuve en France. Mais ce n'est qu'au milieu des années 70 que le virage de *l'exception* a été pris par le pouvoir. Comme, d'ailleurs, dans la plupart des pays occidentaux développés.

La Constitution de 1958 permettait déjà au pouvoir exécutif de déborder largement du cadre de la loi « normale » en cas de crise interne grave : l'article 16, par exemple, qui autorise le Président de la République à prendre des pouvoir exceptionnels, notamment en cas de « menaces graves contre les institutions de la République ». Ou encore l'article 36, qui prévoit l'instauration d'un « Etat de Siège » en cas de « péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée ». Enfin, la loi du 3 avril 1955, qui permet de décrêter l'« Etat d'Urgence » en cas de « péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public » et donne des pouvoirs considérablement étendus aux « autorités administratives » (comprenez : la police). Dans la foulée de 1968, deux lois nouvelles étaient déjà venues renforcer l'arsenal répressif des mesures d'exception : la loi « anti-casseurs » (17/7/70) qui permettait d'attribuer la responsabilité de toute action collective à des personnes prises individuellement ; et la loi du 3 janvier 1971, qui, sous prétexte de lutte contre le trafic de drogue, élargissait considérablement les possibilités de la police en matière de perquisitions et de garde à vue.

Mais à partir de 1974, avec l'arrivée de Poniatowski au ministère de l'intérieur et de Lecanuet à la Justice, une notion nouvelle fait une apparition spectaculaire dans le discours de l'Etat : la *sécurité* (et son complément obligé, l'*insécurité*). En l'espace de quelques mois, les notions classiques de Droit, *ordre public* ou *sécurité publique*, disparaissent au profit de cette notion sans contenu juridique défini, mais à laquelle on s'efforce de donner corps en multipliant les sondages d'opinion. La politique répressive s'affranchit des catégories du Droit — et par là-même, du contrôle du Parlement — pour ne plus s'appuyer que sur les « sentiments » de l'opinion publique « relayés » — ou interprêtés — par les médias. La construction de toutes pièces de figures-épouvantails (le « tueur fou », l'« ennemi public numéro 1 », le « monstre », le « dangereux terroriste », etc), à laquelle la presse prend une part active (rappelons-nous Gicquel : « la France a peur »), permet d'alimenter en permanence ce « sentiment d'insécurité des Français ». Mais elle permet également, dans la foulée, de dramatiser toutes les formes mineures de déviance ou d'illégalité (« vandalisme », petits vols, etc), et de criminaliser certaines formes d'opposition politique ou sociale (les « dangereux gauchistes », « les casseurs », etc), en les présentant comme des menaces pour la sécurité des citoyens.

Ainsi, jour après jour, l'« idéologie sécuritaire » transforme les « *faits divers* » en autant de « situations *exceptionnelles* », justifiant ainsi le recours de plus en plus fréquent à des « mesures *exceptionnelles* ». « Les formes les plus modernes et les plus « voyantes » de ces agissements auxquels sont exposés les habitants des grandes agglomérations, prises d'otages, attentats par explosifs, agressions dans le métro, etc. obligent les services chargés de la sécurité, et tout particulièrement les forces de police, à intensifier leur surveillance, à adapter leur organisation aux conditions actuelles de lutte contre le banditisme... et à inventer de nouveaux types d'actions », peut-on lire en 1977 dans la « Revue de la police Nationale ». « L'Etat se doit donc de garantir la liberté et la sécurité des citoyens, fût-ce au prix de légères contraintes qui ne doivent en aucun cas faire figure de restrictions des libertés, mais apparaître bien plutôt comme des servitudes normales de la vie en société dont l'acceptation relève du civisme le plus élémentaire », ajoute-t-on alors au ministère de l'Intérieur.

A partir de 1974, donc, on assiste à une multiplication spectaculaire des textes de loi tendant à instaurer en permanence un état d'exception, c'est à dire renforçant le potentiel répressif du pouvoir exécutif hors des procédures de garanties classiques dans les « vieilles démocraties ». Concrêtement, on procède à un élargissement sans précédent des pouvoirs de la police (arrestation, fouille, vérification d'identité, perquisitions), on redéploie ses effectifs (création d'unités nouvelles, dans le métro, dans les quartiers) tout en limitant les contrôles traditionnellement exercés sur elle par les autorités judiciaires (légitimation des gardes à vues et détentions arbitraires). On définit de nouveaux délits dans tous les domaines (manifestations, grèves, circulation, etc.). On réduit brutalement les droits « classiques » de la défense (contrôles et poursuites contre les défenseurs), on relance l'usage des procédures administratives (expulsions) ou des juridictions d'exception (Cour de Sûreté de l'Etat, Tribunaux militaires), on introduit de nouveaux modes d'execution des peines (QHS), on recourt plus sytématiquement que jamais à la peine de mort, etc, etc. Ce processus s'accompagne bien évidemment de multiples « dérapages » : les agents de la répression (police, magistrature, etc.), dans leur pratique quotidienne, prennent en général de bonnes longueurs d'avance sur la loi quand ils ne l'ignorent pas purement et simplement avec la bénédiction du pouvoir : le temps de la « sécurité » est aussi celui des « bavures ».

Point d'orgue de cette entreprise : la loi « Sécurité et Liberté », votée en 1980, qui réorganise d'un coup l'ensemble de l'appareil répressif français selon les normes de l'exception. Mais plus encore, qui amorce — si l'on en croit le « rapport Peyrefitte » de 700 pages qui l'a préparée — une réorganisation totale de la société elle-même sur la base de principes « sécuritaires ». Il s'agit, explique alors le ministre, à la fois de « faire échec aux manifestations de la violence et de s'attaquer à ses racines ». Vaste tâche, puisqu'au nombre des « racines de la violence », le rapport cite notamment les mass-média, l'alcoolisme, la drogue, la constitution génétique, l'éclatement de la famille, l'oisiveté des jeunes, la société de consommation, les conflits de culture, l'urbanisation anarchique, le travail « en miettes », et enfin l'abaissement du seuil de tolérance à l'inégalité (et c'est, disent les rapporteurs, parce que les inégalités se sont tellement réduites que celles qui subsistent sont devenues intolérables ! ! !). Dire de cette loi et du projet qui la sous-tend qu'ils visent à instaurer un état d'exception, c'est encore peu dire : les bouleversement qu'ils planifient sont si profonds, ils touchent une telle quantité d'aspects de la vie sociale (de l'école à l'urbanisme, des loisirs aux rapports familiaux, etc, etc.), ils imposent de telles transformations aux règles-même sur lesquelles reposait jusqu'alors la société, qu'on pourrait, sans forcer le trait, parler d'une véritable révolution, d'une révolution « par le haut » comme on dit, d'une *contre-révolution préventive.*

« Libéralisation » ou la loi de la jungle ?

Cette tendance à transformer la société « démocratique » en société de guerre ne s'est bien évidemment pas manifestée sans opposition. De la révolte contre les QHS à la mobilisation contre la répression des manifestants du « 23 mars » ou contre les extraditions de réfugiés, des luttes nombreuses, des luttes massives ont été menées contre ce qu'on appelait alors la « tentation autoritaire ». Des luttes dont on peut dire aujourd'hui que, tout autant que la résistance ouvrière à l'austérité et aux restructurations (Denain, Longwy, etc), elles ont littéralement porté la gauche socialiste/communiste au pouvoir. La « gauche » en marche vers la victoire était investie de deux missions : revenir au plein emploi, revenir à l'Etat de Droit. Et de fait, aussitôt parvenue au pouvoir, la « gauche » commence à démanteler l'édifice juridique de l'Etat d'exception : suppression de la peine de mort et des Quartiers de Haute Sécurité, amnistie, abrogation des lois « anti-casseurs » et (plus ou moins) « Sécurité et Liberté », disparition des juridictions exceptionnelles (Cour de Sûreté de l'Etat, tribunaux militaires), etc, etc. : le contrat semble rempli, un nouveau virage paraît être pris. Et pourtant... Et pourtant, si l'état d'exception n'est plus dans les textes, il demeure dans les faits. Qu'y a-t-il donc de nouveau dans la politique menée par le gouvernement socialiste/communiste à partir de 1981 ?

D'abord, précisément, le fait que l'état d'exception ne soit plus codifié par un ensemble de lois « spéciales ». Il y a là, assurément, une volonté de « banaliser » cet état d'exception, en faisant disparaître son expression juridique trop voyante, en le faisant tenir tout entier dans le cadre des lois dites « ordinaires ». L'exception devient la règle — la nouvelle règle du jeu social. Mais il y a plus grave encore : désormais, en l'absence d'une *législation* spéciale, ce sont les décrets, les ordonnances, les directives, les rapports, les plans et autres mesures *administratives* prises par les ministères qui « règlementent » la pratique de l'état d'exception. La « nouvelle politique de la gauche » consacre donc *un renforcement spectaculaire des pouvoirs de l'exécutif, au détriment du parlement* qui se voit ôter tout moyen de contrôler la politique répressive — même si ce contrôle était jusqu'alors plutôt formel, mais on se souvient que Peyrefitte avait dû quand même recourir au vote bloqué pour imposer à l'Assemblée sa loi « Sécurité et Liberté ».

Désormais, sur directives du gouvernement ou des administrations, ce sont donc les agents de l'exécutif eux-même (policiers, magistrats, matons, etc.) qui, à proprement parler, *font la loi*. C'est le flic qui, avec la bénédiction-complicité des juges, se permet, au détour d'une rue, de prononcer et d'infliger la peine de mort au petit braqueur. C'est le maton qui, avec la complicité de l'AP tout entière, se permet de priver les prisonniers de toute littérature politique. C'est le juge d'instruction qui, avec la bénédiction du parquet — et donc du ministre — se permet d'incarcérer arbitrairement quelque 50.000 personnes chaque année, etc.

Dès lors, on mesure la stupidité de ceux qui, aveuglés par l'abrogation des lois spéciales, s'obstinent à ne voir dans la multiplication des « bavures » judiciaires ou policières que l'effet d'un « sabotage » délibéré de la politique « libérale » du gouvernement : ce qu'ils ne voient pas, c'est que, bien loin de signifier un retour à l'état de droit auquel s'opposeraient magistrature et police, le démantèlement progressif de l'arsenal juridique « exceptionnel » mis en place durant les années 70, ne vise en fait qu'à un accroissement du pouvoir de ces corps répressifs, à une extension de leurs domaines d'intervention — bref, à une nouvelle aggravation de l'état d'exception.

Autre nouveauté de la politique menée depuis 1981 par la gauche : la tendance à mettre en place une véritable « justice à deux vitesses ». D'un côté, une répression plutôt préventive — un contrôle social étroit — , de l'autre une répression éliminatoire. La distinction entre ceux qui doivent être éliminés et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, peuvent être plus simplement contrôlés, ne repose bien évidemment sur aucun critère juridique : en principe, l'égalité de tous devant la loi est garantie par la constitution. C'est dans la pratique effective de la répression — libérée de la contrainte des textes de loi — et dans son orientation générale déterminée par le pouvoir exécutif que cette distinction se manifeste. Une distinction tout entière « politique » — et c'est là aussi un aspect du renforcement de l'état d'exception. Deux exemples :

En décembre 1983, à l'arrivée à Paris de la fameuse « marche des beurs », François Mitterrand et Georgina Dufoix établissent pour la première fois une claire distinction entre, d'une part, les immigrés « légaux » que l'on doit par tous les moyens « intégrer dans la société française » (on leur accorde alors la carte de séjour de 10 ans) et les « clandestins », soudain accusés de tous les maux : le chômage, c'est eux, la délinquance, c'est eux, le racisme, c'est la conséquence de leur présence, ...bref, si le sort des immigrés est ce qu'il est en France, c'est la faute des clandestins ! La ligne de démarcation est tracée, la chasse peut commencer. « Descentes » de police dans les foyers, rafles dans les quartiers, perquisitions des ateliers...

Début 1985, « sommet » franco-italien. Au menu des conversations, la lutte « anti-terroriste » et le sort des réfugiés politiques en France. Qui sera extradé ou expulsé et qui ne le sera pas ? La loi est formelle : l'extradition dépend — et dépend exclusivement — des faits reprochés à la personne réclamée par son pays. Mais la réponse de Mitterrand est bien différente : quelles que soient les raisons pour lesquelles ils sont poursuivis en Italie, seront recherchés, arrêtés et extradés tous ceux que l'on peut considérer comme des « irréductibles », pourront rester en France tous les « repentis, dissociés, je ne sais pas moi... enfin, hors du jeu ». La ligne de démarcation est tracée, la chasse peut commencer. En juin, deux réfugiés, Gianni di Giuseppe et Enrico Fedele, sont expulsés vers le Burundi.

Cette distinction est perceptible à tous les niveaux de la chaîne répressive : D'un côté, on crée des fichiers « spéciaux » — tel que le V.A.T. (Violence, Attentats, Terrorisme) — , de l'autre, on fiche et on contrôle plus « en douceur », en mobilisant les services publics (sécurité sociale, allocations familiales, PTT, fisc, éducation nationale, etc.). D'un côté, on renforce les unités policières spécialisées (Police de l'Air et des Frontières) et on constitue des corps spéciaux de police (GIPN, RAID, etc) « dressés pour tués », de l'autre on met en place les îlotiers, le quadrillage permanent du territoire. D'un côté on redécouvre les « peines de sûreté », de l'autre on invente les « peines de substitution », les TIG, le travail forcé. D'un côté on construit des prisons de « haute sécurité », de l'autre on introduit l'opium télé dans les cellules.

Une telle distinction, à la fois dans les cibles et dans les moyens de les « traiter », a pour le pouvoir un triple avantage : d'une part, elle lui permet de se doter d'instruments spécifiques (administratifs, policiers, pénaux ou carcéraux) pour anéantir tout contre-pouvoir (politique -les groupes militants- ou économique — les réseaux de trafic de drogue-) et toute « contre-société » (le milieu des travailleurs clandestins ou le « prolétariat marginal », par exemple) en voie de constitution. D'autre part, elle lui permet de mener cette politique d'anéantissement au moindre coût politique, sans susciter, dans les couches populaires, la levée de boucliers à laquelle on pourrait légitimement s'attendre : est-ce un hasard si, précisément depuis 1983, le mouvement immigré et anti-raciste a cessé de se préoccuper du sort des expulsés ? Enfin, elle lui permet de faire accepter par tous des mesures « spéciales » officiellement destinées à quelques uns seulement : combien d'immigrés « autorisés » contrôle-t-on dans la rue pour mettre la main sur un seul clandestin ?

Crise, répression, résistance

Reste à expliquer pourquoi, en France comme dans la plupart des pays européns, un tel état d'exception se met en place à partir de 1974. Et pourquoi il se poursuit et s'amplifie au-delà de 1981, alors que le régime change. Assurément, cela ne doit rien au hasard. Pas plus qu'à la nature de telle ou telle équipe gouvernementale. L'explication, il faut aller la chercher plus en profondeur. La mise en place de l'état d'exception coincide précisément avec le début de la « crise économique » — on se souvient du fameux « choc pétrolier » — et avec l'amorce de la politique de « restructuration industrielle ». En réalité, l'état d'exception est bien le pur produit de cette crise — une crise mondiale qui frappe tout particulièrement les pays occidentaux.

A partir du milieu des années 70, la politique économique du gouvernement est tout entière axée sur la restructuration des entreprises. Une politique qui se traduit notamment, dans les usines, par une accélération des rythmes de travail, par une mobilité forcée de la main d'oeuvre, par une aggravation de l'exploitation. Et aussi, bien sur, par des licenciements massifs et un gonflement rapide du « prolétariat marginal » (chômeurs et, plus généralement, l'ensemble des personnes désormais exclues du travail productif). Sans doute cela permet-il au pouvoir et aux patrons d'amortir provisoirement les effets de la crise. Mais le prix à payer est élevé : bien qu'on ait tenté de le diviser en frappant prioritairement les travailleurs immigrés, le mouvement ouvrier, en ébullition depuis 1968, oppose une vigoureuse résistance : des grèves éclatent un peu partout, les usines sont occupées... Au dehors, les « exclus » — parmi lesquels une grande majorité de jeunes et d'immigrés- commencent à devenir « remuants », de moins en moins contrôlables au fur et à mesure que leur nombre s'accroit et que leurs conditions de vie se dégradent. Bref, partout des luttes — des luttes d'autant plus « dures » que chacun, alors, est persuadé que la droite n'en a plus pour longtemps, qu'il suffit de « tenir » jusqu'aux élections suivante, jusqu'à la victoire de la gauche, pour « emporter le morceau ».

Courir le risque d'une grave crise sociale et politique pour venir à bout de la crise économique ? Ni l'Etat, ni les patrons ne peuvent se le permettre. Pour poursuivre la restructuration, il faut la « paix sociale ». Il faut un « consensus » le plus large possible autour des choix économiques. Il faut en finir avec la résistance qui s'exprime un peu partout. Mais ce n'est pas si simple. Pendant la période d'expansion qui a précédé la crise, les moyens ne manquaient pas pour « pacifier » les conflits : il suffisait alors de redistribuer quelques parts du gateau — sous form e d'augmentations de salaires pour les ouvriers ou d'« allocations » diverses pour ceux qui ne travaillaient pas — et de confier aux syndicats la gestion de ces miettes pour avoir la garantie que rien de grave ne se produirait, ni à l'intérieur ni à l'extérieur des usines. Mais désormais, les choses ne sont plus si faciles ! L'argent de l'Etat comme celui des patrons va prioritairement à la restructuration des entreprises. Et les miettes à redistribuer se font rares. C'est le temps de l'« austérité », comme on dit alors : finie la hausse des salaires, terminée, la valse des aides et des allocations ! Plus grave encore : les investissements nécessaires pour restructurer sont si grands (plus de la moitié du budget de l'Etat y passe) qu'il faut même prendre directement dans les poches de la population : les logements se font rares, les loyers augmentent, l'électricité, les transports, les impôts aussi... Des couches sociales entières sont proprement mises sur la paille.

La situtation est difficile : toutes les conditions d'une explosion sont réunies (elles le seront très longtemps encore : le 23 mars 1979 encore, la manifestation des sidérurgistes à Paris tournera à l'émeute) et les moyens traditionnellement utilisés pour « calmer le jeu » manquent. Il faut en trouver de nouveaux : ce sera la répression, l'état d'exception permanent. Et c'est ainsi qu'à partir de 1974, en France comme en Allemagne, en Italie, en Angleterre, etc, l'Etat mobilise tous les moyens à sa disposition — économiques, politiques, idéologiques, militaires — pour liquider aussi bien les luttes qui surgissent spontanément que les combats organisées (dissolution d'organisations, etc.). Les effets, on les voit aujourd'hui : dans les usines, on bloque les salaires, on augmente les cadences, on licencie à tout va et pourtant, depuis 20 ans, jamais le nombre des conflits n'a été aussi bas. Les chômeurs sont trois millions, leurs allocations sont laminées, mais pas une lutte digne de ce nom. Dans les cités, les « nouveaux pauvres » — comme Ils disent — sont légions, mais où sont les explosions ? Bref, la restructuration suit son cours sans a-coups, sans chaos, sans accrocs...

Dès lors, les premiers ministres et les gouvernements peuvent bien changer, l'état d'exception ne disparaîtra pas. Tant que l'Etat aura des raisons de le maintenir, tant que la crise durera. Et il y a fort à parier qu'elle ne cessera pas demain ! C'est pourquoi la résistance est nécessaire, aujourd'hui autant qu'hier. Une résistance point par point, d'abord, afin de « désserrer » l'étau qui, lentement, se referme sur chacun d'entre nous — dans les usines, dans les cités, dans les quartiers, dans les prisons... ; afin de gripper chacun des rouages d'une machine répressive qui ne peut que s'emballer encore, quels que soient les machinistes gouvernementaux, puisque les motifs de conflits sociaux ne feront que croître avec les années. Mais si la résistance est possible, il serait vain, en revanche, d'espérer un retour à l'état de Droit. Et illusoire de le réclamer. Si tel ou tel maillon de la chaîne répressive peut être rompu à force de combats, la chaîne elle-même ne cèdera que lorsque les résistance convergeront en une force unique, capable de mettre en question non plus la seule répression, mais ce qu'elle sert à protéger. Mais cela, c'est une autre histoire... ■

VERSAILLES PRISON SPECIALE

Les matonnes y sont depuis le 30 septembre. Le 6 octobre, les premières filles y seront transférées. A Versailles, dans des locaux anciens totalement réaménagés et transformés, l'Etat ouvre une nouvelle prison de femme. En grand secret. La prison est petite : 75 places seulement. Il semblerait que ses « pensionnaires » seront triées sur le volet. Déjà, une certitude : certaines de celles que l'Administration Pénitentiaire et la presse appellent « les meneuses » y seront prioritairement déportées.

Pour la première fois

Pour la première fois en France, donc, l'Etat semble vouloir séparer géographiquement les prisonnières les plus combattives des autres. Ces « meneuses » — militantes emprisonnées, filles en lutte contre la répression et l'enfermement — avaient, tout comme leurs homologues hommes, déjà droit à des régimes spéciaux : le plus souvent, elles étaient étiquetées « DPS » (détenues particulièrement surveillées) ; mises à l'isolement plus souvent qu'à leur tour ; expédiées en province au moindre signe de tension ; leur courrier soigneusement censuré, etc. Objectif : casser à tout prix la résistance, briser leurs liens avec l'extérieur, les empêcher autant que possible de « déteindre » sur leurs co-détenues... Mais jamais, jusqu'à présent, il n'avait été question de les séparer totalement des autres, de les parquer dans des prisons spéciales.

Après l'Italie et l'Espagne...

Déjà à la fin des années 70, dans la foulée de Stammheim en Allemagne, de telles « prisons spéciales » se sont ouvertes en Italie et en Espagne, malgré une résistance acharnée des prisonniers. Pour mettre fin aux révoltes et mutineries qui avaient permis d'obtenir de grandes victoires, les plus combattifs des prisonniers ont été littéralement arrachés à leurs camarades, concentrés dans un petit nombre de prisons et soumis à de véritables traitements d'anéantissement.

Pour commencer, limitation ou suppression de toute possibilité collective (promenade à deux ou trois maximum, par exemple), censure systématique du courrier, interdiction de nombreux livres, obstruction aux visites des parents et des avocats, etc. Puis modernisation oblige, automatisation totale de l'établissement : les portes s'ouvrent et se ferment toute seules, les repas sont livrés sur tapis roulant, la surveillance est assurée par des caméras installées dans les couloirs et les cellules, qui observent le prisonnier 24 heures sur 24, jusque dans sa vie la plus intime. C'est l'isolement maximum : des prisonniers peuvent rester des mois sans voir un seul visage humain — pas même celui des matons ! Seul « accroc » dans cette solitude absolue : les perquisitions surprise dans les cellules, les tabassages en règle, les séances de torture (les tribunaux l'ont reconnu)...

Versailles, pour quoi faire ?

Qu'on ne nous raconte pas que l'ouverture de Versailles vise à décongestionner la M.A.F. de Fleury : 75 places, c'est dérisoire. Qu'on ne nous raconte pas qu'il s'agit de rapprocher les prisonnières en prévention de leur juridiction : sinon, pourquoi des inculpées dépendant de Paris vont-elles y être transférées ?

Alors, pourquoi cette nouvelle prison ? Le ministère se tait, mais ce ne sont pas les bonnes raisons qui lui manquent : malgré une répression permanente, malgré les diversifications des régimes, malgré les baluchonnages et les mises à l'isolement, les luttes n'ont pas cessé à la M.A.F. cette année. En mai, pour éviter l'explosion, c'est plus d'une centaine de filles qu'il a fallu expédier précipitamment en province : les prisonnières en lutte avaient obtenu quelques mois plus tôt la suppression du principale quartier d'isolement. Alors, rien d'étonnant à ce qu'on essaie aujourd'hui de disperser définitivement les prisonnières, et de « mater » les plus décidées !

Des questions :

Si Versailles n'est pas une prison spéciale, si elle n'est pas une prison « Haute Sécurité », alors, il faudra nous expliquer pourquoi c'est précisément les plus déterminées qui vont y être transférées ; il faudra nous expliquer pourquoi les cours de promenade sont aussi minuscules, il faudra nous expliquer pourquoi le seul lieu collectif ne peut accueillir que 7 à 8 personnes, il faudra nous expliquer l'étonnante proportion de cellules d'isolement ; il faudra nous expliquer pourquoi les portes de cellules sont « doublées » avec des grilles et des barreaux ; il faudra nous expliquer cette sensation exceptionnellement forte d'isolement et de cloisonnement qu'ont ressentie tous ceux qui sont entrés dans Versailles durant les travaux ; il faudra aussi nous expliquer pourquoi, à ce qu'on dit, pour éviter toute extraction, on a réservé, à l'intérieur même de la prison, un cabinet pour les magistrats ?

Pourquoi le silence ?

Et il faudra nous expliquer enfin le silence, le secret qui entourent l'ouverture de cette prison. Pas un mot sur Versailles : pas un mot à la presse, pas un mot aux avocats et magistrats, pas un mot aux employés du ministère qui affirment tout ignorer de la réouverture de cette prison.

Qu'y a-t-il a cacher à Versailles ?

A l'étranger, l'ouverture de prisons spéciales a été le prélude à l'extension du régime de « haute sécurité » à l'ensemble des taules, à l'ensemble des prisonniers, à la société toute entière : connaîtrons-nous le même sort en France ?

(Brèche n° 7)

RETOUR AUX QHS

En octobre 85, la situation pénitentiaire ressemble étrangement à celle de 1981, à l'époque de Peyrefitte. Il n'est pas nécessaire de forcer la dose pour que la M.A.F. de Fleury Mérogis apparaisse comme une caricature de la politique menée par la Chancellerie. Avant toute chose, il faut bien voir qu'il existe une différence fondamentale entre une prison d'hommes et une prison de femmes : il s'agit évidemment de la violence qui s'y propage.

Si l'on « redresse » un détenu à coups de pieds, on ne se le permet pas chez les femmes : une femme ça se materne, ça s'infantilise, ça ne se tabasse pas. Ou rarement. Et anonymement surtout. A la M.A.F., avec seulement trois types de détention : « normale », isolement, mitard, la vie s'écoulait tranquille. Et pourtant, depuis mai 85, le transfert est devenu monnaie courante. Cinq femmes eurent la joie de voyager à travers la France, trois appartenant au dossier Action Directe, pertubatrices nées, deux assimilées politiques. Il n'est pas question d'expliquer ici ce qu'est un transfert, il n'est de toute façon pas nécessaire d'en avoir vécu pour se rendre compte que cela peut être physiquement et psychologiquement éprouvant. Il n'y a rien à en dire : tout s'écroule, il n'y a plus rien. Ni compagnes de galère, ni parloir, ni avocat, seule la transférée et ses cartons. Cela dit, le transfert n'est qu'un moyen d'isoler parmi d'autres, un moyen à court terme puisque l'administration pénitentiaire se doit malgré tout de respecter un tant soit peu les droits de la défense, quand même ! Nous avons donc à notre disposition et à portée des tribunaux de quoi mettre en quarantaine les porteurs de germes : j'ai nommé la D11R, communément appelée H.P., merci pour elles !

La D11R, long couloir froid, gris, aseptisé. D'un côté les cellules, de l'autre des minicours de promenade, portes vitrées et grillagées. La cellule ? La même qu'en détention, mais en plus sale parce qu'abritant les toxicos en manque, les follingues, les reines des graffitis pornos, p'tits poèmes, grands coeurs au rouge à lèvres, rouge à ongles, rouge sang. Beaucoup plus sale, beaucoup plus sombre puisqu'un double grillage agrémente les fenêtres de ces taudis spécial dangereuses (l'orgueil de la M.A.F. s'arrête aux grilles de la D11R) et beaucoup plus froide parce que située au nord. En octobre, trois pulls sur le dos, lumière pour se laver, lumière pour écrire, lumière pour rêver. Lumière électrique bien sûr, éternelle ampoule au milieu du plafond, parce que le soleil ne pénètre pas ici, on n'est pas là pour bronzer ! Ajoutez à cela un horizon limité à 2m sur 3 la vue baisse, baisse.

Mais ce n'est pas un probleme. La lumière, le froid et les bruits. Car on ne voit jamais personne, on entend. On entend le mitard, juste au-dessus, les toxicos sans calmant, sans sucre, sans clopes, seules. On entend : « vive Napoléon », c'est la 2 ; « enculées », c'est la 12 ; « rhabillez-vous », c'est la matonne qui demande à une détenue de ne pas se masturber avec des raquettes de ping-pong, nue sur l'unique banc de la cour de promenade. On entend « Préparez-vous pour le repas », c'est midi ; et puis des cris, des hurlements, des coups dans les portes, des gémissements (moins nets), des pleurs, des sanglots, c'est 19 heures, début de la nuit, début de la peur, de la solitude forcée. Et le mitard reprend à contre-temps cette symphonie burlesque. Et les coups et les cris. A la 1 on appelle « Madame, Madame, Madame », et personne ne répond. Il est 2 heures du mat. Personne ne répond, alors qu'ici, sécurité oblige, il y a deux fois plus de rondes qu'ailleurs. Mais une ronde ce n'est pas un dialogue, c'est tout au plus « calmez-vous, ça ira mieux demain ». Sauf qu'ici, aujourd'hui ou demain, c'est vraiment la même chose. La D11R c'est la folie, la folie à hurler, la folie à pleurer, la folie à mourir. A mourir de rire aussi, certains soirs, parce qu'il n'y a plus que ça à faire sous peine de devenir folle à notre tour. Et ça évite les rides.

Et nos p'tites transférées pestiférées pertubatrices là-dedans, me direz-vous ? Et bien, elles y sont là-dedans, justement, et jusqu'au cou ! Comme il n'était pas possible de les mettre ensemble à l'écart des autres détenues, la direction a trouvé une solution. C'est très simple : la première, vous l'isolez totalement : seule en cellule elle parle aux murs, et seule en promenade, dans la petite cour du fond, 3m sur 4, loin tout là-bas, cellule sans toit, elle parle encore aux murs, elle n'est pas dépaysée et au moins on est sûr d'avoir la paix. Les deux qui viennent d'arriver là, vous les laissez ensemble sinon elles vont faire un scandale, mais vous les laissez ensemble toutes seules et tout le temps. Isolée à deux, ça s'appelle, et comme elles sont deux, on leur donnera la grande cour, 15m sur 5, ça jette ! Reconnaissantes de ce cadeau généreusement offert, elles se plongent ensemble dans le même bouquin et vous ne les entendez plus. Et de trois ! La quatrième, alors celle-là, on ne peut pas la laisser toute seule, son avocat serait bien capable d'alerter les « Droits de l'Homme » et compagnie, pas bon ! Donc elle sera seule en cellule, mais pas en promenade : elle hérite de la grande cour, et par la même occasion des follingues, des arrivantes... de cette population hétéroclite et mouvementée, de ses bastons, de ses cris, de ses phrases incohérentes, de ses gémissements, de ses chants incongrus, de celles qui arrosent le béton en espérant y voir pousser de paquerettes, de celles qui ne parlent plus depuis lngtemps... Ah, bien sûr, ce n'est pas avec elles que notre isolée dernière vague pourra avoir des discussions hautement philosophiques, mais... c'est le but du jeu ! Et s'il en arrive encore d'autres, on pourra toujours les isoler « totales ». Il reste deux cours —enfin, deux petites cours.

Bon, sérieusement, la D11R, c'est là où on entasse toutes les femmes qui ne sont plus socialisables, toutes celles dont la société a honte, celles qui sont une injure, un témoignage de la misère : des folles, des douces folles, des vraies folles, des folles à lier, des folles à hurler.

C'est dans cet univers où tout échange, toute relation réelle est impossible qu'échouent nos « meneuses ». D'Hôpital Psychiatrique, la D11R se transforme indéniablement en QHS, en Quartier de Haute Sécurité : détenues particulièrement surveillées, jamais plus de deux par couloir, les surveillantes ne doivent jamais pénétrer dans une cellule : elles doivent être visibles du « rond point ». Certaines portes ne s'ouvriront qu'en présence de deux ou trois matonnes.

Aujourd'hui, plus important que le contrôle : le cloisonnement. Toutes les vitres des cours de promenade qui leur donnaient un charmant air d'aquarium et permettaient la surveillance ont été peintes. Une large couche de peinture, partout, une seule opacité. Impossible de croiser un regard, impossible de capter un mouvement. On détectera un sujet rebelle au développement disproportionné de son cou : toutes celles qui n'abdiquent pas se hissent sur la pointe des pieds pour préserver leur unique distraction — mettre un visage sur la voix qui emplit le couloir. L'espace n'est plus. Une cellule, 2 m de couloir jusqu'à la cour, 2 m de couloir jusqu'à la cellule. Le regard se perd, glisse sur le gris, les barbelés, le béton. Les carreaux repeints, c'est pire qu'un mur, c'est la volonté affirmée de nous maintenir à l'écart, c'est un pinceau qui nous nie, nous efface : rayées de la carte ! Nous n'existons plus que pour l'avocat et la famille qui vient jusqu'au parloir. Et nous nous y rendons une fois que toutes les filles sont enfermées dans leur boite à chaussures, une fois que tous les mouvements ont été arrêtés : lachez les fauves ! Et puis, cavalcade pour ne pas trop perdre de cette demi heure de tendresse, d'air frais. A peine le temps de nous revêtir après la fouille d'usage et déjà le sourire : ça va ? Ça va. Evidemment, ça va. On nous enlève tout, l'espace, les autres, la notion de groupe, les discussions, les livres même se sont vus limités alors qu'en janvier 1983, 17 filles s'étaient ouvert les veines pour obtenir le droit à l'étude, donc la possibilité d'avoir autant de livres que nécéssaire. Droit qui avait été accordé. Mais 1983, c'est loin. Ça n'est pas grave, il faut que ça aille. Avec le recul, on en rit, même. Mais si l'on en rit, c'est parce que c'est notre seule solution. Répondre au coup par coup à chaque mesquinerie. Se faire entendre dans le silence. Revendiquer notre identité à chaque instant. Opposez au bulldoze mille petits actes de résistance. Toujours en vie, toujours plus révoltées. Mais cela ne suffit plus, il faut attaquer.

Attaquer sur l'isolement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur : le courrier qui met des semaines à arriver lorsqu'il ne disparait pas dans la nature, les livres qui ne rentrent plus, mais surtout la censure systématique de toute revue, tout journal qui ne provient pas des Messageries. De OK Magazine à l'Express, tout doit arriver par abonnement. Obliger les détenus à s'abonner pour un an à un journal dont ils ne liront que deux numéros, c'est tuer le droit à l'information. Quant aux revue politiques, c'est une interdiction pure et simple dont il s'agit. Tous les bulletins non déclarés, petits journaux sans moyens, qu'ils soient de musique ou de contre-information, ne pénétrent plus à la MAF. Il est claire qu'aucune identité politique n'est plus reconnue. Plus de droit à l'information : les femmes doivent rester incultes, bêtes et stupides. Pas question d'accepter des adultes, seules les enfants de moins de dix ans sont admises. Les autres, on les rend folles. A quand notre tour ? Jamais !

Des prisonnières de la MAF-Fleury

HAUTE SECURITE

La « Haute Sécurité » s'installe dans les prisons françaises. Six mois à peine après les révoltes de Mai, alors que le silence est de nouveau total sur les luttes des prisonniers, un véritable « état d'exception » se met progressivement en place dans l'ensemble du système carcéral. Pour l'Etat, l'objectif est simple : en finir à tout prix avec les luttes qui, depuis plusieurs années, se développent dans les taules, et surtout empêcher coûte que coûte que ne se reproduise une vague de mutineries telle que celle qui, en Mai dernier, a sérieusement ébranlé les Maisons d'Arrêt.

Partout, donc, on « serre la vis ». Partout, on tente d'imposer une discipline renforcée, une discipline de fer. Ainsi, à Loos en août et à Douai en septembre, les prisonniers ont dû une nouvelle fois monter sur les toits pour s'opposer à l'application de nouvelles règles, aussi arbitraires que stupides. Partout, l'heure est aux brimades et à la répression. A Fresnes, par exemple, il ne se passe pas un jour sans qu'on apprenne que de nouveaux tabassages se sont produits en 3ème division, que les gars ont été expédiés au mitard, changés de cellule ou, plus simplement encore, transférés. Partout, l'heure est à la censure et à l'isolement. Tout prisonnier soupçonné de vouloir résister à la répression, tout prisonnier soupçonné d'entretenir des relations trop étroites avec ses co-détenus, tout prisonnier soupçonné de maintenir des contacts avec l'« extérieur », est brutalement séparé de ses camarades, son courrier censuré et bloqué, ses parloirs refusés. Déjà, à Fleury-Mérogis, plusieurs prisonniers — Salvatore Nicosia, par exemple — se sont mis en grève de la faim pour obtenir la levée de ces mesures discriminatoires.

A la Maison d'Arrêt des Femmes, où la direction tente également d'imposer un « raidissement » général de la discipline, celles que l'Administration Pénitentiaire désigne comme « meneuses » sont depuis Mai dernier, l'objet de traitements répressifs sans précédent depuis l'« inoubliable » époque Peyrefitte. Aucun doute : c'est à la M.A.F. que le ministère a choisi d'expérimenter sa nouvelle politique de « Haute Sécurité ». Un choix qui, d'ailleurs, n'a rien de surprenant : depuis plusieurs années, les femmes ont été de loin les plus actives dans la lutte contre le dégradation des conditions de détention. S'attaquer aux « meneuses », casser toute relation entre elles et les autres prisonnières, saboter systématiquement tous leurs rapports avec l'extérieur, leur rendre la vie « invivable » pour mieux briser leur résistance, c'est aux yeux du pouvoir la condition indispensable pour mener à bien son opération de « pacification ».

On a ajouté des grilles. Trois par étage. Une à chaque début d'aile avec une porte au centre qui s'ouvre électroniquement du rond point. Beaucoup plus discrètement que les « grâces présidentielles »... Voilà ! Est-ce besoin de préciser qu'à part quelques grognements en cours de promenade, personne ne dit rien ? De cela, comme de l'incendie, on n'entend pas parler dehors. La M.A. de Fleury subit au fil du temps quelques modifications architecturales tant extérieures qu'intérieures, dans le désordre. Murs qui succèdent aux grillages qui entouraient les cours de promenade, trame anti-hélicoptères, miradors, projecteurs mobiles, rouleaux de fil de fer barbelé à dents au niveau de la façade du premier étage, côté cours de promenade. Quinze barreaux (extérieurs ou intérieurs : ça dépend des cellules) ajoutés aux cinq initiaux plus des grilles qui musèlent certaines fenêtres. Et la liste est loin d'être exhaustive. Fleury, fin novembre

Maintenues en D11R, nous demandons la levée des mesures d'isolement, la disparition de cette division, section disciplinaire dans laquelle les conditions de détention portent atteinte à l'intégrité physique et morale des détenues. Ce qui signifie l'intégration de chacune d'entre nous en détention dite « normale » et la transformation de la D11R : rénovation, chauffage des locaux, accès aux activités et à une cour décente. Il est évident que les interdictions de communiquer imposées par les juges ont été transformées en seule interdiction de se voir (preuve en est cette lettre collective). Elles ne sont, comme les problèmes de santé des détenues et les difficultés qu'elles rencontrent, qu'un prétexte à l'établissement d'un véritable Q.H.S. (quartier de haute sécurité) dans lequel viendront échouer les prisonnières politiques et autres « fortes têtes ». Que cela provienne de l'Administration Pénitentiaire ou des autorités judiciaires, tout est mis en oeuvre pour bafouer l'identité des détenues.

Contre cet état de fait, nous exigeons :

— Le droit pour chaque détenue de rencontrer les personnes de son choix
— Le droit à l'information (levée de la censure sur les revues et journaux)
— La réception du courrier par acheminement régulier
— Nous exigeons aussi la levée de toute restriction de parloir et de correspondance, et le droit à une défense digne de ce nom.

(Lettre adressée à M. Blondieau, directeur de la M.A.F., au Ministère de la Justice et à divers juges...)

Et pour y parvenir, on ressuscite les Q.H.S. ! ! Officiellement supprimés en 1981, les Quartiers de Haute Sécurité avaient été conçus pour ceux que Peyrefitte appelait « les grands fauves » ; depuis leur « suppression », on continuait en fait de les utiliser, comme une punition temporaire pour les « fortes têtes ». Aujourd'hui, on veut y enterrer, pour toute la durée de leur détention, tous ceux qui n'acceptent pas de marcher au pas ! Quoiqu'en dise la direction de la M.A.F., c'est bien à cela que doit servir la prison de Versailles, réamenagée façon « Haute Sécurité » ! Non pas à « décongestionner » Fleury, non pas à accueillir les filles dépendant des tribunaux de Nanterre, Pontoise, Chartes et Versailles, mais bien à enfermer, à isoler, à neutraliser, à anéantir celles que, malgré tous les efforts, on n'est pas parvenu à « casser » ailleurs...

Nous en avons des preuves. Nous avons des preuves que la direction de la M.A.F. ment, pour jeter le doute sur nos révèlations, pour échapper à nos questions, pour tenter de désamorcer la colère légitime des prisonnières et des familles ! Nous savons de manière absolument irréfutable — et nous citerons des noms s'il le faut — que des prisonnières considérées comme « meneuses », mais ne dépendant absolument pas des juridictions citées par M. Blondieau, devaient être transférées début octobre à Versailles. A moins que, prise la main dans le sac, l'Administration Pénitentiaire n'ait décidé, pour éviter de graves ennuis, de les expédier à Chalons, à Dijon ou à Rennes ? Plutôt que d'essayer de travestir la réalité, le directeur de la M.A.F. ferait mieux de nous expliquer pourquoi, s'il n'a rien à cacher, le Ministère n'a toujours informé personne officellement de la réouverture de Versailles ? Pourquoi, si tout est aussi simple qu'on l'affirme, la diffusion de notre tract devant les taules et auprès de la presse a suffi à faire ajourner les transferts prévus à partir du 6 octobre — date confirmée de vive voix par M. Favard, principal conseiller de Badinter ? Nous savons que des filles considérées comme « meneuses », ramenées sur Paris pour être transférées à Versailles, ont été, au bout de quelques jours, précipitemment réexpédiées en province : nous dira-t-on pourquoi ?

De Loos à Douai, de Fresnes à Fleury, de la M.A.F. à Versailles, la « Haute Sécurité » est bien de retour dans les prisons françaises. Pour casser les luttes des prisonniers. Pour casser les prisonniers eux-mêmes. Chaque jour qui passe rend leur combat plus difficile. C'est à nous, aujourd'hui, de prendre les choses en main. C'est à nous de résister pour eux !

(Brèche n° 8)

BRAS DE FER A CARABANCHEL

Nous, prisonnières du PCE(r) et des GRAPO, voulons dénoncer le régime de vie qu'on a tenté de nous imposer après notre transfert, le 25 novembre, dans un bâtiment annexe de la prison d'hommes de Carabanchel, à Madrid. Ce bâtiment, auparavant occupé par les prisonniers souffrant de maladies infectieuses, a été aménagé selon les nouvelles techniques d'isolement et de torture psychique apprises par les social-fascistes du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) de leurs collègues allemands.

Les cellules sont de véritables chambres à vide, où les bruits filtrent à peine, une fois fermée la double porte ; les salles à manger se trouvent au sous-sol où nous devons passer l'essentiel de la journée à la lumière artificielle, car l'accès aux cellules est interdit si ce n'est pour y rester enfermées en renonçant par conséquent à sortir dans la cour. Des portes fermées et des fonctionnaires partout. Tout est contrôlé par des systèmes électroniques... Tout, absolument tout, est préparé pour mettre en pratique la politique social-fasciste envers les prisonniers politiques : se repentir, ou le régime cellulaire et l'isolement ; se repentir, ou la police avec ses matraques pour te soumettre à ses normes vexatoires.

« Ce n'est pas Herrera de la Mancha... mais ça peut le devenir » : c'est par ces mots qu'ils nous ont accueillies. Immédiatement après, les faits, les normes : entrée et sortie des cellules deux par deux, rester enfermées la plupart du temps, travailler douze heures par jour pour la prison... et naturellement, communiquer à la directrice chacun de nos pas. Avec les normes arriva l'interdiction, pendant deux jours, de voir nos familles, d'envoyer un télégramme, de communiquer avec nos avocats, de disposer de nos affaires les plus nécessaires..., en définitive, nous fûmes séquestrées pendant deux jours. Le temps que la direction de la prison et les Institutions Pénitentiaires s'étaient fixé pour tenter de nous faire accomplir leur règlement, abaisser notre dignité en-deçà du sous-sol où nous nous trouvons. Et évidemment, avec ces normes et notre plus ferme refus de les accomplir, la police n'a pas tardé à se présenter pour nous obliger à regagner nos cellules et essayer de nous faire avaler sa politique répressive.

De gré ou de force : voilà la consigne. Ou bien nous acceptions de travailler toute la journée dans la cuisine, la laverie, le nettoyage de la prison, etc., sous le contrôle systématique de la prison, ou bien on nous interdisait de manger, de boire et l'accès aux toilettes. Ou bien nous acceptions leurs normes, mettant de côté nos principes, notre vie organisée et nos idées, ou bien nous restions enfermées toute la journée dans nos cellules.

Aujourd'hui, après une semaine de lutte, de refus d'appliquer leurs normes, de tiraillements avec la direction, nous avons réussi à défaire en partie leurs plans et à conquérir une série d'améliorations qui nous garantissent au moins une vie digne entre ces murs. Pourtant, nous sommes conscientes qu'ils peuvent essayer de nous arracher ces conquêtes à n'importe quel moment et, en définitive, comme ils nous l'ont fait savoir, ce sont leurs plans à plus long terme.

Pour cette raison, ce qui vient de se passer ces derniers jours dans cette prison, aussi bien que les derniers événements qui ont eu lieu à Alcala-Meco avec les prisonniers de nos organisations, ne doit pas être considéré comme des faits isolés. Tout cela fait partie d'un plan élaboré à long terme par le gouvernement et ses maîtres, l'oligarchie, un plan qui consiste à nous faire avaler le repentir, la trahison et la délation ; en bref, on essaie de nous anéantir en tant que révolutionnaires, en tant que personnes, de nous transformer en êtres sans volonté ni conscience... Et s'ils n'atteignaient pas leurs objectifs, ils montreraient l'autre face de la monnaie : les vexations, les matraquages, la torture psychique, l'isolement... et les « suicides » à l'allemande. Entretemps, ils n'ont pas renoncé à lancer de petites offensives répressives contre les prisonniers politiques, pour tester nos forces, nous serrer la vis chaque fois un peu plus pour préparer le terrain à la répression la plus brutale et acharnée.

Nous, les prisonnières politiques, otages de cet Etat répressif et policier, nous formons une partie importante de la résistance de nos peuples, résistance qu'ils veulent anéantir à n'importe quel prix. Pour briser sa politique, notre lutte et notre résistance dans les prisons ne suffisent pas : il nous faut aussi le soutien et la solidarité de tout le peuple.

Pour toutes ces raisons, nous appelons les AFAPP (associations de familles de détenus politiques), Gestoras pro-Amnistia, les organisations anti-répressives et l'ensemble du Mouvement Politique de Résistance à rester vigilents, à dénoncer et à mobiliser contre toutes les tentatives du régime d'accroitre les mesures répressives dans les prisons et dans la rue. Ce n'est qu'ainsi que nous réussirons à défaire tous ses plans.

Contre la répression !
Pour l'amnistie !
En avant, le mouvement politique de résistance !

Carabanchel, Décembre 1985
Les prisonnières du PCE(r) et des GRAPO.

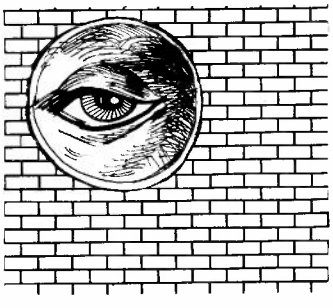

CORPS MUTILÉS

Fleury

Le matin, mercredi 26 juin, alors que je vaquais à mes occupations habituelles, mon voisin de cellule, Camel, m'appelle et me dit : « regarde le mec, dans la promenade, au milieu du stade, il va se couper ! ». Car Camel, mon voisin, connait fort bien ce détenu et ils parlaient d'ailleurs ensemble lors de la promenade : nos fenêtres donnent sur la cour. Il s'agissait d'Ali Fery, détenu depuis trente mois, condamné à purger une lourde peine. Ali était au batiment D1. On lui annonça son transfert. Il pense que le jour qu'il attendait tant était venu : celui de son transfert en centrale. Or c'est au D2 qu'on le transfera. En outre, fait plus grave, ici on lui confisque 80 de ses cassettes sur 100 qu'il possèdait ainsi que des effets vestimentaires auxquels il tenait beaucoup.

Je pense qu'il convient d'expliquer, pour la « compréhension » de ce qui va suivre que les moindres choses ici, celles qu'on jugerait à peine dignes d'attention dehors, prennent une importance considérable et que les répercussions en sont, souvent, tragiques (et je pèse mes mots et ne fais pas de misérabilisme, mais de l'information authentique. Oui, j'ai cette prétention !). Car dans le lieu où nous nous trouvons, nous sommes sans cesse confrontés à nous-mêmes. D'aucuns « fuient » dans les études, dans la littérature, dans les livres policiers ou dans la musique. Il semble que ce dernier cas fût celui d'Ali, puisqu'il possédait 100 cassettes ainsi que nombre d'effets vestimentaires. Son seul trésor en quelque sorte, en ce lieu où nous la spoliation du détenu atteint son paroxysme. Ainsi, il ne supporta pas que l'on lui mette ses habits et 80 cassettes à la fouille alors qu'au D1, jamais remarque ne lui fût faite à ce sujet. Mais le sous-directeur de chaque bâtiment, comme les barons moyen-âgeux impose le réglement qui lui plaît. (La métaphore ne s'arrête pas là, puisqu'il dispose également de son prétoire et des geôles.) Or, ici plus qu'ailleurs, au D2, « le règlement » est des plus coercitif. Je parle en connaissance de cause : ayant « fait » trois cât ments en trois ans et demi.

Mais revenons à ce qui s'est passé ce matin, à Ali. Tous les détenus au rez-de-chaussée (arrivants ou transférés) remontaient groupe par groupe ou un à un. Et Ali, resté seul au centre du mini-stade, se fit un garrot au bras gauche, se déshabilla, posa ses effets par terre et resta en slip. Les détenus de l'autre cour le regardaient, certains, ainsi que Camel et moi, essayions de le dissuader de s'auto-mutiler. Le maton du mirador, ainsi qu'un autre de l'atelier, regardaient la « scène » mais ne firent intervenir personne. Ali ne cessait de dire, en regardant du côté du bâtiment et en gesticulant : « Comment ? Ils vont me maquer, eux ! ? Comment ? Ils vont me raquetter, eux ! ? ». Ensuite il parlait en arabe et je ne comprenais pas. Puis il se coupa la gorge du côté droit, puis du gauche. Le sang coula abondamment de ses blessures (bien qu'il ne se soit pas tranché les carotides, tel que je le craignais), et tranchait sur son torse mat. Ensuite, à plusieurs reprises, il se trancha les veines du bras gauche et très vite, son bras fut rouge. Quelques détenus s'étaient agglutinés contre la grille de l'autre cour de promenade, et d'autres, des fenêtres, tentaient de le dissuader de s'auto-mutiler. Tout le monde criait pour que les matons interviennent. Ils ne vinrent pas.

Comme c'était la fin de la promenade, les détenus refusèrent de réintégrer leur cellule. Ils restaient et demandaient qu'on intervienne, car à présent, Ali était plein de sang, jusque sur les jambes. Nous craignions qu'il ne meure. Et ces putains de barreaux ! Impossible de lui porter secours ou même de le réconforter ! Il était là, seul, au milieu de la cour ensoleillée, à gesticuler, à hurler ensanglanté. Les surveillants qui étaient entrés dans la cour où se trouvaient les autres détenus, regardaient Ali ensanglanté à travers le grillage et les incitaient à remonter en cellule. Aux fenêtres ça gueulait plus que jamais. Et parfois, nous entendions les surveillants dire qu'ils allaient s'en occuper lorsqu'ils seraient rentrées en cellule.

Moi, j'ai appelé à l'interphone et hurlé au maton de service : « Faites quelque chose, il y a un mec ensanglanté qui est en train de se pendre dans la cour ! ». « Bof ! », me répondit-il (et je vous jure que c'est authentique !). Je lui ai hurlé que ça allait se savoir, qu'ils étaient responsables et que j'allais prévenir les radios libres ! Car juste avant que j'appelle, Ali était monté aux grillages, avait attaché la cordelette, fait un noeud coulant et se l'était passé autour du cou. Il se tenait en équilibre, plein de sang, déjà faible et je craignais qu'il ne glisse et se pende involontairement ou volontairement.

Des fenêtres (à présent que les autres détenus étaient remontés), nous tentions de le dissuader de se pendre, lui disant tous qu'ils ne valaient pas la peine qu'il se tue. Et les barreaux tout contre lesquels nous étions agglutinés, comprimaient nos cages thoraciques à chaque seconde davantage ! C'est dans ces moments-là que l'on prend réellement conscience de ce qu'est l'impuissance ! Et c'est dur ! La nourriture passa et je dis au surveillant qu'il fallait faire quelque chose, qu'il était déterminé, en sang et qu'il allait se pendre. Il me répondit : « Si on intervient, c'est là qu'il va faire quelque chose ». Puis : « Le directeur va intervenir ». « S'il crève, ça n'empêchera pas le sous-directeur de bouffer ! », lui retorquai-je, ainsi que : « pour travailler dans la pénitentiaire faut pas avoir de conscience ! ».

A présent, cela fait trente minutes qu'Ali s'était coupé, qu'il était en sang, et dix minutes qu'il était en équilibre, la corde au cou. Ses habits formaient un petit tas, au centre du mini-stade, près de sa boite de café. Un galon d'or vint, calmement ; ils parlèrent environ 5 minutes, Ali toujours la corde au cou. Enfin Ali, retira le noeud coulant de sa gorge, descendit, alla chercher ses habits, mit des coups de pieds dedans, gesticulant et parlant en arabe. Puis, ses fringues à la main, il suivit, toujours en slip, le surveillant chef, certainement à l'infirmerie. Ce qu'il advint d'Ali, pour le moment, nous ne le savons pas. Il est treize heures environ et l'affaire a dû se terminer vers midi dix. J'ai parlé entre temps avec mon voisin Camel qui me dit : « Je signerai la lettre » et qui me donna les quelques informations sur Ali que, pour ma part, je ne connaissais pas.

P.S. : en fait, on a mis Ali au mitard, je le sais par le cantinier, donc de source sûre.

Pot de terre

Clairvaux, 23 octobre

Ici, à Clairvaux, ce ne sont pas mes publications mais ma personne qu'en ce moment, on veut réduire au silence. Sur un beau bateau monté de toutes pièces par la direction — en ce qui me concerne tout au moins — , j'ai été placé mardi matin à l'isolement. Motif, si l'on peut appeler ça ainsi : « j'aurais » incité des détenus à signer une pétition pour soutenir un gars placé à l'isolement après qu'il ait été puni pour avoir insulté d'« enculé » le directeur. L'incitation avait eu pour théâtre la cour des sports ce dimanche après-midi... après-midi que j'ai passée en cellule. Pour justifier ce placement, le sous-directeur m'a informé qu'il devait enquêter en détention. Comme son enquête risque de durer le temps qu'il voudra bien, et qu'ici je n'entends pas être à la merci de l'arbitraire de ces messieurs, j'ai donc commencé aujourd'hui une grève de la faim que je compte faire durer jusqu'à ma réintégration en « détention normale ». Je vais quand même en aviser les autorités supérieures, tout en sachant que les loups ne s'entredévorent pas.

En fait, ce placement à l'isolement est à ramener à la seule dimension du règlement de comptes et de la trouille qu'à ici la direction de voir un mouvement se dessiner dans son établissement. Je les crois même arrivés à un point où ils ne dominent plus leur trouille... d'où cette mesure de panique à mon égard, qui les fait sabrer à tort et à travers, à l'instar de ceux qui perdent leur sang-froid ou les pédales. Enfin, leur réaction est à la mesure de leur « intellect »... et s'ils croient qu'ils m'ont neutralisé en m'isolant, je leur souhaite bien du plaisir. Avec leurs procédés, comme m'a justement fait récemment remarquer un gars d'ici, dans la guerre d'usure, c'est toujours le pot de terre qui l'emporte sur le pot de fer. Des premiers, on retrouve toujours des fragments de plusieurs millénaires ; des seconds, on ne retrouve rien après quelques années de corrosion !

Communiqué n°4
Brigade Alain Pinol

***Fresnes** - Hervé Samba est au mitard parce qu'il a la peau noire ! Refuser de se baisser et de tousser lorsqu'on est nu pendant la fouille corporelle de l'après-parloir famille est un exploit pour n'importe quel détenu, cela devient un acte héroïque dès que l'on est « beur » ou que l'on a la peau noire. Une fois de plus, les surveillants de la prison de Fresnes se sont évertués à provoquer un compagnon détenu, par racisme exacerbé.*

Samedi 2 novembre 1985, après le parloir famille, Hervé Samba, lors de la fouille, a refusé avec calme et dignité de se baisser et de tousser. Un des surveillants a insisté hargneusement. Voyant que Hervé n'obtempérait pas à cet ordre humiliant pour tous, il est allé chercher un brigadier qui s'est exprimé dans un langage qui leur est coutumier : « Samba, tu nous casses les couilles ! ». On lisait sur son visage cette haine commune à tous les porte-drapeaux des partis qui appellent à la remise en fonction de la peine de mort, à la réouverture des QHS, QSR, etc. et à la haine raciale.

Nous ne pouvons pas continuer, sans rien dire, à accepter par notre silence ce racisme flagrant des autorités pénitentiaires vis à vis de tous les frères noirs ou beurs ! Parents, femmes, amies, amis, nous vous appelons, nous, détenus, races et couleurs confondues, à manifester votre soutien à Hervé Samba, qu se trouve donc depuis samedi 2 novembre dernier au mitard, avec pour seul délit le fait d'avoir prétendu à sa dignité d'homme !

Combattons l'apartheid partout où il se trouve !

Envoyez un petit mot, un télégramme, soit à Hervé Samba, soit à la direction de la prison de Fresnes, ou encore aux deux à la fois ! Nous appellerons à ce genre d'action, dorénavant, chaque fois que nous serons témoins d'actions fascistes, racistes, inhumaines !

Pour la Brigade Alain Pinol
(Brèche n° 9)

Article D275 (modifié 6 août 1985)

« Les détenus ne peuvent être fouillés que par des agents de leur sexe dans des conditions qui, tout en garantissant l'efficacité du contrôle, préservent le respect de la dignité inhérente à la personne humaine ».

Premier rapport disciplinaire (Fresnes)

« Le 02/11/85 à 17 h 45. lors de la remontée des parloirs, dans la salle de fouille, ce détenu a refusé catégoriquement de se baisser et de tousser comme le veut le règlement. A pris à témoin les autres détenus qui ont refusé de l'accompagner dans son geste. Il est à noter que cet incident aurait pu avoir de graves conséquences sur le bon déroulement des parloirs. Déclare qu'il ne se soumettra jamais à une fouille corporelle ».

Second rapport disciplinaire (Fresnes).

« Le 03/11/85 à 21 h 10. Lors de la contre-ronde et à l'extinction règlementaire de la lumière, ce détenu exige sur un ton autoritaire de lui laisser la lumière, car il écrivait au directeur, et insulte l'agent de fasciste : « la lumière doit rester allumée jusqu'à 23 h, tôt ou tard, je t'enculerai ». (Hervé conteste ce second rapport qui, selon lui, viserait à justifier une punition.)

Roué de coups

Saint-Maur, le 6 novembre

J'ai entrepris une grève de la faim illimitée. Après le parloir du 2 novembre dernier (à Fresnes), je me suis soumis à la fouille à corps mais, étant nu, j'ai refusé de me baisser et de tousser **devant** le surveillant car cela est assez humiliant. Pour avoir osé, j'ai été conduit au mitard et, entre la 2e et la 3e division, roué de coups, et jusqu'au mitard, je n'ai pas touché terre. Jusqu'à présent, j'ai encore très mal à la tête, tellement j'ai pris des coups sur la tête. Puis, j'ai été soumis à des sévices sexuels par un premier surveillant. (...) Je demande à ce qu'une enquête soit ouverte pour déterminer le rôle de chacun. Je demande à être confronté avec les agents et que le coupable soit traduit en justice. Le tabassage a été suivi de sévices sexuels. Le choc que ces sévices ont provoqué en moi a remis à la surface toute la révolte... Mon action ne doit pas être un secret. Ce qui s'est passé à Fresnes doit être su. Autrement, en nous faisant complices, nous condamnons d'autres à être les victimes de demain. Ce qui se passe à Fresnes nous concerne. Nous et d'autres, toutes les forces réunies, feront la force de masse. (...) Maintenant que j'ai vu le Directeur au prétoire, le 4/11, où j'ai pris 20 jours fermes, je sais que cet homme était debout dans le couloir près de la grille de la 2e division et il a vu le début du tabassage devant la grille de la 3e. (...) J'ai vu deux médecins hier au soir. Eux aussi ont constaté que j'avais des traces au visage et au cou. J'ai demandé un certificat. Ils se sont étonnés qu'on ne m'en ait pas remis un le 2 novembre, à Fresnes. Ils m'ont dit qu'ils allaient repasser dans quelques minutes, mais ils ne sont pas revenus. Ils ont peur...

Hervé

Hervé Samba a cessé sa grève de la faim au bout de 20 jours, sans avoir obtenu satisfaction sur aucune de ses revendications. Il a déposé plainte pour le tabassage et les sévices qui lui ont été administrés.

Au directeur de la MC de Saint Maur
St Maur, le 7 novembre

Je vous informe que j'ai entrepris, depuis le 02 novembre 1985, une grève de la faim illimitée. En effet, après avoir refusé de me soumettre à une fouille à corps humiliante, j'ai été sauvagement tabassé par une dizaine d'agents et de gradés ; puis, soumis à des sévices sexuels par un premier surveillant, uniquement pour me prouver qu'il en faisait ce qu'il voulait, de mon « cul », selon son expression. Il s'agit du gradé qui était en poste à la 3e division « sud » à 17 h, lors des parloirs. Ma grève de la faim a pour but de réclamer : 1°- Qu'une enquête soit ouverte, d'être confronté avec mes agresseurs et qu'ils soient traduits en justice conformément à l'article D220 du CPP : les tabassages sont fréquents dans les prisons de Fresnes. (...) 4°- Je demande la restitution de plus de 600 feuilles manuscrites et plusieurs textes dactylographiés (allant de 5 à 20 pages) disparus lors de mon passage au Quartier Disciplinaire des prisons de Fresnes, du 2/11 au 6/11/85. Les écrits constituent mes analyses, mes thèses sur les problèmes de l'enfermement et le comportement en prison depuis 4 ans et demi.

Extrait de la plainte déposée par Hervé

« Avoir été, le 2 novembre **1985 à 17 h** 15, dans les prisons de Fresnes, **sauvagement** tabassé par une dizaine **d'agents et** de gradés, puis soumis à **des sévices** sexuels par un premier surveillant avec la complicité d'autres agents qui me maintenaient les jambes écartelées, une serpillère dans la bouche servait de baillon ». (Hervé précise plus loin qu'il avait les mains liées pendant qu'il subissait ces sévices).

RESISTENZA !

Italie : dix jours à l'isolement

Novara (Italie), juin

Comme tu dois déjà le savoir, je suis depuis quatre jours en détention avec les camarades. Ce qui m'est arrivé, je vais te le raconter comme je l'ai vécu. Tout commence peu après notre dernier parloir : le 23 avril, vers 17 h, à la prison spéciale de Cuneo. Un maton me demande de descendre à l'accueil pour une communication. En général, c'est l'accueil qui monte en détention, et donc, je refuse. Quelques minutes plus tard arrive un gradé qui me dit que ce n'est pas l'accueil qui doit me faire cette communication, mais le maréchal-commandant Caraffa. Nouveau refus. Il insiste et dit qu'il n'y en a que pour quelques minutes. Comme il y a du transfert dans l'air (quatre camarades transférés au cours des derniers jours), il m'assure qu'il ne s'agit pas de cela. Je me dis que ça a peut-être un rapport avec ma comparution prevue pour le lendemain à Brescia. Je descends.

Dans le bureau, il y a un gradé ; dehors, un groupe de matons, quelques brigadiers, et le maréchal-commandant qui est sorti pour m'appeler. Le commandant m'invite à m'asseoir. Comme toujours, je refuse et lui demande ce qu'il a à me faire savoir. Il me dit qu'il ne me fera plus jamais retourner en détention, pour ma « sécurité », pour mon bien (sic). Je lui réponds que ce genre de blague commence à être usé à Cuneo, que ça suffit comme ça et qu'il me fasse retourner avec ms camarades en détention, où ma sécurité se porte bien, merci ! Il insiste, il dit qu'il a des preuves pour appuyer ses accusations. Je lui demande de me montrer ces pièces à conviction fantomatiques. Il refuse. Il cherche à me faire « comprendre » qu'on lui a fait des confidences, qu'il a intercepté des lettres. Je lui dit que je vais porter plainte contre lui. Il répond que ça lui permettrait de me maintenir en isolement judiciaire ; je demande qu'on fasse venir le Juge de Surveillance et le Directeur. Le premier ne viendra jamais, le second arrive quelques minutes plus tard. Je lui répète ce que j'ai déjà dit au maréchal. « S'il croit que c'est comme ça, mettez-le en isolement », répond-il. Et il s'en va.

Je fais comprendre au maréchal que je n'ai pas l'intention de bouger tant que je n'aurai pas pu parler avec un camarade. Il accepte et je demande que ce soit Ario Pizarello. Je lui raconte immédiatement la provocation. Il répète au maréchal ce que je lui ai déjà dit moi-même, mais nous n'obtenons rien. Tandis que le camarade retourne en détention, moi, on me met en isolement. Tous les camarades de la détention se mobilisent et organisent un tapage d'un quart d'heure, jusqu'à l'arrivée d'un gradé auquel ils demandent de me ramener en détention. Mais il n'y a rien à faire. A 19 h, les prisonniers doivent se séparer, mais aucun n'accepte de regagner sa cellule. Nouvelle discussion avec le gradé qui menace de recourir à la manière forte. Mais vers 21 h 30, on m'appelle de nouveau. On me dit qu'après enquête, il n'y a plus de problème pour moi et on me ramène en détention. Les camarades sont encore rassemblés, les retrouvailles sont indescriptibles !

Le lendemain matin, je pars pour Brescia. J'ai tout juste le temps d'expliquer aux avocats et à ma famille ce qui m'est arrivé à Cuneo. En 20 minutes, tout est terminé au tribunal et je repars en camion blindé vers Cuneo. J'y arrive, mais ils ne m'emmènent pas en détention. Ils me bloquent à l'accueil en me ressortant les mêmes histoires que la veille au soir. Et en plus, ils ont fait appeler une escorte, pour le transfert. Moins d'une demi-heure après, je me retrouve dans le camion blindé, en route vers Novara.

Là, immédiatement, ils me disent de ne **pas faire d'histoires et qu'ils vont appliquer les ordres reçus : ils vont m'isoler. Par télé**gramme, j'avertis les camarades de Cuneo. Et les camarades de Cuneo, à leur tour, avertissent ceux de Novara. Ma lettre d'explication, envoyée par le courrier interne, mettra une semaine à parvenir au camarade Zorza. Mais eux ont tout de suite commencé à faire pression pour que je sois ramené en détention. Pendant les premiers jours, on leur dit que je ne suis pas ici, puis, que je suis en « isolement judiciaire ». En fin de comptes, la situation se débloque. Ils me mettent en isolement près de l'accueil.

Le vendredi 3 mai, après 10 jours d'isolement dûs à la mesquinerie des manoeuvres provocatoires à Cuneo, je réussis à entendre la voix si reconnaissable du camarade Pellechia, qui se trouve dans cette partie de la prison. Je l'appelle. Quelques mots échangés avant que les matons viennent le chercher et qu'ils ferment l'oeilleton de ma cellule. Une demi-heure plus tard, je me retrouve en détention, dans la détention de l'aile A. Elle est vide. A l'étage au dessus, c'est plein. Presque comme dans la B où je suis maintenant. Pour le reste... quotidien normal !

Lettre adressée au journal Il Bollettino

Italie : contre le harcèlement

Cuneo, le 26 août 85.

Depuis le début du mois d'août, les prisonniers de la prison judiciaire de Cuneo sont soumis à des mesures de répression injustifiées et gratuites. Dans les divisions, il y a en permanence une petite unité spéciale de matons, qui fait irruption avec les chiens dans les cellules et contraint ceux qui ne sont pas au travail à faire le ménage. Sans aucune logique ni utilité, les prisonniers sont obligés à tout moment (en rentrant des parloirs, très tôt le matin au cours des inspections de cellule) à se déhabiller et à se soumettre à la pratique humiliante de la « flexion » et de la perquisition intime. La douche chaude quotidienne a été supprimée. Beaucoup de prisonniers sont contraints de changer de cellule à l'improviste ; au premier étage de la division, des lits superposés ont été installés dans les cellules individuelles, alors qu'au troisième, il y a une division entière vide et inutilisée.

En raison de cette situation, depuis le vendredi 16 août, les prisonniers qui travaillent se sont mis en grève et les détenus refusent les plateaux ; les matons ne livrent ni les cantines, ni les colis d'aliments envoyés par les familles : en conséquence, tous les prisonniers ont entamé une grève de la faim, n'acceptant de se nourrir que d'eau et de pain, les seules denrées qu'ils acceptent de recevoir de la prison. Les prisonniers demandent un retour à la normale et que **le climat de tension gratuite cesse ; à ren**contrer les autorités compétentes de Cuneo, afin qu'elles discutent avec leurs représentants : jusqu'à présent, le seul à s'être présenté est le substitut du juge administratif qui n'a pu qu'assurer qu'il en référerait à son supérieur ; le directeur de la prison se refuse à rencontrer la délégation de prisonniers, qui affirment que c'est depuis son arrivée à Cuneo qu'a commencé ce climat de répression.

Les prisonniers de la division judiciaire de la prison de Cuneo

Lettre adressée au journal Il Bollettino

EN COMPTANT LES JOURS

Lyon, 2 juin — Dominique Gosselin se suicide au centre médico-psychologique.
Carcassone, 3 juin — Triple évasion réussie.
Fresnes, 5 juin — Un prisonnier s'échange tranquillement avec son frère lors d'un parloir famille.
Baumettes, 6 juin — Suicide d'Alain Gabelloni.
Albi, 6juin — Suicide de Roland Miguel.
Nice, 16 juin — Nordine Rim se pend.
Guadeloupe, 16 juin — Quatre indépendantistes s'évadent de la M.A. de Basse-Terre.
Gendarmerie de la Couronne, 13 juillet — Christian Gurot se pend à la fin de son interrogatoire.
Toul, 18 juillet — Deux prisonniers s'évadent.
Guadeloupe, 25 juillet — Evasion de 25 prisonniers de la M.A. de Pointe-à-Pitre.
Tours, 27 juillet — Une évasion.
Bois d'Arcy, 30 juillet — Lorbi Ayari meurt asphyxié dans sa cellule.
Nîmes/Avignon, 7 août — Pierre Filiquier meurt à la M.A. de Nîmes des suites « d'un malaise probablement cardiaque ». Jean Roussel meurt le même jour d'une « crise cardiaque » au cours de son transfert au palais de justice d'Avignon !
Nancy, 30 août - Suicide d'un prisonnier mineur.
Quimper, 9 septembre - Trois détenus sortent sans problème : le gardien était bourré.
Privas, 19 septembre — **Daniel Cichou se suicide.**
Fleury, 25 septembre — Pendant des travaux extérieurs, un prisonnier-travailleur se tire.
Melun, 12 octobre — Un prisonnier se fait la belle.
Toulon, 16 octobre — Deux prisonniers s'évadent de la prison Saint-Roch.
Chaumont, 4 novembre — Inculpé de viol, un prisonnier s'automutile en se taillandant le sexe.
Nantes, 5 novembre — Un prisonnier se suicide au C.P..
Lyon, 14 novembre — Une évasion lors d'une extraction.
Douai, 15 novembre — La cour d'appel condamne Thierry Destriez et Yves Deschamps, rédacteurs du journal anti-carcéral « Otages », à 15 mois dont 5 ferme pour le simple « délit » d'avoir hébergé quatre militants recherchés.
Nantes, 18 novembre — Un prisonnier prend un maton en otages pendant une heure.
Bonneville, 24 novembre — Deux prisonniers s'évadent.
Hôpital de Fresnes, 25 novembre — Nassradine Beikir observe une grève de la faim depuis deux mois pour protester de son innocence. Il demande une confrontation avec son co-inculpé, qui le charge.
Pontoise, 25 novembre — Ahmed Chouabi se sectionne une phalange pour protester contre son inculpation et sa détention.
Toulouse, 25 novembre — Philippe Fabre essaie de se suicider en avalant des lames de rasoir à la veille de son procès.
Foix, 25 novembre — Mamar Lahouari et Maurice Dahan se pendent ensemble dans leur cellule.
Bois d'Arcy, 29 novembre — Bruno Sahli se suicide.
1er décembre — Chiffres officiels de la population pénale : 42.886 prisonniers.
Toulouse, 1er décembre — Jean-Francois Valéry se pend à la prison St-Michel.
Nevers, 6 décembre — Trois évasions réussies de la M.A.
Grenoble, 9 décembre — Un jeune se pend pendant sa garde à vue au centre hospitalier de Grenoble malgré (?) une « surveillance » renforcée de la police.
Fleury, 9 décembre — La reconstitution de la chute mortelle de Bruno Sulak, dans la cadre de l'instruction après la plainte contre X pour homicide, a revélé de nombreuses contradictions et des bizarreries, mais la thèse de l'assassinat n'est pas officiellement prouvée. ...bien sûr, les seuls témoins sont les surveillants, les gendarmes, le sous-directeur !
Marseille, 11 décembre — le comité de soutien à Luc Tangorre diffuse un journal de 24 pages à 75 000 exemplaires.
Nantes, 11 décembre — Explosion « mystèrieuse » dans la salle des pièces à conviction du Palais de Justice.
Châlon-sur-Saône, 12 décembre — Jean-Claude Penot, 41 ans, se pend.
Avignon, 14 décembre — Jean-Jacques Clabaud, 27 ans se pend à la prison Sainte-Anne.
15 décembre — Entrée en vigueur de la circulaire Badinter sur les télés dans les cellules.
La Talaudière, 16 décembre — 70 détenus refusent de réintégrer leurs cellules pour demander... l'installation immédiate de postes de télés ! ? En Mai, pourtant, ils n'avaient pas bougé...
Muret, 18 décembre — Autorisation d'insémination artificielle pour la femme d'un détenu, Claude Delepine.
Baumettes, 19 décembre — Fabrice Hublet, 28 ans se pend.
Nantes, 19 décembre — Georges Courtois, Abdel Karim Khalki et Patrick Thiolet prennent en otage la Cour d'Assises et tiennent 34 heures face aux superflics de Broussard.

Italie : un acte de libération

Rome, 3 juin 85

Je m'appelle Francesco Pataca et je suis l'un des six prolétaires évadés de la prison de Pescara ; le désir de reprendre ma liberté, sans me vendre et sans attendre que la justice bourgeoise suive son cours et m'ense velisse sous des années et années de prison, m'a amené à faire le seul choix possible pour sortir de la cage dans laquelle ils veulent nous enfermer. Ce choix ne pouvait être toléré par la bourgeoisie et ses larbins, parce qu'il était un acte de libération, hors et contre les normes, les règles, l'exploitation que cet Etat veut nous imposer. Et c'est pour cela que, immédiatement après notre évasion, l'Etat, utilisant ses esclaves en uniformes, a déclenché une puissante « chasse à l'homme » avec l'objectif précis de nous capturer à tout prix... plutôt morts que vifs, car il aurait pu brandir nos cadavres comme des épouvantails pour tous les gars qui voudraient faire le même choix que nous.

Cette volonté de nous faire payer de notre vie la « liberté » que nous avions reconquise s'est manifestée clairement lors du « petit matin de de San Basilio ». Ce matin-là, donc, une unité de la police de San Basilio, dirigée par le Commissaire Galotti Fabrizio (qui nous en voulait à mort parce que, il y a des années de cela, il a échappé de peu à un guet-apens et qu'il voulait se venger), a fait irruption, bardée d'armes, dans la mansarde où nous étions, et à tiré immédiatement tous azimuts sans dire aucune des phrases rituelles — désormais démodées — qu'elle aurait dû, formellement, prononcer avant d'ouvrir le feu. La fusillade de la police ne s'est terminée que lorsqu'ils nous ont cru tous morts, et malheureusement, deux prolétaires sincères et généreux, Francesco et Carlo, l'étaient vraiment.

Puis, ils se sont rendus compte que moi même et un autre étions blessés, ils nous ont d'abord — comme toujours — menacé de nous achever, avant d'en revenir à des moyens plus démocratiques : le tabassage, aussi bien sur place que durant tout le trajet jusqu'à l'hôpital et à l'intérieur même de l'hôpital.

Le choix que j'ai fait de reconquérir ce qui m'était dénié, je le paie maintenant. Les blessures que j'ai reçues (fracture du tibia et du péroné, fracture de la main gauche) auraient déjà mérité, si j'avais été un tant soit peu soigné, une rééducation complète des articulations. Mais les soins que j'ai reçus ne sont pas tout à fait de ce genre-là : pour une foulure, après quatre mois, aucun médecin ne sait s'il doit me retirer le plâtre, ni même quand. Celui de la main, je l'ai enlevé moi-même. J'aurai besoin de faire un peu de rééducation dans un centre hospitalier, mais après tout ce qui s'est passé, pour ces Messieurs, c'est vraiment trop demander.

Je termine ces quelques lignes, en espérant que tous auront maintenant compris le vrai visage que prend l'Etat démocratique contre les prolétaires qui, où qu'ils se trouvent, refusent les années et les années d'exploitation et de bagne dans lesquelles on voudrait nous laisser. Mais tout cela ne peut qu'accroitre notre conscience, notre rage, et la volonté de reprendre tout ce dont la bourgeoisie nous a exproprié, notre vie la liberté. Saluts prolétaires. *Lettre adressée au journal Il Bollettino*

MASSACRE A LURIGANCHO

Lima, le 11 octobre 85

Voici ce qui s'est passé le vendredi 4 octobre 1985 à la prison de Lurigancho :

Vers 7 h 30 du matin, le pavillon britannique (où étaient reclus les prisonniers politiques accusés d'appartenir au Parti Communiste du Pérou, plus connu comme « Sentier Luminueux ») a été entouré, non pas par les employés du CRAS (prison) et par la GR (garde Républicaine), comme cela se fait quand il s'agit d'un réquisition, mais par les « Llapan Atig » (« Ceux qui peuvent tout » en quechua, groupe de la garde Républicaine spécialisé dans la lutte anti-subversive), armés jusqu'aux dents avec des fusils FAL, des bombes incendiaires et paralysantes, des bombes lacrymogènes, des explosifs, des chiens bergers allemands, un bulldozer « Caterpillar » avec des crochets et même les pompiers étaient là. On dit qu'ils étaient quelque 150 hommes.

Ils ont donc entouré le pavillon où se trouvaient les prisonniers du PC du P (310 environ) et, sans dire un mot ou les sommer de se rendre ou bien de sortir, il se sont mis à mitrailler le bâtiment. Les prisonniers qui, à ce moment, se préparaient pour une journée de travail normale — car les visites ne sont que le mercredi et le samedi pour les femmes, et le dimanche pour les hommes — ont été pris par surprise, bien qu'ils pressentaient que quelque chose de grave allait se produire ces jours-là.

Face aux balles qui passaient dans tous les sens, que pouvaient-ils faire ? Sortir ? Pas question, ils étaient décidés à ne pas se rendre. En plus, dehors, il y avait les balles et les chiens policiers ! Tout ce qu'ils purent faire fût de mettre devant les portes des sacs de leurs aliments : riz, pommes de terre, etc. A un moment donné, il y eut un silence, ils ne savaient pas ce qui se passait dehors. Les GR étaient déjà en train de poser quatre puissantes charges de dynamite contre le mur du fond du pavillon, avec de très longues mèches ; après les avoir allumées, il coururent très loin du pavillon. Cependant, les prisonniers de droit commun du pavillon le plus proche du pavillon britannique leur faisaient des signes pour qu'ils s'éloignent de ce mur et tous les prisonniers coururent de l'autre côté. Les quatre charges de dynamite explosèrent, mais personne ne fut blessé. Malgré l'explosion, et bien que le mur soit tombé, les GR ne pouvaient pas encore les atteindre parce qu'il y avait un autre mur qui les défendait, mais avec déjà un grand trou qu'ils essayèrent de boucher avec des matelas et d'autres choses.

Mais le Caterpillar commençait déjà son travail et avec un crochet, il arrachait fenêtre par fenêtre et détruisit une partie du mur qui les protégeait encore. Quand il y avait déjà un grand trou au fond (les autres côtés de l'immeuble étaient entourés par des murs et cette paroi était la seule qui donnait sur un grand espace vide, de sable, qu'on appelle : « la pampa »), l'un des prisonniers s'est montré pour voir ce qu'ils faisaient ; immédiatement une balle l'a atteint et il est tombé mort. C'était leur premier mort ! Au moindre mouvement, les balles perdues qui volaient en tous sens abattaient un autre camarade. Quand le trou fut assez grand, ils lancèrent des bombes incendiaires qui allumèrent le feu partout. Beaucoup de matelas tout neufs, donnés par la Croix Rouge il y a un mois (je les avais vu le jour où on les débarquait) prirent feu et beaucoup d'hommes aussi. Les explosions de dynamite continuaient. On calcule qu'il y en a eu 11 ; mais les prisonniers de IU (Gauche Unie) avec qui j'ai parlé, qui se trouvent assez loin du pavillon britannique, en ont compté 13. Ce chiffre doit être exact, car ils ne perdaient rien de ce qui se passait, craignant qu'après ils n'y passent eux aussi.

Les charges de dynamite explosaient de tous les côtés du pavillon, à la porte d'entrée, du côté de la cour où ils avaient le droit de sortir. Alors, imaginez ces 310 hommes dans un immeuble où les murs tombaient de tous les côtés, dynamités, le feu des bombes incendiaires qui enflammait tout, les bombes lacrymogènes, la fumée qui les étouffait, plus les bombes paralysantes qui les paralysaient et les balles que l'on a tirées pendant des heures, de 7 h 30 à 13 h 30 ! Ils n'ont arrêté que quand ils n'avaient plus de munitions. Je demandais à tous ces survivants : « mais comment avez-vous fait pour en sortir vivants ? ». Ils s'étaient couchés sur le ventre, par terre, et personne ne bougeait plus. C'est alors qu'ils les ont fait sortir un par un et quand ils sortaient, on les frappait sauvagement et on les obligeait à se mettre à plat-ventre dans la « pampa ». Quand ils reconnurent Antonio Diaz Martinez, ils le rouèrent de coups et lui cassèrent la tête. Une fois tous couchés dehors, les GR marchaient et sautaient sur eux, ce qui fait que plusieurs ont les côtes cassées. (Cette pratique est courante dans les prisons et dénoncée par les journaux depuis des années sans aucun résultat).

Ils restèrent ainsi couchés de 13 h 30 à 21 h 30, les mains sur la nuque. A chaque instant, on les arrosait d'un jet d'eau froide. Ce n'est qu'à 21 h 30 qu'on les a menés à la salle des avocats où ils se trouvent jusqu'à présent. Ils ont pourtant le droit de sortir dans une cour. Ils dorment dans cette salle. Ils sont maintenant 235. On compte une cinquantaine de morts ; mais des 34 corps qu'on a comptés initialement, seulement 30 sont arrivés à la morgue. Il semble qu'ils ont sorti ces corps vers 23 h 30 et qu'ils ne sont arrivés à la morgue qu'à 4 h 30 du matin. Qu'en ont-ils fait entretemps ? La majorité, ou presque, des corps brûlés étaient méconnaissables. On a trouvé des morceaux de chair humaine, des jambes, pieds, bras, etc., tout alentour. Les prisonniers de droit commun les ont ramassés et gardés soigneusement comme preuve du massacre. Tout cela est carbonisé. Il semble qu'après les avoir mis dans la salle des avocats, ceux qui étaient déjà morts ou blessés mais vivants encore ont été dynamités. Ils ont achevé la majorité des blessés, des brûlés et des blessés par balles.

Ce qu'il y a de terrible, c'est qu'en comptant ceux qui sont vivants, ceux qui sont blessés mais qui sont avec les vivants dans la salle des avocats, ceux qui sont dans la « clinique » (?) de la prison et les 7 hospitalisés (2 dans l'hôpital 2 de Mayo et 5 à l'hôpital D. Carrion au Callao — il semble que l'un de ces 5 est déjà mort), plus les 34 cadavres, on n'arrive pas aux 310 ou 314 prisonniers qu'ils étaient. Il manque entre 16 et 26 hommes. Où sont-ils ? Le Procureur de la Nation, Eleialde, a déclaré que deux d'entre eux sont en train d'être interrogés à la DIRCOTE (section spéciale contre le « terrorisme » où l'on torture jour et nuit), pour les obliger à accuser les prisonniers d'avoir brûlés vif leurs camarades !

Tout, absolument tout ce qu'ils avaient a été pris. Ce qui n'intéressait pas les flics a été jeté dans la « pampa » pour les prisonniers de droit commun qui, samedi après-midi, vendaient draps, linge, etc., et eux, les victimes, ils n'ont plus rien sauf ce qu'ils ont sur le dos, et encore la majorité est sans souliers, sans chaussettes.

Manuel Aqueloso Castro, directeur des prisons, a déclaré devant la télé qu'ils avaient été informés que les leaders de « Sentier Lumineux » avaient réduit tout un groupe de prisonniers en esclavage et qu'on était intervenu pour les libérer, mais que les chefs du « Sentier » avaient préféré les brûler vifs et ne pas les laisser sortir ! Naturellement, personne ne croit cette version, aussi cynique que bête !

Grâce à ma carte de journaliste, j'avais réussi le soir même des tragiques évènements à franchir le premier barrage et à m'approcher de ceux qui se trouvaient devant la porte de la prison. Il y avait pas mal de journalistes, des reporters de la télé, beaucoup de familles de prisonniers, des députés et des sénateurs, des membres de la Commission des Droits de l'Homme. Martha Huatay (avocate des prisonniers politiques) avait réussi à pénétrer dans la prison et cela depuis midi ! A un moment donné, on l'a entendue crier : « Mais pourquoi rallumez-vous le feu ? Vous voulez en tuer encore d'autres ? ! Vous voulez détruire les cadavres pour qu'on ne sache pas que vous les avez assassinés ? ! ». C'était environ 22 h 30, on voyait la fumée au loin. Diego Garcia Sayan et Rabanal, de la Commission de Paix, étaient aussi à la porte et on ne les laissait pas entrer non plus. De nouveau, Martha H. criait de l'intérieur qu'elle avait pu voir les cadavres complètement calcinés, méconnaissables. Elle calculait qu'il y avait à peu près de 30 à 40 hommes complètement brûlés, que seulement 4 corps étaient entiers et qu'il y avait 31 blessés dont 28 à la « clinique » (?) de la prison ; que 3 avaient été évacués à l'hôpital 2 de Mayo, je crois. « Il y en a qui ont été tués

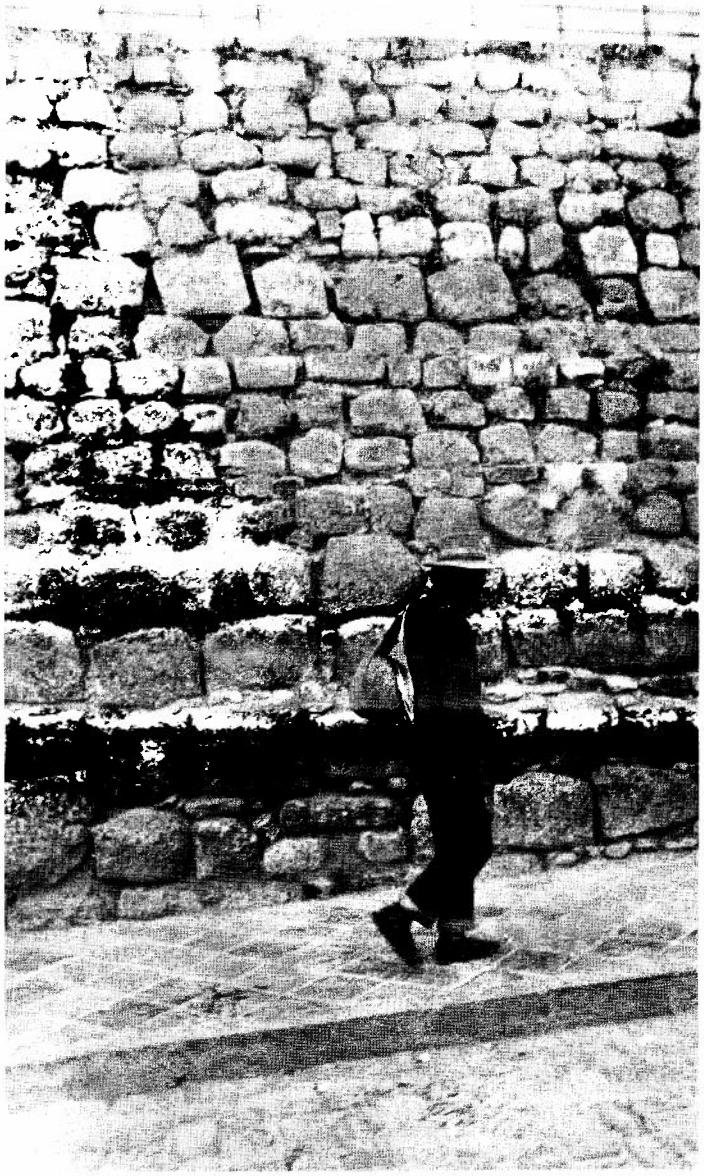

à coups de fusil et dont les corps sont entiers, mais la tête fendue. Six blessés sont avec les autres dans la salle des avocats ; Antonio Diaz Martinez a été reconnu par les GR et ils l'ont horriblement frappé à la tête », cria-t-elle encore.

Le lendemain, j'ai pu parler longuement avec les survivants, il y en a beaucoup de terriblement blessés, mais ils sont extraordinaires ; ils ont une façon toute spéciale de manifester leur douleur pour la mort de leurs camarades, ils noient tout dans leur enthousiasme pour la lutte dans laquelle ils sont engagés. Les femmes des familles des prisonniers montrent un courage incroyable ! On les a vues, à la télévision, se battant contre la police armée pour essayer d'entrer dans la prison où l'on massacrait les membres de leurs familles. (...) Et puis a commencé la lutte des familles pour récupérer les corps de la morgue. On ne les laissait pas entrer (la police). Ces familles, en grande majorité des femmes, ont monté la garde jour et nuit devant la morgue gardée par plusieurs gendarmes. Il pleuvotait et il fallait voir ces gens, morts de tristesse, de faim, de froid et de fatigue, qui depuis vendredi soir essayaient de retirer, de recevoir les corps calcinés des êtres bien-aimés. Assis sur le trottoir, ils attendaient, ils résistaient, ils montaient la garde pour que l'on n'enterre pas leurs enfants, leurs maris, hors de leur présence, dans une fosse commune. Ils avaient versé pendant 4 jours toutes les larmes que leurs yeux pouvaient contenir, et stoïquement, ils **attendaient**. Comme mardi soir, les familles exténuées et qui avaient été chassées de devant la morgue par le bus lance-eau, avaient décidé de dormir dans la rue, devant la morgue. Au milieu de la nuit, la police a mis les cadavres dans des sacs de plastique (bien que des cercueils aient été achetés et aient attendu dehors, alignés, pour recevoir les corps) et on les a enterrés dans l'ancien grand cimetière avec NN (non identifié) pour toute indication.

L'opinion publique est traumatisée par tous ces massacres. De plus, on découvre constamment de nouveaux charniers. Dire aux Français de protester. Il faut faire quelque chose, faire appel au Président Mitterrand. Tout cela est trop horrible.

Lettre d'un jounaliste péruvien, collaborateur de la Commission des Droits de l'Homme à Lima

pour MAI moire

Cette fois, ça a craqué. Déjà, mi-avril à Lyon, on avait senti comme un frémissement, un léger ébranlement. Mais le 4 mai au matin, à Fleury, c'est d'un seul coup tous les verrous minutieusement posés par le pouvoir pour « prévenir » tout mouvement collectif qui ont sauté.

Ça a craqué. Et c'est une belle victoire. On ne dira jamais assez avec quelle ingéniosité, avec quelle perversité, avec quel machiavelisme l'Etat avait « reconstruit » la prison au lendemain des mutineries de masse de l'été 1974. On ne mesurera jamais les effets dévastateurs des politiques d'« individualisation des peines », de diversification des régimes, de différenciation des catégories, sur la cohésion de la collectivité des emprisonnés. On ne mesurera jamais l'ampleur du dispositif mis en place pour casser toute communication entre détenus et entre l'intérieur et l'extérieur, pour enfermer plus que jamais les prisonniers dans leur ghetto-taule. On n'imaginera jamais avec quelle minutie le pouvoir avait programmé l'anéantissement au jour le jour de toute volonté de résistance. Seule, peut-être, la liste interminable des grèves de la faim, des auto-mutilations et des suicides, toutes ces manifestations tangibles de l'impossibilité d'un mouvement collectif, toutes ces manifestations de l'impuissance à laquelle on avait condamné les prisonniers, peut témoigner de la rigueur du « vérouillage » imposé par l'Etat.

Pourtant, le 4 mai au matin, tout a craqué. Tout, ou presque : car on n'oubliera pas — il faudra bien expliquer ces « anomalies » si on veut les surmonter — que les centrales, elles, n'ont pas bougé. Et les femmes très peu. Et pas tous les détenus de toutes les Maisons d'Arrêt. Pour briser l'organisation scientifique de l'« Ordre » dans les prisons, il fallait une force formidable, une détermination à toute épreuve. Cette force, cette détermination, aucun sombre manipulateur n'aurait pu les inventer ; aucune envie soudaine de « smurfer » sur les toits, de bronzer au grand air, n'aurait pu les justifier ; aucun besoin subit de drogues neuroleptiques n'aurait pu les susciter. Cette force, cette détermination, aucune revendication particulière n'aurait pu même les réunir.

La source de ce mouvement, c'est ailleurs qu'il faut la chercher : dans les centaines de luttes menées au cours des dernières années. Luttes contre le mitard, contre les différenciations, contre les mesures d'isolement, pour les parloirs libres, sur le travail carcéral, etc. Luttes au cours desquelles les prisonniers ont « exploré » chaque recoin du système pénitentiaire, « testé » point par point ses forces et ses faiblesses, reconnu ses marges d'adaptation et ses points de résistance, tenté de conquérir tout ce qui pouvait l'être. Luttes au cours desquelles ils n'ont rencontré que répression, inflexibilité, démagogie et tromperies. Pour en arriver à cette conclusion toute simple : ce n'est pas dans la prison que se trouve la clé de leurs problèmes. Autrement dit : la prison n'est pas « négociable ». Machine d'oppression, totalement conçue à cet effet, la taule n'est pas une « anomalie » dans une société « libérale ». Sa barbarie n'est pas une séquelle de temps anciens qu'on pourrait effacer avec un zeste de lucidité et de bonne volonté. La « taule vivable » ne saurait exister parce que la taule est précisément la négation de la vie. Et aux besoins, aux aspirations des prisonniers, il n'existe qu'une seule solution : la libération.

« Sortir ». Ce mot d'ordre, la seule véritable exigence des mutins de mai, la plus radicale des revendications qu'un taulard en tant que tel puisse exprimer, donne toute la mesure de la maturité acquise par le mouvement des prisonniers. Une maturité qu'aucune démarche syndicale ne saurait désormais séduire, qu'aucun discours « collabo » ne saurait dorénavant leurrer. Cette maturité acquise, et sur laquelle on ne pourra plus revenir, c'est la principale des victoires de Mai. Bien plus importante que toutes les queues de cerises que le pouvoir aurait pu concéder à une lutte revendicative, bien plus importante que la sortie de 2 763 taulards — d'ailleurs immédiatement remplacés — par « la grâce du président ». Cette maturité, c'est la promesse d'autres combats, d'autres avancées, d'autres conquêtes ; c'est la porte ouverte sur l'avenir. Le mouvement de Mai a porté les prisonniers jusqu'à l'extrême limite des murs. Car ce avec quoi ils ont rompu, c'est la logique même de l'enfermement ; ce qu'ils ont refusé, cést l'uniforme de forçat dans lequel on tente de les faire entrer. En Mai, pour la première fois, ils se sont affirmés comme autre chose que de la chair à prison. Virtuellement, ils ont déjà échappé à la machine carcérale.

Virtuellement, ils y ont échappé. Pratiquement, non. Et ça n'étonnera vraiment personne ; imagine-t-on Badinter, du haut de la tribune de l'Assemblée, lancer aux députés : « Messieurs, les prisonniers veulent sortir. Ouvrons les portes ! » ? De toute évidence, quelle qu'ait pû être sa qualité, le mouvement de Mai a cependant débouché sur une impasse. Après s'être cognés la tête contre les murs bien palpables de leurs cellules, voilà les prisonniers face à une nouvelle muraille, certainement plus abstraite mais pas moins difficile à franchir : le fait tout simple que la prison est indispensable à ce système social, et, en conséquence, que le pouvoir ne sera jamais disposé à l'abolir.

Cette impasse, les mutins de Mai la ressentent durement aujourd'hui. Dedans, c'est la crise. Des interrogations dans tous les sens. Le mouvement n'a-t-il servi à rien ? Faut-il au contraire le reproduire à l'infini ? Doit-on en revenir aux tristes revendications d'antan ? Le « salut » viendra-t-il de « ceux » de l'extérieur ? Bref : un pas a été franchi, quel doit être le prochain ? Ces questions, « ceux de l'extérieur se les posent également. Avec des réponses diverses. Ça va du « on ne peut pas faire mieux » — et donc on arrête tout — , au « tout ça c'est des conneries » — et donc on revient en arrière. Sans compter ceux qui ne prennent même pas la peine de se les poser et se contentent de célébrer — de belle manière il est vrai — les vertus de la mutinerie. L'histoire, pourtant, ne s'arrête pas en Mai 1985. Elle ne s'est pas non plus arrêtée à la veille de Mai. Mai a existé, il reste à construire l'avenir. Et pour cela, à répondre aux questions qui se posent. A ouvrir le débat en grand. ■

MAI, MAI ... MAIS APRES

Construire l'après-Mai, c'est d'abord engranger les acquis de Mai, les enraciner dans la mémoire et la conscience des prisonniers. Les rendre irréversibles. Le principal de ces acquis, c'est la dimension collective de la lutte : une victoire décisive remportée sur ce qui est l'une des armes les plus redoutables dont le pouvoir dispose pour entraver et détruire toute forme de résistance : l'individualisation.

L'individualisation, c'est un virus sécrété par le système social tout entier. A l'école, au boulôt, 24 heures sur 24. C'est cette illusion largement partagée que le sort de chacun est l'affaire de lui seul ; c'est cette myopie soigneusement entretenue qui empêche de distinguer ce que sa propre situation a de commun avec celle des autres ; c'est ce mirage qui aveugle chaque individu et le persuade qu'en fin de comptes, il est seul face à ce qui l'écrase. Le Droit, par exemple, vise précisément à cela : gommer, y compris aux yeux de ceux qu'il juge, la dimension sociale de leur situation, et réduire leur rupture avec la loi à une simple question de « déviance », de « faute » à corriger et à sanctionner. En conséquence, « oublier » — et surtout faire oublier — que l'illégalité est et restera, tant que ce système social n'aura pas été transformé, la seule issue pour des couches toujours plus importantes de la population.

Cette mise en accusation des individus, de leur histoire, de leurs comportements, de leurs choix, pour mieux absoudre le système qui les produits et auquel ils s'affrontent, chacun est à même d'en imaginer les effets destructeurs sur les prisonniers et sur les luttes collectives dans les prisons. Car ce virus-là trouve dans la taule un milieu exceptionnellement propice à sa croissance et à sa prolifération, et dans les prisonniers, les plus vulnérables des proies. Seul face à son histoire, seul face à sa souffrance, seul face à ses espoirs et à ses désillusions, un prisonnier a bien du mal à ne pas se croire seul aussi face à la machine judiciaire, à ne pas assumer seul aussi sa condition de prisonnier.

Les mutineries de masse de l'été 1974 ont pourtant démontré avec force que, dans certaines circonstances, cet obstacle n'était pas insurmontable. Que la communauté de sort pouvait, en fin de comptes, être plus forte que la particularité des cas, et qu'un régime commun de détention pouvait susciter une révolte commune. Bref, le mouvement de 74 a prouvé que, tant qu'une véritable communauté prisonnière pourrait se constituer et se reconstituer dans la taule, tant qu'une conscience collective des intérêts communs pourrait se développer, la lutte resterait possible. De ces évènements de 1974, le pouvoir a tiré une leçon essentielle : la pacification des prisons passe en premier lieu par la décomposition, par la destruction de la communauté prisonnière, par sa réduction à une simple addition d'intérêts individuels disparates — la « population pénitentiaire », comme ils disent. Et, la leçon apprise, il est passé à la pratique : les dispositifs purement juridiques d'individualisation ayant fait la preuve de leur inaptitude à « contenir » la rebellion des prisonniers, il fallait en confectionner d'autres.

Ces nouveaux dispositifs, c'est à l'intérieur de la prison que l'Etat a choisi de les implanter. En partant d'un principe simple : plutôt que d'imposer à tous les mêmes conditions d'emprisonnement, soumettre chaque prisonnier à un enfermement « taillé sur mesure ». Pour qu'à la limite, il n'y ait plus, dans les prisons françaises, deux prisonniers qui aient de la taule la même vision, le même « vécu », et donc la tentation d'unir leurs forces pour résister ensemble. De 1975 à 1985, les exemples de mesures ou de pratiques allant dans ce sens ne manquent pas : peu à peu, ce sont tous les aspects de la vie du prisonnier qui sont devenus matière à différenciation. Jusqu'aux avantages conquis dans la lutte, dont l'Administration Pénitentiaire a su habilement se saisir pour les retourner purement et simplement contre les détenus ! Car, évidemment, toute règle générale souffre des exceptions : le droit à la presse est reconnu à tous, mais bafoué en particulier. Le droit au courrier est généralisé, mais rien n'empêche, pour tel ou tel, de le saboter. Les parloirs libres sont accordés, mais on peut les supprimer... Ainsi, année après année, la détention s'est transformée en une véritable constellation de cas particuliers. Les disparités ont lentement tué la solidarité. Les formes de résistance se sont transformées, individualisées. Les suicides, auto-mutilations et grèves de la faim se sont multipliés, tandis que les mouvements collectifs se raréfiaient. En silence, sans même que l'on s'en aperçoive, la vieille communauté prisonnière basée sur la lutte pour l'amélioration des conditions de détention a volé en éclats.

L'entreprise de pacification des prisons semblait en passe de réussir. Mais les choses ne sont pas aussi simples : en différenciant les conditions de détention, l'Etat a sans doute réussi à désamorcer toute lutte collective sur les formes de l'enfermement et de la répression, mais il n'a pas pour autant règlé le fond du problème : l'enfermement et la répression eux-mêmes, et la révolte qu'ils suscitent chez ceux qui les subissent. Bien au contraire : en différenciant à l'infini les conditions d'emprisonnement, il a démontré lui-même aux prisonniers que, quelles qu'en soient les formes, l'oppression carcérale restait toujours la même. Il leur a lui-même révélé qu'au delà des simples conditions de survie, ils partageaient aussi cette oppression-là et la volonté de s'en libérer. Et en leur interdisant de lutter ensemble contre les formes, il les a, d'une certaine manière, contraints à lutter ensemble sur le fond : contre la prison, contre la répression.

Et c'est sur ce terrain-là qu'à éclaté la révolte de Mai. En s'attaquant globalement, radicalement à l'enfermement, le mouvement a d'un seul coup aboli l'essentiel des divisions laborieusement mises en place par l'Etat au cours des dix dernières années ; il a réussi, pour la première fois, à entrainer dans un combat collectif des milliers de prisonniers jusqu'alors isolés ; il a réussi enfin, en permettant la reconstitution — même momentanée — d'une véritable communauté de lutte, d'une véritable communauté prisonnière, à briser net l'entreprise de pacification dans les Maisons d'Arrêt. Et c'est cela qu'il ne faut pas laisser perdre. Cet acquis doit être médité, compris, assimilé, afin d'être toujours mieux réinvesti dans les luttes à venir. Et, quoi qu'en pensent certains esprits chagrins, c'est possible : à Lyon, à Chaumont, à Toul en juillet, aux Baumettes, à Loos ou à Douai ensuite, les prisonniers ont eux-même démontré que la lutte collective, redécouverte dans le feu du combat le plus radical, pouvait aussi devenir la règle dans la résistance au quotidien. Pour s'opposer au renforcement de la discipline, pour manifester son rejet des grâces-bidons, pour décrocher des mises en liberté, pour faire face à la répression... peu importe : tout ce qui est subi en commun peut — doit — susciter une riposte collective !

Crête de la vague

Mais la reconstitution d'une communauté prisonnière a permis bien plus encore que le développement d'une vigoureuse lutte de masse. Elle a permis aussi l'apparition d'un phénomène que certains ont pu considérer comme marginal, mais qui constitue en fait un tournant décisif dans l'histoire récente du mouvement des prisonniers : les tendances à l'auto-organisation, qui se sont manifestées tout particulièrement à Fleury, sous la forme embryonnaire des « Meneurs », et à Fresnes, avec la « Brigade Alain Pinol ».

Le caractère radicalement nouveau de ces deux expériences tient d'abord au fait que l'une et l'autre sont nées de la lutte, dans la lutte. Elles sont nées d'un besoin que chaque prisonnier a pu ressentir au cours de la révolte : celui d'accroitre au maximum l'efficacité réelle, l'impact réel du mouvement. Sans doute, ces deux tentatives ont-elles été le fait d'une petite minorité de prisonniers — les plus déterminés. Mais elles ont été de bout en bout en harmonie totale avec les exigences du mouvement tout entier. D'elles, on pourrait dire qu'elles ont été en quelque sorte la crête de la vague. La seconde caractéristique fondamentale de ces embryons d'auto-organisation, c'est qu'elles se sont également constituées totalement pour la lutte. Non seulement elles ont été de bout en bout parties intégrantes du combat, mais elles en ont été aussi, de A jusqu'à Z, des instruments déterminants, des outils indispensables.

Rien à voir, donc, avec ces groupements qui fleurissent depuis quelque temps dans et autour des prisons, et qui ne se réclament de la lutte des prisonniers que pour mieux s'en distinguer, s'y opposer et jouer leur propre jeu face à l'A.P. et au ministère. Rien à voir avec ces gens qui ne s'affirment « représentatifs » des prisonniers que pour mieux être reconnus par les autorités, pour en devenir les interlocuteurs — et les instruments ? — privilégiés. La représentativité des « Meneurs » et de la B.A.P, ce n'est pas en nombre d'adhérents qu'elle se calcule, ce n'est pas dans la reconnaissance que leur accordent médias et institutions qu'elle se mesure : c'est dans leur apport concrêt à la lutte qu'on peut la discerner, c'est dans la reconnaissance que leur accordent les prisonniers eux-mêmes qu'on peut l'évaluer !

L'apport des « Meneurs » et de la B.A.P. au mouvement de Mai, il est éclatant. Il suffit de relire aujourd'hui leurs textes et communiqués et de les comparer, par exemple, aux communiqués de l'A.S.P.F. (le « fameux » syndicat !) ou aux listes de revendications (un peu tardivement !) sorties de Fleury-Mérogis ou de la prison Saint-Michel à Toulouse. A la lutte, les deux groupes ont d'abord apporté une expression globale : l'un et l'autre ont su dépasser les spécificités locales, les particularités catégorielles, pour se faire les interprêtes des besoins et aspirations de la totalité des prisonniers ; l'un et l'autre ont su —et avec quelle intelligence ! — synthétiser et exprimer ce qu'il y avait de meilleur et de fondamental dans le mouvement : le refus de la répression, le refus de lenfermement. Mais « Meneurs » et Brigade ont également démontré qu'ils pouvaient être plus que des porte-paroles. Ils ont démontré qu'ils disposaient de tout le « sens tactique » nécessaire pour évaluer la situation dans sa globalité, le rapport de force à un moment donné, les enjeux déterminants et les priorités, et intervenir directement dans les évènements. Ainsi, ce sont les « Meneurs » qui, en dépit des « jaunes » et des saboteurs, ont permis par leur initiative que des centaines de prisonniers, dans tous les coins de France, manifestent pour la première fois de façon coordonnée, qu'ils expriment ensemble par la grève de la faim leur soutien aux mutins sanctionnés et signifient clairement à l'Etat leur refus de toutes représailles. Enfin, ce que ces deux structures ont donné au mouvement des prisonniers, c'est une conscience claire de ses intérêts, des conditions de son développement, des étapes à franchir et des pièges à éviter : en interpellant ouvertement le « syndicat » par exemple, en critiquant ses positions et ses attitudes — sans esprit de « concurrence », puisque les « Meneurs » et la B.A.P. n'ont jamais « recruté » ! —, c'est l'avenir même du mouvement qu'elles ont contribué à préserver.

Bien sûr, l'impact réel de ces apports est encore limité. Bien sûr, ces tentatives d'organisation restent localisées. Bien sûr, les « Meneurs » ont été (provisoirement ?) démantelés et la « Brigade » bien ébranlée (mais elle vit et agit encore, huit mois après sa constitution !). Mais toute cette expérience n'en reste pas moins un acquis essentiel, une indication précieuse pour le futur. Car c'est assurément sa réappropriation par le plus grand nombre, sa reproduction à grande échelle, dans toutes les prisons de France, qui permettra de surmonter les limites de Mai. C'est assurément la constitution de telles structures, à la fois lieux de reflexion collective et pôles d'action, parties intégrantes du mouvement et expression de ses intérêts les plus généraux, qui permettra de briser le dispositif infernal mis en place par le pouvoir pour empêcher toute extension des luttes.

Et des obstacles à surmonter, le mouvement des prisonniers n'en manque pas ! Car toute la qualité qu'il a démontrée en Mai, toute la vitalité et la radicalité dont il a fait preuve, toutes les promesses dont il s'est montré porteur ne lui ont pas suffi — et de loin — à venir à bout des problèmes qu'il a posés, à satisfaire les exigences nouvelles qu'il a exprimées.

Archipel carcéral

Tout d'abord, il y a les obstacles qui entravent encore son développement, ceux qui freinent sa croissance et son expansion, ceux qui s'opposent à son renforcement : principalement, les multiples dispositifs anti-luttes, « anti-insurrectionnels », mis en place progressivement par le pouvoir au cours des dernières années. L'individualisation en est un, mais elle est loin d'être le seul...

Un exemple : en 1974, les Centrales étaient au cœur de la révolte. En 1985, elles en étaient absentes. Le mouvement de Mai, né dans les Maisons d'Arrêt, n'est pas parvenu à en sortir. En dépit de son exceptionnelle vigueur, en dépit d'une incroyable force d'entrainement — ce sont quand même plusieurs milliers de prisonniers qui ont pris part à la lutte, du nord au sud du pays —, il n'a pas réussi à faire tache d'huile, à se propager à la totalité du système pénitentiaire. L'obstacle de l'individualisation renversé, un autre semble donc avoir surgi, plus inattendu, plus solide, contre lequel les mutins se sont cassés le nez : une sorte de cloison impalpable et étanche qui aurait rendu les Centrales et le reste du monde carcéral parfaitement imperméables à la tempête qui agitait les M.A.. Comme si, aujourd'hui en France, il n'y avait plus un seul, mais plusieurs systèmes pénitentiaires, totalement indépendants les uns des autres.

L'image n'est peut-être pas si fausse que cela. Car depuis 1974, le pouvoir s'est proprement acharné à diviser les prisonniers. Et en tout premier lieu, les condamnés. A les cataloguer, à les classifier, à les séparer, à les enfermer arbitrairement dans des « catégories » aux régimes

rigoureusement différenciés, aux traitements (grâces, amnisties, conditionnelles, permissions, etc.) soigneusement dépareillés, aux « intérêts » artificiellement opposés. La nature de la peine, sa durée, le temps effectué et celui déjà purgé, la situation familiale, professionnelle ou sociale, le « profil criminologique » — comprenez : la plus ou moins grande « dangerosité » —, etc : tout est devenu prétexte à classification, tout est devenu matière à catégorisation. Et en dix ans, réforme après réforme, c'est un véritable archipel de statuts, de régimes, de « quartiers », de bâtiments ou d'établissements « spécialisés », qui s'est constitué. L'obstacle inattendu auquel s'est heurté le mouvement de Mai, c'est précisément cette « fragmentation » délibérée du système carcéral, dont le ministère disait lui-même, dès 1975, qu'elle visait en premier lieu à « faciliter l'apaisement dans les prisons après les révoltes de 1974 » : comme le pouvoir l'avait prévu, les « différences » illusoires bâties de toutes pièces entre catégories ont joué comme « coupe-feu », en brisant net l'onde de choc produite dans les Maisons d'Arrêt, en stoppant sa propagation, en désamorçant tout effet d'«explosion en chaîne ».

Pas plus que l'individualisation, cette « catégorisation » n'est un obstacle aisé à surmonter. Et cependant, il faudra bien y parvenir. Parce que c'est la condition du renforcement du mouvement et de son extension à la totalité du monde carcéral ; parce que c'est la condition pour que les prisonniers puissent construire un réel rapport de force et peser de tout leur poids dans la résistance au pouvoir et à l'AP ; mais plus encore, parce que c'est la condition absolue pour que des luttes puissent être encore menées ! Car il ne faut pas s'y tromper : si la catégorisation a frappé jusqu'à présent de manière privilégiée les condamnés, si ce sont les centrales que le pouvoir a cherché en priorité à « pacifier », l'après-Mai 1985 n'épargnera pas les Maisons d'Arrêt. Les critères seront autres, sans doute — déjà, les tribunaux ont accès aux dossiers pénitentiaires des prévenus et pourront condamner aussi leur comportement en **détention, par exemple —, mais la** méthode semblable. Et dans un système carcéral ainsi totalement « balkanisé », on ne serait pas prêt de revoir un autre Mai...

Pourtant, cet obstacle-là n'est pas le plus important. Car le mouvement des prisonniers a en lui-même suffisamment de ressources, suffisamment d'intelligence pour le balayer tôt ou tard, comme toutes les « peaux de bananes » de ce type que le pouvoir a glissées et glissera sous ses pas.

Comme en 40 !

Le principal obstacle, le vrai problème est d'une tout autre nature, il est à la fois bien plus fondamental et bien plus grave : Mai a exprimé une exigence générale de libération, Mai a posé le problème de la destruction des prisons, et cependant, aussi massif soit-il, aussi puissant et déterminé soit-il, jamais le mouvement des prisonniers, à lui seul, ne viendra à bout de la taule ; jamais, à lui seul, il n'ouvrira la voie de la libération.

C'est une évidence, et pourtant bien rares sont ceux qui, dans le petit monde de la lutte anti-carcérale, prennent la peine de le dire — et surtout d'y réfléchir et d'agir en conséquence : la prison est trop indispensable au système social actuel pour que le pouvoir admette, permette qu'elle soit sérieusement remise en cause. On ne le répètera jamais assez : la prison n'est en rien une « anomalie », dans le monde d'aujourd'hui. Elle n'est en rien « indigne » des sociétés « libérales et démocratiques« : elle est un des piliers sur lesquels reposent ces sociétés ! Et de plus en plus ! Comment expliquer, sinon, que les prisons n'aient jamais été aussi pleines qu'aujourd'hui, si ce n'est... en période de guerre, sous le régime de Vichy, entre 1940 et 1944, quand la Gestapo et la Milice raflaient à tours de bras sous prétexte de chasse aux Résistants ?

La comparaison n'est d'ailleurs pas fortuite. En proie à une crise profonde, le système a, aujourd'hui plus que jamais, besoin d'une « paix sociale » absolue pour pouvoir résoudre ses problèmes, pour se « moderniser », se « restructurer ». Et paradoxalement, chaque pas en avant dans le sens de cette « restructuration » met un peu plus en péril cette fameuse « paix sociale« : le chômage, la misère, la surexploitation dans les boites, la marginalisation, l'aliénation du travail suscitent toujours plus de... résistance : luttes dans les usines, dans les cités, mais aussi recours à l'illégalité de la part de fractions toujours plus grandes de la population à qui on ne laisse pas d'autres moyens de s'en sortir. La montée de la répression à laquelle nous assistons depuis une dizaine d'années n'est ni due au hasard, ni imputable à tel ou tel gouvernement, à tel ou tel ministre, à telle ou telle force politique particulière qui, par réflexe ou par conviction, se montrerait plus repressif que d'autres : elle est plus simplement une nécessité vitale pour le système, un choix obligé pour les gouvernants — quels qu'ils soient —, le seul choix en mesure de garantir la pacification « indispensable » de la société. Tout ce qui aujourd'hui peut faire obstacle à la « restructuration », tout ce qui peut s'opposer à la « modernisation » du système doit être neutralisé, écrasé, anéanti : luttes réprimées, cités et quartiers militarisés, immigrés pourchassés et expulsés, territoire quadrillé, populations mises en fiches, etc.

Et dans cette hystérie répressive, la prison joue un rôle décisif. Un double rôle, en fait. En premier lieu, elle est un instrument de destruction de ceux qui y sont enfermés. Destruction physique, parfois, pour les plus « obstinés » d'entre eux, mais surtout destruction scientifique de leur personnalité, de leur capacité à communiquer et à penser, de leur conscience d'eux-même et de ce qui les entoure. Violences, isolement, humiliations, encouragement à la docilité, à la servilité... tout est bon pour transformer les « brebis égarées » en « moutons » inoffensifs, pour rendre « compatibles » avec le système ceux qui ont osé rompre avec ses règles, pour empêcher toute prise de conscience **plus générale qui ferait d'eux des ennemis irréductibles. Mais la fonction de la** taule ne s'arrête pas là, elle ne s'arrête pas aux murs d'enceinte. Car si la prison est un outil de destruction des prisonniers, elle est aussi un instrument de dissuasion pour tous ceux qui, dehors, pourraient être tentés de refuser, de résister, de s'opposer ou de combattre le système social. Bref, d'une manière ou d'une autre, de ne pas jouer le jeu qu'on attend d'eux.

Est-il besoin, par exemple, de rappeler, le « traitement » humiliant généralement réservé par les matons aux parents et amis de détenus qui se risquent à aller aux parloirs ? Faut-il rappeler encore que près de 80.000 personnes sont incarcérées chaque année, ne fût-ce que pour quelques jours, et qu'en conséquence — si on fait la somme de leurs relations —, c'est annuellement au moins un million de personnes qui, déjà confrontées à de multiples formes de répression dans leur vie de tous les jours, font en plus connaissance — même indirectement — avec la taule ? Est-il besoin, enfin, de rappeler avec quelle complaisance Badinter, sans bien sûr faire quoi que ce soit pour y remédier, se plait depuis 4 ans à répéter sur tous les tons que les prisons françaises sont les pires d'Europe... ?

Autant dire que la prison est devenue aujourd'hui un véritable instrument de gouvernement, un véritable outil de gestion pour société en crise : bref, tout le contraire d'une anomalie qu'un pouvoir pourrait accepter de « rectifier » sans remettre en cause sa propre existence ! (A moins, bien sûr, qu'il n'ait trouvé — développement scientifique aidant, par exemple — une forme de répression plus efficace, plus destructrice, plus absolue : la prison, tous comptes faits, n'est jamais qu'une forme transitoire et historiquement déterminée de la répression ! Mais dans ce cas, il y a fort à parier que les « réprimés » n'y gagneraient rien au change...). Il faut donc être réalistes : il y a fort peu de chances qu'on en finisse un jour avec la prison — ou les formes qu'elle prendra dans l'avenir— sans avoir à détruire le système d'oppression et d'exploitation qui la produit (ce n'est sans

(suite p. 22)

brèche

«Brèche », le bulletin d'intervention de la Commission prison-répression, a vu le jour à la veille de la mutinerie de Fleury-Mérogis. Premier numéro : l'appel des 73. Intuition ? Peut-être. Volonté, en tous cas, de ne pas laisser aux seuls prisonniers la charge de lutter contre la répression... Durant toute la bagarre, « Brèche » est sorti à intervalles réguliers, pour donner la parole aux mutins, expliquer le mouvement, appeler à manifester... jusqu'à se faire dénoncer violemment par un député, en même temps que l'émission « Cavale », en séance publique de l'Assemblée nationale retransmise par la télévision ! Non, décidément, tout le monde n'est pas resté l'arme au pied, à l'extérieur, en mai et juin 1985 ! En quelques pages, l'histoire de *notre* Mai-Non...

A nous d'agir

Lyon, Fleury, Bois d'Arcy, Nice, Amiens, Metz, Loos : partout, les prisonniers passent à l'action. Après trop de grèves de la faim, trop d'automutilations, trop de suicides inutiles, ils affirment aujourd'hui clairement, fermement, leur refus de l'enfermement, de la répression carcérale et des conditions de survie lamentables qui leurs sont imposées.

A 3 dans 8 m² : la surpopulation contre laquelle ils se battent, ce n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, l'effet d'un manque de prisons. Pas plus que la mauvaise alimentation n'est l'effet d'un manque de matons, ou les violences qu'ils subissent, l'effet d'un manque de « discipline ». La surpopulation contre laquelle ils luttent, c'est le résultat de la répression systématique qui s'abat sur nous tous, nous qui vivons dans la misère, nous les chômeurs, nous les immigrés, les sans-logement, tous les laissés-pour-compte de la « crise » et de l'« austérité ». On crève de faim, on vit dans des taudis, on s'emmerde à mourir dans les cités, les quartiers et les foyers, on est le dos au mur et on se débrouille comme on peut, on lutte comme on peut, mais tout ce que l'Etat trouve à nous proposer, c'est la répression et la prison ! Trop facile, après ça, de nous traiter de « délinquants ». Pas étonnant, après ça, que les taules soient pleines !

Pour en finir avec la surpopulation, c'est pas des nouvelles prisons qu'il faut construire ! Ni même des centres de rétention pour immigrés à expulser ! C'est des logements pour tous, c'est des quartiers vivables ! Qu'on donne du travail à ceux qui en cherchent, un revenu garanti à tous ceux qui en ont besoin, les moyens de vivre à tous... Qu'on donne à tous les moyens de ne pas aller en prison et alors, promis, nous n'irons pas ! Pour en finir avec la surpopulation, c'est pas des nouveaux matons qu'il faut embaucher ! C'est pas la discipline qu'il faut rétablir ! C'est les détenus qu'il faut faire sortir ! Libérer tous ceux qui pourrissent dans les taules, tous ceux qui subissent jour après jour l'« éducation pénitentiaire » : mitard, isolement, tabassages, censure, sanctions, surexploitation, etc.

Ce qu'il faut, c'est libérer tous ceux qui pourrissent dans les taules, et en premier lieu, supprimer l'incarcération préventive, cet abus de pouvoir dont les victimes engorgent tout l'archipel carcéral !

En prenant tous les risques, les prisonniers agissent pour enfin se faire entendre ; à nous, dehors, d'élever à notre tour la voix !

Contre toutes les prisons, contre toutes les répressions : ***rassemblement mardi 14 mai à 18h45 sur l'esplanade de Beaubourg***

Bas les murs !

Trente prisons en lutte, des détenus révoltés par milliers, des millions de dégâts, [illegible] morts dont un assassiné, des dizaines de blessés, et aujourd'hui une répression féroce qui s'abat sur ceux qui ont osé manifester leur colère : l'«humanisation » à la Badinter a montré son vrai visage, un visage grimaçant de violence et d'oppression.

Cette violence, cette oppression, nous les connaissons tous : ce sont les licenciements de masse, les expulsions et les meurtres d'immigrés, les rafles dans les quartiers, les cités et les foyers, les contrôles arbitraires dans la rue ou le métro ; c'est la criminalisation des luttes, les arrestations de militants, l'extradition des réfugiés. Cette violence, cette oppression, ce sont les seules réponses que ce pouvoir est capable de donner à la misère, aux frustrations engendrées par sa politique de « crise » et de « restructuration ». Ce sont les seules réponses qu'il sait opposer à la révolte de ceux qui sont privés de tout, à ceux qui refusent désormais le sort qui leur est imposé, à ceux qui, par la rebellion individuelle ou par la lutte, rompent avec les « règles du jeu » de cette société d'exploitation.

Non, la prison n'est pas une « anomalie », elle n'est pas un îlot de « barbarie » dans une société « libérale ». Elle est un instrument de répression dans une société répressive. Elle est un instrument de pacification des luttes, d'anéantissement de la révolte. Elle est la menace permanente qu'on fait peser sur ceux qui seraient tentés de dire « non », elle est le moyen de mater ceux qui ont « osé » faire le pas. Non, la prison sans violence n'existe pas. Elle ne peut pas exister. Parce que l'on ne peut pas imposer à quelqu'un d'être enfermé pendant 30 ans sans l'y contraindre en utilisant 1 000 méthodes de répression et de terreur. Parce que la fonction de la prison n'est pas simplement d'enfermer, mais avant tout de réprimer, d'imposer par la force les « règles » du système à ceux qui les refusent ou à ceux qui ne peuvent plus les respecter, d'éliminer ceux qui, même par la violence, ne peuvent être soumis ou « récupérés ».

La révolte des prisonniers, c'est autre chose qu'un phénomène de « surpopulation » qu'on résoudrait en bâtissant de nouvelles prisons, c'est autre chose qu'un problème de « meneurs » qu'on règlerait en séparant les « durs » des autres. La révolte des prisonniers, c'est la révolte contre toute cette machine à broyer les individus, c'est la révolte contre ce système tout entier qui ne sait plus aujourd'hui qu'investir dans la répression et la guerre. Les détenus ont commencé la lutte. Pour leur libération et pour notre libération à nous tous, nous les ouvriers, les immigrés, les chômeurs, les jeunes marginalisés, les laissés pour compte. Cette lutte, à nous de la poursuivre. En nous regroupant, en nous opposant pied à pied à chaque moment de la répression, à l'usine comme à l'école, dans la cité ou le quartier, dans la rue ou en prison.

- *suppression de l'incarcération préventive*
- *destruction des QHS ou des QI*
- *abolition du prétoire et du mitard*
- *abolition de la censure*
- *droit au regroupement pour tous les détenus*
- *des conditionnelles pour tous*
- *levée des sanctions pour tous les révoltés !*

L'arnaque !

Supprimez la préventive, réclament les prisonniers ! Supprimons les prévenus, répond Badinter : rien de plus simple, il suffit de les juger et de les condamner ! Benh voyons ! Nous voulons sortir, clament les prisonniers ! Davantage de grâces, de conditionnelles, allègement des peines... Rien du tout, répond Badinter : si tu y entres, tu n'en sortiras pas ! Au mouvement de colère de milliers de prisonniers, au soulèvement de dizaines de prisons, une seule réponse : la répression. Censure agravée, transferts, mises à l'isolement ou au mitard, condamnation des mutins, passage des prisons sous le contrôle des CRS, tabassages quotidiens, parloirs supprimés, etc, etc. Au mouvement de solidarité qui s'est exprimé à l'extérieur, aux initiatives de ceux qui luttent contre toutes les répressions, la même réponse : rassemblement dispersé, militants criminalisés, émissions de radio dénoncées, etc., etc.

.../...

CHRONO MAI

MAI

5 mai.

Fleury, D4, matin — Une bonne partie des 500 prisonniers refuse de monter en cellule. Incendie, casse, destruction du bâtiment, pillage. Intervention en force des gendarmes mobiles et du GIGN. 22 blessés graves, transférés à l'hôpital de Fresnes.

6 mai.

Fleury, D2, matin — Révolte dans la cour de promenade, casse, refus de regagner les cellules.

Fleury, D1, matin — Révolte au D1. Incendie de l'infirmerie, casse, refus de remonter en cellule.

Fleury, extérieur — Protestations des familles qui se voient refuser les parloirs. Intervention des C.R.S..

Bois d'Arcy — Chahut des 1450 prisonniers en solidarité avec leurs camarades de Fleury.

Nice, soir — Chahut.

Bois d'Arcy — Suicide de Patrick Burodo. Plusieurs automutilations.

7 mai.

Fleury — Chahut, début des transferts.

Bois d'Arcy — Chahut général, une cinquantaine de prisonniers refusent de retouner en cellules, douze prisonniers montent sur le toit, dont dix mineurs. « Ils veulent nous tuer », « Justice pour tout le monde, les riches et les pauvres. »

M.C. Ensisheim — Incendie à l'atelier de peinture.

Nice — Chahut (« Ras-le-bol »).

Baumettes-Marseille — Chahut.

Metz — Plusieurs dizaines de prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules après la promenade. Intervention des C.R.S., gaz lacrymogènes.

Aix — Incendies dans plusieurs dizaines de cellules.

Amiens — Une centaine de prisonniers refusent de monter en cellule.

Briey — Quatre prisonniers se mettent en grève de la faim.

8 mai.

Bois d'Arcy — Les douze prisonniers sont toujours sur le toit.

Lille, après-midi — Une dizaine de prisonniers montent sur le toit ; ils redescendent le soir.

Chaumont — Un prisonnier, André Renner, se suicide.

Bastia, soir — Une centaine de prisonniers commençent une grève de gamelle pour protester contre leurs conditions de détention et pour exprimer leur solidarité avec les autres mutins.

Grasse — Refus de plateaux d'une centaine de prisonniers.

Fresnes, soir — Chahut général pendant plusieurs heures.

9 mai.

Bois d'Arcy — Les douze mutins descendent du toit.

Bastia — Tentative d'évasion avec prise d'otage à l'hôpital de Bastia.

Fresnes, le matin pendant la promenade — 400 prisonniers montent sur les toits. Casse à la troisième division. « Liberté », « Vive la révolution », « Cassons Fresnes », « Justice assassin », « Badinter assassin », « 400 mecs sur les toits. Stopper l'arbitraire. » Intervention immédiate des C.R.S. déjà sur place. Tirs intensifs de grenades lacrymogènes sur les mutins depuis le dernier étage de la deuxième division. Chute mortelle d'Alain Pinol atteint par une grenade en pleine face. Les prisonniers descendent vers une heure et subissent des tabassages systématiques, cellule

—VU DES TOITS—

Les équarisseurs

Au Goulag (Fresnes), 6 mai 1985

A l'expression d'un désespoir délibérément provoqué est opposé la sauvagerie de ce que l'on ose sans vergogne appeler forces de l'ordre, alors que rétablissant à coups de grenades et de crosses de fusils le désordre que sont les innommables conditions de détention. Bien que l'ayant à plusieurs reprises ressentie dans ma chair, je m'efforçais jusqu'alors de considérer que la sauvagerie pouvait être excusable sur le terrain, dans l'ardeur de l'action ; et de la sauvagerie, j'en ai vu s'exercer derrière les honteux mûrs du silence. Mais hier dimanche 5 mai 1985, c'est la barbarie gratuite qui s'est révélée dans toute son horreur. A la suite de la manifestation de Fleury-Mérogis, les détenus les plus atteints par l'intervention armée des hordes de la répressior dûrent être hospitalisés. Et pour qu'il soit décidé de les hospitaliser d'urgence, il fallait vraiment qu'ils soient dans un bien triste état. Bien que le communiqué officiel prétende que leur état résultait de l'absorbtion de barbituriques volés à l'infirmerie, ils ne seraient pas arrivés ensanglantés et meurtris à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes si cela était vrai.

Dans la cour de cet hôpital, les matons qui les amenaient ouvraient la porte d'un véhicule ayant servi au transport. Les mains et les jambes entravées par de lourdes chaines d'acier, les corps livrés étaient à peu près comateux. Les matons de Fleury qui amenaient ces blessés — et je ne mets pas en cause ceux de l'hôpital dont aucun à ma connaissance ne participa activement — les tirèrent par les membres pour les faire tomber du haut du véhicule et ensuite les tirer sur le gravier de la cour et dans les escaliers extérieurs où les têtes inertes rebondissaient de marche en marche. Agrémentant leur prestation d'équarisseurs de violents coups de pieds assénés visiblement avec délectation dans ces corps inertes. C'est barbarie absolue que de torturer ainsi des êtres humains blessés, entravés et inconscients. Comment, après avoir subi ou contemplé de tels agissements, ne pas en arriver à considérer a priori tout uniforme étoilé anonyme comme personnalisant la bestialité, n'attendant pour se manifester qu'une situation assurant l'impunité..

⋆ « Esclaves, ne maudissez pas la vie ! » (Rimbaud)

Mardi 6 mai 1985

Il y a Comme un Murmure
Qui va de Cellule en Cellule
Fleury brûle !
Le jour d'avant...
On soupirait
La Hauteur des Murs
On taisait les mots Vrais
On tranchait nos veines
Aujourd'hui...
Il y a comme un Murmure
Qui remue de Cellule en Cellule...
De nos lèvres retranchées
Jaillit un Silence
Fleury brûle !

⋆ visitez nos ruines Berlin 45, Fleury 85.

Mercredi 7 mai 1985

Qu'elles sont belles nos prisons en ruines
Avec leurs portes ouvertes
Sur l'infini
Leurs toits crevés
Leurs Serrures mortes
Qu'elles sont belles nos prisons brûlées
Avec nos coeurs en flammes
Ces brandons d'Espoir
Qu'elles sont belles nos libertés.

Gerrican.

Isolé

Saint-Maur, 15 mai

Je suis isolé au nom de la « sécurité » de ce bel établissement. Je ne sais pas si cette lettre te parviendra, mais je tiens à te prévenir afin que tu puisses faire circuler l'information. J'ai donc décidé d'entamer une grève de la faim, attendu que soi-disant, je m'apprêtais à semer la révolution dans le secteur pour soutenir les revendication de mes Kamarades en mouvement dans les autres prisons. Donc, je vais effectivement soutenir mes Kamarades par la grève de la faim. Je fais d'une pierre deux coups, vu que je proteste aussi —je n'ai pas d'autres moyens, en ce moment— contre mon isolement arbitraire.

Dans mon coin

Rennes, le 18 mai 1985

Bien que la Maison d'Arrêt des Femmes soit restée calme, ils ont transféré quatre filles accusées d'être « meneuses ». L'une d'elles, Betty Sebaoun, n'était même pas sortie de sa cellule depuis 15 jours car elle préparait une licence. Ce qui est grave, c'est que Betty n'aurait pas dû être transférée car elle n'était pas jugée et elle était à 12 jours de ses examens. Les filles ont décidé d'entamer une grève de la faim pour demander son retour. Le surlendemain, j'ai été transférée à Rennes en — paraît-il — transfert disciplinaire, et depuis je n'ai pas de nouvelles des autres prisons. Je continue donc ma grève de la faim dans mon coin. On a été transférées à 12, de Fleury, et d'autres sont arrivées après. Heureusement, on est dans la même division, alors on se voit en promenade et l'après-midi devant la télé. Tu sais, quand on a commencé la grève à la M.A.F., on a toutes écrit à Badinter, à Ezratty et au directeur de la prison (c'était le lundi 13) et la veille, on avait entendu à la radio que des hommes entamaient aussi une grève de la faim à Fleury-Hommes, mais leurs revendications différaient. Comme j'étais d'accord avec les deux, j'ai juste écrit sur ma lettre que je la faisais en solidarité avec les grévistes hommes et femmes de Fleury. En as-tu entendu parler ? Les filles qui ont été transférées après nous m'ont donné des nouvelles de la M.A.F., mais sur ce qui se passe ailleurs, je ne sais rien de rien. Ici, on n'a même pas de « poste dans le mûr » et aucune de nous ne reçoit de journaux.

Alors, les toits !

Châlons-sur-Marne, le 19 mai

Tu le sais, j'ai été transférée de force, sortie pour un prétexte quelconque de la cellule, encadrée par un commando de surveillantes générales, traînée dans le camion, direction Châlons. Mes liens avec toutes les filles brisées, pas même la possibilité de dire au revoir, d'embrasser. La défense, tant pis ! La personne qui me visite, malade ! Mes affaires personnelles, pas le moindre respect. Sommes-nous des Hommes ou des objets ? Je pense que les autres femmes et Régis Schleicher ont connu la même chose. Dans le camion, mains, puis pieds attachés après un incident. La porte de Fleury se referme sur le directeur en joie et qui s'esclaffe. Entassement, ambiance policière à Fleury. Ici, à Châlons, le paternalisme et le vide. 26 femmes. Rien ou presque pour vivre quelque chose sur le plan affectif, sensibilité, politique. Comment j'ai compris le transfert : éloignement pour neutraliser, Châlons pour végéter.

Je me suis mise en grève de la faim. Puis, devant l'inutilité, en grève de la soif. Jeudi, j'ai compris que je ne voulais pas me détruire dans le silence. Il fallait faire connaître ces transferts, comme les sanctions, les procès, revers d'une révolte plutôt bien comprise, je crois. Alors, les toits ! Une totale impression de libération du poids des murs, des portes, des barreaux. Là-haut, le ciel, l'air... Les hommes en promenade m'encouragent : « allez Dominique, allez la parisienne ! ».

Lutter contre ce qui te détruit, combattre ce qui est pire que tout : leurs pouvoirs, dont ils sont parfois à peine conscients. Faites ceci, cela, cela est interdit... On rentre dans ta cellule comme dans un moulin, etc. La prison, c'est la vie sous surveillance, sous dépendance. C'est à la puissance X. Bien sûr, nous vivons conscients, et avec la revendication du respect de ce que nous sommes. La direction de la MAF n'est pas forte. Elle a peur des révoltes et les provoquerait presque par ses mesures de surveillance. Avant mon transfert, de nombreuses femmes avaient été convoquées pour leur demander ce qui se passait dans la cour et même, à certaines, ce que j'avais dans la tête. Peux-tu t'imaginer ? Pour nous, politiques, la seule possibilité serait le regroupement sans ghettoïsation. Car depuis que je suis à la MAF, en cinq mois, j'ai été trois mois à l'isolement, un mois au QD. Le couronnement, c'est le transfert. Cet exil rejoint celui d'Helyette, depuis cinq mois à l'Hôpital central de Fresnes.

Voilà. Après mes exploits, je suis isolée. Le couvercle entrouvert a été violemment refermé. Moi, je bous, là-dessous. Moi, je veux la région parisienne, pour mon parloir, pour mon avocat. Je fais la grève et, je dois te le dire, ces derniers jours sont durs.

Les crabes

Fresnes, le 24 mai 1985

Je vous fais ces quelques mots pour vous expliquer un peu ce qui s'est passé ici le jeudi 8 mai. Sachez qu'il y avait la 2e D et la 3e Sud et Nord. Nous étions environ 300 à 400 personnes sur les toits. Tuiles, vitres, barreaux et portes ont été arrachés ou cassés, voire brûlés. Ce sont uniquement des gardiens « blouses bleues » et infirmiers matons qui ont frappé, et très dur.

Je confirme que c'est bien un meurtre et pas un accident. J'explique : j'étais à trois ou quatre mètres. Nous étions un petit groupe d'une vingtaine de personnes quand les CRS ont voulu intervenir de force. Le directeur, Klein, et d'autres en civil, étaient là avec les CRS (petite cour Nord 2e D, dans le couloir du crabe qui est là pour surveiller les mecs en promenade). Les CRS, 3 ou 4, ont tiré, et un projectile (grenade lacrymo) a atteint Alain Pinol en pleine figure ; il a porté ses mains à son visage et du sang est apparu. (C'est seulement à ce moment-là qu'il a perdu l'équilibre et qu'il est tombé du toit). Voyant cela, nous avons immédiatement averti ces idiots qui ont continué à tirer. Alors, des jets de tuiles sont arrivés sur le grillage qui protégeait les CRS et Klein. Voyant cela, ils prirent peur et se sont fait la paire. Surtout Klein. Nous avons fait place, dans un rayon de 30 m pour les laisser opérer en toute sécurité, mais on ne viendra chercher Alain que 15 à 20 minutes plus tard. Trois gardiens le prirent comme un sac, et repartirent en courant. Une heure plus tard, on rentrait tous, écoeurés par cet assassinat.

Les crabes de la 2e D s'en sont donnés à cœur-joie sur les détenus. Ceux qui sont passés par le 1er étage de la 3e D n'ont rien eu, eux. J'en faisais partie. Voilà en gros ce que je voulais dire.

Apocalypse Now

Fleury, le 7 juin 1985

Le dimanche au D2. Pas de promenade telle qu'à l'accoutumée. On tambourine sur les portes, crie, insulte, appelle à l'interphone. Réponse invariable du maton : « je ne peux pas vous dire pourquoi ! ». On ne nous dit rien de l'après-midi. Ça discute ferme aux fenêtres. Le maton passe, soulève l'oeilleton, regarde. Je le connais, l'interroge : « que se passe-t-il ? ». — « Ils font les cons au D4. Ils cassent tout ». De l'autre côté du bâtiment qui donne sur le D4, on entend nos camarades : « Ils ont mis le feu ! Ça brûle au D4 ». Ambiance de fête. Un nuage de fumée couvre la cour déserte du bâtiment D2. Il fait soleil... dans nos coeurs aussi... Un camarade met son poste à la fenêtre, le volume au maximum ; le flash d'information nous apprend ce qui se passe : le maton pris en objet (pas en otage !), etc. Des hélicoptères sillonnent le ciel. Apocalypse Now. Le soir, deux matons au lieu d'un servent la bouffe.

(Plus tard, j'apprendrai, par un co-détenu qui se trouvait au D4 et qui fût transféré, que le maton ne fût pas pris en otage (objet !), mais qu'il se barricada dans une cellule : la trouille. Un détenu fût blessé, une vitre lui trancha à demi la cuisse gauche. Il perdait son sang, pâlissait. Les infirmiers, les flics et les pompiers refusèrent de le soigner tant que l'otage (le barricadé, en fait. Ils l'ignoraient, semble-t-il !) ne serait pas relaché. Le mec n'est pas mort. Dès que le mouvement se déclencha, les matons se sauvèrent comme des lapins... Plus de corporatisme frénétique assimilé à de la solidarité. Il y avait danger. Les oppri-

més se révoltaient. Une micro-révolution dans une micro-société : l'univers carcéral. Ce n'était plus les transports au mitard, enchaînés, quatre matons pour un mec ; ou la mise en cellule de contention, sanglé et enchaîné (sur un lit parfois maculé d'excréments : on ne détache pas le détenu pour ses besoins) sur un lit toute la nuit... c'est long ; ce n'était plus les jeux avec la lumière pour réveiller celui qui dort, celui qui échappe à la réalité, à son malheur, à ses chaînes, à ses sangles. Plus rien de tout ça. Finies les allures de cow-boys : cela ne fît que confirmer ce que je subodorais. Suite à cette fuite, il semble qu'ils aient eu quelques problèmes avec leurs supérieurs hiérarchiques. Ce détenu me dit aussi qu'ils étaient restés enfermés huit jours, dans n'importe quelle cellule, sans sortir. Que les matons leur filaient la bouffe mélangée dans le plateau. Qu'ils tabassaient ceux qui disaient quelque chose. Qu'ils provoquaient les doléances. Car ils servaient la bouffe à plusieurs. Que voulaient-ils conjurer ? Leur fuite ? La révélation de leur peur qu'ils ne pouvaient intégrer à leur personnalité ? A trop se croire un surhomme, on est parfois déçu par la réalité. Je ne suis qu'un homme pour ma part et j'en suis conscient. Bref ! Huit jours de tabassages, provocations, nourriture pêle-mêle dans le plateau ! L'oppression montrait son visage. Ce n'était plus l'interphone, cette violence banale, cette immixtion dans notre existence qui nous automatise, infantilise, néantise.)

Le mercredi matin (soit trois jours plus tard). Au D2. Le matin. Je dors. Des bruits me réveillent. Je chausse mes lunettes, vais à la fenêtre : les détenus du 2ème et du 3ème (« fébriles »? - Le Monde) crient, déscellent un piquet de volley-ball, courent dans tous les sens, tentent de déseller l'autre piquet et n'y parviennent pas. D'autres déscellent quant à eux un carré dans le grillage qui sépare les deux cours de promenade ; cela leur permet de se rejoindre. **D'autres encore déscellent une plaque** d'égout et la projettent sur les vitres des coursives. Dans le couloir, le verre cascade. Ambiance révolutionnaire. Mon cœur bondit. Je suis heureux. Mais regrette de n'être pas descendu. Et je me promets de l'écrire. Une dizaine de camarades s'emparent du piquet, en usent comme d'un bélier, courent avec et commencent à défoncer les deux grillages qui séparent les promenades du stade. De ma fenêtre du 2ème, j'aperçois les CRS et les matons armés de matraques et de barres de fer, derrière le mûr de la cour. Des détenus, aux fenêtres, les en informent. Des cris fusent. « CRS-SS ! ». Les camarades s'agrippent aux grillages et tentent de les apercevoir. Les matons et les CRS leur frappent sur les doigts avec leurs barres de fer qui servent à sonder les barreaux et avec leurs matraques. Ils les insultent, ils les menacent, etc. Les surveillants passent dans les cellules et relèvent les noms de ceux qui ne sont pas descendus en promenade.

Le bélier improvisé ayant rempli son office (défoncé les deux grillages), les camarades s'engouffrent dans la brèche ; se rendent au D1 en coupant à travers le stade. Ils veulent défoncer le grillage, là-bas, et rejoindre les autres dans la cour du D1. Ils ne sont pas en promenade. Ils jettent des cailloux et brisent les vitres des bureaux (symbolique), s'en reviennent le bélier à la main, l'abandonnent dans la cour. Derrière le grillage (qui surmonte le mur), les CRS et les matons s'agitent, le soleil étincelle sur les visières relevées de leurs casques. Certains détenus rejoignent l'autre cour, « la leur », par la brèche du grillage qui les sépare. Ils restent là et continuent de tourner. Certains remontent, ils les huent. Le maton, ironique, protégé qu'il est par la porte, parle dans le haut-parleur : « soyez pas pressés. Ils vont arriver ». Allusion aux CRS. Ils s'agitent derrière le mur. Peu à peu, les détenus, se jugeant insuffisants, remontent. Les CRS ne sont pas intervenus : il s'en est fallu de peu. Dans le couloir et les escaliers : cordon de CRS tous les 7 m. Sur chaque palier d'étage, trois ou quatre. Armés, casqués. L'un deux, fort jeune, tremble. Un autre apostrophe un arabe : « toi le raton, ta gueule ! Ça va être ta fête ! ». Des cris fusent de l'escalier : « vas te faire enculer ! ». La cour à présent est déserte. Les surveillants (un galon d'or parmi eux) sortent, courent, ramassent le bélier et la dalle sous les quolibets et les insultes qui fusent des fenêtres. Le galon d'or leur fait signe de la main de la fermer. Ils continuent. Désobéissants.

Mercredi après-midi. L'après-midi, les détenus du 1er refusent, à l'issue de la promenade, de réintégrer leurs cellules. Cris. Palabres. Peu à peu, pourtant, ils remontent. Ils sont peu nombreux. Sauf un, qui s'assied contre un pilier. Les matons viennent. Il reste assis, ne bouge pas, ne parle pas. L'un des matons lui fait une clé au bras (celui qui diffusa l'annonce ironique le matin...). Le détenu ne se défend pas : ils sont quatre contre lui. Les cris et insultes fusent des fenêtres. Le galon d'or (le même que le matin) intervient. On lache le détenu. Il lui flatte l'épaule. Il marche seul : ils ne le trainent plus. Il n'est pas allé au mitard. Si le galon d'or (que je connais fort bien) est intervenu, ce n'est pas par philanthropie : mais parce que la population pénale était agitée, le vent de la Révolution soufflait, les cris, les insultes fusaient. La nuit, vers 22 heures. Ils viennent découper au chalumeau les piquets de foot et de volley-ball dans la cour. Quelques projectiles divers atteignent leur but : la camionnette. Ils éteignent les lumières de crainte d'être touchés. Insultes, cris, menaces, etc. Comme l'après midi où des détenus opportunistes étaient venus ressouder les brèches du grillage et avaient reproché leur geste aux mutins et les avaient même insultés... Ceux-là seront assimilés à des détenus « intelligents » : ils font dans la reptation. Voilà ce qui s'est passé au bâtiment D2.

Transféré

Lorient, 12 juin

En ce qui concerne ma situation, à la suite des évènements du 5 mai à Fleury, j'ai été conduit ce jour-là au bâtiment D1 où j'ai été mis à l'isolement aux alentours de 18h. Puis, le lendemain, j'ai été dirigé sur une cellule de mitard au D3 où je suis resté jusqu'au 10 mai, date de ma comparution au prétoire et de mon transfert à Ploemeur. Pour l'instant, je purge donc ma « peine de punition » qui échoit le 20 juin, date à laquelle je serai vraisemblablement maintenu à l'isolement. J'ignore pour l'instant si je serai « rapatrié » sur Paris ou si je « séjournerai » encore un peu ici. Je me propose, de toute manière, à cette date, de vous envoyer un compte-rendu de la journée du 5 mai. Vous en ferez ce que bon vous semble, mais il me paraît néanmoins nécessaire, même à rebours, de faire connaître « certaines vérités ». Pour ma part, je n'ai été ni l'objet, ni témoin de violences physiques —ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu !

(**La Santé**, le 28/06 : juste une petite bafouille afin que vous ne soyez pas outre mesure surpris de ne point voir se profiler à l'horizon ma lettre vous relatant ma vision des « évènements » de Fleury : on vient en effet de me notifier sa saisie par le magistrat instructeur...).

L'heure des bilans

Fleury, le 12 juin 1985

En ce qui concerne les news, eh bien, l'heure est aux bilans et aux comptes qui se règlent. Ce qui est sûr, c'est que le mitard se vide peu à peu et que quelques camarades des D4 et D1 se sont vus gràciés de quelques jours de Quartier Disciplinaire. Mais ça n'empêche pas qu'il doit rester 70, 80 personnes ayant pris 45 jours et qui, pour la plupart, se retrouveront à l'isolement pour trois mois en sortant. D'autre part, il y a eu des inculpations du style « dégradation de biens administratifs », « incendie volontaire », et j'en passe... Il s'agit de délits et non pas de crimes, ce qui est un moindre mal même si c'est déjà trop. Bien sûr, il y aura bon nombre de non-lieux, mais une poignée seront jugés. J'espère que ça sera un procès retentissant et qu'il y aura à l'extérieur des gens qui auront constitué un comité de soutien. En tous cas, je pense que quelques grands noms du Barreau se feront un plaisir de défendre les mutins, ne serait-ce que pour faire le procès de l'Administration Pénitentiaire. Là, je suis sorti ce matin et je ne sais donc pas encore où ça en est. Les news que je vous donne sont celles recueillies au Quartier Disciplinaire.

.../...

A tous, à nous tous, prisonniers ou pas, qui subissons les effets de sa politique de « restructuration », de « modernisation », le gouvernement socialiste ne sait répondre que par la menace : « réjnsérez-vous ou vous pourrirez dans les prisons » ! Se « réinsérer » ? Trouver un logement alors quon expulse les locataires par milliers ? Travailler alors qu'on licencie des ouvriers par millions ? Donner des garanties alors que nous n'avons même plus la garantie de manger correctement une fois par jour ? De qui se moque-t-on ? Se « réinsérer » ? Travailler dans les TUC à 1 200 F par mois ou, mieux encore, travailler « bénévolement » comme le propose Badinter ? Et qui nous fera vivre ? Si nous les avions, les moyens de vivre, sûrs que nous ne passerions pas si nombreux devant les tribunaux ! Se « réinsérer », pour le gouvernement socialiste, c'est accepter sans broncher la surexploitation et le travail gratuit, c'est accepter le chômage en fermant sa gueule, c'est accepter les expulsions et les taudis sans chercher à se révolter, c'est accepter de crever la dalle pour les beaux yeux de l'« Economie » : c'est accepter tout ce qu'on veut nous faire avaler, tout ce qu'on nous fait subir, en renonçant à toute rebellion, à toute lutte.

Non, Badinter ne répond pas à notre colère : en accélérant les procédures, en embauchant de nouveaux matons, en construisant de nouvelles prisons, c'est aux électeurs de 1986 qu'il répond. Moins de prévenus ? ...mais plus de condamnés ! Prisons pacifiées ? ... mais prisonniers réprimés ! Courtes peines libérées ? ... mais tous aux travaux forcés ! L'Etat enferme les prisonniers, mais c'est ***nous tous*** *qu'il prend en* ***otages*** *!*

Rendez-vous tous

— dans le cortège anti-prison, anti-répression de la manifestation des chômeurs, le jeudi 30 mai ;

— à la journée des foyers SONACOTRA en lutte, le samedi 1er juin.

2e round

Le dos au mur. Cette fois, c'est clair. A la force, à la détermination, au courage du « mouvement de Mai » des prisonniers, le pouvoir ne trouve plus rien à répondre. Sinon, bien sûr, la répression ! Plus rien. Dans les mesures qu'il dit préparer pour « rendre la vie plus supportable en prison », pas la moindre miette de réforme authentique, pas le moindre attrape-nigaud un peu convaincant qui pourrait, pour un temps, étouffer la rage des prisonniers.

Car cette fois, l'affaire est trop grosse. Les exigences des détenus sont telles qu'on ne peut plus, désormais, y répondre réellement sans prendre le risque de mettre en péril les fondements-mêmes de la prison, d'affaiblir d'un seul coup tout le système répressif ! Leur détermination est telle qu'on ne peut plus, par trois beaux discours et un tour de passe-passe, leur faire applaudir les « générosités » de ceux qui les enferment, de ceux qui les oppriment ! Leur obstination est telle qu'il n'y a plus, cette fois, quoi que ce soit à « négocier »... sinon leur libération à tous ! Car ce qu'il veulent, c'est sortir.

Incapable de satisfaire les prisonniers, incapable de les tromper une fois de plus, incapable de récupérer leur mouvement, l'Etat, aujourd'hui, est dans les cordes. Et, pour exorciser la menace d'un « été chaud », il ne sait plus que jouer du bâton et berner l'opinion ! Eh oui ! Trop tard pour les gadgets, M. Badinter ! La taule est devenue un baril de poudre. A remplir avec précaution, sous peine d'explosion. A « purger » périodiquement (une grâce présidentielle par-ci, quelques conditionnelles par-là) pour faire baisser la tension. A vérouiller hermétiquement pour empêcher toute « surchauffe ». Trop tard pour les gadgets, Messieurs du Pouvoir ! La taule n'est plus un rempart contre la révolte ; elle en est devenue le siège !

Des prisons, l'Etat en bâtira d'autres. De vraies bastilles. De vrais tombeaux. Où l'on ne bougera plus. Mais cela prendra du temps. Et d'ici là... Chaque jour qui passe, la misère, le chômage, les taudis, l'exploitation, tous ces fruits pourris de la politique gouvernementale, nous poussent à enfreindre, toujours plus nombreux, les « règles » et les « lois ». D'ailleurs, on ne nous laisse pas le choix... Alors, faute de pouvoir nous mettre ***dedans****, c'est* ***dehors*** *que l'Etat tente aujourd'hui de nous enfermer. Faute de pouvoir nous « tenir » dedans, c'est dehors qu'il tente de nous « contenir ».*

15,34 milliards de crédits pour la police dans les 5 ans à venir. Un investissement comme on n'en a jamais vu. Un évènement historique. 100% d'augmentation pour les locaux, 40% pour l'informatique, 57% pour les véhicules et les transmissions, des flics recrutés par milliers... Des « îlotiers » dans chaque rue, dans chaque quartier, dans chaque cité, des ordinateurs dans chaque commissariat, des fichiers pour chacune de nos activités, des flics dans chaque bus, dans chaque métro... La voilà, la vraie « réforme » des prisons ! Plus besoin d'enfermer ; chacun de nous est contrôlé ! La voilà, leur solution au chômage, à la misère ! Plus besoin de créer des emplois : on investit dans la police ! Et si nous avons faim, nous goûterons de la matraque... !

Perchés sur les toits, en révolte ouverte contre la machine répressive, les prisonniers ont su gripper un engrenage. Il en reste d'autres. Ceux qui nous broient et nous broieront. A nous d'y mettre notre grain de sable !

Attrape-Nigaud

On nous promet :

— « L'assouplissement de la censure du courrier« : à partir de maintenant, nous dit-on, les lettres ne seront plus lues systématiquement. Du vent ! Il y a bien longtemps qu'elles ne sont lues que sélectivement, au cas par cas. Et la confiscation du courrier, bien sûr, il n'est pas question de la supprimer...

— « Des fouilles effectuées dans des conditions permettant le respect de la dignité humaine ». Laissez-nous rire ! La prison est censée justement préserver cette dignité : on sait ce qu'il en est. Par contre, ces fouilles, le ministère conseille de les multiplier. Quand les matons entendront ça, bonjour les dégats !

« Limiter les cas de confiscation du matériel ». Du bluff ! Les walkmans et les jeux électroniques, jusqu'à présent épargnés, pourront désormais être saisis. Quant aux postes de radio, ils ne seront confisqués que « lorsqu'ils auront servi à organiser un chahut ou en cas d'usage intempestif », nous dit-on. En fait, dès qu'un prisonnier entretiendra des rapports un peu trop étroits avec une radio « non conforme », dès qu'il utilisera ces radios pour dire ce qu'il a à dire !

— « Les études en prison facilitées« : du flan ! La dispense de travail pénal pour ceux qui préparent des examens, ça existe déjà partout !

« Les permissions de sortie sans limitation de durée pour les condamnés à moins d'un an » : des mots ! La loi ne fixera plus la durée, c'est le Tribunal d'Application des Peines (ou plutôt le JAP) qui le fera : ... mieux à même de « sélectionner » les candidats, n'est-ce pas ?

— « L'élargissement des possibilités de placement à l'extérieur« : mensonge ! Aujourd'hui, tous les taulards à qui il reste moins de 5 ans à faire peuvent en bénéficer. Demain, il faudra être à un an de la sortie !

— « Les conditionnelles facilitées« : pour qui ? Désormais, plus besoin de certificats de travail et d'hébergement : évidemment, tout le monde pouvait s'en procurer ! Nouveaux critères de sélection : « la situation personnelle, familiale et sociale » des prisonniers. Comprenez : « bourgeois, gens biens, la porte vous est ouverte. Pauvres, immigrés, enfants de familles nombreuses, mal logés, prolos, inutile d'espérer : pour vous, c'est rapé » !

La carmagnole !

Paris, 14 juillet. Flonflons, clairons, cocardes, médailles, missiles et feux d'artifice : l'Etat célèbre la prise de la Bastille. Lyon, 14 juillet. Casques, matraques, boucliers et gaz lacrymogènes : l'Etat réprime la prise de ***sa*** *Bastille. Car à la prison Saint-Paul, les taulards mutinés dansent la Carmagole. Barricades, incendie, jets de tuiles. Pour démontrer une bonne fois pour toutes, comme d'autres à Toul ou à Chaumont, qu'on ne nous fera pas prendre des vessies pour des lampions.*

On ne nous fera pas prendre pour une libération le rabais accordé à trois pelés en fin de peine, tandis que par dizaines de milliers, d'autres finiront de pourrir derrière les murs. On ne nous fera pas prendre pour une libération la mise en rétention et l'expulsion forcée

.../...

par cellule, de la part de matons parfois encagoulés.

Compiègne — Six prisonniers montent sur le toit pour une dizaine de minutes seulement, à cause de la forte pluie. Une trentaine refusent la gamelle.

Douai, après-midi — Trois prisonniers montent sur le toit. Un prisonnier s'automutile en se coupant la gorge. Plusieurs dizaines refusent de remonter en cellule, casse.

Rennes — Chahut, tentatives d'incendie.

Angers — Chahut, tentatives d'incendie.

Santé — Chahut.

Compiègne — Neufs autres prisonniers montent sur le toit.

Le Havre — Suicide d'un prisonnier.

Bastia — Les vingt prisonniers politiques rejoignent le mouvement de grève de gamelle.

Rouen — Une cinquantaine de prisonniers restent pendant quatre heures sur le toit. Incendie à l'intérieur.

Nice, soir — Chahut après l'annonce de la mort d'Alain Pinol.

Lyon, Saint-Paul — Un prisonnier se pend.

10 mai.

Compiègne — Les prisonniers descendent du toit.

Rouen, après-midi — Une cinquantaine de prisonniers montent sur un toit, vingt mineurs sur un autre. « Solidarité pour les détenus décédés.«

Nice, après-midi — Une soixantaine montent sur le toit. Toute de suite, tirs de grenades lacrymogènes. Les prisonniers ont cassé les portes des cours et les grillages pour pouvoir monter.

Béziers — Une trentaine de prisonniers retiennent en otage trois surveillants et un assistant social.

Amiens — Une cinquantaine de prisonniers restent pendant quatre heures sur le toit. « Nous voulons dialoguer sur le traitement carceral.«

Douai — Cinq nouveaux prisonniers montent sur le toit. Révolte dans la cour.

Nice, soir — Les prisonniers descendent du toit.

Montpellier — 130 prisonniers refusent d'entrer en cellule, prise d'otage de plusieurs personnes, qu'ils relachent une heure après. Vers minuit retour aux cellules.

Douai — Trois prisonniers descendent du toit, les deux restants se font tirer dessus avec des grenades lacrymo.

Chambéry — Une centaine de prisonniers ne retournent pas en cellule et occupent une partie de la prison. Intervention des C.R.S. et des gendarmes mobiles.

Avignon — Une dizaine de prisonniers défoncent leurs portes, agitation générale. Calme vers minuit.

11 mai.

Ajaccio — Une cinquantaine commencent une grève de gamelle.

Lyon — Un prisonnier vole les clés d'un gardien et « libère » une vingaine de camarades. Agitation générale.

Evreux — Vingt prisonniers restent pendant trois heures sur le toit.

Coutances — Un groupe de quarante prisonniers volent les clés, ouvrent des cellules et se barricadent ; intervention des forces de l'ordre avec des grenades lacrymo.

Saintes — Une trentaine pendant plusieurs heures sur le toit.

Dijon — Deux automutilations, une dizaine tentent de franchir le mur.

12 mai.

Ajaccio — 51 prisonniers observent une grève de gamelle.

Saint-Etienne — Suicide de Pascal El Hocine.

Douai — Jugement (un dimanche ! !) des trois mutins : 6 et 15 mois ferme ! !

13 mai.

Agen — Suicide de José Marenco Pugelas.

Saint-Etienne — Evasion d'un prisonnier.

Auxerre — Une cinquantaine observent depuis dimanche soir une grève de la faim. « 45 minutes de parloir, 2

.../...

Sortie de mitard

Fresnes, juin 1985

Sorti du mitard, appelé à Fresnes la « correction », où j'ai purgé avec un certain nombre de copains une peine de 30 jours pour mon « attitude très active et remarquée (...) pendant cette révolte » dont je fais, toujours selon les termes du procès verbal de l'AP, « incontestablement partie des instigateurs et des meneurs de cette mutinerie » qui s'est déroulée, rappelons-le pour les non-branchés, le 9 mai 1985, le lendemain du 40ème anniversaire de la victoire contre le nazisme (paraît-il) et la veille du 4ème anniversaire de l'avènement de Mitterrand au pouvoir. D'aucuns prétendront que nous aurions pu être condamnés à 45 jours de quartier disciplinaire, tels que les « instigateurs et meneurs » présumés des évènements de Fleury-Mérogis qui sont encore aux « chtards » de Fresnes. Nous répondrons à cela que le ministère (seul maître incontesté des 15 jours supplémentaires) n'a pas jugé utile de nous les signifier. Peut-être comptait-il nous acheter notre silence ?

Mais revenons au quartier disciplinaire de Fresnes. Il est très difficile d'expliquer ce qui s'y passe, tellement cela dépasse tout entendement pour tout être normal. Je parlerai à la première personne du singulier, mais ce que j'y ai vécu n'est pas exceptionnel et loin d'être pire que ce que d'autres y ont ou y subissent encore aujourd'hui. Après une nuit d'angoisse sans sommeil de peur d'être « baluchonné » avec pertes et fracas à l'improviste, le vendredi 10 mai au matin, la porte de la cellule (que j'avais réintégrée la veille à ma grande surprise) était ouverte par un galon d'or accompagné d'un second, de deux galons d'argent, de trois surveillants et de quatre CRS. Mon paquetage, je l'avais déjà fait, m'attendant de toute manière à être bougé. C'est donc sans aucune surprise que je les ai vus arriver, j'ai enquillé mon blouson et les ai suivis. Je serrais bien fort les fesses, comme on dit. J'avais comme une espèce de noeud dans la gorge. Des tas d'images défilaient dans ma tête alors que je marchais d'un pas rapide, entouré de toute mon escorte. Je revoyais Alain Pinol, les copains blessés, les matraquages de la veille. Je me voyais mal barré, de plus ayant laissé mon paquetage dans ma cellule, cela ne présageait rien de bon. J'essayais de dominer toute hantise, la peur n'évitant pas le danger et même, dans certains cas, l'appelant. Je m'étais décidé, coûte que coûte, à ne pas rester passif quoi qu'il arrive.

Plus je me rapprochais du quartier de « correction », plus je me sentais, malgré moi, fort. Je pensais à tous les poteaux avec qui j'étais en lutte, Jean-Claude, le Frisé, Manu, Michel et tous les autres. Je n'étais vraiment pas seul... A l'intérieur de moi-même, je criais « vive l'anarchisme », « mort aux fascistes« ! Arrivé sur les lieux, 6 ou 7 gaffes avec deux CRS nous accueillaient. Cela faisait vraiment beaucoup de monde pour moi tout seul, mais bon, c'était pas le moment de déconner. Là, tout a été très rapide : « A poil ! A poil j't'ai dit ! ». Je m'efforçais de paraître détendu et me déssapais sans discuter. Mes fringues étaient jetées à terre telles des frusques. Mes muscles étaient tout contractés, et j'avais les trouilles pour mes couilles, endroit affectionné par les matons du mitard. Une fois nu, un gaffe aux mains aussi grandes que des battoirs (tous les matons du quartier ressemblent à des gorilles) m'a saisi par les cheveux pour me baisser la tête : « Baisse-toi, fumier, baisse-toi, ordure ! ». Je me baisse. « Tousse ! Plus fort ! **Plus fort** ! ! ! ». Il éructait et les autres n'attendaient qu'un mot, qu'un geste suspect de ma part pour me décarcasser. Mais les DPS, ils s'en méfient comme de la peste, et il leur faut vraiment être stimulés pour les bousiller, mais généralement ils font gaffe. Je ne voulais pas leur donner l'occasion de me casser la tête. Toujours nu et tenu par les cheveux, j'étais conduit à la cellule où je suis resté 29 jours. J'y resterai à poil près de 4 heures.

Dix jours sans voir le jour. Il m'était interdit de m'asseoir sur le tabouret scellé au sol, qui se trouvait face à la table scellée, elle, au mur. Le lit devait être replié de 6h30 le matin (heure du réveil) jusqu'à 17h30 (heure du coucher). Toute la journée, je marchais de long en large en me parlant à haute voix pour ne pas craquer. Je me marrais aux éclats de conneries que j'avais faites avec les copains avant, en division. je me discutais politique... Après les 10 jours sans voir le ciel, j'étais autorisé à aller en promenade, dans une cour, pendant 10 minutes. Les seuls moments appréciables, c'était la visite des avocats qui me sortait un petit moment de cet enfer, mais surtout qui prouvait aux matons que je n'étais pas orphelin. La bouffe était tellement distribuée au compte-gouttes que j'y ajoutais du papier pour ne pas crever de faim, papier dont je n'avais pas besoin pour écrire vu que j'étais sans stylo, bien que j'en avais un wagon dans mon paquetage. Le courrier arrivait. Enfin, certaines lettres... Vraiment trop, beaucoup trop de choses indescriptibles... Ainsi, je n'ai pas une seule fois quitté mes fringues et mes baskets. Même pour dormir, je les gardais : j'étais en alerte permanente, prêt à me défendre. Il ne s'est pas passé une seule journée ou une seule nuit où je n'ai pas entendu un détenu crier au secours, pleurant sa mère pendant qu'il se faisait tabasser. Un graffiti était inscrit sur l'un des murs de la cellule : « si tu n'as personne pour s'occuper de toi à l'extérieur et que tu es arabe ou black, t'inquiète, les matons s'occupent de toi à l'intérieur... ». Dans la série anecdote macabre, le premier livre qui me fut prêté (un par jour, changé journellement, souvent on retombe sur des déjà lus, et vu que ce sont des polars de 200 pages, en une heure on a tout lu...) et choisi par les matons, était un polar titré « *meurtre en gros plan* ».

Maintenant, je me trouve détenu au quartier d'isolement, c'est un mitard plus cool... Les QHS ne sont pas détruits !

«...*jamais ces procédés-là faits pour casser des hommes* ». (dixit Badinter).

Prix de gros

Fresnes, le 23 juin 1985

Que de choses peuvent se passer en l'espace de deux mois. Lorsque je recevais votre lettre, j'étais encore en deuxième division bien que Détenu Particulièrement Surveillé (DPS), donc en proie à un régime particulier — néanmoins, malgré une mise à l'écart de l'ensemble de la population pénale, je conservais une certaine possible communication avec mes co-détenus. Aujourd'hui, il n'en va pas de même, subissant une mise à l'isolement complète dans les ex-Quartiers de Haute Sécurité (QHS) rebaptisés Quartiers d'Isolement (QI), et ceci pour un temps indéfini renouvelable tous les trois mois ! J'ai signé ma mise à l'isolement après que j'ai écrit à la direction en demandant quelles étaient les raisons d'une telle mesure puisque nous étions 300 à 400 sur les toits... Pourquoi ne pas avoir tous été isolés ? Réponse : je suis en isolement pour 1°/— prévenir de probables tentatives d'évasion (!?). 2° — que je ne puisse communiquer avec un certain nombre de mes co-détenus. 3°/— empêcher une réactivation du mouvement d'émeutes (!?)... Voilà ! Pas sorti de l'« auberge », le mec. Enfin, un vrai « prix de gros », comme m'a dit la direction.

Meurtre en gros plan

Fresnes, juin 1985

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». (Article 5 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme).

Des visages ensanglantés après avoir été atteints par des grenades lacrymogènes tirées délibérément sur les détenus en lutte. L'une d'elle percutera de plein fouet la tête d'Alain Pinol qui, déséquilibré, « glissera » sur les tuiles pour s'écraser 6 ou 7 mètres plus bas. Tout s'est passé très vite. Alors que nous étions debout sur le faîte de la toiture en plusieurs petits groupes, nous tentions de nous disperser afin de rendre la tâche plus difficile aux tireurs des forces de l'ordre situés 2 ou 3 mètres plus haut par rapport à nous, tirant des fenêtres de la 2e et de la 3e divisions. Ainsi, nous étions pris entre deux feux, puisque nous nous trouvions sur le toit de la coursive servant d'accès de communication aux deux divisions en question. Cela faisait une trentaine de minutes que nous étions sur les toits (entre 300 et 400 détenus de toutes races et de tous délits) quand les gaz furent lachés. Plusieurs d'entre nous furent atteints par les grenades, blessant des compagnons au visage, au dos ou aux jambes.

C'est dans ce contexte qu'Alain fut touché. Certainement groggy, il se laissera tomber sans réagir. Dans sa chute, il percutera, tel un pantin désarticulé, l'arrête d'un des murs de séparation des cours dites de promenade. Ces mêmes murs de séparation de 3 ou 4 mètres de haut que nous avions escaladés vers 10 h pour investir les toits. L'image de ce copain de lutte, étendu dans une mare de sang, ses yeux moribonds qui semblaient nous parler, sa bouche entrouverte laissant percevoir des bouillons de sang chaque fois qu'il tentait d'articuler des mots, restera à jamais imprégnée dans la mémoire de tous ceux qui, comme moi, furent les témoins de ce « meurtre en gros plan ». Et nous étions là à le regarder impuissants, car descendre pour lui venir en aide était signer notre arrêt de mort. C'est seulement après nos cris de protestation (« y'a un mort, y'a un mort ! ») émergeant d'un mélange de rage et de désespoir, que quatre CRS accompagnés du Directeur (Klein) vinrent évacuer Alain, une vingtaine de minutes après qu'il ait glissé. Chacun des CRS s'empara d'une cheville ou d'un poignet, puis ils le traînèrent sans ménagement près de 15 à 20 mètres, laissant la tête d'Alain Pinol cahoter à terre tout le long, bien que celle-ci fut la partie du corps la plus atteinte puisqu'elle percuta le mur dont je parle plus haut.

Il est énormément pénible de relater ces faits, mais nous nous devons de le faire et jusqu'à ce que justice soit faite. Il va sans dire que cette terrible scène de violence nous aura tous affectés au plus profond de nos tripes. Nous comptions, après 3 ou 4 heures de résistance acharnée, mais inorganisée malgré une volonté certaine de rester unis coûte que coûte, beaucoup de compagnons blessés. De plus, la fatigue, les gaz, agissaient sur l'énergie de tous ; une crainte nous tenait malgré nous : suivre le chemin d'Alain, car il ne faisait plus aucun doute que les ennemis étaient prêts à tout pour nous anéantir. C'est pourquoi, ne voyant plus d'autre issue que la mort, nous avons décidé bien à contre-coeur de nous rendre. Mais pour tous ceux qui ont vécu ces quelques moments de solidarité active, il n'y a aucun regret, sinon la mort d'un des nôtres. Pendant 3 ou 4 heures, nous étions redevenus nous-mêmes, libres, fiers, braves, fraternels ! Rien que pour cela je suis prêt à recommencer, n'importe quand, même pour rien. Moi, je n'ai d'ailleurs rien d'autre à revendiquer que ma liberté ! ! !

Dès que nous fûmes entre les mains de la matonnerie et des CRS, ce fût un vrai carnage. Des hommes, redevenus détenus, furent jetés dans diverses cellules puis, après avoir été gazés, dûrent subir des séances de matraquage, de barres de fer, de tabourets, de poings américains, de pieds, etc. par des dizaines de matons *cagoulés* ! Ainsi, un compagnon anarchiste incarcéré depuis près de 5 ans, Djamel Boudiaf, fût démoli. Il tombera plusieurs fois dans le coma et m'expliquera par la suite : « je les entendais dire : celui-là, il faut l'achever ». Djamel, je lui ai reparlé (le QI ne permettant pas de nous voir). C'est ainsi que j'ai été mis au courant de ce qui lui était arrivé. Il voulait porter plainte. Ici, à Fresnes, tout a été fait pour l'en dissuader. Mais Djamel, tenace, avait entamé une grève de la faim. Depuis dimanche 9 juin, il a été tranféré pour une destination inconnue. Une histoire parmi tant d'autres. Des hommes humiliés, massacrés, écrasés, déportés. Des objets personnels détruits (postes de radio, photos, montres, etc.). Mais tout cela n'est rien à côté de ce que nous avons démontré et démontrons : nous sommes des hommes et des femmes debout, toujours et encore. Venceremos !

En grève

Fresnes

A propos du type mort ici, sa chute, qui ne s'expliquerait pas d'après les médias, est dûe au choc très violent d'une grenade lacrymogène en pleine face côté droit. Il était carrément assommé lorsqu'il a fait sa chute. Les flics, contrairement à ce qui a été dit, n'ont pas porté de soins. Ils l'ont tiré par les pieds pour le faire rentrer en division. Plusieurs mecs ont assisté directement à ce moment. Plusieurs escomptent porter plainte.

Parallèlement à ça, nous sommes plusieurs dizaines en grève de la faim et cantine depuis jeudi soir et ce, pendant une semaine. Nous confirmons que la veille de jeudi, toute la taule a fait un boucan monstre et que cela a donné lieu à une série de tabassages, une douzaine de matons opérant dans les coursives choisissaient les cellules au passage et prétextaient le bruit pour pénétrer dans les cellules pour tabasser soit un occupant, soit tous les occupants de la cellule visitée. Le but de ces tabassages était de toute évidence de provoquer les événements du lendemain. Le mec mort assassiné s'était fait bastonner la veille.

Suite à ce qui s'est passé, les mitards sont pleins. Les gars au mitard devaient passer lundi au prétoire. Patrick Langlois a été transféré de Fleury. Il se trouve désormais au Quartier d'Isolement Général de Fresnes. Des négociations ont eu lieu avec Klein, le directeur, avec les mecs montés sur les toits pour que les mecs tabassés leur soient montrés et que les responsabilités des matons de service soient déterminées. Klein a nié qu'il y avait eu tabassage, ce qui lui a valu deux trois (*mot illisible*) donnés par un mec fou de rage. La 3e division a été touchée très durement par la casse. Les mecs n'étaient pas 80 sur les toits mais plus de 400. Suite à ces évènements, les prome-

……

nades sont bloquées. Nous sommes enfermés 24 heures sur 24 depuis jeudi midi. Les CRS sont toujours présents dans la détention. Du moins samedi, ils l'étaient encore.

La grève de la faim et de la cantine est en premier lieu une action destinée à la mémoire de Alain Pinol, en solidarité avec les mecs au mitard, à ceux qui se sont faits tabasser ou ont été transférés. Nous exigeons également la mise en application des conditionnelles, l'arrêt des traitements discriminatoires, la suppression des régimes DPS (Détenu Particulièrement Surveillé), du prétoire, du mitard. La mise en liberté immédiate des préventives dépassant 6 mois, l'irréversibilité des remises de peine, l'arrêt des fouilles à poil, etc. Pour l'instant, vu l'isolement dans lequel nous sommes maintenus du fait de l'enfermement 24 h sur 24 en cellule, il ne nous a pas été possible de nous concerter pour préparer un texte collectif. Mais dès que possible, ce sera fait.

Vive la liberté et solidarité à tous et toutes. Pour la liberté, pour la vie !

S'organiser

La Santé, 4 août.

Les derniers évènements nous éclairent un peu. Je vois une confirmation de la spontanéité du mouvement de Mai, dans le sens où il y avait une absence d'organisation. Ce qui de fait imposait une importante limite. C'est ce qui, je pense, explique en partie qu'après la « grâce présidentielle » (plus exactement, la sinistre farce de pseudo-grâce), les réactions non seulement ne pouvaient pas dépasser Mai et même restaient en deça, même si ces réactions en étaient la continuité. Cette absence organisative se manifestait particulièrement car l'incapacité a été totale à répondre aux mitards, mutations, transferts et, plus grave encore, aux mois de taule en plus pour certains (Douai, Chaumont). Le maximum a été atteint vu l'état général. Dès lors, il conviendrait de cerner plus précisément le sens et la signification que l'on donne à l'organisation à l'intérieur des murs. On peut partir pour cela de deux relatives réalités. D'une part celle de l'ASPF, dáutre part celle du Front Commun Clandestin de Libération. Je ne reviendrai pas sur l'orientation de la première, pas plus que sur sa critique qui tourne aujourd'hui à la polémique stérile et qui finit **par entraver le débat. Autrement plus intéressante est la tentative de la seconde et** son orientation. C'est bien dans ce sens qu'il faudrait travailler. Ceci dit, ici aussi, questions et problèmes sont nombreux. Il y a, je crois, un certain risque à se disqualifier par rapport à certaines initiatives. Si elles ne sont pas les nôtres, elles ne doivent nullement empêcher une intervention dont l'objectif est de tenter de les dépasser en montrant qu'elles ne sont pas efficaces et qu'elles sont loin de solutionner un problème (...).

Faire le point

Douai

En ce qui me concerne, au niveau activité, en ce moment c'est le statu quo. Je fais le point sur ce qui a été fait, ce qu'il y a encore à faire. Comment il faudrait le faire. Voilà environ 18 mois que je participe autant que ça m'est possible à ce qui se fait de l'intérieur en relais avec le soutien extérieur de journaux, radios, etc. On a obtenu pas mal de petites choses de ci, de là, mais sur tout ce qui a été revendiqué, en fait, c'est pas grand chose. Je crois donc qu'avant d'aller plus loin, il y a à revoir sur ce qui n'a pas été obtenu et qui nous est cependant nécessaire. Evidemment, c'est revenir en arrière... Mais comment pourrait-on obtenir ce qu'on demandera à l'avenir si on n'a pas obtenu ce qu'on a demandé jusqu'à aujourd'hui. Quand les autorités prennent l'habitude de dire non et qu'il n'y a pas (ou presque pas) de réaction, elles n'ont pas de raison de changer de politique !

Quant à Badinter, les quelques réformes d'urgence qu'il vient de sortir suite aux mouvements qui s'accentuaient, c'est bien joli mais ça ne correspond à rien de ce que nous voulons, de ce dont nous avons besoin. Or il me semble que ces réformes, puisque c'est nous qui normalement en sommes les bénéficiaires, on devrait peut-être avoir notre mot à dire ? !...

Grondements de colère

Saint-Maur

De l'inacceptable commence à jaillir le grondement de la Kolère, l'affolement se fait jour dans la tourelle de nos technocrates... Même le représentant humaniste des congrès européens y a été de sa petite récitation... Celle que ne peuvent tenir que les exploiteurs ou leurs séides. J'ai encore dans les oreilles les réflexions de personnes qui semblent étonnées d'entendre ce discours de fermeté ! ! ! Naïveté ! Plus —je crois— l'ignorance totale des principes sur lesquels est en équilibre l'institution en général... Visions limitées, illusions bien ancrées dans les esprits, mécanisme du chaud et du froid qui fonctionne, malgré la réalité perpétuelle et quotidienne.

Bon, je ne vais pas revenir sur cet angle de la conversation, ainsi que des comportements tant de fois décrits ! Je puis te dire que durant le grondement de colère, peu étaient les gens à véritablement aborder cet évènement qui fait partie intégrante de notre vie... Insolite ? Non, observation déjà maintes fois visionnée ! A croire que ces informations et évènements arrivaient d'une autre planète. Et dans ces lieux, tu es amené encore plus à le sentir, puisque tout le mécanisme se présente devant toi, ils véhiculent perpétuellement, dans les conversations, le paravent de leur immobilisme.

Développer la conscience

Fresnes

La prison rassemble en son sein toutes les catégories sociales les plus défavorisées et/ou ceux qui ont choisi d'établir un rapport de force face au système capitaliste, colonialiste, impérialiste, donc bourgeois. Non seulement elle les regroupe, mais elle prouve (si cela est besoin) l'iniquité du système qu'elle protège. Par conséquent, il est essentiel de développer une conscientisation politique chez les prisonniers apolitiques bien qu'engagés malgré eux. Ce n'est possible que si leurs luttes et combats spontanés sont assimilés à l'ensemble des batailles menées à l'extérieur par ceux qui, dans d'autres contextes, subissent la répression. C'est en cela que je me reconnais dans la Commission Prison-Répression.

Le travail est très difficile, mais important, car la prison détient dans la majorité des cas des individus jeunes, même très jeunes, qui y passent et repassent pour ainsi y passer une bonne partie de leur vie. Ces esprits « natures » d'hommes-enfants ne sont généralement pas aptes à analyser leur propre situation, ce qui fait qu'ils se laissent enrôler, par facilité ou plutôt par manque **d'autres perspectives, dans l'engrenage de la « délinquance », maladie fabriquée de** toute pièce par le système capitaliste pour canaliser à la base toute possibilité de politisation du prolétariat le plus pauvre, ainsi que du sous-prolétariat. Certains en réchappent, mais seront des cas très minoritaires. Ainsi, puisque la taule devient une partie inhérente au sous-prolétariat, comme l'usine aux prolétaires, il faut concevoir celle-ci non plus comme un « phénomène de société » sordide, mais comme un endroit où il est nécessaire de faire un travail approfondi afin qu'émerge une prise de conscience collective. C'est difficile, mais important, et il est certain que si présentement nombre de « droits communs » se politisent en prison, c'est parce que 68 a eu lieu...

Pour revenir au temps présent, je trouve super l'action faite le jour de la « fête de la musique » gouvernementale, définir des plans d'action ponctuels cherchant à regrouper les différentes fractions sociales désemparées de par leur situation est une méthode primordiale pour envisager l'avenir du « mouvement » révolutionnaire. De plus, sur un plan strictement émotionnel, ce fût un plaisir immense que de passer la nuit avec vous tous...

Stade chilien

Fresnes

Alors que des mutineries et des mouvements ont éclaté à Fleury, Bois d'Arcy, et s'étendent à d'autres prisons, Fresnes est touchée et s'agite quelques jours plus tard. Il est probable que l'agitation ait commencé en 1ère division et une partie de la 2e, le mardi 7 dans la soirée. Le lendemain soir, c'était au tour de la 3e et du reste de la 2e. Le mouvement est parti de rien : un, deux, puis un troisième détenu réclament quelque chose (des médicaments ?). Comme d'habitude, ils se font jeter. La colère explose : d'abord, les portes sont secouées, et la simple manifestation, ensuite, se transforme en tentative d'enfoncer les portes. Aux fenêtres, les autres détenus enflamment journaux, revues imbibées d'huile (c'est tout ce qu'il est possible de faire car aux barres s'ajoute une grille dont les mailles sont très serrées). Des taulards crient et d'autres reprennent « liberté », « matons assassins », « justice assassins ». Ce sont les mots d'ordre qui reviennent le plus, le pre-

.../...

.../...

de dizaines d'immigrés, pour qui ouverture des portes signifie mise à la porte. On ne nous fera pas prendre pour une libération cette sélection mesquine et lâche, cette distribution des prix qui récompense les plus soumis d'un mois de grâce supplémentaire, et prive de toute « faveur » les mutinés de Mai. On ne nous fera pas prendre pour une libération les transferts, les mises à l'isolement, l'état de siège préventif imposé à tous ceux qui restent, de peur qu'ils ne réclament aussi leur dû. On ne nous fera pas prendre pour une libération ces portails entrouverts, derrière lesquels stationnent des bataillons de flics « modernisés », impatients de remplir à nouveau les cellules dégarnies. On ne nous fera pas prendre pour une libération la prime de risque accordée aux matons, quand chaque année, par centaines, des prisonniers meurent sous les coups, faute de soins ou « suicidés ». On ne nous fera pas prendre pour une libération la construction annoncée pour 1986 de 800 places de prison supplémentaires, qui remplaceront avantageusement, pour le pouvoir, les logements sociaux que nous sommes des millions à attendre. On ne nous fera pas prendre pour une libération l'embauche de 1.100 nouveaux matons et de milliers de nouveaux flics, seuls « emplois » que l'Etat sache offrir à plus de 3 millions de chômeurs.

La « générosité » badintérienne version 1985 pue la trouille et le règlement de comptes. A Lyon, à Toul et à Chaumont, ils ont déjà dit **non**. *Non aux gadgets et non au bâton. Non aux « faveurs » et à la répression. Les feux d'artifice du 14 juillet n'ont aveuglé personne. Trop tard pour les pétards, les taules sont des barils de poudre. Trop tard pour les flonflons et les valses musettes, les taulards ont entamé la danse du scalp. La prison est en crise, la répression aussi. Un maillon de la chaîne a sauté. C'est tous les autres que le pouvoir doit désormais renforcer. Alors, l'Etat sort sa grosse artillerie. Faute de pouvoir nous mettre dedans, c'est dehors qu'il tente de nous enfermer. Faute de pouvoir nous « tenir » dedans, c'est dehors qu'il tente de nous « contenir ». 15,34 milliards de crédits pour la police dans les cinq ans à venir. Du jamais vu. Des « îlotiers » dans chaque rue, dans chaque quartier, dans chaque cité, des ordinateurs dans chaque commissariat, des fichiers pour chacun d'entre nous, des flics dans chaque bus, dans chaque métro... La voilà, la vraie « réforme » des prisons. Celle qui ne dit pas son nom. Inutile d'enfermer : chacun de nous est contrôlé. La voilà, leur solution au chômage et à la misère. Inutile de créer des emplois : on investit dans la police. Et si nous avons faim, nous goûterons de la matraque... !*

Résister, c'est possible. Les taulards nous l'ont démontré. Ils se sont organisés, ils se sont soulevés. A nous de les « accompagner », à nous de finir le travail. A notre tour, enfin, de danser la Carmagnole !

Ils ont dit...

** « En s'en prenant à tout ce qui leur tombait sous la main, y compris ce qui était censé leur rendre la vie plus « supportable » en prison : l'infirmerie et les parloirs « sans séparation », les émeutiers de Fleury ont manifesté que ce qu'ils rejetaient n'était pas tel ou tel aspect de l'enfermement mais la prison dans son ensemble. De même que ceux qui, ailleurs, sont montés sur les toits, ont d'abord voulu satisfaire un besoin qu'aucune prison, si « humaine » soit-elle ne satisfera jamais : respirer à l'air libre ».* ***(Prisonniers de la Démocratie)***

** « L'exigence des détenus révoltés est claire : la liberté ! Ils ne la négocient pas avec l'administration pénitentiaire, ils commencent à la prendre : monter sur les toits, c'est de la liberté arrachée à lÉtat. « On prend l'air », disent-ils ; l'espace de quelques heures, ils bavardent à l'abri des oreilles douteuses, parlent par dessus les murs à leurs copains dehors, insultent la charogne qui les réprime, lui jettent des tuiles, enfin font parler d'eux. C'est ça, les vrais parloirs libres ».* ***(Os Cangaceiros)***

** « La révolte des détenu(e)s s'explique moins pour l'obtention de telles ou telles revendications visant l'amélioration de la vie carcérale mais plus pour briser le consensus vis* ***à vis d'une justice éliminatoire.*** *Dans ce sens, OUT la plate forme revendicative. (...) Inorganisés mais déterminés, les détenus plus ou moins confusément refusent la taule, haïssent l'enfermement, ils montent sur les toits au mot de liberté... pour la vie.* ***(Otages)***

** « Je viens d'apprendre le transfèrement de plusieurs de mes clients dans des Maisons d'Arrêt éloignées du siège de la juridiction d'instruction. (...) La réponse de l'AP à la révolte des prisonniers se résume en une atteinte inadmissible aux droits de la défense de certains d'entre eux. Mes clients n'entendront sûrement pas renier leur participation aux évènements récents. Mais il faut croire qu'il y a des Schleicher dans toutes les prisons de France... ».* ***(Me Rippert, avocat)***

** « Le bilan des dernières luttes ? C'est un bilan totalement négatif parce que le résultat que ça a donné, c'est qu'il y a des mecs qui sont au mitard, il ya eu des transferts, c'est totalement négatif parce qu ça ne fait pas avancer les choses... Y'a rien de changé à part que les mecs sont encore plus serrés ».* ***(Coordination des femmes et familles de prisonniers)***

** « Les travailleurs sociaux de la Maison d'Arrêt des Yvelines (Bois d'Arcy) ne s'étonnent pas des évènements survenus la semaine dernière dans l'établissement et dans d'autres Maisons d'Arrêt de la région parisienne. Ces évènements reflètent une situation que les professionnels déplorent depuis plusieurs mois, à savoir : surpopulation intolérable (trois détenus pour 8 m2), un personnel en sous-effectif, un grand nombre de détenus en détention provisoire d'une durée trop longue ».* ***(Travailleurs sociaux de Bois dÁrcy)***

** « La Ligue des Droits de l'Homme déplore qu'en dépit des nouvelles dispositions légales, le placement en détention provisoire d'un inculpé demeure trop souvent la règle. Elle regrette que le recours à des peines de substitutiton ne soit envisagé qu'avec réticence... »* ***(Ligue des droits de l'Homme).***

** « On assiste depuis dimanche à Fleury-Mérogis, à une série de transferts ; l'AP ne fait que reprendre la vieille théorie des meneurs, théorie pourtant contredite par les faits eux-mêmes. 1) Les révoltes ont continué alors que les prétendus meneurs étaient déjà dispersés dans les quartiers disciplinaires. 2) 200 détenus ne se soulèvent pas sous la pression de quelques uns. 3) La nature même de la révolte : spontanée, collective, tournée vers l'intérieur, largement auto-destructive et s'attaquant aux éléments les plus « utiles » de la détention (parloirs, cuisines, pharmacies, bibliothèques). D'autre part, le feu couve depuis longtemps. Le fait d'une surpopulation aux effets multiples (vie matérielle quotidienne difficile, dégradation des relations, tension permanente, mauvaise hygiène de vie, etc.). Dans ce contexte, il peut paraître étrange que certains mettent en avant comme explication la « syndicalisation » des détenus, et proposent le rétablissement des QHS. Si les détenus ont saccagé dimanche les installations du bâtiment D4, si des secousses continuent à agiter les prisons, c'est précisément parce que les moyens d'expression, indispensable soupape de sécurité dans tous les domaines, n'existent pas en prison ».* ***(Personnels médico-socio-éducatifs du CP de Fleury-Mérogis).***

** « (Si j'étais encore ministre), je prendrais des dispositions d'ordre et d'autorité. Il n'y a pas de vie concevable dans les prisons sans l'ordre et l'autorité. Ce n'est pas par le laxisme qu'on règle ces problèmes. Il faut des directeurs de prison qui se sentent soutenus par les autorités ».* ***(Alain Peyrefitte, ex-Garde des Sceaux).***

** « La véritable difficulté réside dans le manque de discipline qui règne dans nos établissements. Nous demandons que soient revus très rapidement les organigrammes des établissements, ainsi que la remise en service des Quartiers de Sécurité Renforcée, des Quartiers de Plus Grande Sécurité ou des quartiers spécialisés à même vocation. Si les Action Directe, les FLNC et les détenus particulièrement dangereux avaient été isolés du reste de la population pénale, nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer des dégats qui se chiffrent à des dizaines de millions... Nous espérons que la Chancellerie ouvrira enfin les yeux et comprendra où nous a menés sa générosité par trop excessive à l'égard de la population pénale ».* ***(Force Ouvrière Pénitentiaire).*** ■

fois une heure de promenade, autogestion, plus de respect ».

Fleury — Début d'une grève de la faim des hommes et des femmes. (Voir l'appel des meneurs). « Sortez les mutins des mitards ». Plusieurs centaines à Fleury et dans d'autres prisons françaises renvoient la gamelle. (Rennes, Auxerre, St. Malo...) ; A la M.A.F. 70 filles protestent en plus contre les transferts « disciplinaires » de quatre d'entre elles dans des prisons de province.

Nancy — Tenative d'évasion.

Dijon — Suicide de Bernard Malet.

Hôpital de la Pitié-Salpetrière — Annonce de la mort de Larry Perry, frappé d'une pneunomie associée à une hépatite. Mort faute de soins.

Toulouse, Saint Michel — 40 prisonniers refusent les plateaux.

Montauban — 32 prisonniers refusent la gamelle pour protester contre les lourdes peines infligées aux mutins de Douai.

Montpellier — 2 tentatives d'évasion.

14 mai.

Paris, Beaubourg — Trois cent personnes manifestent en solidarité avec les mutins, « contre toutes les prisons et contre toutes les répressions », à l'appel de la Commission Prison-Repression. Plus de 300 CRS dispersent le rassemblement.

Montpellier, 14 heures — Des prisonniers s'emparent des clés, ils ouvrent toutes les cellules et font sortir 230 personnes. Une soixantaine montent sur le toit. Destruction totale de la prison. 14 blessés. 236 prisonniers à reloger, à Muret et ailleurs.

15 mai.

Chalons-sur-Saône — Une prisonnière de la M.A.F. de Fleury, Dominique, transférée à Chalons, entame une grève de la faim et de la soif pour protester contre son transfert arbitraire.

21 mai.

Fresnes — Alerte dans la troisième division. Bloquage de tous les verrous, avocats et détenus enfermés dans les cabines. Les matons mettent [illegible] bleues et vertes. Il semble que des prisonniers aient pris le couloir central.

22 mai.

Lyon, Saint Paul et Saint Joseph — La moité des prisonniers (600) fait la grève de la gamelle en solidarité avec les autres mutins.

Montpellier - Un prisonnier s'évade de l'hôpital.

Badinter annonce un projet de loi en réponse aux mutineries ! ! ?

24 mai.

Douai — Jugement du deuxième groupe de mutins de Douai : un mois ferme et trois avec sursis.

30 mai.

Paris — Cortège de la Commission Prison-Répression dans la manifestation des chômeurs. « Le chômage, c'est la prison sans les barreaux ». Tract signé CPR, collectif Rage, Usine (un squatt de Montreuil).

JUIN

1er Juin.

Montreuil — La Commission Prison-Répression participe à la journée des Foyer SONACOTRA en lutte, au squatt « USINE ».

3 juin.

Carcassone — Trois prisonniers maîtrisent leurs gardiens, prennent les clés, tentent de rassembler les autres prisonniers et s'évadent.

5 juin.

Fresnes — Un prisonniers s'évade « en douceur » en changant de place avec son frère lors d'un parloir famille.

16 juin.

Guadeloupe — Quatre indépendantistes s'évadent de la M.A. de Basse-Terre.

17 juin.

Loire-Atlantique — Un commando de « Os Cangaceiros » tente de stopper le rapide Paris-Nantes en mettant le feu sur les rails. Ils protestent contre les

.../...

matons en particulier. La manifestation durera près de deux heures. A la fin, rendez-vous est donné à tous, pour les promenades du lendemain jeudi.

Jeudi 9 au matin, nous sortons pour la promenade avec un retard de une demi-heure sur l'horaire habituel. En sortant des cellules, nous en voyons les raisons : les « forces de l'ordre » (CRS) sont déjà dans la prison, déployées à chaque rond-point, et les effectifs de la matonnerie renforcés (avec émetteurs-récepteurs). C'est au bout de 30 à 45 minutes que tout commence. Quelques détenus montent sur les toits, lancent des appels disant aux autres de les rejoindre. Les matons de faction donnent l'alerte (de leur cabine située sur la travée) et s'éclipsent fissa ! Peu à peu, les cours se vident et les toits se remplissent. Bientôt, il ne reste plus personne dans les cours de promenade. Un peu plus de 80 détenus sont sur les toits proprement dits, les autres (150 environ) sont pour la plupart dans la travée (utilisée par les matons), et quelques uns assis sur les murs.

Les CRS, des étages de la 2e division, tirent des lacrymos (du début à la fin : tirs tendus sur une courte distance, ce qui explique l'assassinat de Pinol et les blessés). Le repli se fait dans le désordre et les détenus s'éparpillent sur différents toits. La cabine des matons sur la travée est entièrement détruite : parpaings, portes, vitres, encadrements sont en miettes. Les détenus convergent sur le toit central, de nouveau aux cris repris de « liberté », quelques « vive la révolution », « cassons Fresnes », mais pas repris. Des détenus restés en cellules donnent : draps, vêtements, pour confectionner des masques et jettent de l'eau pour attenuer les effets des lacrymos. Avec adresse, des détenus font une « réappropriation » et beaucoup se retrouvent avec une orange et une portion de fromage. D'autres tentent sans succès de grimper sur le toit de la 2e division. D'autres encore parviennent à briser des barreaux et peuvent ainsi pénétrer dans la 3e division. Ils rentrent les grilles, des barreaux donnant accès au toit des mitards, sont arrachés... Avec ces matériaux, les taulards tentent de faire sauter les serrures des cellules et sont protégés par des jets de tuiles sur les CRS et les matons postés au rez-de-chaussée. Ils n'en ont pas le temps. CRS et matons déboulent par le dernier étage. Désordre et repli. Quelques uns s'acharnent très méthodiquement à arracher les barbelés et enfoncer les portes. Sur les toits, les lacrymos [illegible] et jets de tuiles, puis cela s'arrête.

Le directeur de la 3e division essaie de « parlementer » : nous fairê stopper et rentrer. C'est un refus. Une pluie de lacrymos s'abat. C'est à ce moment que Alain Pinol sera *assassiné* par un CRS. Une lacrymo en tir tendu à une vingtaine de mètres, en plein visage : il est KO. C'est la chute. Tout de suite, des détenus s'adressent au directeur : « arrêtez, il y a un mort, un blessé grave, venez le chercher ». Mais visiblement, il est toujours préoccupé par l'arrêt du mouvement et notre retour en cellule. Il fait signe de rentrer. Nouveau refus, nouvelle pluie de lacrymos. Alain est pour beaucoup déjà mort, le toit n'est plus tenable, c'est le reflux final dans la travée. C'est la fin, la descente dans les cours se fait regroupée et sans panique. La rentrée évoque les stade chiliens, la rafle du Vel d'Hiv. Le rez-de-chaussée grouille de matons. A l'entrée, le directeur fait le tri ; les menés sont placés d'un côté pour une fouille immédiate et la réintégration en cellule ; les meneurs sont jetés en salle d'attente quel que soit leur état (pissant le sang ou pas) pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure, puis réintégrés en cellule. Transferts, mitards, mutations, descentes punitives dans les cellules ne sont pas loin... Le soir, à la mémoire d'Alain, mouvement vaste de refus de la gamelle qui se poursuit le lendemain, car les CRS « accompagnent » la gamelle...

Impressions

Fresnes

Voilà quelques impression subjectives et objectives sur le mouvement, ce que l'on peut appeler par commodité les journées de mai dans les prisons. Pourquoi subjectives ? Parce qu'il s'agit d'une courte explication, d'une petite analyse très partielle et « personnelle » dans le sens où ce n'est pas le résultat de discussions collectives. Pourquoi objectives ? Parce qu'aussi, comme bien d'autres, acteur de ces journées. Cette courte introduction n'est pas destinée à éliminer/écarter les « non acteurs » et les réflexions découlant de débats collectif (au contraire !), mais à fixer le cadre des limites de « mes » impressions.

1984 : une année émaillée de luttes parcellisées dans les prisons. Fleury (hommes et femmes) aura été, ainsi que par la suite, à la pointe du mouvement. Ces luttes convergent plus ou moins, dans le point culminant que représentent les grèves de la faim et les refus de plateaux de septembre/octobre. Si les conditions de détention reviennent dans quasiment toutes les plateformes revendicatives, la volonté plus ou moins claire et consciente de résister, de ne pas se laisser briser par la taule est tout autant réelle. C'est ce que montraient le refus de l'isolement, la suppression du mitard, les revendications plus générales de respect de la dignité humaine, d'autres encore. Il est vrai que « respect », « dignité », sont des mots ambigus avec une connotation « démocratique ». Ils reflètent l'influence plus ou moins minime des démocrates, mais si on veut bien en saisir le sens réel — ne nous attachons pas aux mots et dépassons-les — , je pense que ce sens recouvre ce que nous appelons : l'identité. Certes, c'est très variable, très différent d'un taulard à l'autre, pas très net au premier abord, mais au premier abord seulement ! La rage, la haine, le refus du mitard et des brimades, les « petites résistances individuelles » qui s'expriment du simple vouvoiement jusqu'au coup de poing dans la gueule d'un maton, sont symptomatiques d'une identité (confuse, mais qui existe) et de la défense de celle-ci. D'ailleurs, ces mêmes démocrates l'ont compris, en faisant du mitard leur cheval de bataille. Bien sûr, nos routes sont opposées, ou du moins très vite elles le deviennent, cependant ils canalisent et partent d'une sensibilité réelle. Le terme a déjà été employé, mais il convient à ce qui se passe : c'est une « identité diffuse » qui est, dans ses germes, dans son contenu sous-jacent, porteuse d'antagonismes. Elle est en contradiction avec le fonctionnement prison et donc potentiellement en contradiction avec la taule elle-même. C'est une donnée à peu près « constante » qui est vérifiée par tous les évènements (grands ou « petits ») de lutte (individuelle ou collective) de la non-vie en prison. Cette année s'achevait sur une énorme provocation : une « nouvelle grève » des matons et un directeur « gauchisant » s'étalant avec complaisance dans les journaux (l'ordure Fétrot de Fleury). Mais vite, il revenait à de plus « sages résolutions » : aux détenus qui ont le culôt de protester, CRS-lacrymos-matraques...

1985. Pour ces à peine cinq premiers mois, bien des choses. Les rumeurs sur la création d'un syndicat se confirment et se [illegible] ces taules sont prêtes à craquer, le nombre des prisonniers crève les plafonds. Suicide et d'autres... La tension monte et s'étend puis explose avec ce qu'on peut appeler les « journées de mai ». Mutineries à Bois d'Arcy, l'agitation prend de l'extension. Identité diffuse, conscience contradictoire : la confusion était grande, c'est une réalité qu'on ne saurait nier. Cependant, il faut relativiser les choses. La question du surpeuplement est réelle, mais elle a été agitée et posée dans des termes faux par les médias, pour masquer les vrais problèmes. Autrement dit, c'est l'arbre qui cache la forêt. Elle a servi de détonateur, mais d'un certain point de vue, le mouvement la résolvait et la dépassait. Le mouvement était plus profond. C'est parfaitement vrai qu'il n'y avait pas à proprement parler de revendications précises et particulières. Il était difficile qu'il y en ait : Fresnes n'a jamais vraiment bougé, faute d'organisation (isolement, cloisonnement particuliers à Fresnes), mais surtout il me semble que ce n'était ni l'objectif, ni le contenu du mouvement. Dans mon récit, je n'en fais pas mention, mais lors d'une tractation, les détenus ont demandé la presse. C'est la seule chose qui soit apparue : était-ce parce qu'ils avaient des choses à dire ? Etait-ce pour se prémunir dun massacre ? Je ne sais pas et je ne pense pas que cela soit primordial. La deuxième hypothèse est en tous cas infirmée par les faits eux-mêmes.

Il s'agissait d'une explosion (au sens propre) de ras le bol, peut-être des conditions de détention, certainement de la taule en général. Ce refus de la prison, s'il nést pas inscrit clairement dans la conscience des détenus, il l'est dans les faits : le « saccage » et le « vandalisme » des verrières, des toits, des vitres ou plus symboliquement des barbelés ou de la guérite en sont des indices. Détruire : du plus anodin au plus symbolique, car c'est la prison. Ce qui est également important et à souligner, c'est que le mouvement touchait aussi bien prévenus que condamnés, et pour « clouer le bec » aux « médias surpeuplés », la présence en nombre, parmi les plus décidés, des DPS aux côtés des taulards en « détention normale ». Ceci est à relier avec les mots d'ordres : au surpeuplement, à la prison, le besoin c'est « la liberté ». Ce n'est certainement pas un hasard si c'est le slogan qui a été le plus repris, sur les deux jours d'agitation. Plus encore, le slogan sur les matons renforce le sentiment du rejet/refus de la taule (« matons assassins », lui aussi bien repris). Quant à la « justice », elle aussi n'a pas été épargnée (« justice assassin »), ainsi que la police au moment de l'assassinat d'A. Pinol (« CRS assassins »).

Ne rêvons pas, c'est une révolte avec ses limites, mais une révolte prometteuse. Les idées, les consciences n'ont pas encore fait leur chemin, mais certaines sont posées. Je n'ai pas souvenir dávoir vu ou entendu des détenus avancer des revendications : *non*, plutôt cette explosion de refus et le fait de retrouver ses amis pour les uns, ses parents pour les autres, etc.

Vivre !

Fresnes

Encore et toujours, la répression sévit. Cette arme assassine qui nous déchire les tripes. Que ce soit dans les cités dortoirs des ghettos urbains, dans les foyers de « rééducation », d'immigrés, quelle que soit la prison, partout les frères et soeurs subissent la violence et l'ordre bourgeois. Cette race animale répugnante qui voudrait faire de nous des jouets soumis à leurs pires dépravations. Depuis des siècles, nous luttons, mourrons, pour sauvegarder ne seraitce que notre dignité d'hommes et de femmes. Mais aujourd'hui, nous voulons plus, nous voulons à la fois tout et rien, c'est à dire *vivre* !

En Afrique, en Amérique Latine et partoût ailleurs dans le monde, des peuples se lèvent, refusent de se laisser frapper par le fouet de l'humiliation. En Europe, ici ou là, une génération nouvelle relève la tête à l'unisson contre les représentants les plus directs de ce qui la viole au plus profond de son être. La France aussi est atteinte par l'épidémie. Les travailleurs ne veulent plus travailler pour une vie misérable ; les chômeurs ne cherchent plus le travail qu'ils ne pouvaient trouver ; les délinquants ne le sont plus vraiment, ils comprennent de mieux en mieux les bases fondamentales de ce qui les a poussés à le devenir. Les jeunes « émigrés », et même les moins jeunes, ne veulent plus être les dernières roues des carosses. Ils sont — et ils le crient bien fort — citoyens de la terre. Nous sommes tous citoyens du monde. Les frontières sont les amies du capital, non du peuple.

Nous sommes des rebelles vivants et déterminés. Notre faiblesse, c'est le manque d'organisation. Mais nous devons l'acquérir, c'est notre seul moyen de ne pas nous faire massacrer et oublier. Pour fermer concrètement ce manque, nous devons comprendre qu'il n'y a pas de différence entre deux personnes qui, quelle qu'en soit la raison, sont prises aux pièges de la répression. Le pouvoir le sait. Ce n'est pas gratuitement qu'il cherche à nous diviser ; à nous isoler. Notre première tâche est de se regrouper afin de former une force combattante massive. Eux ont le fric, la technologie, mais surtout la peur de tout perdre. Nous, nous avons la rage aux tripes, la fureur de vivre, et... tout à gagner !

La prison, au sens propre du terme, est le domaine où nous tous, voleurs, chômeurs, émigrés, politiques ou non, nous nous retrouvons. Chacun d'entre nous forme une intelligente expérience, nous devons la mettre au service de la rebellion collective. En prison, il y a des plus conscientisés que d'autres. C'est à ceux-là de propager le virus de l'organisation clandestine. Celle-ci peut s'élaborer petit à petit, par un travail de « taupe ». Ainsi, la propagande par les graffitis ; développer des discussions appelant à la prise de conscience collective, ici ou là ; faire circuler des journaux rebelles, etc. Il est évidemment nécessaire de faire preuve d'initiative individuelle, mais aussi et surtout *collective*. L'organisation, c'est aussi former des réseaux d'information intra/extra muros. Tenter de réunir les familles/ami(e)s qui nous soutiennent à l'extérieur afin que ces dernières prennent elles aussi conscience que leur situation est peut-être différente par rapport à celle des autres au niveau de la forme, mais fondamentalement la même que tous. L'organisation, c'est un tout. Un état d'esprit combattif permanent. Un soutien moral de tous à chacun. Nul besoin pour cela de formation associative burlesque avec des représentants ou autres délégués cherchant la voie du dialogue avec les autorités répressives ! Restons lucides, l'intérêt du dialogue n'est pas pour celui qui subit la répression, mais bel et bien pour le despote. A-t-on déjà vu un pouvoir tortionnaire fasciste accepter le dialogue par pure philanthropie ? Non !!! C'est parce qu'il a tout à y gagner, c'est à dire préserver son pouvoir.

Pour bien saisir cette situation, nous avons plusieurs expériences vivantes. Ainsi celle de l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, pour que ce pays ne recouvre pas son indépendance totale et n'aboutisse pas à une révolution

populaire, les « Afrikaners » soutenus par tous les impérialistes du monde occidental mettent en avant un « faux problème », celui de l'apartheid, ce qui permêt d'inventer un possible consensus et autres arrangements compromettants, afin que soit préservée en final la bonne santé de l'ordre colonial. Mais le peuple, dans tous ces compromis, qu'a-t-il à gagner ? *rien* ! Parce qu'un peuple, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, la seule chose qu'il ait à gagner, c'est son émancipation pour acquérir sa liberté totale et définitive. C'est pourquoi nous devons rejeter tout opportunisme qui tendrait soit disant à nous faire bénéficier de nouvelles « réformes » qui n'ont au fond qu'un seul but : repousser toujours plus loin l'échéance d'une victoire réelle. C'est pour cela qu'à chaque rebellion devenant incontrôlable par le pouvoir, ce dernier, après avoir utilisé les pires répressions, fait pénétrer insidieusement le temps du compromis. Il faut déjouer cette manipulation en rejetant tout dialogue. Ce qui ne signifie pas de foncer tête baissée dans tout ce qui bouge, mais de ne *jamais* se contenter du toujours trop peu que l'on obtient après des combats ponctuels.

Des mots faciles, diront certains, mais en attendant, nous préférerions être mieux traités. C'est une façon denvisager les choses ! D'autres (et viendra le jour où cela sera la majorité) pensent que nous n'avons pas à être « traités » du tout. Nous savons qu'un de ces matins, toi, moi, ils, elles, tous sauront où est leur intérêt. En attendant, il nous faut nous organiser pour apprendre à vaincre *ensemble*. *« Esclaves héréditaires ! Ne savez-vous point que ceux qui veulent se libérer doivent eux-même porter les coups ?* » (Georges Gordon).

Embrasser l'herbe

Ce témoignage a été publié dans le numéro 3 (et dernier) de ***Prisonniers de la Démocratie****. Pour des raisons que nous ne nous expliquons pas, cette revue a supprimé non seulement toute mention d'origine, mais également toutes les indications qui auraient permis de dénoncer avec précision un cas de tabassage et ses auteurs.*

Voici les faits et les causes de la mutinerie de X... Jeudi 9 mai 85, un mot d'ordre est propagé qu'une manifestation sera créee à l'heure de la promenade de l'après-midi de ce jour. Chaque étage, chaque aile (2 par étage) est compartimentée par cour, la descente se fait par groupe (moyenne 6 à 30 détenus), aussi vu cet état isolé, la mise en marche de cette révolte ne pourra se faire que lorsque les (*mot illisible*) se hisseront sur les toits par les trappes situées à leur étage du bâtiment (...). A 17 heures, cela débute, nous sommes une vingtaine à pouvoir monter sur les toits de promenade, (...) nous forçons les grillages et appelons les autres détenus enfermés dans leur cellule à manifester leur mécontentement. Malheureusement, sur ces toits, nous n'arrivons pas à grimper plus haut, aucune prise ne nous permettant d'accèder à la rencontre des amis qui eux sont à une hauteur de 25 m. Nous sommes seulement à 6 m du sol face au mirador. Nous demandons à parlementer avec le procureur. Après deux heures d'attente, le directeur régional accepte de parlementer. Nous présentons nos revendications (énumérées ci-après). Nous savons en toute logique que notre perchoir est des plus précaire face à une intervention armée ; nous acceptons une reddition en demandant à réintégrer nos cellules, à condition qu'aucune contrainte, aucun sévice, aucune sanction ne nous seront infligés, aucune menace verbale ou autre ; en un mot, pas de mitard, pas de transfert, réintégration des cellules. Nous menaçons de lancer une nouvelle révolte si un seul de nos camarades subit la moindre sanction. 19h30. Nous réintégrons nos cellules, la parole du directeur régional a été respectée. Nos camarades à 25 m du sol sont restés. Toute la nuit, la prison a manifesté son soutien par du bruit, des cris. Encouragés et grisés, ils ont brisé la toiture, occasionnant de nombreux dégâts. Le bâtiment n'a plus de toit.

Le lendemain, nos camarades se sont rendus vers 14h après une nuit de veille très éprouvante. L'un, d'après les médias, s'est ouvert la gorge malencontreusement au moment de sa reddition (sic). La tension malgré tout reste très intense. Cela n'empêche aucunement la direction de prendre l'initiative d'annoncer les promenades pour 15h. A ce moment, (un camarade) signale à un gradé que c'est de la provocation délibérée, vu l'état des cours de promenade qui ne disposent plus de moyens de surveillance, les postes d'observation des surveillants étant détruits, leur toiture brisée. Le gardien répond d'un sourire goguenard. Bref, ils cherchaient l'affrontement. (...) Il a eu lieu à 17 heures. On nous a parqués dans les cours en prenant soin de verrouiller les portes. Si bien que nous nous sommes retrouvés la cible de grenades lacrymogènes **tirées à feu nourri, à même les cours.** A ce moment, pour éviter l'asphyxie, notre seul secours fut d'escalader les toits. Malgré nos mains en l'air, les groupements de CRS ont continué avec leurs jets de grenades. Ils étaient là pour bouffer du détenu avec la bénédiction de la direction, et assouvir leurs fantasmes. Nous sommes descendus des toits directement dans les bras accueillants des CRS. Ils nous ont parqués sur les pelouses. A leur grande stupeur, nous avons embrassé l'herbe. Décontenancés par notre geste, ils se sont faits moins méchants. (Certains détenus rêvaient depuis des années de ce moment où ils pourraient rouler cette herbe qu'ils avaient dévoré des yeux jour et nuit). On nous a fait réintégrer nos cellules par groupes, sans trop de coups. Depuis, le calme est revenu. Certains surveillants et gradés (dont X) ont quand même tabassé de pauvres gars isolés en cellulaire. Notamment à la cellule n°Y du bâtiment Z... Ils sont rentrés à quatre, ont bâillonné d'une main le détenu et l'ont roué de coups. Cela, on l'a su bien plus tard...

Conditions internes actuelles :
— 21 heures sur 24 en cellule ;
— promenade matinale : 1h30 ;
— promenade d'après-midi : 1h30 ;
— superficie des promenades : 30 m² de béton, avec pour ciel des grillages placés à 2,50 m de haut.
— ballons interdits ;
— télévision deux fois par semaine — l'achat de 6 télévisions couleur a été fait par l'ensemble des détenus grâce à une collecte, l'administration pénitentiaire ayant un budget insuffisant pour faire cet achat.

Principales revendications :
— amélioration des conditions carcérales. La prison dispose d'hectares de verdure mais préfère que les détenus s'entassent dans des cours de 30 m² par groupes de 30 (1 m² par personne).
— accès aux sports ;
— culturellement il n'y a rien ;
— opérations portes ouvertes, comme en centrale ;
— réinsertion comme en centrale, sinon il y a 99% de chances de récidive.
— éducateurs-surveillants (pédagogie carcérale ?) ;
— possibilités aux bénévoles de l'extérieur de communiquer leur savoir aux prisonniers — échange ouvert dans les deux sens, actuellement la communication est à sens unique (sans retour). ■

ENSEMBLE

L'appel des 73

Voltaire, reveille-toi ! Les humanistes au pouvoir sont devenus fous...

Avril 1985 - Hier, on assassinait Jacques Mesrine et toute la gauche s'indignait... Aujourd'hui, on tue Bruno Sulack à coups de barres de fer qui servent à sonder les barreaux et dont s'arment les surveillants pour les rondes de nuit. Puis, on félicite chaudement les matons (le maton-joueur de rugby ferait mieux d'avoir honte plutôt que de narrer au mess de Fleury son exploit à coups de barres de fer sur Bruno). Le corps médical subit des pressions ; le cadavre est montré à la famille, protégé par une vitre et recouvert d'un drap... On n'aperçoit que le visage du côté où l'on ne voit pas la plaie provoquée par le coup de barre de fer. **Sulack est mort assassiné, lapidé de coups.** Sulack, comme Mirval... Et la gauche humaniste se montre répressivement plus efficace que la droite. Répressive et tout aussi assassine ! Michel Foucault est mort en serrant la main de Badinter, en toute confiance ! Sartre avait effleuré le livre noir de la pénitentiaire avec un peu d'espoir... La Ligue des Droits de l'Homme est aux abonnés absents, le syndicat de la Magistrature s'est endormi dans ses promotions hiérarchiques, vive la gauche ! Les intellectuels mangent dans la main des maîtres socialistes... Et se taisent...

Et pourtant... Le haro au laxisme de l'opposition et l'oeuvre réactionnaire d'une gauche empressée à se purger de ce pseudo-laxisme accouchent d'une réalité répressive jamais connue en France. Les chiffres : 392 condamnations à perpétuité en 1984... plus d'une par jour ! Réflechissez à ce chiffre... Les peines de réclusion à temps se sont aggravées d'un tiers, les peines d'emprisonnement correctionnel ont triplé. Exemples : Bati Remiti, condamné à dix ans d'emprisonnement pour avoir [illegible] ; André Coquet, à douze ans pour « association de malfaiteurs« ; Smaïn Lateur, à la réclusion à perpétuité, le 30 janvier 85, par les Assises du Doubs, pour avoir attaqué un restaurant suisse avec un pistolet factice, etc. La liste est longue de ceux qui paient en larmes de souffrance un contexte où souffle le vent de la folie sécuritaire, qui paient l'émancipation corporatiste de ceux qui gèrent le « pouvoir quotidien », police et justice opposées à leurs ministres. Un Garde des Sceaux « courageux, généreux, intelligent », dixit Michel Tournier, a de loin dépassé les ambitions de Peyrefitte... 45.000 prisonniers et 48.000 attendus à la fin de l'année. Ce libéralisme est la plus incroyable des perversités !

Et en prison ? En juin 1980, Roger Kiriam, un détenu de la prison de la Santé, meurt après avoir tambouriné à sa porte toute la nuit et supplié qu'on le soigne. Au matin, il est retrouvé mort. La Gauche s'indigne, médiatise cette affaire. En 1984, la même chose est arrivée au détenu Jacques Lévy, puis à Bébert Chastenet. Pas un mot faute de soins mais deux ! Ici, rien qu'à Fleury-Mérogis... Sans compter le décès suspect de Karim Clensen... Et silence total... Au D4, le 5 mars 1985, Augusto Suarès, alors qu'il est enchaîné, se fait copieusement tabasser par les agents pénitentiaires, sous nos yeux. On réagit... Et celui qui verbalement réagit un peu plus que les autres se retrouve enchaîné à son tour et conduit au mitard.

Le quotidien Le Matin n'hésite pas à écrire que les directeurs Fétrot et Olivier sont humains... En réalité : du mitard, du mitard, sans arrêt. Pour un oui ou pour un rien. Pire qu'au temps des QHS (qui, du reste, n'ont jamais été supprimés mais rebaptisés QI). Dans cet enfer de torture psychique, le mitard côtoie l'ultra-moderne comme le moyen-âge le plus vil. On glisse la nourriture sous la grille comme à un chien, paillasse tachée de sang et de sperme séché, murs pouilleux, cube de béton, étuve sans aération. Les mitards du bâtiment D3 : l'Aveu de Costa-Gavras... sans compter le prétoire où il est impossible de se défendre sur la matérialité des faits imputés. Jugement sans avocat et contraire à l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Nous avons notre mot à dire sur ceux qui ont notre sort entre leurs mains, à moins que l'appartenance à la race humaine nous soit « moralement et démocratiquement » retirée. Nous exigeons la mise à la retraite des fonctionnaires suivants : MM. Fétrot, Olivier, Poineymidanet, Kacz, Castille, Starkihas, Boquet, à qui nous reprochons les mauvais traitements par manque de soins, les comportements pousse-au-suicide envers les détenus fragiles, les ordres de « passage à tabac des prisonniers » ou la caution qu'ils apportent à cette pratique, l'usage frénétique du prétoire et du mitard. Nous demandons la suppression pure et simple du mitard.

Nous invitons MM. Yves Montand, Françoise Giroud, Jean Daniel, André Glucksman, Marek Halter, Bernard-Henri Lévy, Simone Signoret, Pierre Vidal-Naquet, Jean-Denis Bredin, Kiejman, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de france, le Syndicat de la Magistrature, Mgr Lustiger, Jack Lang, Georgina Dufoix, Yvan Levaï, Guy Bedos, à venir visiter les mitards du bâtiment D3 et à assister aux séances de punition qui ont lieu tous les mardis à Fleury. ... Et s'ils n'ont pas envie de vomir en sortant, les consciences creuses pourront dormir tranquilles à l'heure où la France applique la barbarie civilisée et une répression sans précédent sur le chômeur délinquant...

Nous sommes amers, mais ni fauves, ni assassins... On vous en supplie, venez ! Et Saint Badinter, sois gentil, démissionne !

(Texte signé par 73 détenus de Fleury-Mérogis.)

Communiqué n° 1 Brigade Alain Pinol

Fresnes, juin 1985 - Généralement, les prisonniers rebelles, inhabitués à la lutte organisée et collective, s'isolent dans un combat qui ne peut aboutir qu'à l'anéantissement de l'individu. En effet, la prison, plus peut-être que nul autre endroit, écrase les plus preux. Et pourtant, il n'y a que deux comportements face à la répression, à la persécution : la soumission ou la rebellion. Il reste évident que, si nous désirons préserver notre dignité, seule, la seconde éventualité est envisageable. Réagir seulement par émotion et de façon désordonnée, c'est prêter à coup sûr le flanc aux tortionnaires assermentés, parce que seul, on ne peut rien contre une force répressive structurée et formée spécifiquement pour détruire justement toute ébauche combattive.

Ceci n'est pas propre qu'aux détenu(e)s, mais à l'ensemble des couches défavorisées subissant la répression. Ainsi, les prolétaires, qu'ils soient à lusine ou dans les HLM, cités dortoirs, ghettos de misère sociale ; les chômeurs sans plus aucune source de revenu qui deviennent vagabonds exposés à toute forme d'humiliation ; il y a aussi cette jeunesse issue du prolétariat le plus démuni, qui 85 fois sur 100 n'ont d'autre solution que de se laisser prendre par l'engrenage institutionnalisé de la délinquance : drogue, vol de voitures, les foyers, les éducs, les juges, les prisons pour la majorité à vie. Rien n'est un hasard, tout est calculé, et le dossier du rapport de la commission Bonnemaison (« bonne-maison » !) le prouve une fois de plus. Ce « travail ressemble étrangement au rapport du Dr Schein, psychologue américain qui fit des expériences pour parvenir à regrouper en 24 points le processus d'extemination du prisonnier par pression psychologique ; il est l'un des théoriciens des formes d'incarcération telles que les prisons sensorielles.

Aujourd'hui, les maires-députés préparent le final d'un travail déjà bien établi, la formation de QHS dans la ville. Pour parvenir à leurs fins, les capitalo-bourgeois vont employer leur pièce-maîtresse : le « confusionnisme ». Ainsi, tous les hommes et femmes du peuple qui ne devraient avoir qu'un objectif commun — l'émancipation populaire — se retrouvent divisés, ne sachant plus sur qui rejeter la cause de leur misère. « Diviser pour mieux règner » est une maxime qui vaut encore son pesant d'or.

En ces temps présents, il n'est plus question de chercher à savoir quel groupe social est plus apte à faire la révolution : les prolétaires, le sous-prolétariat, les couches

conditions de détention en France.

20 juin.

Seine-et-Marne — Sabotage des appareils de surveillance des trains sur la ligne de TGV Paris-Lyon (« Os Cangaceiros ») ; les tracts et banderoles laissés sur place réclament notamment la libération des prévenus, des remises de peine et l'abandon des poursuites pour les participants aux révolte dans les prisons.

21 juin.

Douai — La Cour d'Appel rejuge les mutins : Hervé et Jean-Claude, condamnés le 12 mai à 15 mois de prison ferme, voient leurs peines ramenées à 10 mois ferme ! Confirmation de peine pour Dominique (6 mois ferme). Deux autres mutins, condamnés en première instance à 1 mois ferme et 3 mois avec sursis, se « paient » en appel 8 mois ferme chacun ! ! !

Paris — A l'occasion de la Fête de la Musique, la Commission Prison-Répression organise un concert itinérant dans Paris en solidarité avec tous les emprisonné(e)s. Rock, Reaggae, interventions, tracts, etc. retransmis sur Radio Mouvance à destination des prisonniers.

Toulouse — La Section Carrément Anti Le Pen organise un concert devant la prison de St Michel. Plusieurs centaines de personnes. Feu d'artifice. Duplex radio Toulouse — Paris (radio Mouvance).

27 juin.

Toulouse — Des pneus et des traverses en feu bloquent pendant plus d'un heure le trafic sur la ligne Paris-Toulouse ; une armoire éléctrique est endommagée. Action revendiquée par le « Groupe d'Appui aux Rebelles Emprisonnés » (G.A.R.E.) : « Eté chaud pour la France matonne ».

30 juin.

Saint-Herblain — Les « amis des taulards » revendiquent la destruction de deux compresseurs de l'Imprimerie Presse-Loire-Océan, qui est chargé de l'impression de quotidiens nationaux pour la région ouest.

JUILLET

1er juillet.

Nimes — Sabotage d'installations ferroviaires entre Nimes et Tarascon revendiqué par les « Hooligans du Rail ». La S.N.C.F. obligée de dérouter et de retarder plusieurs dizaines de trains.

Ourscamps — Le train Paris-Bruxelles est stoppé par « Os Cangaceiros ». Casse de fenêtres, distribution de tracts, graffitis sur les wagons : « Remise de peine pour tous les condamnés », « Arrêt immédiat des expulsions d'immigrés »...

5 juillet.

Région de Rouen et de Louviers — Trois attentats simultanés : « Nous ne laisserons pas crever nos amis emprisonnés. Et nous réclamons la sortie immédiate des prévenus, la fin des expulsions des immigrés et l'annulation des sanctions prises contre les mutins ». (Hobos du Val-de-Seine).

6 juillet.

Rouen — Arrestation de quatre personnes soupçonnées d'être en relation avec « Os Cangaceiros ».

7 juillet.

Chaumont — Une vingtaine de prisonniers restent pendant plusieurs heures sur le toit de la maison d'arrêt. Casse, agitation générale.

9 juillet.

Ussy-sur-Marne — Sabotage sur la ligne Paris-Strasbourg. 23 trains stoppés.

11 juillet.

Bordeaux — Attentat à la bombe contre le palais de justice, revendiqué par « les Justiciables ».

12 juillet.

Paris — Sabotage du métro, stations « Bourse » et « Liège ». « Libération de tous les prévenus, arrêt des expulsions, solidarité avec les « Hobos » arrêtés ».

13 juillet. **Lyon — Une série d'incendies de voitures officielles (préfecture,** estudiantines ? Chacune de ces catégories du peuple formé et divisé par le capitalisme contient de réelles forces subversives tout en possédant une tripoté d'opportunistes. N'est-il pas temps de créer un front commun de libération, unissant en son sein les réels anti-fascistes, rejetant tout humanisme primaire dont se rassasient les bourges pour vivre en bonne conscience ?

Nous avons connu dans les prisons françaises un bouleversement significatif ; ces révoltes ne doivent pas être laissées entre les mains des opportunistes de tous poils tels que l'ASPF ou une de ses variantes. En effet, il n'y a pas pire qu'une structure « associative syndicale », qui a pour ambition d'être reconnue par l'Etat coercitif. Envisager la destruction de la prison par la réforme, c'est faire preuve d'une naïveté beaucoup trop dangereuse pour être honnête. Enfin, continuez comme ça, camarades de l'ASPF, et bientôt, vous aurez droit au badge « Touche pas à mon taulard ! ». Cela dit, il est nécessaire de lutter contre ce que les sociaux-démocrates cherchent à obtenir : le « parti des prisonniers ». Il n'y a pas plus contre-révolutionnaire que le corporatisme, nous avons pu constater ce que cela a donné chez les ouvriers. Le syndicalisme n'a d'intérêts que s'il est révolutionnaire, donc internationaliste, par conséquent clandestin. Si ces trois aspects d'un syndicat (association, groupe, brigade, peu importe les mots) ne sont pas présents, il devient la ruine de ceux de qui il est censé défendre les intérêts.

C'est en cela que nous proposons de former un FRONT COMMUN et CLANDESTIN de LIBERATION, qui serait constitué de différentes brigades créées par des détenu(e)s et s'élargissant vers l'extérieur par l'intermédiaire de ceux qui, au même titre que les détenu(e)s, doivent faire face à la répression parce que rebelles à leurs conditions sociales pénibles. Il est évident qu'avant d'élaborer toutes ébauches structurelles, avant d'envisager des projets de luttes ponctuelles, il est nécessaire d'établir une pré-coordination. Que chaque prisonnier concerné par cet appel le fasse savoir à qui de droit, qui transmettra aux groupes extérieurs chargés de répercuter l'information. Le vedettariat étant l'un des pires ennemis de la clandestinité, des noms de code suffiront amplement. Il va sans dire que chaque brigade restera indépendante et autonome dans sa constitution et dans ses actions ponctuelles ; néanmoins, toutes devront répondre à l'appel de chacune d'entre elles.

La première de ces brigades porte le nom d'Alain Pinol et est née à Fresnes.

«Que la tempête éclate avec plus de force« (M. Gorki).

Pour un front commun clandestin de libération ! Pour la révolution sociale !

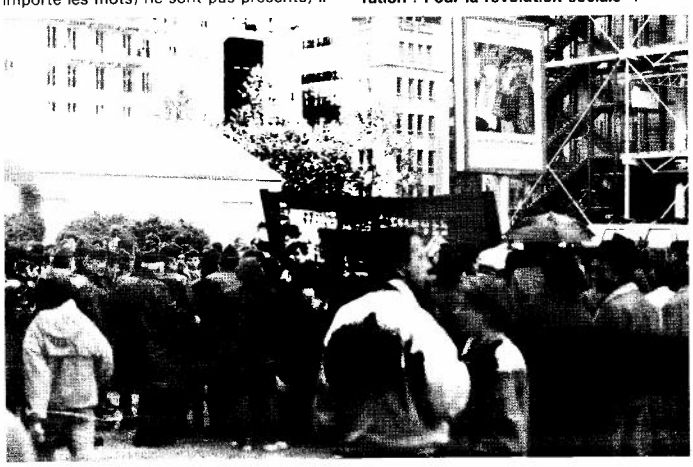

Communiqué n° 2
Brigade Alain Pinol

« La liberté est un bagne aussi longtemps qu'un seul homme est asservi sur la terre. » (A. Camus).

Fresnes, juin 1985 - L'esprit du prisonnier(e) doit être tourné vers une perspective nouvelle, celle du déterminisme collectif, au lieu d'être, pour certain(e)s, individualiste. Ceci afin de porter de réels coups **mortels** à la structure même de l'institution pénitentiaire. Lutter sans répit et en force pour pouvoir dépasser le choix entre vivre à genoux et mourir debout, pour que nous puissions à jamais vivre à la verticale sans courber l'échine devant les esclavagistes. Il faut que chacun dentre nous comprenne que nous ne nous libérerons de nos chaînes qu'en détruisant entièrement tout processus d'enfermement de manière irréversible, par conséquent, qu'en expropriant la bourgeoisie maintenue en place grâce à la complicité active de divers opportunistes et de l'inertie de la « masse ».

Aujourd'hui, nous nous cantonnerons à dénoncer véhémentement le syndicalisme ou l'association syndicale à obédiance réformiste donc légaliste, ce qui revient à dire complice du pouvoir d'Etat. Concentrer un mouvement strictement sur des objectifs d'avantages corporatistes immédiats, c'est fourvoyer les vrais intérêts des opprimé(e)s, qu'ils ou elles soient incarcéré(e)s ou non.

En baptisant la première brigade du nom d'Alain Pinol, nous prouvons notre volonté de préserver intacte dans les mémoires la barbarie dont sait faire preuve la « sociale-démocratie humaniste » — et surtout capitalo-bourgeoise — quand elle se sent en danger. Il nous faut bien garder présent à l'esprit qu'elle nous a fait beaucoup trop de mal pour que l'on pactise avec elle. Ce système capitaliste qui, hier, a tué nos frères et soeurs de lutte, qui aujourd'hui massacre impunément nos compagnons et compagnes de combat, et qui demain exterminera ceux qui auront pu rester en vie, si nous laissons faire. La mort d'Alain Pinol est un meurtre, un assassinat prémédité. Le sort a fait que c'est lui qui s'est écrasé au sol, mais cela aurait pu être n'importe lequel d'entre nous. Nous ne pouvons et ne devons accepter comme une fatalité ni la mort d'Alain, ni la répression fasciste qui est tombée et tombe encore sur chacun d'entre nous.

C'est par une volonté déterminante que nous tentons de nous organiser, de nous unir, nous tous, combattants anti-fascistes à l'intérieur des prisons, et cela malgré les mises en isolement, les fouilles quotidiennes, les écoutes, etc. Le FRONT COMMUN et CLANDESTIN DE LIBERATION ne pourra être fondé et ne sera réellement conséquent qu'avec la création de diverses brigades ici et là, non seulement par les opprimé(e)s détenus, mais par le sous-prolétariat des taudis urbains, les chômeurs, les vagabonds, les proscrits : TOUS UNIS CONTRE CEUX QUI VIVENT DE LA MISERE ET DE L'ESCLAVAGE DU PEUPLE. Selon le terrain où nous nous situons, nous devons envisager une structure organisationnelle propre aux particularités de l'endroit en question. Puisque la B.A.P. se trouve à la M.A. de Fresnes, nous demandons à tous compagnons incarcérés dans cette (prison) de diffuser partout où ils le pourront l'information. Les graffitis, messages et infos subversives sont fortement conseillés.

Notre première ambition a pour objectif la déstabilisation du processus prévotal, grâce auquel la gestion de l'A.P. de Fresnes survit. Nous mettons donc en garde tous les petits prévots (capos notoires) en mal de pouvoir (comptable en chef, rationnaires, chefs d'atelier, etc.), car si les places sont chères, elles risquent de l'être encore plus. Nous digérons mal de voir des détenus traités en sous-hommes par d'autres détenus sous prétexte qu'ils ont été gradés par l'A.P. S'il le faut, nous emploierons les méthodes employées depuis tout temps à l'encontre des traîtres ennemis des révolutionnaires.

Pour finir, soulignons que notre but premier est de sortir de prison et non pas d'améliorer les conditions de vie de celle-ci, pour ne plus chercher à en sortir. Casser la taule et non pas renforcer son pouvoir d'aliénation ! Sortir, sortir, sortir !!! Mais pas par n'importe quel moyen... (clin d'œil à l'ASPF)

Pour un Front Commun et Clandestin de Libération ! Pour la révolution sociale !

Kapos-Matons

M.A. St Michel, Toulouse - Quand on lit le compte rendu des révoltes de Fleury, on est surpris de la volonté de l'administration pénitentiaire, relayée en cela par les médias : 1. — de faire des boucs-émissaires, 2. — de nier une quelconque revendication. Pas de revendication : il faut être sourd et aveugle pour ne pas les voir et les entendre. Elles ont été amenées depuis 15 ans par les détenus, régulièrement, des refus de plateaux aux mutineries. Elles concernaient l'ensemble du système pénitentiaire, de la lourdeur du verdict jusqu'au changement de la vie dans les prisons, en passant par la conditionnelle et la suppression du QHS. Imposer à tout préalable de réformes (réformettes, plutôt) « l'ordre et la sécurité » dans les prisons, comme le fait Ezratty (directrice de l'administration pénitentiaire), c'est nous priver de tout espoir d'amélioration de notre vie quotidienne dans les mois qui viennent, et surtout nous pousser aux mouvements les plus extrêmes, aussi bien physiques et personnels (auto-mutilation, prise de médicaments) que généraux (prise d'otage sur les gardiens, destruction sur des quartiers). On dirait qu'ils le veulent, d'ailleurs.

Trouver des boucs émissaires, telle est la volonté du système pénitentiaire : quand ce n'est pas Action Directe, c'est un ancien compagnon de cellule de Mesrine (incubation du microbe révolte pendant six ans). Surtout, pour Ezratty, quil n'y ait pas de volonté collective, de désir commun. Ce serait briser le mythe du leader, du responsable, mythe nécéssaire dans la répression, dans l'isolement. Ce serait nier à chacun ce pouvoir d'une révolte personnelle et consciente. Il n'y a pas de leader, il y a seulement des individus qui, dans un ras le bol commun, ne supportent plus l'intolérable et éclatent. Leur responsabilité est commune dans notre misère actuelle, à tous les niveaux (bien que l'on soit, paraît-il, « gâtés, repus, pourris » et qu'«un tour de vis soit nécessaire ») :

— physique (comme ici à Saint Michel, où le terrain de sport est impraticable depuis un an),
— pratique (non distribution du courrier le samedi),
— intellectuelle et d'échange (aucun lieu pour discuter, pour avoir des rapports humains, tout simplement pour ne pas se trouver dans une situation d'isolement 22 heures sur 24),
— sentimentale (parloirs mesquins et courts qui nous réduisent à voir le corps de l'autre dans un rectangle de 40 cm),
— humaine (avec les fouilles avilissantes),
— financière (exploitation de notre survie par la multiplication par 2 ou 3 des prix du cantinage),
— hygiènique, etc.

Responsabilité du pouvoir : le gouvernement socialiste aura fait pire que la droite. Responsabilité de la Chancellerie, de l'Administration Pénitentiaire (régionale), des matons... La principale chose que l'on voit, que l'on ressent, ce sont nos rapports permanents avec ceux qui nous gardent. Leur étiquette, qu'ils soient CGT, FO, n'a aucune importance, la seule chose qui compte, c'est l'attitude corporatiste et négative qu'ils ont dans l'ensemble. Leur agressivité, leurs provocations, grossières larves d'un système qui n'ont comme autorité que l'uniforme qui la leur confère. Le discours avancé par les matons, discours ultra-sécuritaire, est qu'il ne se passerait rien s'ils avaient plus d'avantages (recrutement, statuts), s'ils étaient plus nombreux. Des conditions des détenus : rien. La révolte dans les prisons se fait par personnes interposées. Il est important de s'attacher au rôle du maton, c'est lui qui tient la laisse du pouvoir et qui juge selon ses intérêts de l'allonger ou de la racourcir. C'est lui qui nous fait tirer la langue, qui nous excite, se créant ses propres lois internes, ses propres règlements. La taule est faite pour engraisser cette bureaucratie qui pratique la politique du moindre effort, qui remplace le dialogue par la matraque. Les CRS et les mobiles devraient, si la logique était respectée, casser la gueule à ces dangereux meneurs-manipulateurs en uniformes. Ignares, feignants, esclaves de la justice et futurs Kapos. Qui garde l'autre ?

Nous leur préparons un été chaud. Les journalistes, pisse-vinaigre en mal de copie, n'attendent que ça : du sang, des morts à la Une. Ils frapperont tous encore sur notre dos si, comme c'est parti, colère, haine, provocations, conditions détestables de détention se poursuivent. Tout expliquer par la surpopulation est un prétexte bidon. Promiscuité, espace vital hyper limité, c'est vrai, mais c'est par leur volonté délibérée qu'ils en sont arrivés là et qu'ils continuent en construisant de nouvelles centrales. Qu'on soit un, deux, trois par cellule, c'est surtout l'absence de perspectives humaines qui nous révolte.

L'appel des « meneurs«

Une fois de plus, la scène médiatique désinforme sur la réalité d'une institution judiciaire qui, par opposition à la Gauche, s'est transformée en institution lourdement fascisante... et châtie les délinquants-chômeurs non plus en justice de classe mais en justice de haine... Nous sommes les martyrs de Badinter ; son comportement à l'égard des justiciables démontre qu'il dirige le camp pénitentiaire comme un camp nazi, où jadis son père fut exterminé... Sur le degré de gravité, ce n'est peut-être pas comparable, mais sur la forme, si ! Nous l'affirmons, comme nous affirmons payer le prix fort de l'abolition de la peine capitale — Badinter en a l'auréole, nous le désespoir et les larmes de sang... La justice de Droite frappe en affirmant son opposition politique aux plus défavorisés ; la Gauche judiciaire réprime de la même manière pour se dédouaner de son pseudo-laxisme... Tel est notre ras-le-bol, tel est notre cri... Nous luttons et nous lutterons encore...

Une fois de plus, les événements survenus en prison reçoivent une réponse de despote. Nos camarades assassinés, blessés, réprimés, désignés « meneurs », tabassés et envoyés au mitard. Nous demandons la levée de toutes les sanctions car **nous sommes tous des meneurs.** Camarades de Fresnes, de la Santé, de Fleury (tous les bâtiments : hommes, mineurs, femmes) et autres prisons de France, nous vous demandons dès lundi 13 mai de vous mettre en grève de la faim ; d'essayer de tenir au moins huit jours et d'être le plus nombreux possible afin que dans l'immédiat nous ayons gain de cause en obligeant la pénitentiaire à sortir nos camarades du mitard.

Nous demandons deux débats avec les responsables politiques... L'un pour que soient dénoncées les vraies raisons de l'aggravation des peines, l'autre pour que tous ceux qui ont été gravement condamnés soient équitablement rejugés et que soit mis fin aux détention préventives. Si la présomption d'innocence existe en France, que tous les prisonniers en préventive depuis plus d'un an soient mis en liberté provisoire. Nous demandons l'instauration d'une plateforme afin de discuter des aménagements immédiats des conditions de détention. Nous invitons la pénitentiaire à verser les économies réalisées suite à nos grèves de la faim à des organisations humanitaires. Nous refusons la construction de nouvelles prisons et réclamons la fermeture pure et simple d'établissements du type Fleury-Mérogis.

Les meneurs de Fleury-Mérogis.

Aux adhérents de l'ASPF

Nous confirmons que c'est à notre demande que les membres du bureau extérieur ont communiqué que nous étions contre l'appel anonyme à faire la grève de la faim. Cet appel est pour nous un acte irresponsable, qui plus est malhonnête puisque par le fait de l'anonymat, il pouvait sous-entendre qu'il émanait de l'ASPF. Que nos adhérents retiennent bien le fait que nous, nous ne sommes pas anonymes, que les communiqués sont de l'extérieur, et de remarquer que nos membres extérieurs portent notre parole sans la dénaturer, respect à eux. C'est là toute la différence d'avec certains qui parlent au nom des prisonniers sans en être investis, et appellent à la grève alors que eux ne se privent de rien. Récupérateurs, manipulateurs de misère, voilà ce qu'ils sont !

Qu'il soit dit que nous n'appelerons jamais à des actes qui porteraient atteinte à l'intégrité physique, donc jamais de grève de la faim ni d'auto-mutilation. Gardons nos forces et notre lucidité. Selon la persistante mauvaise foi qui nous empêcherait de fonctionner, nous lancerions, peut-être, un mouvement général. Diverses actions inédites s'offrent à nous, mais il n'est pas l'heure de les révéler. Cependant, si nous en arrivions à faire un refus de plateau, ce ne serait qu'un refus de plateau et non pas une grève de la faim. Dans ces conditions, nous ferions un partage de nos cantines afin qu'aucun de nous ne crève dans son coin, ce qui est actuellement le cas de malheureux qui n'ont rien alors que d'autres mangent et c'est peut-être les mêmes qui lancent des ordres anonymes. C'est donc dans un esprit de fraternité totale que nous ferions un refus de plateau et de par cet esprit collectif, cela nous permettrait de tenir autant de temps que nous le voudrions.

Les conceptions de lutte en prison sont à revoir, les actions stériles à bannir, c'est déjà une grande prise de conscience et de responsabilité qu'aujourd'hui, les prisonniers osent dire leur nom et nous souhaitons que nul n'ait honte de le faire, si nous sommes en prison, est-ce totalement notre faute ? Certes non ! Alors que ceux qui nous ont condamné et nous gardent nous accordent les droits qui nous reviennent. Comme vous l'aurez entendu au cours des précédentes émissions de Radio Libertaire, beaucoup de personnes et d'organismes sont avec nous. Etienne Bloch fait lui aussi du bon travail. Pas de précipitation, organisation d'abord. Courage et fraternité.

Association syndicale des prisonniers de France (ASPF).
Bureau de Fleury Mérogis.

M. Jacques Godfrain. ... vous a demandé tout à l'heure, monsieur le garde des sceaux, si vous aviez des informations sur ce qui allait se passer dans les prisons ou si vous pouviez sentir venir les événements.

M. François d'Aubert. Il aurait fallu faire marcher le téléphone !

M. Jacques Godfrain. Etiez-vous à même de savoir, monsieur le garde des sceaux, si quelque chose se préparait dans les prisons françaises ? Selon moi, la réponse est oui, mais je pense que vous n'avez rien fait !

M. Alain Bonnet. Vous faites les questions et les réponses ?

M. Jacques Godfrain. Je demande à un huissier de déposer à votre place le document que je tiens en main, un journal diffusé le 4 mai dans les cellules des prisons de la région parisienne. C'est un imprimé intitulé *Brèches* : « Commission prisons-répression », « Appel aux 73 détenus de Fleury ».

Voici ce qu'on peut lire à la dernière page : « Devant le discours incohérent de la direction, il ne serait pas surprenant qu'un mouvement de détenus ait lieu dans les jours à venir. » Voilà ce qui était diffusé dans les prisons françaises, à la veille **des évenements de Fleury-Mérogis, sans, de toute évidence, que M. le garde des sceaux le sache !**

M. Gérard Bapt. Je pensais que alliez parler d'Auriol ?

M. Jacques Godfrain. J'ajoute, pour l'anecdote, que, dans ce journal, il y a une publicité pour une radio qui s'appelle « Radio Cavale », émettant sur 116 mégahertz. Elle se veut « contre toutes les prisons, contre toutes les répressions ».

Par radio, et grâce au journal diffusé dans les prisons, les détenus sont informés sur les méthodes d'évasion et sur toutes les raisons qu'ils peuvent avoir de se révolter.

M. Jean Esmonin. Des leçons de cette qualité, on s'en passe !

M. Emmanuel Aubert. Cette radio a bien eu une autorisation de la Haute Autorité ?

M. Jacques Godfrain. Monsieur le garde des sceaux, vous n'avez pas dit la vérité sur les chiffres.

Vous aviez tous les éléments pour savoir que quelque chose allait se passer dans les prisons. Et vous n'avez rien fait !

Ne trouvez-vous pas inadmissible que des documents tels que celui que je viens de citer soient mis en circulation dans les prisons françaises ?

Salut les briseurs de grève !

Fleury, le 18 mai - L'appel à la grève de la faim, lancé le 13 mai dernier, a bel et bien été le fait des détenus eux-mêmes. Ils répondaient à l'appel de nos camarades lourdement sanctionnés par le mitard, l'isolement, les transferts, hommes et femmes. Pour ceux qui ont été tabassés, matraqués et punis de 30, 40 et 45 jours de mitard, une charette frappant près de 200 prisonniers, nous avons organisé un comité de défense intra-muros (sachant de toute manière que nous avons à compter que sur nous-mêmes) pour tenter de les soutenir, d'enrayer la « terrible » répression pénitentiaire. C'est dire l'urgence de soutenir nos copains...

Pendant ce temps, l'ASPF récupérait nos révoltes et allait s'illustrer à la télévision alors que les familles de prisonniers restaient seules devant Fleury face aux forces de l'ordre qui menaçaient de les charger... Nos camarades sont au mitard, nous nous déclarons par solidarité « tous meneurs » et lançons cet appel à la grève de la faim, et que fait l'ASPF, elle utilise l'antenne de radio Libertaire pour nous traiter de « criminels » et réussit du coup à désamorcer notre mouvement de solidarité. Depuis quand avons nous des ordres à prendre auprès de l'ASPF et de la commission Bloch ? Est-ce à vous de décider pour nous ? Etes-vous à notre place ? En tout cas, l'action de l'ASPF se sera exprimée comme s'expriment les traîtres, elle aura récupéré nos luttes et « démobilisé un mouvement de solidarité ». C'est grave ! Nous demandons au président détenu ce qu'il pense de cette enculerie.

Face à la terrible répression qui règne en milieu pénitentiaire, nous avions choisi l'anonymat et, en nous obligeant pour cause de cassage de grève « à réagir à découvert », votre démarche s'apparente à de la délation ! L'ASPF a tout l'avenir de F.O. devant elle par cette brillante démonstration « de renfort du pouvoir répressif« ! Nos camarades peuvent bien crever au mitard, gageons que l'ASPF ne bougera pas un petit doigt pour eux et viendra masturber son verbe devant le micro de radio Libertaire. On regrette que sous la caution de Maurice Joyeux, radio Libertaire ait pu prêter son concours à une telle saloperie, d'autant que, même sceptiques, très réservés, nous avions pour beaucoup d'entre nous, adhéré à l'ASPF dans un souci de front commun contre l'A.P.. Nous incitons tous nos copains à quitter l'ASPF et à quitter l'antenne de R.L. qui avait déjà censuré le précédent appel de Fleury, signé par 73 détenus, ce, quinze jours avant les événements. Votre trahison est inqualifiable !

Signé : « NOUS SOMMES TOUS DES MENEURS ».

Ce texte est signé par quelques-uns, faute de possibilité de « communication entre nous ». Mais vous pouvez y ajouter la signature blanche et souffrante des 209 punis (selon nos sources, les mitards sont pleins, il y a encore des listes d'attente et le chiffre se gonflera, sans compter Fresnes et autres).

Appel des « 700 meneurs du D2«

Fleury, le 15 mai 85 - Les détenus sont las de la désinformation que distillent au sein de l'opinion publique les cabaudeurs des syndicats pénitentiaires. La violence qui a éclaté dans les prisons est la cause efficiente du désintérêt du ministère de la justice à l'égard de nos mouvements de revendications. Ceux-ci, jusqu'alors responsables et pacifiques, sont invariablement récupérés par les syndicats pénitentiaires qui, ayant accès aux médias, s'empressent de les dénoncer comme un corollaire à la fermeture des QHS, l'insuffisance du personnel de surveillance, sans oublier bien sûr les primes de risques, et passent ainsi sous silence les véritables raisons du mécontentement des détenus.

Il aura fallu trois morts et plusieurs dizaines de blessés avant que les citoyens français prennent conscience du malaise que recèlent les prisons. Malgré les affirmations de Mme Ezratty, directrice de l'Administration Pénitentiaire, la répression à Fleury est sévère : plus de 100 détenus ont été conduits au Quartier disciplinaire (le mitard) ; d'autres, arbitrairement désignés comme meneurs parce qu'affublés de l'étiquette discriminatoire de DPS, ont été placés à l'isolement dans ces quartiers dont l'existence est obstinément niée par l'Administration pénitentiaire : les QHS. Ils feront en outre l'objet de transfèrements disciplinaires.

Demain, dans une semaine, le calme revenu, si nous n'y prenons pas garde, alors que les sanctions resteront, nos revendications seront oubliées, le prix payé aura été inutile. Nous voulons que la vérité sur les prisons soit divulguée à l'opinion publique. Outre la surpopulation générale, jamais les peines n'ont été aussi lourdes et totalement appliquées. Quant aux réformes « humanitaires », elles sont bridées par la mauvaise volonté de l'AP qui, par exemple, a remplacé la séparation des parloirs par la menace de sanctions en cas d'effleurement entre visiteurs et visités.

La création de syndicats de détenus, loin d'être source de troubles, peut au contraire être le terrain de l'entente et du dialogue, atténuer l'inimitié séculaire entre détenus et personnel de surveillance et rendre caduc le seul rapport existant actuellement entre eux : la force. Si le mal a été enrayé, pour l'heure, le pogrom subsiste. Le moindre virus, sous forme de répression, ou seulement la stagnation du programme d'amélioration des conditions de détention suffirait à raviver la colère endémique des prisons.

Il faut que la Chancellerie sache que nous ne voulons plus nous contenter de promesses. C'est pourquoi nous lançons à tous les détenus un appel de solidarité se traduisant sous forme de grève de la faim durant huit jours, non seulement pour que nos revendications soient prises en considération, mais aussi pour exiger la levée de sanctions prises à l'encontre de nos camarades.

Les 700 meneurs du D2.

Revendications de Fleury

Pour une humanisation du système pénitentiaire (et judiciaire) :

— Abolition des peines d'exclusion : type perpétuité, peines cumulées, peines de sûreté, etc.
— Dans une société digne de ce nom, l'exclusion de 10, 15, 20 ans voire plus est le pire des crimes, inqualifiable, car elle sous-tend l'exclusion d'innocents, la mutilation des familles, le désespoir et la haine !
— Réduction des peines automatiques !
— Conditionnelles automatiques à mi-peine.
— Régimes des semi-liberté et de substitution des peines élargis pour toutes et tous, selon les dispositions du code Badinter, dont nous souhaitons vivement les innovations en matière de libertés !
— Abrogation des contraintes par corps, en particulier celles de l'Office des Douanes qui se comportent comme de véritables rançonneurs !
— Respect d'un « Habeas Corpus ». Tout prévenu est présumé innocent.
— Abolition du secret des procédures.
— Abolition des statuts spéciaux (DPS).
— Mise en vigueur d'une échelle et d'un plafond des peines correspondant à ceux existant aux Pays-Bas, Suède, etc. L'espace judiciaire européen dans le bon sens du terme...
— Mise sous tutelle des appareils de répression policier, judiciaire, pénitentiaire par des instances de contrôle dépendant directement des Cours européennes de justice, pouvant intervenir à tout moment, en tous lieux de détention pendant l'instruction et l'exécution des peines.
— Possibles recours individuels auprès de ces mêmes Cours supranationales ayant pouvoir de suspendre les peines.
— Cessation immédiate des chantages et politiques de pression pratiquées lors des arrestations et instructions (refus de visite, courrier interdit, menaces, emprisonnement des proches, etc.)
— Abrogation des lois dites de non-dénonciation de criminel. Il y a assez de « balances » comme ça !
— Abrogation des lois sur le « proxénétisme par cohabitation ».
— Abrogation des lois d'«association de malfaiteurs ».
— Suppression des prétoires au sein de la détention. Infâme simulacre de justice où l'autorité des lieux exerce, en catimini, les fonctions de juge et partie.
— Destruction des mitards, Q.I. et Q.H.S., et autres niches de la Honte.
— Fin des humiliations (fouilles, brimades, sévices, etc).
— Ouverture de quartiers libres. Espaces sociaux libérés.
— Développement d'activités Loisir et Travail. Ciné-club, vidéo, lecture, poésie, musique, théâtre, sports, rédaction et impression d'un journal signé des détenu(e)s. Nul besoin de travailleurs sociaux, surtout pour nous entendre répondre « nous ne pouvons rien ».
— Droit à une sexualité normale. Aménagement des chambres nuptiales.
— Extension et amélioration des parloirs sans dispositifs de sécurité existant. Une

.../...

armée). « Nos amis crèvent en taule, videz les prisons ! » *14 juillet.* Grâces présidentielles : 2 763 personnes libérées un ou deux mois avant la fin de leur peine jusqu'à fin juillet. Sur Paris une centaine de grâciés étrangers sont transférés immédiatement de la prison en détention « administrative » au Novotel de Palaiseau ou dans un hôtel de Tremblay-les-Gonesses en attendant la reconduite à la frontière.

Lyon, Saint-Paul — Mutinerie d'une vintaine de prisonniers, prise d'otage, casse, incendie pendant près de trois heures pour protester contre les conditions d'incarcération et la grâce bidon.

15 juillet.

Aurillac — Une centaine de voitures du « Tour de France » endommageés par le « comité de soutien aux taulards ».

Toulouse — Destruction par incendie du magasin d'un employeur de prisonniers : « Lehmann, rempailleur de chaises de la place Marengo, exploite les prisonniers de la place Saint Michel, il a purgé son ignominie. Vive les mutins de Lyon et de Toul. Salut aux quatre de Rouen. » (« Los Bandoleros »)

17 juillet.

Palaiseau — Un gracié, retenu au Novotel, se jette par la fenêtre du quatrième étage à l'annonce de sa prochaine expulsion vers Tunis. Geamma Denden avait comparu le 15 juillet devant une « chambre de conseil » composée de magistrats d'Evry, sans avocat et à huis clos ! !

22 juillet.

Chaumont — 4 des 15 mutins montés sur les toits le 7 juillet, Farid, Patrick, Eric et Auguste, condamnés à 6 mois ferme pour chacun et à une amende de 16.000 francs au total.

26 juillet.

Guadeloupe, Pointe à Pitre — Mutinerie des prisonniers en solidarité avec les indépendantistes en lutte à l'extérieur, et pour exiger la libération de Georges Faisans. Montée sur le toit, incendie, casse, chahut... Les flics pénètrent dans la prison par hélicoptère

AOUT

6 août.

Paris, Assemblée Nationale — Badinter fait voter ses nouvelles reformettes modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale.

8 août.

Baumettes — Début d'un mouvement collectif de depôts de demandes de mise en liberté qui durera un mois.

14 août.

Lille-Loos — Une trentaine de prisonniers montent sur un toit pendant près de trois heures. « On n'est pas dans une prison ici, on est dans un chenil ! ».

19 août.

Lyon — Le matériel d'une imprimerie, Rhone-Offset-Presse, est sérieusement endommagé par « Les amis des taulards révoltés ». « Suite à la campagne de calomnies menée par toute la presse contre les taulards révoltés, (...) nous avons décidé de saboter la diffusion de la presse nationale dans la région lyonnaise.«

25 août.

Baumettes — Début d'une grève tournante des gamelles pour protester contre la qualité de la « bouffe ». Plusieurs centaines de prisonniers participent au mouvement qui durera plus de deux semaines, parallèlement à la campagne de demandes de mises en liberté.

SEPTEMBRE

7 septembre.

Nice — 30 prisonnniers de la M.A. de Nice s'automutilent pour protester contre la durée de la détention préventive et la toute-puissance des juges d'instruction. ■

heure, trois fois par semaine (minimum) de parloir libre.
— Possibilité de téléphoner.
— Instruction et études pour tous et toutes.
— Politique mieux suivie d'alphabétisation ainsi que d'initiation aux droits pour français et étrangers.
— Respect des religions et cultes.
— Respect des identités et singularités ethniques, philosophiques, politiques.
— Abolition de l'exploitation économique et salariale des détenu(e)s. Salaires décents exigés. Création d'une convention protégeant le statut social des détenu(e)s.
— Règles de courtoisie entre gardiens et détenu(e)s.
— Libération du courrier.
— Communication entre détenu(e)s.
— Création d'un comité hygiène et santé.
— Mise sur pied de structures sanitaires dépendantes du ministère de la Santé ayant pouvoir le cas échéant et très rapidement, d'orienter le détenu malade vers un C.H.U. ou un hôpital spécialisé.
— Restriction et hautes surveillances des chimiothérapies par trop complaisamment délivrées par les psychiatres.
— Non aux camisoles chimiques !
— Non aux goulags psychiatriques !

Des prisonnier(e)s de Fleury-Mérogis.

Des prisonniers soulevés par milliers. Par milliers, révoltes déployées et destins croisés. A cent lieues des bagarres solitaires, des solos médiatiques. Un moment de notre histoire collective. Un morceau de notre mémoire partagée. Mai appartient à tous. Mai n'appartient à personne. Mai n'a pas de signature.

Jacky, Alain, Régis, Abdelkader, Tonio, Jacques, Xavier, Mustapha, Yannick, Domi, Roger, Yves, Jean-Mi, Annelyse, Eric, Guy, Daniel, Jean, Didier, Franck, Karim, Pascal, Marco, Jean-Marie, Bernard, Michel, Mary, Hervé, Bruno, Claude, Jean-Claude, Patxi, Georges, Sergio, Joël, Manu, Ali, Thierry, Abdelaziz, Patick, Michel, Christian, Hélycette, André, Rachid et tous les inconnus...

Cette page d'histoire, tous et toutes l'ont écrite. Avec leurs corps et avec leur tête, si ce n'est avec la plume. Ce journal est leur œuvre à tous.

1974-1975

Le pouvoir, quel qu'il soit, ne supporte pas d'avoir eu peur. Il ne supporte pas d'avoir dû reconnaître une situation intolérable, révoltante, de s'être vu imposer des réformes pressantes et motivées. Et il n'a d'autre soucis, ensuite, que de nier les luttes qui ont amené à de tels changements, d'en occulter le souvenir, la réalité dans l'histoire, tout en s'efforçant de reprendre ce qu'il a dû céder.

C'est ce qui explique, sans doute, les récents propos du Garde des Sceaux, sur FR3 : « Une mutinerie, c'est des morts, pas des suicides... » (sic) ; « une mutinerie, ce ne sont pas des tuiles jetées des toits, ce sont les prisons qui brûlent... » (re-sic). Quelle perversion du langage ! Quand il faut camoufler une réalité, tous les moyens sont bons : et prétendre qu'un suicidé n'est pas un mort, il fallait tout de même le faire ! Des prisonniers sur les toits ? Sans importance, une galéjade... Encore quelque temps et on nous dira qu'ils manifestaient en soutien à la politique répressive de la Chancellerie...

C'est certainement aussi ce qui explique les déclarations sur Fréquence Montmartre, il y a quelques semaines, d'un enseignant d'université participant bénévolement à certains travaux de la Chancellerie : « j'ai participé à certaines luttes. Les résultats ne sont pas extraordinaires, parce que les Q.H.S., indirectement, sont le résultat des révoltes de 74... ». Et voilà à quoi on veut réduire les acquis des révoltes de 74 : les Q.H.S. et rien d'autre ! Quel mensonge ! Quelle façon grossière de dénaturer l'histoire ! Quelle volonté manifeste d'inciter à la soumission, à la servitude, au silence devant le pouvoir abusif !

Il n'est donc pas inutile d'essayer de rappeler comment sont nées ces luttes de l'été 1974, ce qu'elles ont été, quelles en ont été les conséquences, et le lent travail de sape des dominants pour les nier et reprendre les acquis immédiats obtenus par les prisonniers, jusqu'à faire passer les Q.H.S. pour le seul « acquis » des révoltes.

L'arrivée de Giscard d'Estaing au pouvoir, l'attente exacerbée jusqu'au 14 juillet 74 d'éventuelles mesures en faveur des prisonniers — dont la situation insoutenable n'était nullement ignorée puisque, pour la première et unique fois, le gouvernement avait un ministre de la condition pénitentiaire — ont sans doute été les détonateurs de la révolte, commencée le 19 juillet. Mais ce mouvement de luttes a des origines bien plus lointaines : les refus du pouvoir d'affronter les réalités nouvelles, sa tendance naturelle à compter sur la passivité, sa traditionnelle politique du thermomètre, son espoir de voir enfin le silence retomber sur les prisons... L'inévitable ne s'élude pas indéfiniment.

Brèches dans le silence

En 1957, par exemple, la révolte à la prison de la Santé — à la suite d'une grève de matons — avait pu passer, aux yeux de l'extérieur et des autres prisonniers, pour une simple anecdote, un petit fait divers : la chappe de silence armé mûrait encore la réalité des geôles. Mais dès le début des années 70, ce silence était percé à plusieurs reprises : un mouvement de grève à l'atelier d'imprimerie de la Centrale de Melun était relayé à l'extérieur par plusieurs intellectuels, bientôt réunis au sein du Groupe d'Information sur les Prisons (GIP), puis, à leur libération, directement par certains prisonniers de la Centrale qui allaient créer le Comité d'Action des Prisonniers, le CAP.

Dans la foulée éclatait « l'affaire de la Centrale de Toul ». Un médecin psychiatre découvrait incidemment que les ceintures de contention étaient utilisées au mitard, sur seule décision du directeur et par mesure d'aggravation de la sanction administrative. Ainsi, par punition, des prisonniers étaient condamnés à s'uriner et à se chier dessus, à se faire nourrir par des matons complices de ces procédés fascistes, faute d'être même détachés pour s'alimenter seuls. Déjà, bien sûr, certains avaient tenté de rendre publiques ces méthodes, mais on ne les avait pas entendus : « ils exagèrent, se disait-on, il n'est pas concevable que tout le personnel puisse couvrir par son silence de tels comportements pervers... ». C'était pourtant bien la réalité. Mise enfin au courant, l'opinion manifestait son émotion : une nouvelle brèche s'ouvrait dans le silence.

Pour le pouvoir, il fallait désamorcer cette tension, casser le doute qui commençait à grandir sur la réalité de la vie cacérale : le médecin auteur des révélations était purement et simplement démissionné ; le directeur, lui, était muté (avec promotion !) à la Centrale de Chateauroux en cours d'achèvement. (Depuis, il a fini sa brillante carrière comme Directeur Régional dans le Sud-Ouest : comme quoi, pour le pouvoir, un tortionnaire vaut mieux qu'un médecin consciencieux et honnête !). Enfin, une commission d'enquête était constituée, dont les travaux sont devenus célèbres sous le nom de son président : le rapport Schmelck. Ce document dénonce entre autres les mesures d'interdiction de séjour, l'inutilité des courtes peines d'emprisonnement, la dangerosité des longues peines, les négriers concessionnaires, l'absence de protection sociale pour les prisonniers et leurs familles, l'isolement, la relégation, etc.

Les révélations commencaient à se multiplier. De nouvelles exactions des personnels pénitentiaires, de nouveaux cas de complicité et de passivité du judiciaire étaient portés sur la place publique. Ainsi, par exemple, la sauvage répression dont avaient été victimes les auteurs d'une tentative d'évasion sans violence : tentative de noyade dans les égoûts, puis tabassage sous les yeux des autres prisonniers, par la quasi totalité du personnel de la Centrale appelé à participer à la curée.

L'action du GIP, puis du CAP, devenait déterminante. Pour la première fois, la prison elle-même était mise en question ; et l'on commençait à réflechir sur la question du Droit, sur son rôle pour le pouvoir politique : il fallait bien constater que les lois s'attaquent de façon privilégiée aux moins nantis, aux plus défavorisés ; il fallait bien constater que les détenteurs du pouvoir politique et financier ne sont jamais inquiétés, quoiqu'ils fassent — mieux, même, que c'est eux qui contrôlent la répression et en définissent les cibles ! Il fallait bien enfin constater que la prison ne donne à la Communauté sociale aucune garantie de sécurité.

Pouvoir judiciaire et pouvoir pénitentiaire se trouvaient ainsi pour la première fois à découvert, leur totalitarisme remis en cause, leurs exactions étalées publiquement. Les prisonniers, eux, découvraient qu'ils pouvaient enfin être entendus, que le combat collectif était de loin le plus efficace, le plus conséquent (et que ce n'est pas un hasard si le Code de Procédure Pénal interdit toute action collective aux prisonniers — article 245 D., con-

SOUVENIR, SOUVENIRS

traire aux droits fondamentaux de réunion et d'association pour la défense d'intérêts communs).

La rupture

Les prisonniers attendirent avec impatience le 14 juillet 1974, dans l'espoir insensé de mesures « gracieuses » à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille. Ce qui vînt était dérisoire. La nomination d'un ministre à la condition pénitentiaire, qui avait calmé les esprits en juin, n'avait désormais plus aucun sens. La rupture inévitable s'opérait :

- 19 juillet : la révolte éclate à la Centrale de Clairvaux ! La prison est incendiée, rendue inutilisable. Deux prisonniers sont tués.
- 20 juillet : c'est la Centrale de Nîmes qui s'insurge. L'incendie, là aussi, rend l'établissement inutilisable. Mort d'un prisonnier. Le même jour, révoltes à Tulle et à Clermont.
- 24, 25, 26 juillet : la mutinerie se poursuit à Clermont, s'étend à la Centrale de Caen, à la prison de Valenciennes, à la Centrale de Poissy, à la prison de la Santé, à Fresnes, aux Centrales de Melun, Riom, Toul, Eysses, Loos-lez-Lille, aux prisons de Toulouse, Colmar, Varces, à Ensisheim, aux Baumettes, à Amiens, à la centrale d'Ecrouves, aux prisons de **Rennes et de Laval. Un nouveau prisonnier meurt à la Santé.**
- 28 juillet : le mouvement de révolte s'amplifie. Les taules d'Auxerre, la Talaudière, Châlons sur Saône, Nantes, Pontoise, Douai, Nice, Angers, le Hâvre, Bonneville, Strasbourg, St Brieuc, Toulon, Rouen, Cambrai et St Quentin sont à leur tour touchées. A la Talaudière, un gradé de l'Administration Pénitentiaire abat un prisonnier à la carabine 22 LR, sous les yeux de tous. Un mort de plus côté prisonnier. De quel côté est la violence ?
- 30, 31 juillet : de nouvelles prisons se soulèvent à Avignon, Beauvais, Dunkerque, Arras, Lyon, Aix-en-Provence, Quimper, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Gradignan, Metz. Les Centrales de St Martin de Ré et Haguenau rejoignent le mouvement. Deux prisonniers sont tués à St Martin, onze s'évadent de Metz.
- 1er août : Gradignan est toujours insurgée.
- 8 août : nouveau soulèvement à Metz.

En quelques jours, 89 taules se sont insurgées. La moitié des 152 établissements en métropole et 6 dans les départements dits d'Outre-mer. Deux centrales (Clairvaux et Nimes), où les prisonniers étaient encore parqués la nuit dans les sinistres « cages à poules », ont été rendues totalement inutilisables, neuf autres prisons l'ont été partiellement. Des morts, mais du seul côté des prisonniers. Bien d'autres prisons ont « bougé », mais qui n'apparaîtront jamais au bilan officiel ; ainsi, une petite Maison d'Arrêt du Sud-Ouest, dont des prisonniers ont obtenu du responsable administratif l'autorisation de se déplacer dans l'autre « chauffoir » pour présenter à leurs camarades, ainsi qu'aux isolés et à ceux du « service général », un cahier de revendications. Signé par tous, à l'exception d'un seul, transmis à la Chancellerie et communiqué à la presse, il n'a été publié que par le journal du Comité d'Action des Prisonniers.

Le 2 août dans « Le Monde », ceux de l'extérieur qui se revendiquaient encore du C.A.P. faisaient paraître une déclaration dans laquelle ils se désolidarisaient du mouvement de révoltes. Déjà, donc, durant l'été 1974, ceux qui plus tard décideront de dissoudre le Comité sans même demander leur accord aux prisonniers — jugés soit « trop cons », soit « trop individualistes », soit encore « manquant de combativité » —, prenaient l'initiative de se démarquer d'un soulèvement général des prisons françaises.

Reconquérir l'identité

A peine le calme — relatif — revenu, le Président de la République en personne, accompagné du Ministre chargé de la condition pénitentiaire, rendait visite aux prisons de Lyon. C'était le 10 août. Le 31 juillet encore, la taule était en pleine émeute. Visite de l'établissement, rencontre avec des détenus, photo de la poignée de main désormais « historique » d'un chef de l'Etat avec des prisonniers. Ça en soulèvera, des polémiques, ces poignées de main. A tel point qu'elles finiront par être plus ou moins démenties. Reste qu'il fallait que ce pouvoir soit bien inquiet pour que son représentant se prête à un tel geste ! En mai 85, Badinter, lui, n'acceptera de s'entretenir qu'avec les directeurs de prison. Et ignorera superbement toutes les aspirations des prisonniers.

Mais le mouvement de 1974 a produit bien plus qu'une simple poignée de main, aussi significative ait-elle été. Au cours de **sa visite à Lyon, Giscard annonçait la**

mise en oeuvre de nouvelles mesures adoptées le 7 août, alors que la révolte était loin d'être éteinte dans toutes les prisons. Le 25 juillet, au plus fort de l'émeute, le pouvoir avait déjà assuré : « la peine, c'est la détention, rien de plus » ; et le 31 : « l'indispensable réforme dans le sens de l'humanisation et de la réinsertion sociale aura lieu ». C'est dire combien les prisonniers avaient réussi à faire reconnaître la légitimité de leur soulèvement !

Des mesures d'urgence, d'ordre règlementaire, sont alors immédiatement mises en oeuvre, et les prisonniers, reconnus pour une fois comme interlocuteurs, en sont les premiers informés. D'autres réformes, législatives celles-là, seront soumises aux parlementaires aux sessions d'automne et de printemps. En quelque mois, la vie dans les prisons se transforme en profondeur. Evidemment, les taules ne disparaissent pas : mais les prisonniers ont réussi, par leur lutte, à reconquérir une identité jusque-là totalement niée, totalement condamnée.

Immédiatement, les prisonniers pourront :
- se procurer tous les journaux, périodiques et livres français et étrangers de leur choix, sous la seule restriction quíl n'aient pas été l'objet de poursuites judiciaires ou de saisie dans les 3 derniers mois.
- acquérir un poste de radio, et écouter les stations de leur choix aux heures qui leurs conviennent.
- se marier sans devoir en faire la demande préalable à l'AP qui avait jusqu'alors le pouvoir exorbitant de refuser.
- porter les cheveux à la longueur qu'ils désirent, porter barbe et moustaches jusqu'alors interdites. Les femmes prisonnières pourront disposer de produits de maquillage et de soins de beauté.
- écrire tous les jours à qui ils veulent des lettres sans limitation de longueur. Jusqu'alors, les lettres ne devaient pas dépasser 60 lignes, et les condamnés ne pouvaient en écrire que deux par semaine, uniquement destinées à leur famille. La censure du courrier sera désormais limitée, et ne s'appliquera que pour prévenir des actes pouvant mettre en cause la sécurité des personnes et des établissements.
- bénéficier de parloirs rapprochés et prendre dans leurs bras leurs jeunes enfants.
- devront se voir notifier avant comparution au prétoire les motifs invoqués pour les y convoquer.
- Le port du droguet est supprimé et les **prisonniers pourront porter leurs propres** vêtements. Ils pourront éventuellement avoir accès au téléphone.

Une réforme législative transfèrera une partie des prérogatives de l'A.P au judiciaire en instituant la fonction de Juge de l'Application des Peines (JAP) : c'est lui qui, désormais, décidera des permissions de sortie, des libertés conditionnelles. Il devra, en outre, avoir connaissance de toutes les sanctions ordonnées au prétoire. L'A.P. se voit donc déposséder de ce pouvoir exorbitant qui étaient jusqu'alors le sien, pouvoir de tout imposer au prisonnier sans contrôle ni limite, pouvoir absolu qui bien souvent a débouché sur des pratiques ignobles. Une seule de ses exigences sera satisfaite : la possibilité d'influer sur la longueur de la détention par le jeu des remises de peine annuelles de 3 mois. Ce pouvoir lui était déjà reconnu, mais dans des proportions très strictes ; désormais, c'est sur tous les prisonniers que l'Administration Pénitentiaire pourra faire pression.

Au printemps 1975 paraîtront divers décrêts et lois instituant les Centres de détention à régime plus « ouvert« : les parloirs y sont sans séparation, des permissions de sortie sont accordées tous les trois mois dès que le tiers de la peine est effectué, le droit d'aménager sa cellule est reconnu, de même que celui de disposer de vêtements personnels, de s'adonner à des activités culturelles, etc.

Résistance et réaction

Bien sûr, il ne s'agit là que de réformes. Mais ce qu'elles reconnaissent, alors, c'est un certain droit à l'IDENTITE du prisonnier. Et c'est un pas important. Le prisonnier n'est plus tondu, dépouillé de son apparence, de ses relations avec le monde extérieur et de l'évolution même de ses rapports avec les autres. Car qui, en l'espace de dix ans, n'élargit pas, ne change pas son champ d'échange avec autrui ? Le prisonnier, grâce aux conquètes de l'été 1974, peut se maintenir en contact avec la vie, suivre l'information... En Droit, d'ailleurs, cette brèche ouverte s'élargira encore dans les années suivantes. En pratique, elle se heurtera toujours plus à l'opposition du juridico-pénitentiaire qui s'efforcera par tous les moyens de la refermer, de priver certains prisonniers de ces acquis, etc.

Alors que les réformes entérinaient les conquêtes du mouvement, alors que l'identité des prisonniers semblait enfin devoir être reconnue, la réaction commençait donc de montrer le bout de son nez. Ainsi, les lieux d'horreur extrême - tels que la prison de Mende qui avait pris la succession de Beaune-, les cellules de certaines Maisons d'Arrêt où on laissait pourrir des prisonniers dans un silence absolu et dans une solitude totale pendant toute la durée de leur peine, ces formes d'isolement sans nom ni étiquette et les traitements barbares qui les accompagnaient à Toul, Clairvaux, Mende ou Beaune, tout cela aussi s'est trouvé d'un coup « légalisé ». Non, l'isolement n'était pas chose nouvelle : rappelons nous que le régime dit « progressif » appliqué jusqu'alors à tous les condamnés commençait précisément par un an d'isolement complet — un moyen idéal pour détruire une personnalité. Mais il est vrai que c'est alors que furent officiellement institués les Quartiers de Haute Sécurité et les Quartiers de Sécurité Renforcée, abolis depuis 1981, paraît-il, mais en fait toujours utilisés sous le nom de Quartiers d'Isolement.

Depuis 1974, cette réaction n'a pas cessé. Une à une, toutes les conquêtes ont été, à un degré ou à un autre, remises en question. Car rien n'est jamais définitivement acquis contre le pouvoir. Si à l'extérieur, des acquis sociaux arrachés au prix de luttes obstinées sont aujourd'hui remis en cause, comment pourrait-on imaginer que la même tendance ne se manifeste pas aussi dans les espaces de totalitarisme absolu, dans les prisons. La vigilance doit être permanente. Voilà la leçon de 1974 et de l'après-1974. Le terrain perdu, ce n'est pas aux luttes de 1974 qu'il faut le reprocher. Mais plutôt au recul de la résistance collective face aux nouvelles attaques du pouvoir - différenciation entre les « fauves » et les autres, discours sur l'insécurité, etc.

Ceux qui nient aujourd'hui la nécessité de la résistance, le caractère indispensable de la lutte, tout comme ceux qui tentent de réduire les mouvements de 74 ou de 85 à de simples péripéties, n'ont d'autre projet que de légitimer ces attaques, de les renforcer. Mais gare au retour de bâton : à trop faire l'autruche, on risque des réveils brutaux ! ■

doute pas un hasard si c'est en 1789 que la Bastille a été prise !). Et l'on voit mal, pour parler franc, comment le mouvement des prisonniers pourrait, à lui seul, venir à bout de l'un et de l'autre !

C'est bien là que le mouvement qui s'est exprimé en Mai trouve sa vraie limite. Dans cette incapacité fondamentale à résoudre le problème qu'il pose : celui de la libération. Pour le simple fait que la libération des prisonniers passe nécéssairement par la libération collective, par la libération sociale, et que cela, qu'on le veuille ou non, c'est une affaire qui déborde largement le cadre d'une lutte de prisonniers. Une telle constatation ne doit bien évidemment pas conduire à l'arrêt de la lutte : on ne saurait attendre l'arme au pied un hypothétique 1789, ou tolérer ce qui n'est pas tolérable sous le simple prétexte que l'on n'a pas dans l'immédiat les moyens d'y mettre fin définitivement. Ni même se contenter d'aménagements provisoires dont on sait trop bien que le pouvoir ne les accorde que s'ils vont dans les sens de ses propres projets ! Non, cette constatation doit au contraire permettre d'aller plus loin dans la lutte. Elle doit permettre à ceux qui luttent de repenser leur action, de l'ajuster aux vrais enjeux. Elle doit permettre au mouvement des prisonniers de ne plus être seulement un mouvement de taulards contre la taule, mais partie intégrante du mouvement bien plus ample des exploités et des opprimés contre le système social qui les écrase.

Sortir du ghetto

Et c'est dans ce cadre-là, nous semble-t-il, que se pose la question des rapports entre l'« intérieur » et l'« extérieur ». La lutte anti-carcérale « extra-muros » s'est, jusqu'à présent toujours manifestée sous la forme du « soutien » aux actions des prisonniers. Soutien moral, soutien juridique, soutien « médiatique » (faire connaître ce qui se passe à l'intérieur), soutien logistique... Du Groupe d'Information sur les Prisons à l'ASPF (voir les communiqués diffusé en Mai par le bureau « intérieur »), des divers comités de soutien aux groupes plus « musclés » d'« amis des taulards », des associations de familles aux diverses équipes de radio ou de journaux « spécialisés », un seul postulat : les prisonniers sont les seuls en mesure et en droit de parler de la prison et de la combattre, ceux de l'« extérieur » doivent se borner à répercuter leurs initiatives, à leur faciliter la tâche, « sans aucunement se substituer » à eux ni tenter de mettre leur grain de sel dans « leurs » affaires, sous peine d'entrer dans la catégorie redoutée et haïe des « récupérateurs ».

Cette conception, partagée par la grande masse des prisonniers — et à laquelle ont souscrit la quasi-totalité des groupes « extérieurs » travaillant sur la question de la prison — n'est pas réellement surprenante, dans la France d'aujourd'hui. A bien y regarder, les ouvriers de Renault, au Mans et à Billancourt, par exemple, voyaient sans doute les choses un peu de la même manière lors de leur lutte de cet automne, lorsqu'ils ont interdit de pénétrer dans leurs usines occupées à quiconque n'en était pas un salarié dûment estampillé. Et sans doute pourrait-t-on en dire autant de nombreuses luttes menées sur des revendications spécifiques à un secteur social ou à une situation donnée, et lors desquelles tout ce qui pouvait ressembler à un « élément »... extérieur (!) s'est trouvé soigneusement tenu à l'écart et réduit au silence.

Pourtant, aussi banale qu'elle soit devenue, cette conception n'en est pas moins extrêmement dangereuse. Car elle a pour conséquence évidente d'enfermer ceux qui luttent dans le ghetto de leur situation particulière, de les isoler aussi bien face à leur adversaires immédiats que face au pouvoir, d'empêcher la construction d'un rapport de force à la mesure des nécessités du combat et de faire sérieusement obstacle à l'extension et à la généralisation de la lutte. Appellons un chat un chat : elle relève tout simplement du corporatisme, cette idéologie néfaste inoculée en permanence par le système à ses adversaires, pour mieux les affaiblir et les neutraliser. Elle est le signe du triomphe du pouvoir dans sa tentative permanente d'opposer entre eux les divers secteurs sociaux qui s'affrontent à lui, de casser toute solidarité possible, d'éviter la constitution de fronts communs à l'ensemble des exploités et des opprimés.

Et c'est ainsi que depuis des années, l'immense majorité des luttes ont été étouffées et défaites — bien souvent avec la complicité des syndicats, devenus les plus ardents propagandistes et praticants du corporatisme ! Restent quelques exceptions : la question du racisme et des attaques contre l'immigration, par exemple, qui, bon gré mal gré, est devenue « l'affaire » de couches bien plus larges que les seuls immigrés et qui mobilise désormais — pour ou contre — des millions de personnes dans un gigantesque affrontement au plus haut niveau : le niveau politique. Et pourquoi le même phénomène ne pourrait-il pas se produire à propos de la répression, de la prison ? Pourquoi faudrait-il que sur ce terrain-là, seuls les prisonniers et quelques « âmes charitables » continuent de mener le combat ? Si, comme nous avons tenté de le montrer plus haut, la répression est bien devenue le lot commun à tous ceux qui résistent à ce système, si la prison n'est pas un monde « à part » mais bien l'un des piliers de la politique répressive, pourquoi ne serait-il pas possible de mobiliser contre elle, dans une offensive commune, aussi bien les taulards que les chômeurs, les immigrés, les TUC, les ouvriers et tous les autres... ?

Aujourd'hui, on est bien loin du compte : des années de « soutien » ont muré les prisonniers dans le plus grand des isolements. Encore, au début des années 70, pouvaient-ils compter sur un mouvement social puissant et dynamique issu de 1968, et qui mettait plus ou moins en cause tous les aspects du système — y compris l'enfermement. Mais en 1985, il ne reste plus rien : pas une seule force politique, fût-elle d'extrême-gauche, pour manifester son soutien aux mutins, par une seule organisation pour s'émouvoir de la mort d'Alain Pinol, pas un seul média pour leur donner la parole. Bref, mis à part les syndicats de matons, pas un seul candidat au rôle de « récupérateur » ! ... les prisonniers, de ce point de vue, n'ont pas trop de soucis à se faire ! Plus inquiétant, par contre, plus significatif aussi, est le fait qu'on puisse aujourd'hui se faire « fusiller » sous les objectifs des caméras sans que personne ne s'en émeuve, si ce n'est le jury d'un prix de photographie qui aura trouvé là un beau cliché à distinguer...

Il y a donc urgence. Urgence à faire sortir la lutte des prisonniers de son ghetto. Urgence à transformer les rapports qui existent entre l'« intérieur » et les groupes, comités ou collectifs à l'« extérieur ». Urgence à inventer des formes d'action nouvelles, à trouver des mots nouveaux, qui permettent de faire confluer des révoltes jusqu'à présent parallèles, qui permettent une reconnaissance mutuelle entre tous ceux qui luttent, quel que soit l'angle sous lequel ils luttent, qui permettent de faire agir ensemble ceux qui, aujourd'hui encore, s'ignorent obstinément. C'est possible.

Converger

C'est possible. Encore faut-il, bien sûr, que tout soit fait pour cela. Et de ce point de vue, les quelques initiatives portées à bout de bras en Mai dernier par la Commission Prison-Répression — ainsi que sa démarche plus générale — méritent qu'on s'y attarde un peu. Rassemblement de quelque 300 parents, amis, immigrés, squatteurs, réfugiés, chômeurs et militants devant Beaubourg, concert itinérant et « sauvage » suivi par des centaines de jeunes dans les rues de Paris, présence active à la manifestation des chômeurs ou à la journée des foyers SONACOTRA en lutte : dans tous les cas, l'objectif visé était précisément de mettre en mouvement — ou plus simplement d'interpeller — sur la question de la prison et de la répression certaines catégories sociales qui en sont les cibles privilégiées, mais qui ne se reconnaissent pas pour autant immédiatement dans le combat des prisonniers : chômeurs, jeunes, immigrés, etc. Bref : leur donner l'occasion de découvrir par eux-mêmes — et de montrer — que leurs propres luttes et aspirations n'ont rien d'étranger à celles des prisonniers. Il ne s'agit pas ici de dire que ces initiatives étaient parfaites, ni qu'elles ont été un grand succès. Mais elles ont assurément posé le problème de l'« extérieur » sous un angle nouveau et, espérons-le, fourni quelques indications sur la façon d'y répondre.

Ces initiatives ont rompu avec une tradition : celle de la « campagne d'opinion ». Il faut bien constater, en effet, que les multiples « appels au peuple » périodiquement lancés en faveur de « nos amis qui crèvent en prison » (ou de « nos amies les bêtes », ou de quelque catégorie-paria que ce soit), n'ont jamais suscité le moindre écho, la moindre réponse concrète. Quel que soit le « haut parleur » utilisé — pétitionnaires professionnels, actions-spectacle ou, plus banalement, « prêche » « à la base » —, nul n'est jamais parvenu ainsi à vaincre la capacité phénoménale de l'Etat et de ses médias à marginaliser et à banaliser une lutte « catégorielle » — ou, si ça les arrange, à se l'approprier et à l'« exotiser » : voir SOS Racisme. Nul n'est jamais parvenu ainsi à convaincre « les gens » que le sort des taulards était plus « triste » ou plus « digne d'interêt » que celui de... Sakharov ou que leur propre situation ! Et lorsqu'on sait, par exemple, dans quels ghettos sont maintenus les travailleurs immigrés des foyers SONACOTRA, lorsqu'on sait qu'ils sont parfois contraints de vivre à 10 dans une chambre de 8 m², lorsqu'on sait qu'ils sont régulièrement la cible de rafles policières, on comprend aisément que les plus exploités ne soient pas toujours les premiers à « s'émouvoir » de ce qui se passe en prison !

Ce qu'il y avait de nouveau, dans ces initiatives de la Commission Prison-Répression, c'est qu'elles se situaient au point exact de convergence, de rencontre, entre les luttes des prisonniers et les luttes d'autres secteurs de la population ; c'est la tentative — dont les textes publiés dans « Brèche » témoignent amplement — de découvrir et de faire apparaître au grand jour les terrains de lutte communs aux uns et aux autres ; c'est le fait que, plutôt que d'appeler à on ne sait quelle « solidarité » de principe, elles offraient à chacun l'occasion concrète de manifester sur ses propres problèmes en y incluant la question des prisons, parce que dans les faits, elles est une des dimensions de leurs problèmes. Ce contre quoi, par exemple, les chômeurs étaient invités à manifester, c'est cette marginalisation, cette exclusion qu'ils subissent au même titre que les prisonniers, même si les formes en sont différentes : « Le chômage, c'est la prison sans barreaux », proclamait la banderole de la CPR à la manif des chômeurs. Et ce qu'ont reconquis ceux qui, l'espace d'une soirée, ont dansé et chanté « sauvagement » sur les Boulevards, c'est précisément ce que des milliers de prisonniers sont eux-même allés chercher sur les toits : la liberté de mouvement, le droit à la rue, le droit à la ville, la possibilité de vivre, restreints chaque jour un peu plus par un contrôle social draconien, par la militarisation du territoire, par la répression...

Cette voie-là, assurément, n'est pas celle de la facilité. Car il ne suffit plus, alors, de discourir sur le combat des autres : il faut agir soi-même ; il ne suffit plus d'invoquer des convergences possibles, il faut les provoquer par des initiatives appropriées ; il ne suffit plus de rester « au ras des paquerettes » pour mieux grossir ses effectifs : il faut faire progresser les luttes pour qu'enfin elles se rejoignent. Et cela explique sans doute pourquoi tous les groupes censés lutter contre la prison et la répression (à l'exception du « Comitato contro la repressione » italien) ont refusé de s'associer aux initiatives de la CPR... quand ils n'ont pas tenté de les torpiller purement et simplement ; c'est sans doute la raison pour laquelle, en Mai, ils n'ont rien fait eux-mêmes et s'obstinent toujours, huit mois plus tard, à ignorer ce qui s'est fait : il est certe plus facile de célébrer une lutte de prisonniers déjà existante que d'agir à l'extérieur pour la sortir du ghetto, pour briser l'encerclement, pour construire de toutes pièces le versant « extra-muros » de ce mouvement. Pourtant, cette voie est sans doute la seule praticable. Parce qu'elle est la seule à offrir de réelle perspectives de libération, non seulement au mouvement des prisonniers mais également au mouvement social tout entier. Parce qu'elle est aussi la seule qui permette de réunir dès à présent les forces nécessaires pour mener au quotidien les luttes contre l'anéantissement carcéral.

On ne peut l'ignorer : les innombrables dispositifs anti-luttes mis en place par le pouvoir pour réduire les prisonniers à l'impuissance, s'ils ne sauraient pour l'instant empêcher de brusques flambées de révolte comme celle de Mai dernier, n'en restent pas moins efficaces pour désarmorcer ou détruire la résistance au jour le jour. Et ils le seront de plus en plus : de plus en plus, ils sera difficile de construire des rapports de forces strictement internes à la prison, aussi ponctuels soient-ils. Et de plus en plus, en conséquence, c'est avec l'« extérieur », de l'« extérieur », à l'« extérieur » qu'il faudra le faire. Parce que si la répression y est grande, si elle ne peut que s'y accroître encore, le contrôle n'y sera cependant jamais aussi scientifique, aussi total qu'en taule. Parce que des marges y subsistent et y subsisteront qui permettront toujours d'agir, pour peu qu'on en ait la détermination, pour peu qu'on procède avec intelligence. Bref, de ce point de vue aussi, le simple appui aux luttes des prisonniers ne saurait suffire : c'est une capacité d'action indépendante du degré de mobilisation des prisonniers qu'il faut construire dès aujourd'hui à l'extérieur. Et de ce point de vue aussi, la Commission Prison-Répression, quelle que soit sa faiblesse, a le mérite d'innover. Les campagnes menées depuis le début de l'automne, et notamment sur la question de la prison de Versailles, l'ont été en dehors de toute lutte intra-muros. Parce que l'information manquait à l'intérieur, parce que les conditions ne s'y prêtaient pas, parce que la détermination n'y était pas. Et pourtant, des résultats ont bel et bien été obtenus. Le harcèlement systématique de l'Administration Pénitentiaire, la mobilisation de forces sur lesquelles elle n'a pas de « prise » directe, ont déjà permis, semble-t-il, de la faire reculer — provisoirement, sans doute, mais il n'empêche — sur certains de ses projets.

La leçon est claire : quel que soit le point de vue sur lequel on se place, quelle que soit la radicalité des objectifs qu'on se fixe, ceux de l'« extérieur » doivent désormais être plus que de simples porte-paroles du mouvement des prisonniers. Il leur faut devenir des acteurs à part entière, travailler sur le terrain qui leur est propre, avec tous les moyens dont ils peuvent disposer et les forces qu'ils peuvent mobiliser. C'est dire que les rapports entre l'intérieur et l'extérieur doivent eux aussi se transformer en profondeur. Que de la simple solidarité à sens unique, il faut maintenant passer à la coopération, à la coordination. C'est bien sûr l'affaire des « militants » au dehors et de ceux qui luttent à leurs côtés. Mais c'est aussi l'affaire des prisonniers eux-même. Car en définitive, ce « corporatisme » qui jusqu'à présent a fait obstacle à une telle évolution, c'est eux et eux-seuls qui ont les moyens d'y mettre fin.

Les mutineries de Mai, les initiatives tentées au dehors tout au long de l'année, n'ont pas donné jusqu'ici de résultats immédiats et tangibles significatifs. Mais leur victoire est ailleurs. Une époque s'est achevée. Celle ouverte par les révoltes de 1974, dont, pendant dix ans, les échos de plus en plus assourdis ont retenti à l'intérieur des murs. 1985 aura été l'amorce d'autre chose. L'année des expérimentations en grandeur réelle. Dans le feu du combat, comme dans un gigantesque bouillon de culture, des germes prometteurs se sont manifestés. Les germes des batailles à venir. Il nous faut désormais les cultiver, les faire proliférer, les faire croître dans le débat et dans la lutte. Jusqu'à ce qu'ils explosent comme des fruits bien mûrs et renversent enfin les barrières qui nous enferment. ■

EUROPE POLICIÈRE

Contre les extraditions !

A tous les ouvriers et travailleurs, aux intellectuels progressistes
A toutes les organisations anti-fascistes en France

Vers le milieu de la semaine dernière, la police française a arrêté à Paris trois communistes espagnols, militants du Parti Communiste d'Espagne (reconstitué). Il ne fait aucun doute que ces arrestations ont été effectuées à la demande du gouvernement social-fasciste de Felipe Gonzalez. Elles sont une nouvelle preuve de l'étroite collaboration qu'entretiennent les deux Etats afin d'en finir avec la résistance ouvrière et populaire en Espagne. En réalité, une telle collaboration fait partie des projets de la réaction européenne et de l'OTAN pour écraser toute opposition et toute lutte contre leurs projets de domination, d'oppression et d'agression ; elle se traduit par la mise en place d'un « espace judiciaire et policier européen », la forme la plus adéquate pour mener à bien la répression contre le mouvement ouvrier et populaire à l'échelle du continent.

Sur les détenus Enrique Cuadra Etxeandia, ouvrier métallurgiste à « Altos Hornos de Vizcaya », Manuela Ontanilla Galan, fonctionnaire, et Milagros Caballero Carbonell, médecin, pèse désormais la menace imminente de l'extradition ou de la déportation. Tous trois sont de vieux militants communistes qui ont derrière eux de longues années de prison. Tous trois ont dû recourir à l'exil ou à la clandestinité pour faire face aux persécutions policières.

***Déjà, la police française a commencé à préparer le terrain, à faciliter la réalisation des** plans criminels du gouvernement espagnol, en lançant une campagne d'accusations mensongères du type « ils font partie d'un commando des GRAPO », « ils préparaient un attentat sur le territoire français », ou encore « ils avaient l'intention de régler leurs comptes à d'autres extrémistes ». Ainsi, la police tente de préparer le peuple français et de justifier par avance l'extradition de ces camarades en prétextant leur « dangerosité », en même temps qu'elle laisse le champ libre à l'activité criminelle des gangs para-policiers espagnols, pour assassiner d'autres militants et dirigeants du PCE(r) qui pourraient se réfugier en France.*

L'argument du « règlement de comptes » n'est pas nouveau : il y a longtemps que la police française le brandit pour favoriser l'action criminelle des assassins à la solde du gouvernement espagnol et leur garantir l'impunité. Cela a déjà été le cas en 1979, lors de l'assassinat des militants de notre Parti, Javier Martin Eizaguirre et Aurelio Fernandez Carlo.

Parler d'extradition, c'est parler de torture, de jugements sans aucune garantie de procédure ou de défense, et de longues années de prison dans les nouvelles taules d'extermination du régime. De la même façon, s'ils étaient déportés, ils seraient également menacés d'assassinat et de tortures, comme c'est arrivé récemment à deux réfugiés basques déportés en Equateur. Là-bas, ils ont subi la brutalité de la police politique équatorienne qui, à l'instigation du gouvernement du PSOE, essayait d'obtenir des informations.

Il est évident que le recours à la torture et à l'assassinat est systématique en Espagne, et aussi habituel qu'à l'époque de Franco. En sont la preuve les nombreux témoignages et dénonciations de tortures subies par les détenus, et surtout, les assassinats sous la torture de plus d'une vingtaine de personnes au cours des dernières années de « démocratie ». Le cas le plus récent est celui du jeune basque Mikel Zabaltza : le gouvernement de Felipe Gonzalez, après l'avoir officiellement déclaré « évadé », c'est à dire disparu, a été contraint par la mobilisation populaire massive en Euskadi et dans le reste de l'Espagne, de mettre en scène la « réapparition » de son corps sans vie dans la rivière Bidassoa, comme s'il s'était noyé et n'était pas mort entre les mains du bourreau de la guardia civil.

Et cela se passe en Espagne, parce que le régime fasciste, imposé dans le feu et le sang par l'oligarchie financière-terrienne, l'Eglise et les espadons de l'armée du type Franco, reste toujours en place en se maintenant par la terreur ; mais aussi parce que la résistance et la lutte ouvrières et populaires n'ont jamais cessé, plongeant dans la plus grande faillite les plans réformistes du régime et des partis et syndicats de l'opposition domestiquée, qui se sont pliés à la vénalité et à la trahison.

Des milliers d'emprisonnements arbitraires chaque année, en vertu de la loi dite « antiterroriste » ; la répression violente des manifestations et protestations de masse ; plus de 500 personnes assassinées au cours de manifestations ; violations de domicile, rafles ou contrôles policiers ; près de 1000 prisonniers politicues, chiffre qui dépasse celui des dernières années de l'étape précédente du régime, et plus de quarante assassinats politiques à la charge des corps para-policiers comme le BVE ou le GAL : tout cela réduit à néant toute la propagande officielle sur le « passage pacifique » tant vanté « de la dictature à la démocratie » en Espagne.

C'est parce qu'ils luttent contre cet état de fait et pour organiser la classe ouvrière et le peuple, que ces camarades, comme tous ceux qui militent au sein du PCE(r) ou d'autres organisations anti-fascistes, sont persécutés, torturés et assassinés.

C'est pourquoi nous faisons appel à la solidarité du peuple français, afin d'empêcher la mise en oeuvre des plans criminels des gouvernements social-fascistes de Mitterrand et de Felipe Gonzalez. Une solidarité qui peut s'exprimer aussi bien par la participation à des mobilisations contre les extraditions que par la dénonciation de la répression en Espagne et de la part que l'Etat y prend, et même par un soutien juridique, économique ou autre...

Non aux extraditions !
Pour la libération des détenus

Prison de Soria, 13 janvier 86
Commune « Karl Marx »
des prisonniers politiques
du PCE(r) et des GRAPO

Contre l'espace judiciaire européen

Les arrestations de six camarades italiens et la quinzaine d'interpellations et de perquisitions qui les ont accompagnées ont démontré que l'Etat français avait franchi un nouveau pas dans sa politique répressive : l'opération avait été préparée de longue date, notamment par la publication dans Libération de l'interview d'un indicateur infiltré par la police dans le mouvement. On a voulu ainsi frapper ces camarades et le « Comitato contro la repressione » (Comité contre la répression), qui s'opposent à toute reddition ou dissociation de la lutte de classe, qui revendiquent aujourd'hui en France, comme hier en Italie, leur engagement aux côtés de la classe ouvrière en lutte contre les restructurations, aux côtés des peuples opprimés, des anti-impérialistes et du mouvement révolutionnaire en France.

Aujourd'hui, 9 camarades italiens sont détenus en France, dont la « Chambre d'Accusation » doit décider s'ils seront extradés, comme le demandent la magistrature italienne et le gouvernement italien. Le camarade Salvatore Nicosia, arrêté il y a tout juste un an, est en isolement total, et il lui a fallu 21 jours de grève de la faim, en octobre, pour voir enfin son courrier débloqué. Le camarade Cirincione, arrêté au cours de la dernière rafle, se trouve aujourd'hui à l'Hôpital des prisons de Fresnes : torturé en Italie par la police politique (DIGOS) qui lui a détruit un rein, il doit impérativement être opéré sous peine de voir son état s'aggraver dangereusement.

L'expulsion au Burundi de Enrico Fedele et Giovanni di Giuseppe, en mai dernier, tout comme l'exécution par la police, le 9 mars à Trieste, de Pedro Greco, réfugié italien en France, démontrent que la construction d'un espace judiciaire européen avance à grands pas. L'assassinat prémédité d'un camarade est un message clair adressé à ceux qui, aujourd'hui, refusent encore de se « repentir » ou de se dissocier de la lutte de classe. Comme le sont aussi les arrestations, à Milan et dans la région de Venise, de dix camarades et l'inculpation d'une cinquantaine d'autres, tous membres de la coordination des « comités contre la répression » et accusés d'avoir « publié des lettres de prisonniers non dissociés », d'« être contre la dissociation » et d'avoir « rencontré des ex-détenus non dissociés ».

La crise économique que connait la France aujourd'hui est la même crise que traversent tous les pays capitalistes : le gouvernement socialiste ne peut y trouver une solution « particulière ». L'interdépendance des économies occidentales et des organismes « supranationaux » (CEE, FMI, etc) contraint les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche et y compris en France, a recourir aux mêmes mesures. Attaque contre les conditions de vie des prolétaires, restructuration sauvage, expulsion d'immigrés, politique impérialiste (Liban, Tchad, etc), répression et politique coloniale (Kanakie, Guadeloupe, Guyane, etc.)... : voilà la « réponse » de la social-démocratie française à la crise !

*L'intégration économique, politique et militaire des Etats européens et de la bourgeoisie impérialiste européenne passe par la construction d'un troisième bloc impérialiste qui, sur les marchés européens et mondiaux, s'oppose aux Etats-Unis, au Japon, à la domination du dollar, alors même que l'Europe est encore sous hégémonie militaire et financière américaine. La construction d'un bloc impérialiste européen passe par la construction d'une **force armée, parce qu'il est impossible d'influer sur le marché sans puissance militaire.** La France est aujourd'hui le troisième pays marchand d'armes au niveau mondial. Le projet « Eureka », présenté comme un projet civil et non militaire, est la réponse des bourgeoisies européennes au projet américain de « guerre des étoiles » ; et les entreprises de toute l'Europe, avec l'appui financier de leurs gouvernements respectifs, se lancent dans la construction en commun de l'« avion de combat européen », d'hélicoptères, de chars, etc. Dans le même temps, les politiques économiques des pays de la CEE (sidérurgie, agriculture, industries, finances), même si elles produisent des conflits dans la mesure où certains pays plus faibles se voient pénalisés par rapport à d'autres plus forts, vont aussi dans le sens d'une intégration européenne.*

La lutte contre les extraditions et les expulsions est liée aux rapports de forces dans l'affrontement général entre les classes. En tant que réfugiés politiques italiens en France, il nous faut mener ce combat en revendiquant notre engagement dans la lutte de classe du prolétariat français, qui lui-même affronte aujourd'hui la bourgeoisie, notre ennemi. Nous pensons que les luttes contre les extraditions et les expulsions passent par le rassemblement des ouvriers en lutte contre les restructurations, des organisations des peuples opprimés et du mouvement révolutionnaire et par leur mobilisation contre ces pratiques répressives.

Contre l'espace judiciaire européen !
Contre les extraditions et les expulsions !
Contre toute dissociation et toute reddition !
Liberté pour tous les prolétaires et tous les communistes !

Des réfugiés italiens

Le sâle boulôt

Le lundi 16 décembre, la police française a procédé à une véritable rafle dans la communauté des réfugiés italiens en France. Une quinzaine de ces réfugiés ont été interpellés, et notamment trois d'entre eux, Gabriella Bergamaschini, Salvatore Ciricione, et Domenichello Orestino, ont été arrêtés et écroués, la première pour détention de faux papiers, les deux autres sous l'effet d'un mandat d'arrêt international pour vol à main armée en Italie.

Cette rafle intervient au lendemain de la publication par Libération des « aveux » d'un collaborateur de la police qui a, durant plusieurs mois, tenté d'infiltrer la communauté des réfugiés italiens. Elle intervient également au moment où les divers services de police, usant indifféremment de la menace, du chantage et des propositions financières, s'efforcent ouvertement de pénétrer l'extrême-gauche en France et développent un climat permanent d'intimidation à l'égard des militants. Cette politique, menée sous couvert d'« antiterrorisme », vise en fait à paralyser et détruire toute opposition de gauche aux projets du pouvoir, afin de garantir le bon déroulement, au lendemain des élections de 1986, de la cohabitation envisagée entre la « gauche » institutionnelle et la droite.

C'est cette même politique qui a conduit l'Etat français au terrorisme d'Etat, aussi bien contre l'opposition anti-nucléaire (Greenpeace) que contre l'opposition ouvrière (de SKF à Thomson) ou contre les différents mouvements de libération nationale (Pays-Basque, DOM-TOM, etc.). En s'attaquant à des militants italiens réfugiés en France, le gouvernement socialiste poursuit ici-même le sâle travail de ceux qui, en Italie, ont torturé Salvatore Ciricione jusqu'à lui détruire un rein, et de ceux qui ont organisé et « étouffé » les massacres d'Etat, de Piazza Fontana à Milan à la gare de Bologne.

L'arrestation, le 16 septembre, de Orestino, Ciricione et Bergamaschini, fait suite à celles de Giorgio Frau, Salvatore Nicosia et de beaucoup d'autres, à l'expulsion de Enrico Fedele et de Gianni di Giuseppe. Elle est l'aboutissement d'une politique qui fait des réfugiés italiens les otages permanents de l'Etat français et du chantage quotidien à l'expulsion et à l'extradition dont ils sont l'objet.

Contre le terrorisme d'Etat
Contre toutes les répressions

le 23/09/85 **Commission Prison-Répression**

LA-BAS C'EST COMME ICI

ETATS-UNIS

- Mutinerie au pénitencier de Haute Sécurité de l'état de l'Oklahoma. Le 17 décembre au soir, plus de 150 prisonniers prennent le contrôle de plusieurs bâtiments, blessent trois gardiens et en séquestrent 7 autres. Revendications : autorisation de porter des vêtements civils, amélioration des conditions d'étude, de la nourriture, droit au travail pour pouvoir cantiner les produits de première nécessité. L'armée prend position autour de la prison. Retour à l'« ordre » le lendemain.
- « L'envolée » fait des émules ! Le 20 décembre, trois détenus — dont un condamné à perpétuité — du pénitencier de Caroline du sud se font la « belle » en hélicoptère.
- Trois détenus d'une taule de l'Oklahoma se sont évadés le 11 décembre. Recette : ouvrir une serrure de 5 kg avec... une brosse à dent en plastique.
- Les flics américains jouent au plus futé : 100 personnes recherchées arrêtées le 14 décembre à Washington, lors d'un repas gratuit auquel elles avaient été invitées... par la police. Rebelotte le 20 en Floride : 30 arrestation sur un paquebot, au cours d'une « croisière gratuite » offerte par... le FBI.
- Les américain veulent installer en Europe un détachement de leur « Force Delta » — dite aussi « unité de commando anti-terroriste ». Comme si on n'avait pas assez de flics ici ! Mais Reagan veut mettre lui-même de l'ordre sur le vieux continent...
- Un détenu de Carson City (Nevada), Caroll Edward Cole, a été exécuté le 5 décembre par injection de produit mortel. Il est le 50ème condamné à mort exécuté depuis que la Cour Suprême des USA a rétabli la peine capitale.

PORTUGAL

- Trente des 72 accusés du procès des Forces Populaires du 25 Avril (FP-25), organisation clandestine d'extrême-gauche, sont restés 45 jours en grève de la faim. Ils protestaient contre leurs conditions d'emprisonnement : haute sécurité et isolement total.

GRECE

- Un adolescent de 15 ans a été exécuté par un flic, le 17 novembre à Athènes, au cours d'incidents entre policiers et manifestants qui commémoraient le douzième anniversaire de la révolte des étudiants contre le régime des colonels.
- Plusieurs militants d'extrême-gauche et anarchistes arrêtés au cours de ces affrontements se sont mis immédiatement en grève de la faim et de la soif pour obtenir leur libération. Au moins l'un d'entre eux, Christos Koupélieris, a dû être hospitalisé.

TUNISIE

- Un prisonnier tunisien condamné à mort pour avoir tué un co-détenu à la prison civile de Tunis a été exécuté le 13 novembre à l'aube.

CHILI

Un étudiant, prisonnier politique à la prison de Valparaiso, a été assassiné par des détenus de droit commun, sans doute sur ordre de la Direction. Quatre de ses camarades ont été grièvement blessés.

ULSTER

Dix militants républicains de l'Armée de Libération Nationale Irlandaise (INLA) sont condamnés le 19 décembre à la prison à vie, sur le seul témoignage d'un « super-mouchard » lui-même condamné à la perpette (mais qui ne devrait pas tarder à sortir...)
- Deux autres militants de l'INLA, Noel Callan et Michael McHugh, ont été condamnés à mort en Irlande... du sud, pour avoir tué un policier au cours d'une attaque à main armée.
- Onze membre de l'IRA ont tenté, le 20 novembre, de s'évader de la prison de Portlaoise, près de Dublin. Recette : armes, clés, uniformes de gardiens et explosifs. Ils ont réussi à forcer 7 portes. La dernière a résisté : l'explosif a fait long feu.

ITALIE

- Nouvelle loi « spéciale ». Cette fois, précisément mise au point pour le procès géant de la Mafia qui doit s'ouvrir prochainement à Palerme. « Ceux qui se dissocient de l'organisation et fournissent des informations permettant l'identification ou la capture de complices » peuvent bénéficier d'importantes remises de peine.

BELGIQUE

- Trois prisonniers, dont l'un condamné à 20 ans, s'évadent le 27 octobre de la prison de Tournai. Mode d'emploi : tunnel, chalumeaux, échafaudages. Avec la complicité du brouillard.
- Grève des matons de la prison de Lantin, les 4 et 5 décembre, pour protester contre la présence de quatre prisonniers atteints du SIDA et obtenir leur évacuation. (Tiens, au fait, il n'y a pas de SIDA dans les prisons françaises ?). Pour les mêmes raisons, les gardiens de Namur s'étaient mis en grève le 14 novembre dernier.

ALLEMAGNE

- Le 29 septembre dernier, Günther Sare, 36 ans, est mort écrasé par un camion-canon à eau de la police ouest-allemande qui le poursuivait dans les rues de Francfort. Günther manifestait contre la tenue d'une réunion électorale du parti nazi NPD.

ESPAGNE

- Le 19 novembre, quatre prisonniers de la prison de Ciudad Real, à 200 km de Madrid, prennent en otages huit personnes (deux ouvriers et six matons). Ils demandent à s'entretenir avec le gouverneur et à être libérés. Parmi eux, « la Vaquilla », l'un des héros du film de Carlos Saura, « Vivre vite ».
- Quatre prisonniers ont tué deux gardes civils, blessé grièvement un troisième, et pris en otages pendant plusieurs heures trois matons de la prison de Grenade, le 30 novembre dernier. L'un des mutins a réussi à s'évader, les trois autres se sont rendus.
- Douze flics espagnols « sanctionnés » pour avoir frappé avec des gourdins et des chaines des manifestants qui protestaient, le 18 décembre à Pampelune, contre la mort « accidentelle » d'un jeune nationaliste basque, Mikel Zalabalza, alors qu'il était prisonnier de la Garde Civile. Ces policiers « incontrôlés » avaient agi en civil et utilisé des véhicules officieLs camouflés.
- Dix prisonniers ont pris en otages le 22 novembre quatre matons de la prison de Fontcalent, dans la banlieue d'Alicante (sud-est de l'Espagne). Ils demandaient une voiture pour prendre la fuite, mais ont accepté de se rendre après avoir reçu l'assurance (?) qu'aucune mesure de rétorsion ne serait prise à leur encontre.

NI TOMBEAU, NI CERCUEIL

Les faits :

Ce matin, vers 11 heures, j'ai été l'objet d'une tentative d'assassinat par au moins deux policiers en civil. Je venais de quitter le domicile que je partage depuis six mois à Villeneuve d'Ascq avec Dominique Lemaire — directrice de publication d'*Otages* — et je démarrais mon véhicule stationné sur le parking de l'immeuble lorsqu'une voiture break s'est garée, entravant ma manoeuvre en marche arrière. A peine avais-je le temps de remarquer cette obstruction que deux hommes se précipitaient sur moi, qu'au moins l'un d'entre eux sortait un revolver de dessous son blouson et faisait immédiatement feu à la hauteur de l'aile avant gauche de mon véhicule. Si je n'avais été à ce moment en marche arrière, les balles auraient atteint la portière avant côté chauffeur.

Saisi par cette agression, je démarrais alors, grimpais sur un talus et reprenais à vive allure le sentier du parking. Trois détonations retentirent encore, au moins une balle traversant la carosserie par le coffre arrière et se logeant dans l'habitacle au niveau du dossier du conducteur. Etre indemne ne tient qu'à l'épaisseur de la carosserie du véhicule (1,5 mm), et non à la qualité du tir qui était précis. Je précise que les balles tirées dans ma direction auraient pu atteindre un groupe d'enfants présents sur l'aire de jeux située à quelques mètres de là et dans la trajectoire du tir. M'apercevant d'une perte de contrôle de direction du véhicule (due vraisemblablement à l'éclatement du pneu avant gauche), j'abandonnais la voiture une centaine de mètres plus loin et poursuivais ma fuite à pied sans être rattrapé par mes agresseurs.

J'apprenais plus tard que mon père, propriétaire de la voiture que je conduisais, avait été appelé à deux reprises (10, puis 30 mn après les faits !) par les services de police qui souhaitaient « lui restituer son véhicule »... Je comprenais alors *qui* étaient mes mystérieux agresseurs et je reconnaissais bien là une pratique policière tendant à de plus en plus se produire : le tir à vue sans sommation et sans s'être fait identifier. L'après-midi, le même véhicule banalisé et ses occupants avaient repris place sur le parking...

Ma situation judiciaire

Après trois ans d'emprisonnement, le 20 mars 1985, j'étais acquitté du chef d'accusation de meurtre par la cour d'Assises du Nord. Le 10 avril 1985, après avoir effectué mes précédentes condamnations (pour tentative de vol et « évasion »), j'étais libéré des prisons de Fresnes. Le 15 avril, je trouvais un domicile et un emploi. Le 18 avril, il me restait à comparaître devant la cour d'appel de Reims pour vol simple et détention de faux documents administratifs. Pour ne pas risquer de perdre mon travail en m'absentant quelques jours après l'embauche, je demandais au greffe de la cour d'appel un report de ce procès.

Malgré l'accord verbal du greffe, le 18 avril, la cour d'appel décidait de me juger par défaut, faisait fi de tous les droits de la défense ! Et le 19 mai, elle rendait son verdict : 3 ans et demi de prison ferme, multipliant par deux la peine prononcée en première instance. Je n'ai eu connaissance de ce verdict que suite à un appel téléphonique de ma part auprès du greffe de la cour d'appel de Reims ; aussi, qu'un mandat d'arrêt était délivré contre moi. Jamais ce jugement ne m'a été légalement notifié. Jamais les services de police, avant la tentative d'assassinat d'aujourd'hui, ne sont venus m'interpeller à mon domicile habituel de Villeneuve d'Ascq. J'ai chargé mon avocat de se pourvoir en cassation et de faire opposition à ce jugement. Toujours aucune réaction de justice depuis.

La plainte

Si les policiers désiraient procéder à mon arrestation, il leur était aisé d'agir lors d'une des nombreuses réunions et manifestations publiques auxquelles j'ai participé jusqu'à aujourd'hui ou d'intervenir au domicile de Villeneuve d'Ascq. En effet, nos faits et gestes sont souvent surveillés, aussi la police possède une topographie détaillée des lieux et issues de mon domicile, leur permettant de m'interpeller sans violence. D'autre part, le 15 mai 85, j'adressais une lettre ouverte à plusieurs journaux (publiée par le Monde Libertaire) dans laquelle j'indiquais avoir été menacé de mort par des policiers suite à mon acquittement et où je précisais que je ne serai jamais porteur d'arme, que je n'ai aucune intention délictueuse ou criminelle et qu'en cas d'arrestation, je n'opposerai aucune résistance.

Pourquoi alors garer un véhicule banalisé (vraisemblablement depuis l'aube) au fond d'une impasse avec vue sur ma voiture en stationnement, user d'un véritable guet-apens plutôt que de sonner à la porte ? Du seul endroit où les policiers pouvaient guetter mon véhicule, éloigné d'une soixantaine de mètres, il ne leur fût guère possible d'identifier la personne s'installant au volant. J'ai pour habitude de prêter ma voiture ; quiconque l'aurait utilisée se serait trouvé confronté au tir de meurtriers aveugles !

Depuis six mois, et après quelques hésitations, j'ai choisi de mener une existence au grand jour. Ce, afin de continuer à mener publiquement un travail collectif, de refuser la clandestinité, de maintenir et enrichir mes liens sociaux et affectifs. Ce choix aurait pu, il est vrai, faciliter mon arrestation par la police. La police, quant à elle, a choisi de tenter de m'assassiner. Au moins un témoin oculaire de ce guet-apens est prêt à déposer. De par ces faits, j'ai décidé de déposer une plainte contre X pour tentative d'assassinat auprès du Procureur Général et du Doyen des Juges d'Instruction de Lille.

J'ajouterai que mener une vie au grand jour depuis six mois n'a nullement troublé l'ordre public. La police, quant à elle, a choisi de le troubler gravement aujourd'hui. Afin que cesse ce trouble grave, une seule solution sereine est possible : mon élargissement par voie ministérielle. Quant à me constituer prisonnier, et après les menaces de mort tant à Fresnes par l'administration pénitentiaire durant ma détention que par la police suite à mon acquittement, il est encore moins qu'hier question d'y songer aujourd'hui : ni tombeau ni cercueil !

Jean-Pierre

TOULOUSE LA NOIRE

Mais que fait la police ? A Toulouse, la police torture

On se souvient de la mobilisation contre la venue de Le Pen à Toulouse, massive autour du SCALP (Section Carrément Anti Le Pen) ; plus timide autour de la gauche et des syndicats... Des attentats avaient eu lieu, dans ce cadre-là, visant les lieux de réunion du Front National. Le 16 avril 1985, à la suite d'un attentat contre un pylône alimentant en électricité une salle de danse aimablement prêtée au Front National par la mairie socialiste de Colomiers, un vingtaine de personnes étaient interpellées : trois sont inculpées de participation à ce sabotage, et une 4e est inculpée de trois autres sabotages — visant toujours les lieux de rassemblement du Front National. Tout cela leur est notifié après 24 heures de garde à vue.

Cette garde à vue, parlons-en !

Franchir la porte d'un commissariat, c'est le retour à la barbarie : le témoignage de Marcel Pley, sur les tortures qu'il a subies, le prouve. Le témoignage de Danièle Chenal, interrogée debout pendant 8 heures (sévice reconnu comme torture par le Conseil de l'Europe) le prouve aussi. Chaque jour, le commissariat du rempart St-Etienne à Toulouse voit son défilé d'humiliations, coups, tortures : on commence par les baffes, pour en finir avec une dextérité égale à celle du commissaire Ambrosy à Annonay : n'est-ce pas commissaire ***Marion*** *? Et c'est le silence solidaire de l'administration qui donne carte blanche aux tortionnaires « bien de chez nous ». Le tabassage est banalisé, la torture exceptionnellement révélée, la peur fait taire les uns, la complicité les autres. L'Etat socialiste, comme ses prédécesseurs, admet que ses flics échappent aux lois ; mieux : M. Joxe les félicite, mieux, il nous taxe d'un milliard pour renouveler, certainement, les placards métalliques endommagés par les têtes des « clients » et les moquettes tachées de sang et de vomissures. Droits de l'Homme ? Vous avez dit Droits de l'Homme ? Le commissariat du Rempart St-Etienne à Toulouse, comme la plupart des commissariats de France, n'a pas tenu, à ce qu'il semble, au respect de l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « nul ne sera soumis à la torture », droit par ailleurs hautement défendu et revendiqué pour les pays de l'Est et du Tiers-Monde par ces pantins qui nous gouvernent. Nous ne tolérons pas qu'on continue à passer ces pratiques sous silence. Nous dénonçons la justice et l'Etat comme complices des tortures infligées par les flics à Toulouse comme ailleurs.*

Comité de soutien aux antifascistes incarcérés

Séjour au Rempart

Toulouse

Les amis, je vous envoie un petit témoignage de mon séjour au Rempart St-Etienne. Je passe sous silence mon arrestation ainsi que celle de Danièle, banale, flingues au poing « tout le monde allongé, toi, bouge pas ». Mon arrivée au Rempart fut sans histoire mon premier procès verbal aussi. **Ce fut seulement après 8 heures d'interrogatoire, après le changement d'équipe** pour la bouffe (brigade anti-gang du commissaire Marion) que les méthodes changent. D'abord assis, les menottes dans le dos, entouré par 6 ou 7 flics, « je dus », comme ils disaient, « prendre mes patins », reconnaître certains faits et ma responsabilité. Devant mon ignorance et mon silence, je me pris quelques baffes, puis des coups de poing dans le ventre. Je fus mis debout, les questions : « Allez parle, etc., etc., » étaient scandées par ma tête frappant régulièrement les placards métalliques, puis par des baffes, des coups de poing, jusqu'au moment où je tombe par terre, de par les coups, de par la peur. Il y avait là un nommé Arcas, barbu, gros, un pied-noir assez vieux avec des lunettes, puis Marion, petit brun qui arrive et qui se servait d'une petite matraque en caoutchouc.

Allongé par terre, ils me couvrirent la tête d'un seau en plastique, appuyèrent le seau contre ma nuque, puis sur le sommet du crâne, pour qu'à chaque fois le plastique soit en contact avec ma tête et Marion frappait régulièrement pendant qu'un autre me shootait dedans. Puis changement : coups sur les articulations (j'ai encore apparent sur **la peau un hématome important au niveau du coude), puis dernier avertissement, on** me défait la ceinture, abaisse le pantalon, et Marion tente de me sodomiser avec sa matraque. Je me débats, coups sur les couilles... On me remet sur les pattes. « Mais ça suffit ». On recommence à faire le tambourin avec ma tête, m'obligeant à reconnaître le fait. Tout ça a duré un bon moment, jusqu'à 12 h 30-13 h, Gérard a aussi a eu sa dose de coups. Pourquoi ne l'ai-je pas dit au procureur venant prolonger la garde à vue ? Par peur du fait de rester encore 24 heures avec des tortionnaires. D'autres, en taule, connaissent les méthodes de cette fine équipe et le courage de leur chef Marion. Moi, ce n'était rien, une méthode traditionnelle, d'autres ont subi, et je crois en leurs témoignages, de **véritables tortures**. Amitiés.

Marcel.

Violences à agents ?

Toulouse*, le 5 novembre*

Le 16 octobre, vers 10 heures du soir, nous sortons d'un restaurant du centre-ville. Nous étions quatre. A peine dans la rue, nous apercevons un fourgon de police garé un peu plus bas, et trois agents autour d'un homme jeune à terre. Le brigadier et un des policiers frappent l'homme à coups de pieds, le relèvent brutalement, le jettent avec force contre le fourgon et là, commencent à le bourrer de coups de poings.

Nous nous approchons du fourgon, sans le moindre geste de menace, le plus calmement possible, dans l'intention de demander des explication aux policiers, et qu'ils cessent ces voies de fait. Aussitôt, le brigadier bondit en criant, frappe l'un de nous du poing et se jette sur lui, avant que nous ayons pu dire quoi que ce soit. Les trois policiers se saisissent de notre compagnon et tentent de le faire grimper dans le fourgon. Nous le retenons sans violence, mais fermement, essayant d'expliquer aux policiers de quoi il retourne, et de les ramener à plus de sang-froid : en effet, deux des trois agents étaient surexcités, et le brigadier avait quelque peine à tenir debout et à ajuster ses coups.

Sur ce, des renforts de police arrivent : brigade canine, BSN et une voiture de patrouille. La rue est déjà pleine de monde, de passants ou de voisins attirés par le bruit. Les maîtres-chiens et les membres de la BSN bousculent et provoquent les passants. Une voisine est jetée contre un mur, pendant qu'une partie des policiers prend à partie l'assistance : « Qu'esstuveux, toi ? », « Dégage feignant », « Viens que je t'allume », etc. Devant le tour que prenait la situation, nous avions cessé de retenir notre compagnon, et finalement, deux d'entre nous ont été embarqués.

Au commissariat, une haie d'agents nous attendaient, et par des insultes et des provocations, tentaient de nous faire perdre notre sang-froid : injures sexistes et racistes en tout genre. Heureusement, nous avions prévenu tout de suite ces messieurs que nous porterions plainte contre eux, ce qui a semblé les retenir sur la voie des sévices qu'ils nous promettaient. Interrogés, les policiers ont commencé par essayer de nous accuser d'avoir agi en état d'ivresse, ce qui est faux, puis ils se sont contentés d'une inculpation pour violences à agents (nous ne les avons pas touchés) et pour rebellion (à quoi ?).

Notre garde à vue a duré quinze heures au bout desquelles le procureur nous a inculpés. Comme nous lui expliquions notre version de l'affaire, confirmée par des nombreux témoins, ce magistrat nous déclare qu'il tient pour nuls ce genre de témoignages.

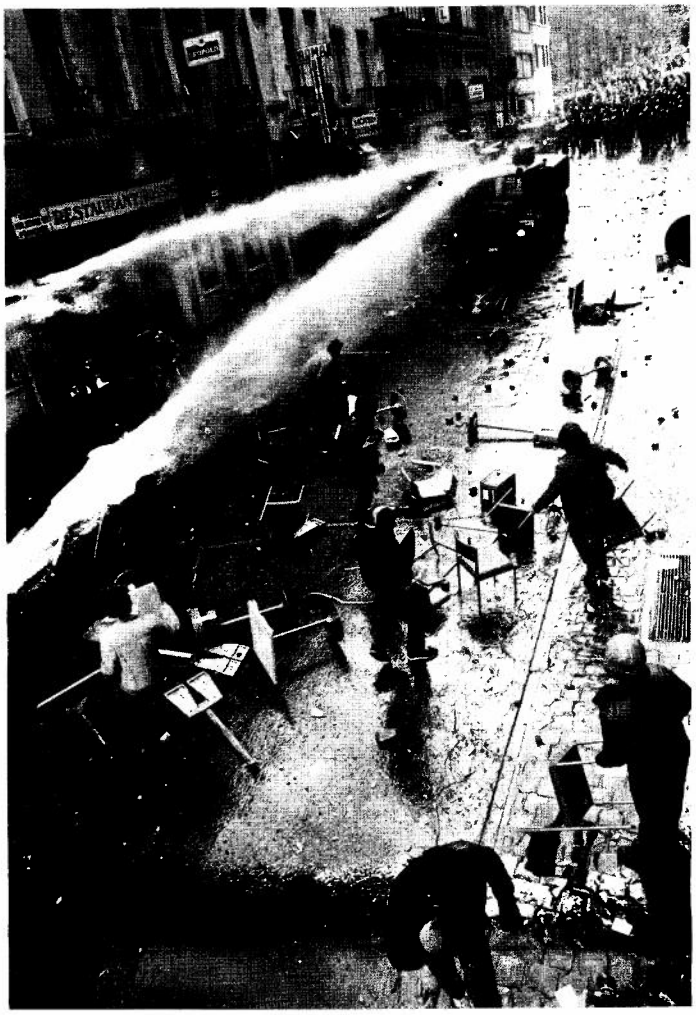

Un communiqué de l'amicale des gardés à vue chroniques

La mise en garde à vue de deux avocats à Toulouse, sous un vague prétexte anti-terroriste (comme il se doit), est une étape notable dans la domination progressive du juridique par le policier. C'est grave, et il est important de ne pas se payer de mots lorsqu'on s'élève contre de telles pratiques, afin que le banditisme policier ne se généralise pas. Toutefois, la portée de cette affaire excède les limites du barreau. On a cherché à nuire à Marie-Christine et Christian Etelin parce qu'ils sont, de notoriété publique, bien plus que des avocats. C'est cela qui est insupportable pour la bande de paranoïaques, de névrosés de l'ordre, qui construit patiemment un lobby policier tout-puissant, à qui tout est permis et qui ne doit de comptes à personne ; avec la complicité active des juges d'instruction et de la presse.

Périodiquement, dans le cadre de ce processus d'écrasement de tous les opposants à l'harmonie sociale actuelle, la délicatesse policière rafle à tout-va, armée de commissions rogatoires téléscopiques et de « flagrants délits » carrément périmés ; elle séquestre, fiche, insulte, cogne, menace ; on se livre au chantage aux enfants sur les mères, on viole le courrier personnel, on fait perdre des journées de travail, on torture. Deux exemples parmi des dizaines d'autres : après l'« attentat » de Lourdes, vingt-cinq interpellations, trois incarcérations, pour rien. Plus tard, sous prétexte de cueillir de dangereux anti-fascistes, vingt-quatre arrestations, deux entreprises immobilisées, des heures de torture par des O.P.J.

Sans parler du tout venant de l'activité flicassière, des conditions « normales » d'interpellation et d'interrogatoire, par rapport auxquelles nous nous considérons comme des privilégiés. Là, les coups, la force brute, la violence physique et psychologique, sont la règle et non pas l'exception : combien de vos clients ont monté et descendu les escaliers à coups de poing et de pied, ont été maintenus debout de force pendant des heures, ont été scientifiquement matraqués, présentés tels quels au procureur, au juge d'instruction, qui n'ont rien vu ? Et les appartements saccagés, les amis pris en otages...

Au moins, la police en tenue sauverait-elle l'honneur problématique de la profession ? C'est plus que douteux, comme vous le savez bien, et la récente aventure survenue à deux de nos amis ne nous fera pas changer d'avis ; jugez-en : voyant un soir trois agents tabasser un vulgaire citoyen, ils s'interposent pour faire cesser le massacre (nous a-t-on assez seriné qu'il n'était pas convenable de rester passifs à la vue d'exactions commises dans la rue ? mais ceci, apparemment, ne s'applique pas aux policiers). Alors que l'attitude de ces deux amis a été constamment le calme et l'appel à la raison, en parfait contraste avec la surexcitation des policiers et l'ébriété manifeste du brigadier, voilà que vingt flics et des chiens déboulent en renfort, provoquent et bousculent les nombreux passants, et pour finir, embarquent nos deux empêcheurs de tabasser en rond. Ils se retrouvent aujourd'hui inculpés de violences à agents et rébellion, et le procureur n'a pas fait mystère du peu de cas qu'il fait des témoignages autres que policiers dans cette sorte d'affaire...

La police, au rythme approximatif d'une exécution de jeune ou d'immigré par semaine, applique la peine de mort expéditive : devant l'impunité systématique dont bénéficient ces tueurs, personne ne croit plus à des « bavures », dont les excuses sont de plus en plus rocambolesques (« il s'est pris le guidon dans la courroie de mon talkie-walkie... » Ordures !). Aucun magistrat ne trouve plus le courage de sanctionner les charcutiers de « Légitime Défense »... Un électeur sur quatre est raciste et fier de l'être... Le 11ème bataillon de choc est reconstitué... Le GIGN « neutralise » Eloi Machoro... La DGSE « anticipe » un photographe pacifiste... On chante la Marseillaise dans les écoles... Ça ne vous rappelle rien ?

Merci de votre attention.

Amnesy International

DEHORS, COMME DEDANS

Les prisons, les foyers de la DASS, les hôpitaux psychiatriques, les mourroirs pour personnes agées, etc. La véritable barbarie à laquelle sont confrontés tous ceux qui d'une manière ou d'une autre sont placés entre quatre murs, a contribué et contribue encore à axer la lutte contre la répression sur le problème carcéral. Alors qu'en réalité, qu'est-ce que l'incarcération sinon l'aboutissement de la répression quotidienne dont sont victimes tous les prolétaires ? Répression à l'effigie d'un monde économique qui n'a de soucis et/ou d'intérêts que pour sa meilleure rentabilité et domination. Répression, outil indispensable à la bourgeoisie dans son exploitation des prolétaires.

Cette répression, elle ne se manifeste pas seulement à Fleury ou à la Santé. C'est aussi l'ouvrier qui meurt du travail, tué par l'esclavage patronal. C'est, du fait de la politique de restructuration, un nombre toujours croissant de licenciés, de chômeurs, de misérables, vivant dans une totale précarité, assujettis à un contrôle administratif de plus en plus organisé, quadrillés, policés. C'est aussi la répression raciale, justifiée au nom d'un nationalisme désormais revendiqué autant par la « gauche » que par la droite et qui permet de « légitimer » toutes les guerres coloniales, l'oppression des peuples, les assassinats de militants, etc. C'est le silence systématique des médias sur les luttes, les initiatives, tout ce qui s'oppose aux règles du monde capitaliste. C'est enfin les suicides auxquels on pousse quotidiennement ceux qui n'en peuvent plus d'aller de foyer en foyer, d'ANPE en ANPE, de prison en espoirs et d'espoirs en misère.

La répression ouverte s'inscrit naturellement dans une politique économique et sociale elle aussi répressive, différenciée selon les couches auxquelles elle s'adresse, afin de diviser et d'affaiblir les résistances. S'il nous faut aujourd'hui développer et organiser toutes les formes de lutte contre la répression, s'il nous faut amplifier la résistance — comme l'on fait les prisonniers en mai dernier, comme le font les ouvriers de Renault et de la SKF — , il nous faut également apprendre à dépasser le seul cadre de l'usine, de la taule, de la « marginalité ». Lutter ensemble contre l'ennemi commun : c'est la condition indispensable pour que nos combats aboutissent.

- Aux retraités, aux vieux abondonnés de tout le monde et qui ne « servent » plus à la société puisqu'ils « ne produisent plus », l'Etat a trouvé des logis » sur mesure. Règlement d'un hospice parmi d'autres : interdit de s'allonger durant la journée, interdit de choisir ses voisins, ses copains, interdit de posséder des affaires personnelles, interdit de rendre visite ou d'être visiter, interdit de sortir de la sacro-sainte enceinte... Tous juste est-il permis de crever. Ca ne s'appelle pas « prison », mais...

- A Montreuil, le maire (de gauche) considère qu'il a accueilli assez d'étrangers dans sa ville. Désormais, il n'en veut plus. A Montfermeil, c'est l'école qui est interdite aux enfants d'immigrés. Dans le Gard, à Beaucaire, la municipalité n'hésite pas à dresser la population contre les étrangers en espérant les voir partir de peur.

- Les asiles psychiatiques au Japon. On y rentre sur simple demande de sa famille et pour une durée indéterminée. En occident, il est d'usage de passer devant un psychiatre avant de se faire enfermer. C'est sûrement une simple formalité, mais ça réduit quand même le pouvoir de l'entourage. Là-bas, ce sont les proches qui décident. Résultat : 340 000 internés en psychiatrie.

- Bavure, meurtre, exécution, « légitime-défense » ? Cochez la case qui vous plaira. A Pointe-à-Pitre, un lycéen a été tué par un gendarme lors d'un contrôle de nuit, près du ghetto Boissard où vivent des milliers de guadeloupéens misérables et d'immigrés dominicains et haïtiens. Selon les flics, il « avait tenté de prendre la fuite ». Selon ses amis, « il a été tué sans raison, alors qu'il revenait de cinéma ». Le lendemain, tous les élèves du lycée se sont réunis pour manifester leur haine du flic métropolitain qui vient assassiner leurs frères, nos frères.

- En Belgique, un ouvrier s'est fait descendre par les flics, parce qu'il avait refusé de s'arrêter — par trouille, simplement — à un barrage mis en place après un attentat des Cellules Communistes Combattantes. Un « incident regrettable », a dit le ministre de l'Intérieur. L'attentat, lui, n'avait pas fait de victime. Qui sont les vrais « terroristes » ?

- Alors que les gens crèvent la dalle dans la rue, d'autres font des overdose de bouffe et de chauffage. Un jeune Belge avait décidé de lutter à sa manière contre cette injustice. Le 14 octobre, il braque une banque : 20 000 francs. Et, quelques centaines de mètres plus loin, il commence à distribuer le fric aux passants en besoin. On l'a collé en hôpital psychiatrique !

- Huit mois de prison ferme pour avoir voyagé sans billet dans un tramway. Le tribunal (allemand) assure que ce n'était pas la première fois que ce travailleur saisonnier voyageait à l'oeil. Bien sûr, il ne s'est pas demandé si c'était par « plaisir » ou par pauvreté.

- Un jeune de 19 ans a été tué le 17 octobre au soir parce qu'il écoutait sa radio trop fort en attendant son amie dans sa voiture. Le nostalgique de la winchester qui l'a descendu a déclaré avoir demandé à sa victime de baisser le son, mais que ce dernier n'en avait pas tenu compte. Ça valait au moins la peine de mort !

- Un jeune rebeu, Karim, torturé à la matraque électrique 2 000 volts par un commissaire d'Annonay alors qu'il était en garde à vue, a été condamné à 40 mois de prison pour un cambriolage. Son tortionnaire, Ambrosi, ne s'est pris, lui, que 30 mois dont seulement 2 ferme, histoire de couvrir la préventive. Morale : une serrure vaut plus cher qu'un arabe.

- Quatre flics qui, en 83 à Besançon, avaient frappé un jeune beur en garde à vue — hématomes sur le corps et traces de strangulation — ont été condamnés le 17 décembre à de simples peines de prison avec sursis. Leur avocat, Raymond Forni, un des principaux dirigeants du PS, ancien rapporteur de la commission des lois et aujourd'hui membre de la Haute Autorité, avait plaidé... la relaxe.

- En Angleterré, un juge a condamné à perpette plus 10 ans un autre débile (du foot cette fois), un « hooligan », comme ils disent. Motif : « troubles graves à l'ordre public, incitation à l'émeute ou comportement émeutier » ! Tout le monde a applaudi. Combien, alors, pour ce gosse de treize ans accusé d'« avoir tué un flic » pendant les émeutes de cet automne, dans les banlieues anglaises... ?

- L'assassin de Yazid Cheoighi a été aquitté le 19 novembre. Le libraire flingeur a assuré que Yazid était en train de cambrioler sa maison. Pour sa défense, on a ressorti les casiers judiciaires de la victime (interdit par le code pénal) et rappelé aux jurés que Yazid était un « camé », « connu des services de police ». Bref, toutes les raisons de l'abattre. On devrait peut-être remercier le libraire... ?

- En un mois, cinq cabinets d'avocats perquisitionnés. Les lignes téléphoniques de dizaines d'autres sur écoutes. Des pressions financières sur les avocats de militants. L'assimilation pure et simple du défenseur à ses clients (n'est-ce pas, Giresse ?)... Un député de droite propose de simplifier tout ça : plutôt que de mobiliser les flics pour « nettoyer » les Barreaux, il suffit de déléguer la tâche à l'Ordre des avocats. Tout le monde au pas, les « contestataires » dehors.

- Alors qu'elle sortait tout juste de prison, une militante basque a été à nouveau incarcérée pour « infraction à une interdiction de séjour ». Belem Salegui Elorza venait de faire trois mois... pour le même motif. La France est une terre d'accueil, qu'ils disent. Réfugiés, venez visiter nos prisons !

- Le 10 décembre, deux jeunes beurs de la cité des « 4 000 », Boulker, 16 ans, et Karim, 17 ans, comparaissent à Bobigny pour une histoire de dope. Verdict : 3 ans dont la moitié ferme. Avant d'être réembarqué pour Fleury, Boulker veut embrasser ses parents. Un flic lui flanque un coup de poing. Mêlée générale : sa mère est sérieusement blessée au ventre. Quand les juges matraquent, les flics en veulent aussi.

- A Lyon, début décembre, procès de Jean Claude Lopez, meurtrier d'Ahmed Bouteldja. Lopez avait tiré sur Ahmed et un de ses potes parce que, selon lui, ils avaient insulté sa femme. Quatre ans ferme et un avec sursis. Les parents et les amis d'Ahmed protestent. Réponse du Président : expulsion de la salle. Les flics chargent : matraques et lacrymos. L'acharnement de la justice et de la police à casser et à enfermer « de l'arabe » est encore une fois évident. Alors, qu'attendent les parents et amis d'Ahmed en portant plainte contre eux ?

- Lyon, encore : le 18 novembre, quatre flics qui venaient témoigner devant le tribunal correctionnel contre un reubeu accusé de plusieurs vols — 2 ans ferme — s'étaient faits insulter par une trentaine de jeunes, les copains de l'accusé. « Vous faites les beaux parce que vous avez des pétards, moi, je vous prend de bugne à bugne, un à un », etc. Quatre d'entre eux ont été condamnés 16 décembre à 10 mois ferme et un cinquième à 8 mois ferme pour ... « menaces de mort à agents ».

- A Belfort, la Cour d'Appel a définitivement interdit quatre marocains de séjour sur le sol français, sous prétexte que la famille entière se livrait au trafic de shit. Ils avaient été condamnés : de deux à quatre mois de prison. L'interdiction de séjour remplace la peine de prison. Une nouvelle méthode pour expulser en masse.

- « Accepteriez-vous une majoration de vos impôts locaux pour améliorer la sécurité dans votre ville ? ». C'est la question posée par la mairie de Villeneuve d'Asq à ses administrés. Plutôt que d'organiser de tels « référendums »-intox en vue des élections, les mairies feraient mieux de s'attaquer à la misère qui règne dans leurs cités.

- Usine SEV-Marchal, à Issy les Moulineaux. Le 19 décembre, 50 nervis armés de manches de pioches et de grenades lacrymo ont attaqué, sur ordre de la direction, des militants syndicaux présents dans la boite. Bilan : sept ouvriers à l'hôpital. Les flics, qui « montaient la garde » devant l'usine occupée, n'ont pas jugé bon d'intervenir...

- A Douai, en revanche, deux délégués syndicaux accusés d'avoir « molesté » deux petits chefs, ont été licenciés par la direction de Renault. Pourtant, aucun tribunal n'a, jusqu'à présent, reconnu leur culpabilité. Le PDG : une nouvelle race de juge ?

- Une déléguée du personnel du supermarché Géant Casino d'Anglet, près de Bayonne, a été foutue à la porte de l'entreprise. Motif : elle avait volé et mangé une noix sur le rayon où elle travaillait.

- Un insoumis a entamé à la mi-décembre une grève de la faim, dans sa cellule de la caserne Foch de Rennes, pour protester contre sa mise aux arrêts de rigueur avant sa comparution devant le TGI. Christian Frigoult avait déjà été condamné à 9 mois, cet été, pour refus de porter l'uniforme. Libéré le 10 décembre, immédiatement présenté aux autorités militaires, il a de nouveau refusé de s'« uniformiser ». Ça peut durer longtemps...

- Les peines de sûreté pleuvent dans les tribunaux : le 17 décembre, deux braqueurs de Tours se sont pris 20 ans dont 18 ans sans conditionnelle, permission ou remise de peine. Quelques semaines plus tôt, un violeur avait déjà pris 40 ans dont 18 de sûreté. Et le 12 à Lyon, un jeune de 19 ans, Nasime Berkane, qui avait pris 18 mois en première instance, a été condamné en appel à 42 mois dont deux ans deux « période de sûreté ». Etrange, quand même, cette épidémie... Badinter, tu nous montres ta circulaire secrète ?

- Ça va mal pour les matraqueurs ! Le 8 décembre, alors que les gendarmes faisaient la fête dans un restau de Plouescat (Finistère), leur camionnette s'est étrangement suicidée par le feu. Et le 12 à Paris, les locaux de l'association « Légitime Défense », rue de la Guénot, en ont fait autant. La lutte contre le froid est bien engagée... ■

LES ONDES BROUILLÉES

A la mi-août 1985, l'émission « Cavale » animée par la Commission prison-répression, ainsi que « Hystérie sensorielle » et « Paris-Maquis », animée par la rédaction du journal Molotov & Confetti, prenaient la décision de suspendre leur participation à Radio Mouvance, tant que ne serait pas résolue de façon positive et satisfaisante une crise ouverte depuis plusieurs semaines. Début septembre, constatant l'impossibilité de règler ces problèmes de manière positive, les trois émissions quittaient Mouvance.

Le texte qui suit, rédigé en commun par les 3 émissions, retrace l'histoire de cette crise. Il a été présenté lors d'une assemblée générale de la radio : les signataires demandaient à pouvoir le lire à l'antenne avant de reprendre leurs programmes habituels. Cette exigence répondait à deux préoccupations : d'abord, ouvrir, au sein de la radio comme avec les auditeurs, un débat sur des problèmes fondamentaux pour l'avenir de Mouvance ; ensuite, démentir la « direction » qui, à l'antenne, avait revendiqué au nom de « tout Mouvance » la politique suivie au lendemain des saisies et qui avait débouché sur l'« affaire », ainsi que la gestion de la dite « affaire ».

Ce dernier aspect du texte était particulièrement important pour « Cavale » : en livrant une personne à la police — personne qui avait déjà 3 ans de sursis — et en témoignant contre elle, en revendiquant de surcroit cette attitude au nom de toute la radio, la direction mettait en effet gravement en péril la crédibilité de l'émission et de la Commission prison-répression qui l'animait. Comment, en effet, pourrait-on prétendre lutter contre la justice bourgeoise et les prisons du capital et, dans le même temps, leur fournir leurs proies ? Les auditeurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés : sitôt informés de l'affaire, ils se sont interrogés à l'antenne sur la contradiction que cela pouvait représenter pour Cavale et sur l'avenir de l'émission.

L'exigence des trois émissions a fait surgir soudainement au grand jour une crise jusqu'alors soigneusement camouflée (le départ, quelques jours plus tôt, de huit « permanents » n'avait même pas été l'occasion d'une discussion au sein de la radio !). Elle a provoqué un débat violent, mais hélas, plus passionnel que rationnel. Plus négatif que constructeur. Car à cette crise, il y avait une solution possible ! Puisque manifestement, aucune des deux parties n'était prête à revenir sur ses positions, il était possible de redéfinir Mouvance comme une structure pas forcément homogène, une structure au sein de laquelle des contradictions pouvaient exister, une structure pas forcément en mesure de résoudre ces contradictions. Et de laisser les auditeurs juges en dernière instance.

Autrement dit, la lecture du texte pouvait être l'occasion d'ouvrir un réel débat. D'y associer réellement les auditeurs. Et de progresser tous ensemble sur un terrain délicat : celui des rapports avec les appareils répressifs. Mais malheureusement, ce n'est pas cette solution qui a été retenue. Les personnes directement mises en cause ont violemment refusé que le texte soit lu à l'antenne et les autres ont préféré se boucher yeux et oreilles... Bref, non seulement le débat a été interdit d'antenne, mais il ne s'est même pas ouvert véritablement au sein de la radio.

La Commission Prison-répression, contrainte ainsi a abandonner une émission extrêmement précieuse dans la lutte contre les machines judiciaire et carcérale, a décidé d'ignorer le véto. De porter le débat sur la place publique puisque la radio s'était dérobée. Auprès des prisonniers, auprès des autres groupes, auprès de tous les auditeurs qui lui faisaient confiance. Pour qu'ils se prononcent. Pour qu'ils prennent position. Et que, le cas échéant, ils imposent à Mouvance le retour de « Cavale ». Les réponses ont été nombreuses, et nous en publions également quelques extraits. Mais la crise n'en a pas pour autant été résolue.

Le 10 août au soir, l'équipe de Mouvance apprenait qu'une personne, s'affirmant mandatée par le directeur de la radio, avait indûment contracté un emprunt auprès d'une auditrice et utilisé cette somme à ses propres fins, sans intention de la rembourser. Vérification faite, il s'avérait que cette personne était effectivement liée à Mouvance, au sein de laquelle, depuis début juillet, elle faisait office de permanente de facto. Le directeur de la radio prenait alors l'initiative d'organiser une confrontation entre lui-même, cette personne et l'auditrice qui, ses soupçons confirmés, annonçait son intention de porter plainte. Le directeur **décidait alors de conduire « l'accusée »** à la police et, en tant que responsable de la radio, témoignait contre elle. Cette démarche avait été approuvée auparavant par plusieurs animateurs présents dans les studios.

La direction de la radio ayant pris l'initiative, le 12 août au soir, de rendre publique cette affaire et de porter sur les ondes un débat qui, jusqu'alors, était resté purement interne, nous estimons que la solidarité sans faille imposée en cas d'attaque de l'adversaire ne se justifie plus, et pensons juste et nécessaire d'apporter notre propre contribution à la discussion.

Avant d'exposer notre position sur la gestion qui a été donnée à cette affaire, nous voudrions d'abord préciser quelles sont, à notre avis, les conditions qui ont permis que de tels faits se produisent. Cet incident, en effet, ne nous semble pas être **une simple « bavure » dans l'histoire de** Mouvance, mais bien le révélateur à la fois d'une grave carence de contrôle politique et d'une absence de responsabilité collective.

Cet état de fait, disons-le tout de suite, n'est en aucun cas le fruit du hasard. Les saisies des 4 et 11 juillet derniers ont suscité une forte mobilisation d'auditeurs et d'animateurs, tous déterminés à participer de manière active au travail de reconstruction de la radio. Cette détermination, cette disponibilité, se sont manifestées aussi bien par une participation aux tâches matérielles (réfection des locaux...) que par la solidarité financière. Bien plus, des auditeurs et ces animateurs ont clairement exprimé, à plusieurs reprises, leur désir de participer à l'ensemble du processus devant conduire à une réémission. Ils ont en particulier constitué des **commissions de travail** (propagande, finances, réémission) dont on peut penser qu'elles auraient pu devenir de véritables structures d'autogestion de la radio (comme la direction avait affirmé le souhaiter).

Une telle expérience, si elle avait réussi, aurait été -pensons-nous- un pas en avant important dans l'histoire de Mouvance, dans la mesure où elle pouvait casser de manière irrémédiable les habitudes de « consommation » de la radio jusque-là dominantes aussi bien chez les animateurs que les auditeurs, et faire enfin prévaloir le caractère politique de Mouvance sur son aspect technique. Bref, démontrer une fois pour toute qu'une radio, c'est *d'abord* des émissions, des auditeurs, et la richesse des rapports qui se développent entre eux. Mais force est de constater que cette expérience s'est heurtée à une autre logique, à un autre axiome- défendu âprement par la direction : une radio, c'est *d'abord* un émetteur. Ce principe, dont nous pensons qu'il ravale en fait Mouvance au rang de NRJ ou de Radio-Libé,

.../...

a un corollaire impératif : qui détient l'émetteur, décide.

Dans les faits, la démarche de la direction s'est traduite d'abord par la constitution d'un pôle restreint de personnes (qui s'est baptisé « commission technique »), séparé (fonctionnellement et géographiquement) de la collectivité que forme la radio, et qui, sans en référer à qui que ce soit, a entrepris d'organiser seul la réémission. Ce pôle s'est donc refusé à tout débat — baptisé « parlottes » — sur les conditions (politiques et autres) indispensables à la reconstruction d'une radio viable ; pratiqué une véritable politique de rétention des informations (silences ou réponses contradictoires aux questions posées) qui, en privant les commissions de toute connaissance des moyens et des enjeux, les a rapidement conduites à l'impuissance ; brillé enfin par son absence totale dans les studios pendant plusieurs semaines. (Notons ici que cette politique de rétention de l'information a notamment eu pour effet de laisser la quasi totalité des animateurs dans l'ignorance des soupçons de collaboration avec la police qui, depuis le 10 juillet, pesaient sur la personne responsable du détournement d'argent. Notons aussi que, en dépit de ces soupçons dont la direction avait aussitôt eu connaissance, aucune mesure élémentaire de vérification ou de sécurité n'a été prise).

La constitution d'un pôle restreint de direction effective, la disparition des commissions, ont donc relégué la plupart des animateurs et auditeurs à un rôle de simples spectacteurs, uniquement chargés de récolter de l'argent et de remettre en état les studios... à ce point que, lors de la première réémission pirate, des animateurs présents dans les locaux ont appris par les appels téléphoniques des auditeurs que le 106 Mhz fonctionnait ! Cette déresponsabilisation forcée a conduit tout naturellement à une démobilisation totale, chacun étant réduit à attendre et à prendre acte des décisions du pôle directeur (émissions pirates, émissions sur d'autres radios, horaires d'ouverture des locaux, etc.). C'est dans ces conditions bien particulières — conditions, répétons-le *imposées* par un groupe restreint — , qu'un individu semblant disposer de toute la confiance de la direction a pu peu à peu s'imposer comme « gérant » permanent des locaux de la rue Caplat. Et mettre en oeuvre sans contrôle l'opération que l'on sait.

Reste, bien sûr, la question du contrôle politique. Car il est étrange, admettons-le, qu'une personne dont les préoccupations politiques sont, de toute évidence, à peu près nulles si ce n'est radicalement opposées (on ne peut écarter l'hypothèse d'une provocation policière), puisse prendre une telle place au sein d'un outil *militant* comme l'est Mouvance ! A cela, parce que cette question nous interpelle directement, nous répondrons qu'un contrôle politique n'est possible qu'au travers d'une pratique politique. Qu'au travers d'un débat politique. Or, avec la disparition des commissions, c'est précisément toute possibilité de confrontation politique qui a disparu. Et aussitôt, la radio est entrée dans le règne du volontarisme le plus extrême : les heures de présence, la quantité de travail effectuée dans les studios et les sommes d'argent récoltées sont devenues les seuls critères d'appréciation des personnes, les seules légitimités reconnues pour être à part entière membre de la radio. En bref, la radio est entrée dans une phase de dé-politisation accélérée (elle n'en est d'ailleurs toujours pas sortie), qui a eu pour effet à la fois de marginaliser ceux dont la démarche était la plus politique (parmi lesquels de nombreux auditeurs) et de sur-valoriser ceux qui répondaient aux conditions d'« assiduité » requises. Ainsi, non seulement le contrôle politique indispensable n'a pas eu la possibilité de s'exercer, mais encore l'aurait-il eu que les conclusions en auraient été immédiatement rejetées : l'hyper-activité de la personne en question la mettait à l'abri de toute remise en cause.

On comprendra donc que les groupes et émissions signataires de ce texte, qui non seulement ont pris leur part dans le financement de la radio et la réfection des locaux, mais de plus, ont pleinement participé à l'expérience des commissions, ont tenté (en vain, il est vrai) d'ouvrir le débat politique au sein de la radio (un document a été diffusé à la mi-juillet, une proposition de tract s'est vue vertement rejetée), ont explicitement contesté le mode de fonctionnement imposé à Mouvance à la suite des saisies et, pour cette raison, ont été mis à l'index sous l'accusation de « putschisme », ne sauraient aujourd'hui accepter ne serait-ce qu'une parcelle de responsabilité dans ce qu'il est advenu. Cette responsabilité appartient totalement à ceux qui, à partir de la mi-juillet, ont décidé de se donner les pleins pouvoirs et les ont exercés sans tenir le moindre compte des critiques qui pouvaient leur être faites. Il est décidément un peu tard, à l'heure de l'échec, pour tenter de redistribuer des responsabilités si brutalement monopolisées un mois plus tôt.

La « gestion » donnée à cette affaire par le directeur de la radio — approuvé et appuyé par un certain nombre d'animateurs — se résume en quelques mots : livraison de la « coupable » à la police, accompagnée d'une campagne intensive de justification, tant au sein de la radio qu'à l'intention de l'extérieur. La seule position que nous puissions avoir à l'égard de cette « gestion » repose à la fois sur un point de vue de classe irréfutable et sur un point de vue révolutionnaire. D'un point de vue de classe, en effet, il existe une différence irréductible entre la justice bourgeoise d'une part et la conception prolétaire de la justice d'autre part : les récents évènements de SKF ou de Trith St Léger, pour ne citer que ceux-là, l'attestent amplement. En tant que révolutionnaires, nous nous devons de faire nôtre ce point de vue de classe, et de le transformer pratiquement en combat contre la justice bourgeoise. Nous nous devons de rester fidèle à ce principe dans chaque situation que nous pouvons rencontrer. Or, il nous faut bien constater que, dans cette affaire, une partie de l'équipe de Mouvance a rompu clairement avec le point de vue de classe sur la justice et, en conséquence, abondonné purement et simplement son identité révolutionnaire. Par là même, elle s'est définitivement coupée de tous les prolétaires qui ne reconnaissaient la radio comme outil révolutionnaire que dans la mesure où la radio elle-même prenait pour référence leur propre point de vue révolutionnaire et de classe.

Mais prenons les choses par le début : Il est indéniable que l'auteur du détournement d'argent, en s'en prenant au nom de Mouvance à une auditrice fidèle, a gravement mis en péril les rapports de confiance qui s'étaient établis entre la radio et ceux qui l'écoutaient. Et qu'en compromettant la confiance des auditeurs dans la probité de l'équipe de Mouvance et dans sa capacité à contrôler politiquement ceux qui participaient à cette expérience, elle a donné un rude coup à la crédibilité des discours politiques véhiculés par la radio. Cependant, si cette personne porte bel et bien la responsabilité pratique de cette situation, on ne saurait oublier que c'est la radio elle-même — ou plutôt ceux qui en ont assuré la direction sans partage — qui en portent totalement la responsabilité politique. Car, et nous ne saurions trop le répéter, cette affaire ne fait que révéler et sanctionner un échec qui est d'abord politique. Echec d'un certain mode d'organisation et de fonctionnement (nous l'avons vu plus haut), échec aussi de la radio a intégrer politiquement en son sein un prolétaire extra-légal, à se faire reconnaitre de lui comme porteuse de ses intérêts généraux, de ses intérêts de classe.

A un échec politique, il ne saurait y avoir qu'une réponse politique. Or, en réduisant cette « affaire » à un simple « fait divers », en la portant d'emblée sur le terrain judiciaire, la direction de la radio a pris une tout autre voie.... Qu'on nous comprenne bien : si l'on peut à la rigueur comprendre que l'auditrice trompée en appelle à la justice bourgeoise (nous n'y sommes pas favorables, mais elle fait ce qu'elle veut) puisqu'elle peut légitimement se considérer comme ayant été « escroquée », il en va tout autrement pour la radio. La radio, parce qu'elle est d'abord un outil politique, n'a pas été escroquée : ce sont les causes qu'elle défend et auxquelles elle donne la parole qui ont été trahies. Ce sont les palestiniens, les tamouls ou les guadeloupéens qui ont été trahis, dès lors que la crédibilité de leur discours a été mise en péril ; ce sont les taulards — dont la personne en cause a fait partie il n'y a pas si longtemps — qui ont été trahis, dès lors qu'un outil de communication qui leur permettait de lutter a été soudain affaibli, mis en crise.... Or, il est bien évident qu'une telle trahison, une telle contradiction au sein même de la classe et du secteur révolutionnaire, ne peut en aucun cas être réglée par la justice bourgeoise. Ce n'est certainement pas à l'Etat, c'est à dire à l'ennemi, qu'il faut demander de juger et de trancher un tel problème ! Cette trahison, elle est d'abord l'affaire de la radio elle-même ; elle est l'affaire des auditeurs ; elle est l'affaire de tous ceux qui se reconnaissent dans cette radio et l'utilisent. A eux et à eux seuls de résoudre la crise qu'ils ont produite.

Alors, pratiquement, qu'aurions nous fait ? Pratiquement, nous aurions refusé de remettre quiconque entre les mains de l'appareil répressif. Pratiquement, nous aurions mis en pratique la conception prolétaire de la justice, nous aurions pris la responsabilité de « sanctionner » nous-même la personne coupable de trahison, et de dénoncer sur les ondes, en termes politiques, les comportements provocateurs et individualistes qui vont à l'encontre des intérets réels de la classe. Pratiquement, nous aurions accepté d'être mis en cause par la justice bourgeoise plutôt que de nous justifier devant elle : les seuls à qui nous avons des comptes à rendre, ce sont les auditeurs, ce sont les prolétaires et les nations en lutte, et personne d'autre. Pratiquement, nous aurions fait de cette confrontation avec la justice bourgeoise un moment d'affrontement politique avec la répression, en ressituant cette affaire, tant sur les ondes que devant un tribunal, dans son vrai cadre : la tentative permanente du pouvoir de détruire tout moyen de communication antagoniste.

Une telle attitude, parce qu'elle nous permettait de faire face à nos vraies responsabilités, parce qu'elle transformait une contradiction interne en moment d'attaque contre l'Etat et sa justice, parce qu'elle mettait nos actes en conformité avec nos paroles, était à nos yeux, la seule possible pour qui prétend préserver sa dignité de révolutionnaire. La voie — toute différente — sur laquelle s'est engagée une partie de la radio pose donc un grave problème politique. Il va de soi que les émissions et groupes signataires ne sauraient se reconnaitre dans les décisions prises. Elles ne sauraient d'avantage les « couvrir » publiquement, puisque ce qui, en définitive, est aujourd'hui réellement en cause, ce n'est pas tel ou tel aspect tactique dans la démarche de la radio, mais bien l'identité révolutionnaire de cet instrument de communication.

Reste une question : comment se fait-il que l'identité révolutionnaire de la radio ait pu ainsi être mise en question ? Notre hypothèse est la suivante : le recours à la justice bourgeoise, aussi bien dans cette affaire de détournement de fonds que pour « couvrir » les tentatives de réémission (plainte pour tentative d'homicide, plainte contre l'illégalité de la seconde saisie), marque l'échec des hypothèses sur lesquelle a été construite la radio ; il est le révélateur de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la direction, et de son incapacité à répondre par elle-même aux problèmes qui se posent ; il est la sanction de l'échec d'une certaine analyse, d'une certaine conception, d'une certaine stratégie.

Pour la construction d'outils de communication

Comment se présentent les choses ? Au cours de la dernière décennie, le capitalisme a brutalement envahi la domaine de la communication. Ce domaine, qui pour l'essentiel échappait encore à son contrôle, dans lequel il ne disposait encore que de quelques têtes de pont — journaux, radios et télés d'état — est soudain devenu un secteur prioritaire d'investissement. Finie, la communication de voisinage ; terminé, le café du commerce ou la radio-trottoir : désormais, tout passe par le média — téléphone, minitel, satellites, disques, etc. Cette « invasion » n'est pas due au hasard. Elle répond d'abord à une nécéssité économique : la conquête de nouvelles marges de profit, l'ouverture de nouveaux terrains de valorisation. Mais elle répond également à une nécessité politique incontournable : l'établissement d'un contrôle sans faille sur la moindre articulation de la société ; après s'être longtemps contenté de produire nos yaourts, le capital s'est mis en tête de produire nos consciences. Selon la même technique : industrielle.

Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit pas seulement de nous faire voter pour le « bon » candidat. Il s'agit proprement de façonner notre vision du monde. De la modeler, en en programmant les pleins et les vides. De nous faire absorber, intégrer, digérer, au plus profond de notre culture, le point de vue du capital. Bref, que nous ne soyons même plus capables d'imaginer qu'il puisse exister autre chose que les rapports marchands et de domination que nous connaissons aujourd'hui. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un enjeu formidable ! Toute l'histoire des radios libres, de l'explosion à la normalisation, répond à ce projet. Créer des outils différenciés, des instruments de précision, des scalpels électroniques pour chaque catégorie de la population. Développer un discours particulier pour chacun d'entre nous. Mais

Rebelotte ! Le 31 novembre, l'émission « Cavale », contrainte trois mois plus tôt de quitter Radio Mouvance, reprenait sur les ondes de Radio Métropole (105.6 Mhz). Une semaine plus tard, les animateurs se voyaient interdire l'accès aux studios : pour la seconde fois, « Cavale » était réduite au silence !

Question explications, le directeur de Métropole ne s'est pas foulé. Mais ses quelques arguments avaient l'avantage de la limpidité : souhaiter la disparition des prisons, a-t-il expliqué, c'est légitime —lui-même s'y affirme favorable. Mais parler aux prisonniers des conditions dans lesquelles ils vivent, les informer de ce qui se passe dans la cellule, la division ou la prison d'à-côté, leur donner la parole que le pouvoir leur refuse, c'est une autre histoire...

Les accrocher à la télé, ça va (merci Badinter !) ; leur lire des poèmes doucereux, ça va ; leur transmettre les messages de papa et maman, ça va ; les aider à admettre leur enfermement, les aider à s'y soumettre, ça va. Mais au-delà, ça ne va plus : on nous l'assure, tout le reste n'est que « subversion ».

« Subversif », parler des suicides et des automutilations ; « subversif », raconter les cavales ; « subversif », dénoncer les tabassages, les humiliations ; « subversif », mettre en cause la détention provisoire ; « subversif », révéler les « bavures », les tortures, les chasses aux sorcières ; « subversif », rendre compte des résistances et des mouvements collectifs ; « subversif », surtout, dépasser les discours humanistes et hypocrites et s'attaquer réellement, pratiquement, à la prison et à la répression...

« Le dire à l'extérieur, tant que vous voulez, même à l'antenne de Métropole ; mais le leur dire à eux, prisonniers, c'est les inciter à monter sur les toits ! » : le voilà, le fond de l'affaire ! La voilà, la grande peur ! ...la peur de la lutte, la peur de nos luttes ! Mais Métropole n'est jamais que la voix de son maître : l'interdiction de « Cavale », c'est le pouvoir qui l'a voulue. N'est-ce pas M. Joxe ? N'est-ce pas, M. Badinter ? Lequel de vous deux craint à ce point les mots, qu'il envoie ses services menacer la radio d'un retrait de dérogation si l'émission se poursuit ?

Après tout, peu importe ! Silence dans les rangs, c'est le mot d'ordre de ce régime. Répression dedans et répression dehors. Silence dedans et silence dehors. Censure dedans et censure dehors. En mai, à l'heure où les CRS chargeaient les prisonniers, les « mobiles » dispersaient nos manifs, les députés dénonçaient « Brèche » et réclamaient l'interdiction de « Cavale ». En décembre, la sinistre besogne est accomplie : le courrier ne passe plus, on arrête ceux qui diffusent « Brèche » sous les murs des prisons, on interdit « Cavale » d'antenne. Et les télés ronronnent dans les cellules...

L'émission est morte, tuée une seconde fois. Mais nous ne nous tairons pas. Ce journal en est la preuve : malgré la répression, nos « Cavales » continuent.

dans tous les cas, un discours qui ne soit que l'écho démultiplié des radotages du capital. Face à une telle nécessité, face à un tel projet, on se sent bien petit. Même si l'on s'appelle radio Mouvance. Et il faut le dire clairement, les chances d'échapper au laminage, à l'anéantissement, sont bien ténues. Les « failles » sur lesquelles nous nous reposions jusqu'à présent ne seront pas éternelles.

« Peut-on construire un outil de communication anti-impérialiste en France ? » A cette question tant de fois posée par la direction de Mouvance, l'Etat répond bien évidemment non. L'expérience de l'Internationale, dont les quatre rédacteurs sont aujourd'hui emprisonnés pour le seul fait d'avoir construit un journal de lutte, le montre clairement. Tout comme celle du Bollettino, en Italie, dont les rédacteurs sont eux aussi pourchassés et emprisonnés. Tout comme la double saisie de juillet, qui visait à imposer le silence à la radio, et la provocation dont nous avons parlé plus haut, qui visait, elle, à rompre les rapports de confiance entre auditeurs et animateurs. Avant, sans doute, d'embastiller purement et simplement ces derniers... Il s'agit donc d'être fort. Radio Mouvance forte, qu'est-ce que cela veut dire ? Certainement pas disposer de la porte la plus blindée qui soit ; techniquement, une radio est toujours vulnérable. Certainement pas de disposer de stocks inépuisables d'émetteurs : le pouvoir sera toujours plus obstiné que nous. Non. Etre fort, c'est être politiquement inattaquables. Non pas en rentrant dans le rang, bien sûr ! Pas non plus en nous prosternant devant les appareils répressifs ! Mais en s'appuyant sur les forces vives qui s'opposent au capital, en leur étant consubstanciels, en liant notre sort au leur. Tout le problème réside dans cette liaison, dans ses modalités.

Disons-le clairement, ce n'est pas parce que nous ferons de la « bonne » information, ou parce que nous dirons ce que les médias officiels ne disent pas, que nous nous ferons reconnaitre de ces forces. Parce que le jour viendra — il est peut-être déjà là — où elles n'auront même plus la capacité de nous entendre ; parce que nos mots seront différents, parce que notre univers ne sera plus le leur ; parce qu'elles se foutront de toutes nos conneries. On peut parler, parler vrai, et cependant parler dans le vide. Ce ne sont pas nos mots qui créeront la confiance. C'est même tout le contraire : c'est parce que les prolétaires se reconnaitront en nous, dans notre action pratique, qu'ils accepteront de nous écouter, qu'ils accepteront de nous croire, qu'ils accepteront de nous répondre.

Nous l'avons bien vu avec « Cavale ». « Cavale », c'est une émission taule. Ça n'est pas la seule en France. Pourtant, durant tout le mois de Mai, lorsque les prisons se mutinaient les unes après les autres, les différentes émissions-taule que nous connaissons n'ont reçu que quelques rares témoignages de l'intérieur. « Cavale » en a reçu des kilos. Et alors que tous les autres abondonnent le terrain de la prison, la Commission Prison-Répression continue. Où est la différence ? La différence est que pour nous, l'émission est le résultat et pas le point de départ. A côté de l'émission, avant l'émission, il y a un journal diffusé dans les taules ; il y a un courrier entretenu avec plusieurs centaines de prisonniers, un dialogue différent avec chacun d'eux, une confrontation permanente, une vérification mutuelle ; et puis il y a l'action, la présence : « Brèche », par exemple, tous les 15 jours devant les taules ; et les initiatives que la CPR annonce et qu'elle tient : en prenant les prisonniers à témoin. Les auditeurs, ça se gagne un à un.

Tout ça pour dire quoi ? Pour dire que pour faire cette radio, il nous faut sortir de la radio. Etre présents sur le terrain des besoins immédiats de ceux à qui l'on entend s'adresser. (Ré)-inventer d'abord la forme la plus simple mais aussi la plus forte de communication : le rapport immédiat. Et cela dans tous les domaines : si l'on veut que les auditeurs cessent d'être auditeurs pour devenir acteurs de notre histoire, si l'on veut être entendus, si l'on veut être défendus, il faut agir. Alors là, oui, il y a quelques chances de la rencontrer, cette force dont nous avons besoin. De la susciter, même. De susciter du mouvement pour enfin faire le « saut » : d'une radio de « Mouvance » à une radio de mouvement. C'est ainsi que se bâtit un rapport de forces ; rapport de force révolutionnaire sur lequel des outils de travail politique tels que la radio peuvent s'imposer. Car on ne nous fera pas croire que c'est l'alignement de dizaines d'émetteurs qui finira par mettre le pouvoir à genoux !

La seule condition pour qu'une radio de mouvement existe, pour qu'elle subsiste, c'est que l'Etat ait quelque chose à perdre à sa disparition. C'est ça, le rapports de force. Lorsque, en riposte à une saisie de Mouvance, les prisonniers de Fleury entreront en action, les ouvriers de Renault se mettront en grève, les jeunes dans les cités se mettront en mouvement, alors là oui, le rapport de force sera établi. Parce que le prix de la saisie de Mouvance, ce sera tant de voitures non produites, ce sera un ordre pertubé dans les bastilles, ce sera une image politique dégradée pour le pouvoir. C'est à cela qu'il faut parvenir. Toute la politique passée et présente de la radio, qui ne veut voir dans la répression qui la touche qu'une question de radio (la non-dérogation), qui ne cherche de solidarité que dans le milieu indifférencié des radios, qui n'imagine de riposte qu'en termes radiophoniques (réémettre !), va à l'encontre de la construction du rapport de forces nécessaire. Et cette politique nous a mené à l'impasse que nous connaissons aujourd'hui. Il est temps d'en changer !

Paris, le 16 Août 1985

Les Fourmis Rouges / « Paris-Maquis » Commission Prison-Répression / « Cavale » « Hystérie Sensorielle »

LE DIALOGUE EST CASSÉ

Au Goulag, le 18 septembre

Salut à la valeureuse vieille garde ! Et dire que j'ai ragé pendant des heures en tentant des montages pas possibles pour essayer de capter... ce qui ne se manifestait plus ! (...) Encore une tranche de F.M. « normalisée », donc ! Combien en ais-je connu qui ont utilisé ce créneau pour se faire personnellement connaître et après l'abandonner totalement et sâlement. J'en suis arrivé à aller mon petit bonhomme de chemin des luttes constantes sans rien attendre pour soutenir. Pas étonnant que pas grand-chose n'avance et que les réformes de fond ne soient bien souvent que des changements d'appellation...

Saint Maur, le 23 septembre

Il est clair qu'il était vital que vous mettiez en débat commun tout le déroulement de cette affaire, qu'apparaisse clairement le mécanisme de sa programmation. Car comme vous le dîtes, il n'y a rien d'innocent dans celle-ci et vous ressentez à plein nez une « manipulation bien digérée ». Maintenant, à vous de découvrir jusqu'où remonte la préparation de cette « élimination » à votre encontre, car — peut-être vais-je un peu loin — il se peut aussi que d'autres groupes participant à la radio ne soient pas innocents — par le silence d'une position claire — à ce que vous soyez éjectés ! (...) Il faut savoir, pour notre « sécurité », remettre les doigts dans cette réalité humaine où les intérêts parlent bien plus souvent que l'idéal ! Cette réaction puante de la direction laisse présager sa véritable conception commerciale de la radio. Maintenant qu'ils ont obtenu une ampleur d'écoute confortable et veulent s'intégrer, je suppose, au jeu de la légalisation sous condition de l'adversaire, alors ouverture pour l'épuration... Car ils savaient parfaitement quelles seraient vos réactions face à leur position « d'indien », et la réémission est assez claire comme démarche ! Celle de dire, bon, à présent, seule notre direction s'impose sur cette antenne ! La seule manière de faire fléchir cette tendance serait justement le rejet total de tous les groupes concernés sur cette nouvelle orientation. (...) Tu sais, s'ils devaient réémettre à ces conditions, je ne pense pas que cela pourrait tromper longtemps l'attention des détenus, et que pour eux, ce serait l'impasse une nouvelle fois, je parle pour ceux qui s'aventureraient à des relations tronquées... !

Douai, 25 septembre

Lettre adressée à radio Mouvance

Bonjour. « Une affaire à Mouvance ». Tel a été le titre du texte que j'ai reçu récemment qui faisait état de ce qui s'était passé dernièrement... à radio Mouvance. Les faits eux-mêmes, je crois inutile d'y revenir ici, vous les connaissez mieux que moi. Par contre, il m'a semblé nécessaire de vous envoyer ces quelques lignes, cela afin de manifester mon soutien par rapport aux positions de l'équipe qui s'est occupée jusqu'à présent de l'émission sur la taule. Et peut-être aussi pour obtenir leur réintégration au sein de l'équipe Mouvance. Rares sont les animateurs qui s'occupent de ce qui se passe en prison. Encore plus rares sont les radios qui acceptent de consacrer, dans leurs programmes, une heure ou plus pour qu'une équipe d'animateurs parle de la prison. Aussi, lorsqu'une « affaire » de ce genre vient à éclater, qu'un auditeur soit victime d'une personne peu scrupuleuse faisant partie ou ayant fait partie de la radio, il est toujours délicat de s'expliquer et de prendre position dans un sens ou dans un autre. Parce que vous voulez garder la confiance de vos auditeurs, vous avez décidé d'assumer vos responsabilités et de prendre position. Des animateurs ont voulu, quant à eux, faire de même et s'expliquer sur antenne — cela leur a été refusé. Il me semble pourtant que lorsqu'on se dit — ou se veut — une radio libre, si l'on veut rester crédible aux yeux des auditeurs comme à ceux des animateurs, des proches, la seule façon, c'est de donner *à tous* la possibilité de s'exprimer librement — quand bien même les opinions sont différentes. Reconnaitre à chacun le droit d'exprimer ses idées propres, au sein d'un même groupe, d'une même association, d'une même société, cela s'appelle la tolérance. C'est parce que cette tolérance n'existe pas au sein des groupes, associations, de la société, qu'il y a une limite à leur crédibilité. A quand une réelle liberté d'expression... Cordialement.

Poissy, 15 septembre

Je trouve vraiment déplorables certaines « salades »... hélas, lorsqu'elles se produisent, on ne peut les ignorer. Bien sûr, l'attitude de la personne qui a « emprunté » — au nom de la radio — du fric à un auditeur est « condamnable », en tous cas très critiquable... Mais je serais, après première lecture de l'« histoire », assez d'accord avec votre position... ! Comment cela peut-il arriver ! Déjà, on peut se poser la question... Ensuite, puisque c'est arrivé, comment résoudre le problème intelligemment (« d'une manière révolutionnaire » !). La solution adoptée par la direction de la radio, en plus d'être hyper dégueulasse, est totalement inconséquente ! Tout cela est assez dingue !

Clairvaux, le 27 septembre

(...) Ce qui aujourd'hui par contre est grave, c'est qu'à l'ennemi naturel contre lequel il est possible de se battre et de combattre, s'est joint et s'est ajouté l'ennemi intérieur révélé à propos de l'affaire qui a provoqué les remous et les déchirures que l'on sait. Il est significatif de constater à la lumière de cette affaire combien étaient peu définies et sûres les convictions des uns et les assurances des autres. Le texte qui retrace les péripéties et les mécanismes qui ont conduit à mettre à jour cette sâle affaire donne la mesure et la dimension de la catastrophe. C'est pas seulement con, c'est moche... car immanquablement, cela donne une piètre image de la militance. La réaction et l'attitude de l'équipe de l'émission Cavale sont, et ont été, chouettes et courageuses... et ce d'autant plus que la majorité des autres groupes s'étaient ralliés par leur mutisme ou ouvertement à la direction de la Radio qui a su, à l'occasion, montrer son vrai visage. C'est une expérience douloureuse, mais je pense qu'elle est à même dans l'avenir de servir — la crédibilité des uns sera la garante de la saloperie des autres.

Moulins-Yzeure, le 11 septembre

(...) Vous avez raison de vous désolidariser de vos « camarades » de Mouvance à partir de ce jour, ils auraient pu s'appeler Radio-balance. Très très malsain, ce genre de climat. Que radio Mouvance fasse ce qu'elle veut, maintenant, la scission est irrémédiable. Vous voilà devenus majeurs et vaccinés, mais n'oubliez pas que même si vos responsabilités sont minimes, vous êtes co-responsables : lorsqu'on est sur un bateau, celui qui laisse abandonner par son capitaine un membre de son équipage à la mer, devient son complice de facto, son devoir, c'est de devenir mutin !

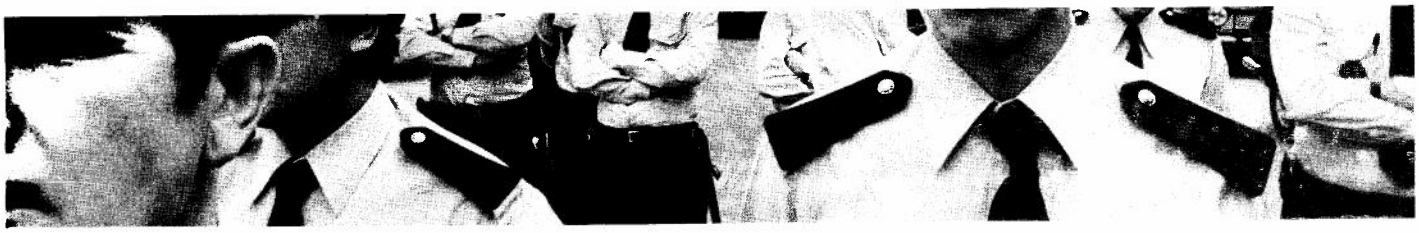

LES FILS ROMPUS

LA COMMUNICATION ENCHAINEE

Du pain et des jeux ! Aux prisonniers, qui, en mai dernier, ont mené une formidable lutte contre leurs conditions de détention, contre l'enfermement et contre la répression, le Garde des Sceaux ne trouve rien de mieux que d'accorder le droit... de regarder la télé ! Un « cadeau » qui prouve une fois de plus que son cynisme n'a d'égal que le mépris dans lequel il tient les détenus.

Mais on ne nous fera pas croire au Père Noël ! Si, comme il l'affirme à la radio, Badinter entend réellement « éviter la désocialisation », qu'il ferme immédiatement les mitards, les quartiers disciplinaires et les quartiers d'isolement, dans lesquels crèvent en permanence, dans la plus totale des solitudes, plusieurs centaines de prisonniers ! Si, comme il l'affirme, Badinter veut « humaniser » les prisons, qu'il commence par laisser les prisonniers communiquer librement entre eux, qu'il les laisse circuler d'une cellule à l'autre comme cela se fait déjà dans plusieurs pays européens, qu'il les laisse se regrouper s'ils le souhaitent ! Si, comme il l'affirme, Badinter veut « éviter la rupture du prisonnier avec le monde », qu'il en finisse avec la censure, qu'il interdise toute confiscation du courrier des prisonniers à l'envoi comme à la réception — une mesure pratiquée à outrance depuis les évènements du printemps, et qui a conduit des détenus de Fleury à se mettre en grève de la faim, le mois dernier, pour obtenir le déblocage de leurs lettres !

*Si, comme il l'affirme, Badinter veut encourager « le contact avec le monde extérieur », qu'il permette aux prisonniers d'utiliser le téléphone pour appeler leurs familles, comme deux terroristes d'Etat détenus en Nouvelle-Zélande y sont autorisés pour appeler les ministres français ! Si, comme il l'affirme, Badinter veut développer « la culture et le connaissance des prisonniers », qu'il leur laisse enfin lire les dizaines de publications aujourd'hui encore interdites en prison parce que « non-conformes » aux vues du pouvoir ! Qu'il autorise, par exemple, la lecture dans les cellules des bulletins « **Brèche** » et du journal « **Cavales** », publiés à l'initiative de la **Commission Prison-Répression** !*

Mais le « cadeau de Noël » de Badinter, octroyé à des prisonniers qui ne l'ont jamais demandé, est un cadeau empoisonné ! Car la seule « communication » que le pouvoir puisse admettre aujourd'hui, ce n'est pas celle des prisonniers eux-mêmes, c'est la sienne !

La télé — tous les journaux l'ont souligné —, c'est d'abord pour le pouvoir, un moyen simple, efficace et peu onéreux de « pacifier » les taules, en rivant les détenus à leurs écrans comme, jusqu'à présent, on les « accrochait » jour après jour au drogues neuroleptiques. La télé, c'est aussi pour l'AP un nouveau moyen de pression sur les taulards qui vivront désormais dans la hantise permanente de la confiscation. La télé, c'est enfin l'occasion d'opposer artificiellement des prisonniers entre eux, en désignant dans chaque cellule un « responsable » à qui, qu'il le veuille ou non, on fera de fait jouer le rôle de Kapo.

L'ex-ministre Alain Peyrefitte, l'un des plus répressifs que la France ait connu, ne s'y est d'ailleurs pas trompé : son seul regret est que, les prisonniers ayant à payer eux-même la location de leurs postes, les plus pauvres d'entre eux puissent échapper à la douce torpeur télévisuelle et, au lendemain de 1986, aient encore la vigueur de réveiller leurs camarades pour s'opposer à ses nouvelles mesures de répression !

(Brèche n° 10)

ET POURTANT, LES TEXTES

Article D414 *- Les détenus condamnés peuvent écrire à toute personne de leur choix et recevoir des lettres de toutes personnes. Le chef d'établissement peut toutefois interdire la correspondance occasionnelle ou périodique avec des personnes autres que le conjoint ou les membres de la famille d'un condamné lorsque cette correspondance paraît compromettre gravement la réadaptation du détenu ou la sécurité et le bon ordre de l'établissement. Il informe de sa décision la commission de l'application des peines.*

Article D430 *- La sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelque forme que ce soit ne peut être autorisée que par décision ministérielle. Sans préjudice d'une éventuelle saisie par l'autorité judiciaire, et sous réserve de l'exercice des droits de la défense, tout manuscrit rédigé en détention peut au surplus être retenu, pour des raisons d'ordre, pour n'être restitué à son auteur qu'au moment de sa libération. Les dispositions du présent article ne font cependant pas obstacle à la diffusion à l'intérieur et à l'extérieur de bulletins ou de journaux rédigés par des détenus avec l'accord et sous le contrôle de l'administration.*

Article D444, alinéa 1 et 2 *- Les détenus peuvent se procurer, par l'intermédiaire de l'administration et dans les conditions déterminées par par une instruction de service, les journaux, les périodiques et les livres français et étrangers de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Toutefois, les publications contenant des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires peuvent être, à la demande des chefs d'établissement, retenues sur décision du Garde des Sceaux ».*

Circulaire du 21/01/83 aux directeurs régionaux et chefs d'établissement *- « ... Le droit de correspondre avec toute personne est désormais reconnu. La règle qui limitait les possibilités de correspondance aux seuls membres de la famille et aux personnes titulaires d'un permis de visite est abandonnée. Les dispositions qui figuraient à l'article D414 1 relatives aux condamnés des centres de détention sont désormais étendues à tous les condamnés et reprises au nouvel article D414. Toutefois le chef d'établissement pourra s'opposer à une correspondance non familiale pour des motifs précis dont il tiendra informé la commission de l'application des peines ».*

Article D416 (modification du 6/08/85) *- Au premier alinéa, les mots : « sont lues » sont remplacés par les mots : « peuvent être lues ».*

PRISONNIERS BAILLONNES

Douai, 2 septembre

»...Je n'ai pas reçu le dernier numéro d'Otages. « Assouplissement de la censure », a dit Badinter ! On a vu, on a vu... Plus rien qui rentre. Je me demande ce que sont devenus quelques uns de mes courriers, plus aucune saisie notifiée lorsqu'il y a censure de journaux ou autres... Ah, ça, il y a eu du changement, mais de ça, on s'en serait passé ! Ca doit être encore une nouvelle politique ».

Fleury, MAF, 17 octobre

« Je reçois aujourd'hui ta lettre du 6/10, preuve que le courrier arrive toujours... un certain courrier. Car, sous la porte avec ta lettre, un petit mot d'un de mes nouveaux copains, le vaguemestre... me signalant qu'il gardait un texte d'Otages, estimant que cette lecture ne m'est pas bénéfique. J'espère que tu apprécieras avec quelle attention on s'empare de moi : même le Journal Officiel retourne à ma fouille ! ».

Fleury, MAF, 8 octobre

« J'ai reçu hier ta lettre du 10/09. Je recevais en même temps une lettre de mon ami... Mais sa lettre datait pas mal. Notre correspondance est bien souvent perturbée. Un mois sans nouvelles et tout à coup, une avalanche de lettres. C'est difficile d'avoir un échange normal dans ces conditions ».

Archipel de Fleury

Salut ce petit mot pour vous informer de la rétention par l'administration pénitentiaire d'une lettre de cinq pages que je vous avais adressée (un peu dans le style lapidaire de la première que je vous ai envoyée...). Pour cette « raison », j'ai comparu au prétoire et écopé de 10 jours de cachot. J'en suis sorti le samedi 9. J'ai appris lors de cette comparution la rétention de la lettre et du timbre, semble-t-il, ainsi que de votre journal Molotov & Confetti, par décision de l'administration pénitentiaire. J'aurais, paraît-il, dans cette lettre fort longue, assez explicite quant à nos conditions de détention-aliénation, comportant en outre une analyse objective et psychologique du prétoire, de la situation carcérale actuelle ainsi que des idées pour que le combat soit plus pragmatique et se conjugue au quotidien, j'aurais, écrivais-je, « tenu des propos injurieux à l'encontre du Garde des Sceaux et du personnel de l'administration pénitentiaire » (en fait, on a assimilé tendencieusement un individu au personnel pénitentiaire... bref, le corporatisme habituel). (...) Mais de toute façon, jamais rien ni personne ne m'empêchera d'écrire ce que bon me semble ! (...) En outre, cette lettre était subordonnée à mes idées politiques. Voilà qu'à présent, on s'immisce dans notre conscience politique et de l'aliénation en général. Et que l'on nous censure de façon draconienne !».

Clairvaux, le 12 novembre

« Si ta lettre du 7, postée le 8, m'est bien parvenue, avec l'adresse de Me X, par contre la lettre que je lui ai adressée ce jour sous pli fermé m'est revenue avec un imprimé — c'est de l'imprimomanie, ici —, me stipulant que : « Me X ne m'ayant pas défendu dans mon affaire, je ne pouvais lui écrire que sous pli ouvert... à moins qu'il n'obtienne l'autorisation du parquet en justifiant qu'il s'occupe maintenant de mes intérêts et que ça justifie le secret de la correspondance ». Il faut croire que la direction d'ici ne tient vraiment pas à ce qu'un avocat — à fortiori de la renommée de Me X — vienne se mêler de ses magouilles et lui en demander justification. En applicant strictement le Code de Procédure Pénale, la direction est en droit d'exiger cette procédure, mais si elle compte ainsi réduire mes possibilités de défense, il lui faudra trouver un autre stratagème ».

Fleury, 9 septembre

»...J'avais écrit une lettre à Parloir Libre sur l'ASPF, satellite intra-muros de la Fédération Anarchiste. Peut-être récidiverai-je prochainement si l'envie m'en prend. En parlant de Parloir Libre, le questionnaire qu'ils m'ont envoyé a été remis à la fouille. On m'en a avisé. J'ai signé. J'ai tout de même signalé que ce questionnaire avait été lu à maintes reprises sur l'antenne... Bref, la provocation continue ».

Muret, 22 septembre

»...Depuis mon arrivée, deux courriers ont été subtilisés. Un que j'ai expédié et un que l'on m'a envoyé. C'est une proportion énorme vu que j'ai peu écrit ces derniers temps. Au mois d'août, le 8ème décrêt de 81 annonçait « un certain allègement de la censure » en ne la rendant plus obligatoire. On voit le résultat de ce genre d'euphémisme. Les décrêts ont autant d'effets sur le régime de la réclusion que le rapport Tricot pour l'enquête sur l'attentat du Rainbow ».

Fresnes, 3 septembre

« Les lettres recommencent peu à peu à me parvenir bien que de nouveau, nombre d'entre elles s'évaporent dans la nature. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que ce sont maintenant aussi mes propres lettres qui n'arrivent pas à leurs destinataires, ce qui n'était que rarement le cas jusqu'ici.«

Clairvaux, 17 septembre

»...Fais-moi savoir si le « *Yoyo* » m'a été envoyé car depuis que tu m'as annoncé m'avoir abonné à partir du numéro 41... rien ne m'est parvenu. J'ai répondu à la carte de F (la lettre qu'elle m'avait annoncée et qui devait suivre sa carte ne m'est pas parvenue ».

Fresnes,

« Au Goulag, le 9 septembre

Monsieur le Directeur, le samedi 7 courant, le journal « Le Matin » ne me fût pas livré. L'agent de service à l'étage le constata. Il me fût affirmé qu'il me serait donné le lundi. Ce lundi 9 courant m'a été glissé sous la porte un numéro du « Matin » datant du 1er septembre. L'agent de service à l'étage le mentionna sur le registre d'incident. Prenant le journal pour en suivre les articles de fond dont la conclusion se fait le samedi, j'insiste pour avoir le numéro du samedi 7 courant payé et non livré. Je profite de cette regrettable occasion pour rappeler que sans aucun justificatif médical et pour la seule facilité de son service, l'agent de service « fouille » censure les bons de commande de beaucoup de produits autorisés. Et ce depuis fort longtemps et malgré de très nombreuses réclamations. (...)

La Santé, 7 septembre

»...Là où cela ne va plus, c'est au niveau des écrits politiques. Tous vont en ce qui me concerne à la fouille : Otages, Molotov et Confetti, Brèche, Il Bolletino (je pense, du moins), l'Entraide — saisie au cours d'une fouille donc après la censure qui n'y a rien vu de mal, après une comparution au prétoire où j'ai été informé que les directives de la Chancellerie ne permettaient pas de posséder cette parution et que celle-ci serait donc mise à la fouille. Confirmé par lettre du service de l'individualisation des peines... En tous cas, la censure politique existe bien, de même que les listes noires des écrits prohibés. L'article invoqué est le 444 alinéa 1 du code de procédure pénale ».

BOITE A OUTILS
CONTRE LA PREVENTIVE

L'enfermement, c'est aussi la dépossession de ses moyens de défense. Le justiciable ainsi isolé voit se réduire ses possibilités de connaissance — et donc de protection — de ses drois. On ne peut compter sur les professionnels pour se défendre : avocats et fonctionnaires judiciaires ont trop d'intérêts en commun pour cela. *Cavales* tentera dans cette rubrique d'apporter les outils de compréhension et de lutte sur le terrain qu'est la procédure, et de rendre le discours juridique plus accessible.

Pour cette première rubrique, nous tenterons d'aborder la question de la *détention préventive*. Une mesure qui affecte chaque année quelque 87% des personnes emprisonnées, selon les chiffres de la Chancellerie, qui était manifestement au centre des luttes des prisonniers en mai dernier, et que les détenus des Baumettes à Marseilles ont eux-même tenté de combattre — ou de contourner — par un vaste mouvement collectif de demande de mise en liberté, cet automne.

Les textes législatifs

L'actuel Garde des Sceaux a annoncé en janvier 1985, avec beaucoup de tonitruance, une « réforme fondamentale » en matière de détention préventive, allant jusqu'à comparer ses nouvelles mesures avec l'Habeas Corpus anglo-saxon. Juriste de formation, on peut difficilement penser qu'il ignore ce qu'est la réalité de l'Habeas Corpus. Alors ? Si l'on compare les texte en vigueur jusqu'en janvier dernier avec ceux désormais appliqués, il faut bien constater qu'en un an, aucun changement n'est intervenu dans la pratique abusive de la mise en détention préventive. Bien au contraire : cette pratique s'est encore intensifiée.

Pour lutter en connaissance de cause il n'est pas inutile d'étudier cette réforme d'examiner ses limites — puisque dans les faits elle n'a rien changé —, **de la comparer avec les anciens** textes, essentiellement celui du 17 juillet 1970 et les aménagements apportés aux articles 145, 3e alinéa, et 148-4 du Code de Procédure Pénale, le 6 août 1975.

La jurisprudence

Du fait de la longueur de toute procédure, aucun arrêt significatif en ce qui concerne la nouvelle mouture de la loi n'est encore disponible. Les quelques arrêts utiles relatifs à la loi précédente en la matière conservent cependant toute leur actualité. Ils sont notamment :

- Crim. 7 août 1971 - « ...La décision d'une juridiction d'instruction statuant sur la détention provisoire doit être spécialement motivée d'après les éléments de l'espèce ».
- Crim. 22 juin 1971 - « ...Il résulte de la combinaison des articles 144, 145 alinéa 1° et 148 alinéa 3, qu'en matière correctionnelle, la décision d'une juridiction d'instruction rejetant une demande de mise en liberté doit, comme prescrivant la détention provisoire, être motivée d'après les éléments de l'espèce, par référence aux dispositions de l'article 144. ... Ces dispositions sont substancielles. ».
- Crim. 16 décembre 1971 - « ...Lorsqu'une juridiction est saisie, par application de l'article 148-1, d'une demande de mise en liberté, sa décision rejetant cette demande doit être spécialement motivée dans les conditions prévues à l'article 145 ainsi que l'exige l'article 148. ».

La jurisprudence en matière de mise en détention et de rejet de la mise en liberté est claire sur ce point. *Jamais* les fonctionnaires judiciaires ne peuvent motiver leur décision par simple référence aux dispositions de l'article 144, *mais* ils doivent motiver celle-ci par des éléments issus du dossier. Pourtant, la pratique actuelle est plutôt inverse. Ce qui permet d'affirmer qu'une bonne part des mises en détention seraient sanctionnées par une cassassion si elles étaient soumise à cette juridiction suprême.

Combien d'avocats osent-ils proposer à leurs clients de combattre sur ce terrain ? Combat d'autant plus essentiel qu'il est certain que tout justiciable est mieux à même de se défendre libre qu'incarcéré — Messieurs les bourgeois le savent bien, qui, eux, parviennent à échapper à l'incarcération préventive ou à s'y soustraire quand elle est prononcée contre eux (voir par exemple M. Latecoere, en fuite depuis quatre ans et pourtant nullement mis en détention à son retour. La loi n'est pas également appliquée à tous, c'est le moins qu'on puisse dire !).

Analyse et commentaires

Inutile d'aller s'enferrer dans un débat stérile au sujet de ce que la Chancellerie a voulu appeler « l'Habeas Corpus à la française ». L'existence d'une **distinction entre inculpation en matière** correctionnelle ou en matière criminelle interdit toute comparaison de ce genre. Dans la notion d'Habeas Corpus, tout inculpé est présumé innocent et les garanties apportées à la protection de sa liberté ne sauraient être modifiées en fonction du type de poursuites engagées.

Quelle différence, donc, entre l'ancienne mouture de la loi et celle du 9 juillet 1984 ?

1- Le nouvel article 137 en est certainement l'essentiel, qui énonce que désormais, l'inculpé *reste libre* sauf... C'est donc solennellement affirmer que les magistrats instructeurs n'ont pas à user de la mise en détention, la règle étant la *prévention en liberté*...

...Voire, « à raison des nécessités de l'instruction ou à titre de sûreté... », *le contrôle judiciaire*.

La restriction à la liberté qu'est le contrôle judiciaire apparait donc comme bien suffisante pour les « nécessités de l'instruction » : c'est-à-dire, pour empêcher la disparition des preuves, la collusion entre inculpés, les pressions sur les témoins — soit les formules jusqu'ici traditionnellement utilisées pour ordonner... la mise en détention ! Elle est également suffisante « à titre de sûreté », autrement dit pour garantir la représentation de l'inculpé — argument également invoqué jusqu'à présent pour incarcérer !

Et c'est alors seulement qu'est mentionné le placement en détention provisoire... *à titre exceptionnel*. Certes, dans la loi précédente, la mise en détention préventive était également énoncée comme devant être exceptionnelle. Mais de fait, la rédaction de l'article 137 laissait au magistrat la possibilité de *choisir* entre le contrôle judiciaire et la détention préventive, en « raison des nécessités de l'instruction ou au titre de mesure de sûreté ». Désormais, il n'y a plus de choix possible : c'est le *contrôle judiciaire* qui doit être ordonné pour ces motifs.

Aussi, le respect de cet article 137 devrait imposer aux juges d'instruction de n'ordonner la mise en détention que dans des cas réellement exeptionnels — d'autant plus exceptionnels que c'est précisément au nom des simples nécessités de l'enquête ou à titre de sûreté qu'ils incarcéraient jusqu'alors et qu'ils « justifiaient » cette mesure. Il ne faut toutefois pas se faire d'illusion : depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, en janvier 85, le judiciaire n'a rien changé à ses habitudes. Qui faut-il donc inculper de non respect des lois ?

2- L'abrogation de l'article 135-1 découle de la rédaction du nouvel article 145. Sur le fond, aucune modification. Sur la forme : plutôt que de se voir simplement notifier la décision du magistrat, l'inculpé peu demander à être assisté d'un avocat. Quant à l'être réellement... on n'y croit guère !

3- Le nouvel article 145 laisse espérer que toute ordonnance (exceptionnelle) de mise en détention préventive sera précédée d'un débat contradictoire. Mais de fait, la rédaction de l'article limite sérieusement la portée de cette nouvelle disposition : l'alinéa 5 stipule en effet qu'il n'y a lieu d'entendre que les réquisitions du Parquet, les observations de l'inculpé et, « le cas échéant », celles de son conseil. « Le cas échéant », c'est-à-dire qu'il est peu probable que les avocats interviennent souvent à ce stade de l'instruction, bien qu'alors, c'est la liberté de l'inculpé qui soit en jeu.

4- Le nouvel article 145-1, applicable exclusivement en cas de poursuites de type correctionnel, pourrait apporter une limite aux détentions préventives à rallonge, puisqu'il énonce qu'au delà d'un an, l'inculpé ne peut plus être maintenu en détention, ...*sauf à titre exceptionnel* ! Il serait intéressant de savoir dans quel cas peut s'appliquer une clause exceptionnelle d'application d'une mesure déjà exceptionnelle ! En théorie, pas très souvent, sans doute... En pratique, on peut imaginer qu'il en va tout autrement. D'autant plus que dans ce cas d'un maintien en détention « à titre exceptionnel » au-delà d'un an, le magistrat n'a à entendre les observations de l'inculpé ou de son conseil que « s'il y a lieu ». Parions qu'il n'y aura pas souvent « lieu ».

5- Reste enfin l'abrogation du 2e alinéa de l'article 501. On peut s'interroger sur sa portée, puisqu'il est bien rare qu'une juridiction s'oppose au Parquet. Pour ces rares occasions, donc : si la juridiction de jugement a ordonné la

.../...

Provisoire : les vrais chiffres

La détention provisoire ? Entre 20 et 22 000 prisonniers, soit, grosso modo, la moitié de la population pénitentiaire. Un chiffre somme toute modeste : qu'est-ce que 20 000 personnes ? Une proportion somme toute équilibrée : les prévenus d'aujourd'hui seront les condamnés de demain... Chaque mois, ainsi, les statistiques du ministère de la Justice reproduites par la presse nous resservent les mêmes chiffres, la même proportion. Un seul problème : les chiffres sont truqués, la proportion est fausse.

Car comment peut-on, dans le cadre de statistiques *mensuelles* — c'est-à-dire calculées sur une période *très courte* — évaluer exactement la proportion entre des prisonniers condamnés parfois à des dizaines d'années de réclusion et des prévenus qui se renouvellent sans cesse ? Mettez un couple de lapins et un couple d'éléphants dans le même zoo : le premier jour, il seront à égalité, deux à deux. Mais sur un mois, sur un an ?... Il y aura cent fois plus de lapins que d'éléphants. Et au total, durant sa vie, le couple d'éléphants, qui tout au plus, aura mis au monde deux ou trois éléphantaux, aura vu des millions de lapins naître et mourir au zoo.

Mais les chiffres qui permettraient d'évaluer les proportions exactes, la Chancellerie se garde bien de les donner. Les seules statistiques sur longue durée disponibles — mais qui, elles, ne sont jamais rendues publiques par la presse — sont annuelles : ce sont celles publiées récemment par la revue *Justice* du Syndicat de la Magistrature :

1- Au cours de l'année 1984, 72 256 personnes ont été placées en détention provisoire en métropole.

2- Si l'on se réfère aux statistiques des années précédentes, de 80 à 82% de ces détentions provisoires ont pris fin au cours de la même année, soit quelque 58 000. La détention provisoire des autres n'a pris fin qu'en 1985.

3- Sur les (approximativement) 58 000 prisonniers dont la détention provisoire a pris fin en 1984 :

- **26 135 ont été mis en liberté**
- **01 393 ont été libérés après avoir bénéficié d'un non lieu**
- **01 801 ont été libérés après avoir été condamnés à une peine avec sursis complet**
- **02 667 ont été libérés après avoir été condamnés à une peine « couvrant la préventive ».**
- **00 665 ont été libérés après acquittement ou relaxe.**

Que disent donc ces chiffres que l'on veut cacher ?

1- Que chaque année, ce ne sont pas 20 000 personnes qui sont placées en détention préventive, mais au moins 4 fois plus ! Autrement dit, que l'emprisonnement — préventif ou non — n'est plus un phénomène marginal : il a pris aujourd'hui une dimension de masse — sans parler des *millions* de parents, amis, collègues qui, indirectement, font connaissance avec la prison et en subissent d'une manière ou d'une autre l'effet terroriste !

2- Que, contrairement à ce que l'on voudrait laisser penser, les prévenus d'aujourd'hui ne sont pas automatiquement les condamnés de demain. *Tout au contraire*, si l'on fait le calcul, sur quelque 58 000 personnes dont la détention provisoire a pris fin en 1984, *au moins* 35 328 avaient été incarcérées *sans raison suffisante* — au regard de la loi — *pour les maintenir en prison* (elles ont fini par être mises en liberté), *ou même totalement abusivement* (sursis intégral, non-lieu, acquittement, relaxe, ou peine « couvrant la préventive » — mais chacun sait ce que valent de telles peines...). *Soit près de 60% d'entre elles*.

Des chiffres qui, c'est le moins qu'on puisse dire, sont quelque peu contradictoires avec l'image « libérale » que le gouvernement veut nous présenter de lui-même ! Quel ministre, après cela, osera encore dénoncer à télévision ou dans la presse, les arrestations arbitraires et les emprisonnements sans procès... dans des pays lointains ?

SOMMAIRE

1 à 3 **L'état d'exception permanent**
4 **Versailles, prison spéciale**
Retour aux Q.H.S.
5 **Haute Sécurité**
Bras de fer à Carabanchel
6 **Corps mutilés**
• *Pot de terre*
• *Roué de coups*
• *BAP. Communiqué n° 4*
7 **Resistenza !**
• *Dix jours à l'isolement*
• *Contre le harcèlement*
En comptant les jours
8 **Massacre à Lurigancho**

Cahier spécial
9 **Pour Mai-moire**
10, 11 **Mai, Mai, mais après**
11 à 13 **Sur la Brèche**
12 à 17 **Vu des toits**
12 à 20 **Chrono-Mai**
15 **Ils ont dit**
17 à 19 **Ensemble !**
20, 21 **1974-1985 : Souvenir, souvenirs**
22 **Mai, Mai, mais après (fin)**

23 **Europe policière**
• *Contre les extraditions*
• *Contre l'espace judiciaire européen*
• *Le sale boulot*
24 **Ici, c'est comme ailleurs**
Ni tombeau, ni cercueil
25 **Toulouse la noire**
• *Mais que fait la police ?*
• *Séjour aux remparts*
• *Violence à agents ?*
• *Un communiqué*
26 **Dehors, c'est comme dedans**
27 à 29 **Les ondes brouillées**
29 **Le dialogue cassé**
30 **Les fils rompus**
• *La communication enchaînée*
• *Et pourtant...*
• *Prisonniers baillonnés*
31, 32 **Boîte à outils : contre la préventive**
• *Provisoire, les vrais chiffres*

Cavales
• c/o Centre de documentation Rebelle
BP 771, 75123 Paris cedex 03
• Directeur de la publication : Samuel Kientz
• Commission paritaire : en cours
• ISSN n° 0767 - 3302

.../...

mise en liberté contre les réquisitions du Parquet et si ce dernier fait appel, l'inculpé doit attendre en liberté la décision d'Appel.

Résumons : en dehors de l'énoncé de l'article 137, rien de bien nouveau dans la « nouvelle loi ». Tout au plus une vague évolution. Mais si les fonctionnaires judiciaires ne respectaient pas les anciens textes, on voit mal pourquoi ils se plieraient à leur dernière version !

Quelques suggestions pour voir appliqués les textes

Si en théorie, la nouvelle rédaction de l'article 137 offre de nouvelles garanties en matière de respect de la liberté des personnes, si les principes :
1- *L'inculpé reste libre*
2- *Le contrôle judiciaire peut être ordonné*
3- *La détention préventive est exceptionnelle*
devraient logiquement apporter un changement radical dans la pratique illégal de la mise en détention systématique, en pratique, depuis près d'un an que ces dispositions sont entrées en vigueur, les juges n'ont pas le moins du monde dérogé à leurs habitudes. Mais rien n'empêche de les y contraindre. Tout au contraire ! Tant en Droit que devant un ordre judiciaire buté, il n'y a qu'une seule règle : *une résistance encore plus forte que la passivité judiciaire !*

Les prisonniers des Baumettes l'ont compris. Faute de voir se concrétiser l'esprit du nouvel article 137 du Code de Procédure Pénale dans les pratiques quotidiennes du judiciaire, *ils sont entrés collectivement, solidairemnt en lutte* : le pouvoir judiciaire ne respecte pas la loi ? Il s'obstine dans l'abus de l'incarcération préventive ? Alors voyons jusqu'où il peut assumer cette illégalité !

Il est vrai qu'un tel projet avait déjà été proposé par des prisonniers, notamment l'an dernier en région parisienne par Jacques Robert, sans pour autant — pour autant qu'on le sache — que le mot d'ordre ait été suivi. Aux Baumettes, pour la première fois, les choses sont entrées dans une phase d'action de groupe. L'action doit se poursuivre, s'amplifier : c'est ainsi qu'elle sera victorieuse, car l'abus de la mise en détention préventive se retournera contre ses auteurs, le judiciaire se retrouvera pris à son propre piège.

C'est tout simple : il suffit qu'en toute légalité, les prisonniers en préventive déposent simultanément à date fixe, des demandes de mise en liberté. Tout inculpé peut à tout moment de la procédure faire une telle demande (articles 148 et 148-1 du CPP) : il doit être y être répondu dans les 5 jours, dans les 15 jours lorsque la demande est déposée devant les juridictions de jugement, dans les 30 jours exceptionnellement. Rapidement, les juridictions se trouveront débordées. C'est ce qu'ont compris les prisonniers des Baumettes, c'est ce que doivent comprendre tous les prisonniers en préventive. Alors, soit le judiciaire en reviendra de lui-même à une pratique sensée et légale de la détention préventive, soit il y sera contraint, parce que dans l'impossibilité de répondre dans les délais aux demandes répétées des prisonniers.

Pour faire une demande de mise en liberté, nul besoin d'un formulaire spécial, nul besoin d'un avocat (s'il appuie la démarche, tant mieux, sinon, ça ne change rien sur le fond). Tout prisonnier peut faire sa demande sur simple papier et l'adresser au juge d'instruction, s'il est en instruction, au Président du TGI, de la cour d'Appel, s'il est en instance de jugement, ou enfin, s'il a été renvoyé devant les assises, à la Cour d'Assise elle-même pendant les sessions ou à la Chambre d'Accusation durant les inter-sessions.

Il est bon, dans la demande, de rappeler l'article 137 qui stipule que *tout inculpé reste libre*, comme le sont M. Papon, ancien ministre et inculpé de crime contre l'humanité, Messieurs Willot, inculpés et récidivistes — au moins pour l'un d'eux — de fabuleuses malversations financières ou encore M. Latecoere, inculpé de contrebande d'or et d'évasion de capitaux, toujours en liberté malgré une « cavale » de plus de quatre ans à l'étranger. Il est bon également de souligner que la loi étant égale (?) pour tous, cette liberté vous est dûe également. Enfin, ne pas hésiter à noter que si les magistrats estiment que des précautions doivent être prises en raison des nécessités de l'instruction, le *contrôle judiciaire* et les treize contraintes qu'il impose à l'inculpé peuvent y pourvoir, ainsi qu'aux exigences de « sûreté ». En tout cas, que la détention préventive ne peut qu'être exceptionnelle, et doit donc répondre à des motifs exceptionnels.

Il est probable que beaucoup de fonctionnaires judiciaires n'en seront pas pour autant « émus », et que, comme par le passé, ils rejetteront ces demandes sous des motifs insuffisants voire abusifs. On risque même de voir des demandes rejetées « en série » suivant une formule identique. Ce qui est formellement arbitraire et illégal, puisque le législateur impose — et la jurisprudence n'a cessé de le confirmer — que les arguments justifiant le rejet d'une demande soient puisés réellement dans le contexte propre de chaque dossier (éléments d'espèce, et non termes généraux - article 144).

Mais on peut aussi prévoir que déjà, à ce stade du combat contre l'abus judiciaire en matière d'incarcération préventive, des juges ne pourront, pour des raisons matérielles, répondre dans les délais. Dans ce cas, c'est la liberté de droit. La seconde phase de la bataille devra s'engager ensuite au niveau des juridictions d'Appel, voire au niveau de la Cour de Cassation. Il est certain qu'actuellement, si la Cour de Cassation avait à examiner les ordonnances de mise en détention, *la plus grande partie de celles-ci seraient cassées* pour illégalité.

En Appel, les choses seront encore plus difficile pour le judiciaire. Toutes les demandes frappées d'appel seront soumises à *une seule* juridiction. Comment parviendra-t-elle à examiner tous ces dossiers ? Si réellement, la détention préventive était exceptionnelle, ce serait sans problème. Mais quand chaque année, près de 87% des prisonniers sont dans ce cas, c'est une autre histoire ! Alors, les mises en liberté s'imposeront enfin : soit que, dépassées, ces juridictions feront droit à une stricte application de la loi ; soit d'office, car elles ne seront pas parvenues à temps à répondre aux demandes portées en appel.

Ajoutons que tout en poursuivant la procédure en Appel pour une première demande, rien n'empêche d'en déposer une seconde auprès de la juridiction qui a rejeté la précédente. Si ce combat est mené par de nombreux prisonniers — et si, bien sûr, l'Etat ne décide pas subitement de modifier la loi afin de maintenir coûte que coûte les prisonniers derrière les barreaux —, il y a de bonnes chances de voir, au moins pour un temps, baisser le nombre des prisonniers, et les juges y regarder à deux fois avant d'expédier quelqu'un en préventive. Ce ne sont en tout cas pas les textes nouveaux qui, dans le domaine judiciaire, font les comportements nouveaux : seuls le rapport de force, la contrainte, peuvent modifier le cours des choses.

Il va de soi que *Cavales* et la *Commission Prison-Répression* apporteront leur soutien à toute tentative de construction d'un tel mouvement collectif, en fournissant notamment des réponses aux questions qui se poseraient, en donnant si nécessaire des exemples pour formuler ces demandes de mise en liberté, et bien sûr en informant le plus grand nombre de prisonniers du développement de cette action. ■

COMMISSION PRISON-REPRESSION

PERMANENCE

Tous les premiers et troisièmes mercredi du mois de 19 h à 21 h

à

LA MAISON VERTE

127 rue Marcadet, Paris 18e
(Métro Marcadet ou Lamarck-Caulaincourt)

APPORTEZ VOS INFOS ! VENEZ VOUS INFORMER !

ABONNEMENTS

Abonnez-vous à **Cavales**

• 6 numéros (un an) : 65 F
• soutien : 300 F et plus
• Spécial prsionniers : 20 F

Nom .....
Adresse .....

Chèque ou mandat à l'ordre de Centre de Documentation Rebelle

Imprimerie UTOPIE 14-16, passage des Soupirs 75020 Paris - Tél. 47.97.63.51